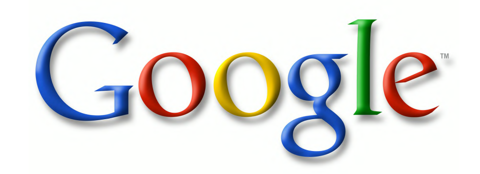
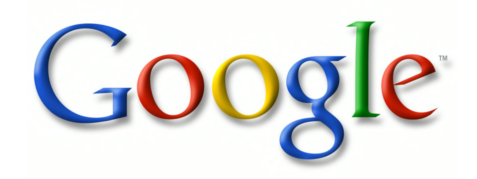
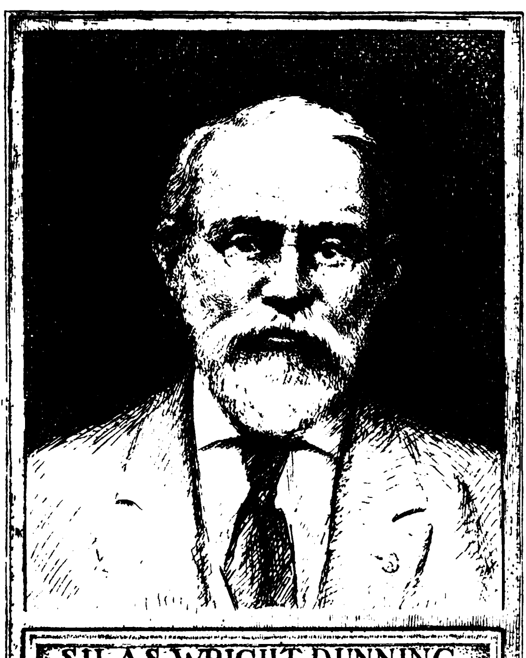
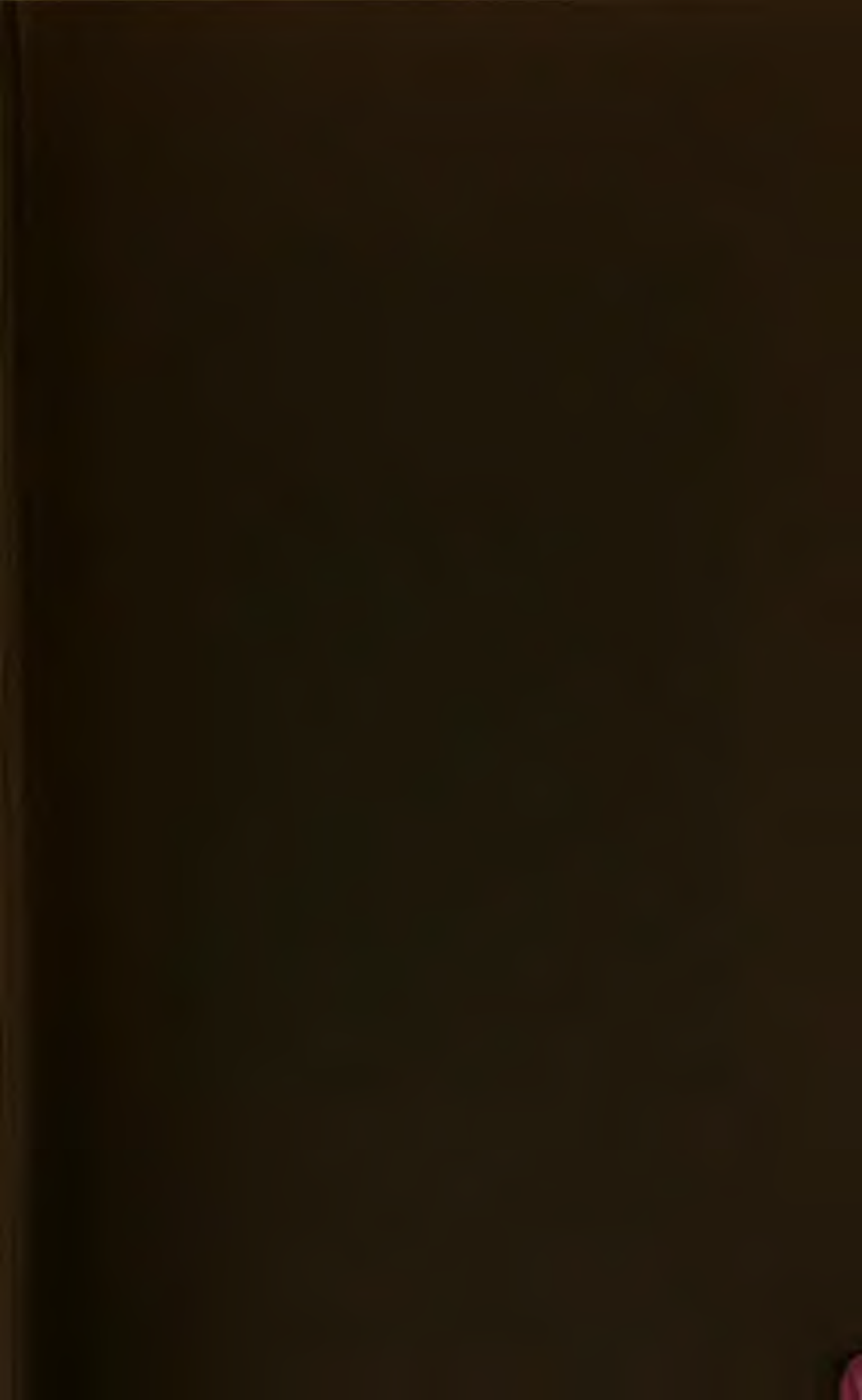


Google









MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU COTENTIN

(ARCHÉOLOGIE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS)

TOME CINQUIÈME



COUTANCES

IMPRIMERIE DE SALETTES, LIBRAIRE-ÉDITEUR

—

1887

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU COTENTIN

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président. . . . . Mgr GERMAIN, Evêque de Coutances et Avranches.
Vice-Président. . . M. PIGEON, chanoine titulaire, Coutances.
Secrétaire. . . . . M. LETERRIER, avocat, Coutances.
Secrétaire-adjoint . . M. Léon LEMUET, Coutances.
Trésorier. . . . . M. SAILLARD, adjoint, Coutances.
Bibliothécaire-Archiviste. M. GOULET, professeur au Lycée, Coutances.

MEMBRES ADJOINTS AU BUREAU

M. LAIR, proviseur honoraire du Lycée. . . Coutances.
M. DOMBREVAL, maire de Coutances. . . . id.
M. MENARD, chanoine titulaire. . . . . . id.

MEMBRES DE LA COMMISSION DU MUSÉE

M. Léon LEMUET, artiste. . . . . . . Coutances.
M. L'EQUILBEC, receveur principal. . . . Coutances.
M. TANQUEREY, artiste. . . . . Orval.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE

M. SAROT, avocat. . . . . Coutances.

Membres titulaires

MM.

Angot, notaire honoraire.	Coutances.
Béatrix, chapelain du Sacré-Cœur . .	id.
Bouchard, curé.	La Barre-de-Semilly.
Bouillon, vicaire de Saint-Nicolas. .	Coutances.
Boursin, chanoine titulaire. . . .	id.
Blaisot, élève de l'école des Chartes. .	Blainville.
Briant, vicaire d'Auvers.	Auvers.
Brothelande, archiprêtre, curé-doyen de Saint-Pierre.	Coutances.
Chevalier, député de la Manche. . .	id.
Cosson, curé	Mesnil-Amand.
Costey, curé.	Courcy.
Delarue, notaire.	Coutances.
Desheulles, architecte de l'arrondissement	id.
Duprey, propriétaire.	Cambernon.
Durel, vicaire-général.	Coutances.
Duval, curé de Notre-Dame-du-Vœu. .	Cherbourg.
Esnault, propriétaire.	Coutances.
Fleury, professeur à la maîtrise. . . .	id.
Galuski, conseiller général, maire de Créances.	Créances.
Goron, vicaire de Saint-Nicolas. . .	Coutances.
Gritton, avocat.	id.
Isabet, ancien principal du collège d'Avranches.	Bricqueville-la-Bl.
Jambin, Charles, propriétaire. . . .	Agon.
Joubin, chanoine titulaire, secrétaire général.	Coutances.
Laisney, secrétaire particulier de Mgr.	id.

Lair, proviseur.	Coutances.
Lansot, ancien notaire.	id.
Lebaindre, gérant de propriétés. . .	Quettreville.
Lecacheux, chapelain des Augustines.	Coutances.
Lechevalier, propriétaire.	id.
Lecardonnel, vicaire de Saint-Pierre. .	id.
Le Goupil, chanoine titulaire. . . .	id.
Legoux, vicaire général.	id.
Leguerrier, aumônier de l'hospice. .	id.
Lemoine, curé de Saint-Nicolas. . .	id.
Lerendu, ancien maire.	Périers.
Letot, vicaire à Notre-Dame-du-Vœu. .	Cherbourg.
Levon, horloger.	Coutances.
Michel de Monthuchon.	Monthuchon.
Mauduit, chanoine titulaire, secrétaire.	Coutances.
Mustel, chanoine honoraire.	id.
Pignet, curé.	Orval.
Plaine, sous-préfet honoraire. . . .	Coutances.
Poret, maire.	Denneville.
Rosselin, directeur de la maîtrise. .	Coutances.
Sanson, chanoine honoraire, secrétaire.	id.
Salettes, imprimeur- libraire. . . .	id.
Tanquerey, docteur-médecin	id.
Tanqueray, juge de paix	id.
Varin de la Brunelière.	N.-D.-de-Cenilly.
Vautier, vicaire de Saint-Pierre . . .	Coutances.
Viel, curé	Colomby.

Membres correspondants.

Bouet, artiste	Caen.
Briens, ancien député de la Manche . .	Paris.
Canivet	Chambois (Orne)
Caligny (de).	Paris.

Clouet, professeur au Lycée . . . . Saint-Brieuc.
Daniel, capitaine de frégate . . . . Brest.
Delisle, Léopold, membre de l'institut . Paris.
Desmottes, professeur agrégé au lycée . Bordeaux.
Desdevises du Désert, professeur de faculté . . . . Caen.
Dolbet, archiviste du département de la Manche . . . . Saint-Lo.
Dumesnil, inspecteur-général . . . . Paris.
Dupont, conseiller à la cour d'appel. . Caen.
Durier, Charles, chef de bureau au ministère de la justice. . . . . . Paris.
Durier, Emile, avocat à la cour d'appel. id.
Faure-Baulieu, ancien conseiller de cour d'appel. . . . . id.
Feuardent, numismate. . . . . . id.
Fierville, censeur au lycée Charlemagne. Paris.
Guillouard, professeur de la faculté de droit . . . . Caen.
Lavoix, procureur de la République . . Montluçon.
Le Héricher, président de la société archéologique d'Avranches . . . . Avranches.
Leroy, juge d'instruction . . . . . Pont-l'Evêque.
Letellier, propriétaire . . . . Caen.
Levé, vice-président du Tribunal . . . Avesnes (Nord).
Loisel, président du Tribunal. . . . Mayenne.
Luce, Siméon, membre de l'Institut . . Paris.
Meunier, Stanislas, directeur du Museum. d'histoire naturelle (section de Géologie) . . . . Paris.
Onfroy, antiquaire . . . . Lisieux.
Payen-Payne, commandant . . . . Londres.
Pigeon, Hippolyte, chef de bataillon, chef du génie . . . . Granville.
Prilleux . . . . Paris.

Reffuveille, contrôleur des douanes . .	Le Havre.
Renault, ancien conseiller de la Cour d'appel	Caen.
Sauvage, ancien juge de paix. . . .	Paris.
Tardif, Adolphe, professeur à l'école des Chartes	id.
Tostin, ingénieur des chemins de fer. .	id.
Travers, Emile	Caen.
Trochon, aumônier de Lycée	Paris.
Vibert, avocat à la Cour d'Appel . . .	id.




UNIV. OF MICH.

LE
DIOCÈSE D'AVRANCHES

SA TOPOGRAPHIE, SES ORIGINES, SES ÉVÊQUES,
SA CATHÉDRALE, SES ÉGLISES, SES COMTES ET SES CHATEAUX,
AVEC CARTES ET PLANS

Par M. l'abbé E.-A. PIGEON
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU COTENTIN.

PRÉFACE

Le département de la Manche a été formé de deux anciens *pagi* gaulois, de deux cités, de deux préfectures romaines, c'est-à-dire du Cotentin et de l'Avranchin, ou des diocèses de Coutances et d'Avranches. C'est le diocèse d'Avranches qui est l'objet spécial de nos travaux.

I

Dans notre siècle, on a beaucoup écrit sur l'Avranchin. M. Desroches qui, le premier, sut lire nos manuscrits et nos chartes, a publié une *Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches;* M. Le Héricher a décrit, avec une érudition variée et un goût toujours sûr, les communes de

l'arrondissement d'Avranches et spécialement le Mont-Saint-Michel ; M. Sauvage a écrit une très intéressante *Histoire du comté de Mortain ;* M. Fulgence Girard a fait un abrégé de la vie des évêques d'Avranches d'après le *Gallia*. Le nombre des historiens du Mont-Saint-Michel est presque incalculable, et il faudrait bien des pages pour rappeler les différentes notices qui ont paru sur un grand nombre de monuments de ce pays.

Mais ce que l'on connaît peu, sans doute parce qu'on l'a moins étudié, c'est assurément l'histoire des origines de l'Avranchin, de sa cathédrale et de ses évêques. Ces trois points sont si importants qu'on se flatterait en vain de connaître un diocèse si on les ignorait. Le Mont-Saint-Michel par sa position exceptionnelle, ses merveilles architecturales et ses grands souvenirs a captivé toute l'attention, surtout depuis la chute de la cathédrale. Néanmoins on le comprendra imparfaitement, si on ne connaît d'abord son église-mère et ses pontifes qui furent toujours ses pères et souvent ses protecteurs. Nous allons donc essayer de jeter quelque lumière sur un sujet peu connu.

Les origines ont eu pour nous un attrait exceptionnel, et nous les commençons par une étude géographique du pays, c'est-à-dire des arrondissements actuels d'Avranches et de Mortain. Nous indiquons la nature du sol, nous décrivons ses fleuves, ses lacs, ses montagnes, ses forêts, ses rivages maritimes et en particulier l'état ancien de la baie du Mont-Saint-Michel.

Nous cherchons ensuite quel peuple vint primitivement habiter ces contrées. Nous ouvrons les *Commentaires de César* et nous prouvons que les *Ambibarii* représentent le même peuple

que Pline, au premier siècle, appelle les *Abrincatui*. L'Avranchin, devenu, après la conquête, une des soixante cités d'Auguste, est bientôt sillonné de voies militaires et sa capitale, appelée *Ingena*, par Ptolémée, apparaît au nombre des localités saintes du dieu Mars.

A la fin du IVe siècle, les appellations d'*Ingena* et de *Fanum Martis* sont remplacées par le nom du peuple. La cité des Abrincates, *Abrincatæ*, possède une préfecture romaine et obtient un rang des plus honorables parmi les cités de la seconde Lyonnaise.

Avranches était encore enveloppé des ombres du polythéisme, lorsque le christianisme vint s'asseoir à son foyer et s'y développa rapidement. C'est alors qu'on éleva sa première cathédrale et qu'apparurent ces saints pontifes dont les actes forment les plus belles pages de l'histoire ecclésiastique de l'Avranchin.

Après avoir raconté les invasions normandes du IXe et du commencement du Xe siècle, nous terminons la première partie de notre travail sur les origines et la cathédrale primitive.

Les terreurs de l'an mil se sont évanouies, le monde semble sortir d'un long assoupissement pour assister à une véritable renaissance. Les vieilles cathédrales détruites ou croulantes se relèvent et deviennent de vastes et importantes basiliques. Celle d'Avranches, placée au sommet d'un promontoire, voit s'élever à son ombre, dans le silence des vallées, de nombreuses abbayes qui vont l'aider à développer les lumières et la civilisation. Nous entrons dès lors dans un monde nouveau où abondent les documents historiques.

Au XIe siècle le vieux comté d'Avranches disparaît et celui de Mortain le remplace. La ville épiscopale n'a plus que des vicomtes qui bientôt, sur la terre anglo-saxonne, deviendront comtes palatins de Chester; mais il lui reste son église-mère qui, jusqu'au milieu du XIIIe siècle, jouit d'un éclat inaccoutumé par ses bienfaiteurs, son école et ses prélats. C'est alors que les princes normands Richard II, Robert le Magnifique, Guillaume le Conquérant et Henri I se plaisent à l'enrichir, que l'évêque Jean lui donne son brillant patrimoine, que Lanfranc et saint Anselme viennent enseigner dans son cloître, que le puissant Henri II la choisit pour y recevoir l'absolution de sa faute, et qu'un grand nombre de prélats s'y réunissent en concile.

En 1203, quand cette cathédrale est pillée par Gui de Thouars, Philippe-Auguste lui fait une rente pour réparer ses dommages. Saint Louis devenu son seigneur direct, après avoir acheté le domaine d'Avranches, lui accorde de nouvelles terres. Louis XI vient prier sous ses voûtes et donne à saint André, une statue recouverte de lames d'or : *Auratamque imaginem Divi Andreæ*. Les seigneurs imitent ces pieux exemples et de tous côtés la sainte Eglise d'Avranches est l'objet de l'affection des peuples. Les religieux et les habitants du Mont-Saint-Michel s'y rendent en procession et font hommage à celle qu'ils appellent leur mère *matri ecclesiæ;* l'abbé de Saint-Sever vient assister chaque année à la fête patronale, les paroisses du diocèse font le même pèlerinage et offrent à leur reine un tribut de reconnaissance et d'amour sous le nom de droits cathédraux : *Jura cathedratica*.

Tour à tour embellie par Guillaume d'Ostilley, Richard Laine, Raoul de Thiéville, Geoffroy Boucher, Jean de Haut-

funé, Martin Pinard, Jean Boucard, puis agrandie par Louis de Bourbon et Louis Herbert, nous la voyons profanée, pillée, ravagée par les protestants. La salle capitulaire est incendiée, les titres et les cartulaires brûlés. Plusieurs voitures enlèvent les reliquaires, les calices, les ornements, les tapisseries, les objets en cuivre, en airain, en fer et même le plomb des couvertures.

Enfin réparée par le chapitre et par les évêques Péricard, d'Aumont, de Tessé et de Missy, elle est de nouveau souillée par la Révolution et tombe sous les coups répétés des vandales qui en ont fait disparaître jusqu'aux ruines : *etiam perierunt ruinæ!*....

Quant aux évêques, tout en les montrant dans leur cathédrale, nous les suivons dans les conciles et en particulier dans leurs visites pastorales où ils apparaissent souvent entourés d'une partie de leur chapitre. Partout ils sont les messagers de la paix, les anges de la charité et de la justice. Ils terminent les différends, viennent au secours des abbayes naissantes, consacrent les églises, approuvent les donations qui leur sont faites et les défendent contre les ravisseurs. Ce sont eux aussi qui fondent des maisons de bienfaisance, des séminaires, des collèges et de petites écoles pour les deux sexes. Nous rappelons leurs synodes, leurs calendes et leurs conférences ecclésiastiques. Enfin nous signalons leurs œuvres liturgiques, leurs mandements, les travaux scientifiques et littéraires de Jean d'Avranches, du vénérable Achard, de Robert Cénalis, de Charles Vialart, du célèbre Daniel Huet et des savants chanoines Alexandre de Villedieu, Robert Goulet, François Dirois, Louis Lebourgeois d'Héauville, Charles Guérin, etc. Nous terminons par la liste des grands doyens du chapitre dont

plusieurs furent élevés aux plus hautes prélatures ; enfin par un recueil de chartes et de documents inédits jusqu'ici et complètement inconnus.

II

Pour composer ce travail, nous avons puisé aux sources vives des géographes et des historiens latins, grecs, français et normands : César, Pline, Ptolémée, l'Itinéraire d'Antonin, l'Itinéraire maritime, la Carte de Peutinger, surtout celle qui a été publiée par M. E. Desjardins, les *Notices des Dignités de l'Empire*, les *Notices des provinces et des cités de la Gaule*, Adrien Le Vallois, Sanson, d'Anville, enfin le beau travail de la *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* que nous avons lu et relu bien des fois. Les fouilles faites dans l'Avranchin, les débris gaulois et romains qu'on y a trouvés nous ont encore fourni de précieux matériaux pour nos origines gallo-romaines.

L'époque mérovingienne, carlovingienne et normande se retrouve dans Grégoire de Tours, les *Acta sanctorum Ordinis S. Benedicti*, les Capitulaires de Charlemagne et de Charles le Chauve, Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Ordéric Vital, Jean d'Avranches, Sigebert, Robert du Mont-Saint-Michel, Wace, Guillaume de Saint-Pair, le *Gallia Christiana*, le *Neustria Pia*, les Conciles de Labe, dom Bessin, le Domesday-Book, les *Grands Rôles de l'Echiquier*, Odon Rigaut, Julien Nicole, les livres liturgiques d'Avranches, etc.

La difficulté de ressusciter une cathédrale aujourd'hui complètement détruite nous a longtemps arrêté. Après avoir re-

cherché les membres épars et mutilés qui existent encore : colonnes, bases, chapiteaux, arceaux de voûtes, clochetons, gargouilles, débris de piliers, tombeaux, autels, statues, statuettes, nous avons recueilli les dessins, les gravures et les plans contemporains du monument. Notre collection comprend : 1° deux tableaux de l'artiste Des Papillons ; le premier fait, en 1649, pour Mgr Roger d'Aumont, est présentement au musée d'Avranches; nous en possédons une copie très fidèle due au pinceau de M. Fouqué ; le second, appartenant jadis à M. de Brémesnil se trouve actuellement à Vire; 2° la gravure de M. Langevin, professeur de dessin à l'école centrale d'Avranches, en 1798; 3° les dessins d'Arteman à la fois peintre et statuaire du diocèse, en 1808 et 1814; 4° trois plans terriers de l'ingénieur de la généralité de Caen, M. Lefebvre, en 1780, 1786 et 1788. Le premier est très détaillé et donne le plan intérieur de la cathédrale; le second présente un tracé général dans le plan même de la ville fortifiée. On y trouve aussi une légende indiquant l'habitation d'un grand nombre de chanoines. Le troisième ne donne que la partie méridionale de la basilique avec un devis des travaux à exécuter; 5° le plan d'Avranches, en 1810, indiquant une grande partie de la nef et l'emplacement des tours; 6° plusieurs reliefs en carton offrant des vues intérieures et extérieures. Le plus remarquable, bien qu'infidèle sur plusieurs points, est celui du musée. Il en existe d'autres moins complets et souvent inexacts. Les noms des chapelles sont supposés, les détails d'architecture fantaisistes et imaginaires.

Afin de vivifier les pierres, les dessins et les plans de cette cathédrale, l'histoire générale ne suffisait plus. Il nous a fallu recourir aux œuvres de ceux qui l'avaient connue, habitée, enrichie, restaurée et souvent décrite. Nous avons alors con-

sulté les manuscrits diocésains, aujourd'hui dispersés un peu partout.

La bibliothèque d'Avranches nous a fourni le *Livre-Vert* ou cartulaire du chapitre, commencé en 1241 ; les cartulaires du Mont-Saint-Michel; plusieurs registres de l'Evêché dont l'un nous donne l'état des bénéfices du diocèse, l'autre les revenus et les charges de ses Abbayes; les statuts de la collégiale de Mortain ; les œuvres du docteur Cousin, et de M. de Brémesnil sur les évêques.

En dehors de ce riche dépôt nous avons trouvé : 1° à l'Hôtel de ville d'Avranches, les registres des délibérations municipales et ceux des anciennes paroisses remplis de documents locaux; 2° au presbytère de Saint-Gervais, une vingtaine de registres du secrétariat et un grand nombre de liasses provenant de la même source; 3° aux archives départementales, les cartulaires de l'abbaye de Savigny, les anciens statuts du chapitre d'Avranches et un grand nombre de chartes concernant l'Evêché et les monastères ; 4° à la bibliothèque nationale, le manuscrit de Robert Cénalis, le *Hierarchia Neustriæ*, comprenant l'histoire du diocèse et un ancien catalogue des évêques d'Avranches ; 5° à la bibliothèque du Vatican, nous avons copié, en 1874, une seconde liste ancienne des pontifes avranchinais et une charte de l'évêque Richard Laine, fondant, en 1255, avec l'approbation du pape Alexandre IV, plusieurs chapelles dans la cathédrale.

Malgré ces documents déjà nombreux, nous avons pu nous convaincre qu'un grand nombre de manuscrits précieux de ce diocèse faisaient défaut et avaient disparu pendant et depuis la tourmente révolutionnaire. Inutilement nous avons cherché :

1° La grande charte du pape Adrien IV, à l'évêque Herbert, confirmant, en 1157, toutes les possessions de l'église d'Avranches.

2° L'inventaire des actes épiscopaux du diocèse, en 1380, par l'évêque Laurent de Faye et conservé jadis dans une armoire du trésor, *in arca Domini episcopi existente in thesauraria.* Il avait pour titre : *Registrum seu inventarium litterarum episcopatus Abrincensis per Dominum Laurentium episcopum*, 1380.

3° Le célèbre cartulaire et pouillé du diocèse conservé à l'évêché et appelé le *Livre-Blanc* ou le Livre des Evêques : *Liber Albus seu Liber Pontificalis.* Ce précieux polypticum qu'on invoquait dans les procès comme le prouvent un acte du grand Conseil du roi, les mémoires imprimés de Charles Guérin et du marquis de la Paluelle, est encore souvent cité par le docteur Cousin, de Brémesnil, les avant Provost, chanoine de Rouen, le *Gallia christiana.* Il renfermait des chartes très précieuses et pour ainsi dire l'abrégé historique de chacune de nos paroisses. Rédigé en 1412, sous l'épiscopat de Jean de Saint-Avit, il commençait par ces mots : « *Anno 1412, nos Joannes de Sancto Avito Dei gratia episcopus Abrincensis, fecimus scribi presentem librum, etc.* »

4° Le registre ou recueil des archives de l'évêché : *Registrum archivi episcopatus.*

5° L'Inventaire des rentes du chapitre et son curieux livre des Statuts.

6° Le Nécrologe de la cathédrale, souvent rappelé dans les anciens auteurs.

7° Le Cérémonial de l'église Saint-André, écrit sur parchemin, au XIIIe siècle.

8° La collection des vieux livres liturgiques manuscrits et imprimés, conservés jadis dans la bibliothèque du chapitre.

9° Les Registres synodaux dont nous n'avons plus que des extraits ou des fragments.

10° Les Registres des visites des Evêques et des Archidiacres dans le diocèse, dont il n'existe plus que quatre ou cinq exemplaires.

11° Les Registres des délibérations capitulaires.

12° Les Registres des visites de la cathédrale et de son trésor, etc.

Tous ces manuscrits sont égarés ou peut-être perdus pour toujours ! Espérons cependant que plusieurs sont tombés dans des mains intelligentes et se retrouveront.

III

Depuis quelques années on en a recueilli quelques-uns échappés au naufrage du temps et des révolutions. De ce nombre nous citerons :

1° Une Chronique d'Avranches commençant en 1648 et finissant en 1723, avec un supplément qui remonte à l'année 460.

2° Quelques Registres synodaux de Louis de Bourbon (1490) et de François Péricard.

3° Un Obitier de la cathédrale, rédigé en 1759 et indiquant

les fondations acquittées au chœur et à la chapelle Saint-Eloi ; il appartenait aux chapelains, aux vicaires et aux habitués. On y trouve aussi le journal des fondations et de leurs revenus, le tarif des inhumations, celui de la prise de possession des chanoines et une liste des petits profits. Ce registre très curieux, possédé jadis par M. Godin, juge de paix à Avranches, a été vendu comme papier de non valeur.

4° De la même source provient un registre des délibérations capitulaires.

5° Un Manuscrit indiquant l'état des propriétés et des revenus du Comté de Mortain, au siècle dernier.

6° Les Œuvres du grand historien de l'Avranchin au XVIIe siècle. Cet important manuscrit que l'on croyait perdu depuis près de deux siècles est un grand in-4° de 535 pages, d'une écriture très serrée et formant la matière de plusieurs volumes ; il a pour titre : *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*. L'auteur dont la vie se trouve dans la chronique de 1648, est le savant chanoine Guérin, décédé à Avranches le 9 mars 1711, à l'âge de 84 ans. Devenu infirme avant le temps, il dut se contenter d'employer ses loisirs à la révision de son travail resté incomplet. Il l'annotait encore, alors que sa main pouvait à peine tenir une plume. Mais ce qui manque a été remplacé par un recueil de chartes généralement transcrites par lui. Intimement lié avec les moines du Mont-Saint-Michel et de Savigny, les chanoines de Mortain, et une foule d'autres religieux du diocèse et de l'étranger, il en obtint des actes authentiques signés des copistes et parfois ornés de scéaux et d'armoiries coloriées. C'est ainsi qu'il nous a conservé 1° la charte primitive des propriétés de l'Eglise d'Avranches : *Carta ecclesiæ Abrincensis*. Renfermée dans les archives de l'évêché, elle avait

été rédigée par Jean de Hautfuné et, avec les diplômes du pape Lucius III, la charte de Saint-Philbert-sur-Rille, celles des possessions anglaises et des îles normandes, elle remplaça la bulle d'Adrien IV, brûlée par les protestants ; 2° la fondation de la collégiale de Mortain et du prieuré du Rocher, excellentes copies faites par un chanoine de ce lieu ; 3° de nombreuses chartes tirées de l'inventaire de Laurent de Faye, du Livre-Blanc, du Registre des Archives, et du Livre-Vert. 4° Les principaux diplômes de chacune de nos abbayes ; 5° les actes de tous nos saints évêques dont quelques-uns paraissaient perdus ; 6° la fondation du collège d'Avranches que l'on ne trouvait nulle part ; celle de la plupart de nos prieurés, maladreries et chapelles ; 7° l'histoire des doyens du chapitre de la cathédrale et celle de presque tous nos vicomtes jusqu'à saint Louis ; 8° les procès-verbaux des élections épiscopales de Jean Boucard et de Louis Herbert, faites par le chapitre ; 9° l'inhumation princière de Louis de Bourbon ; 10° un résumé du polypticum ou Livre-Blanc indiquant les droits dus à l'évêque dans ses visites des monastères, les taxes en cour de Rome, fixées par le pape Martin V, les droits cathédraux payés par chaque paroisse, les patrons temporels et spirituels. C'est avec ces documents divers que nous essayons de faire l'histoire d'Avranches, c'est-à-dire de ses origines, de sa cathédrale et de ses pontifes. Nous nous efforçons de rendre aux faits leur sévère exactitude, de mettre rigoureusement de côté les opinions personnelles, de présenter comme certain ce qui est bien prouvé et comme probable ce qui repose sur des hypothèses vraisemblables.

Notre travail sera encore très imparfait, mais il donnera des

aperçus et des documents nouveaux sur la cité gauloise d'Ingena, sa préfecture romaine, son comté mérovingien et son antique évêché. Plus qu'aucun autre, ce diocèse a été déshérité de ce qui faisait jadis sa gloire, et aucune compensation ne lui a été faite. Sa vieille cathédrale commencée vers 1020, et illustrée par Robert Cénalis et Daniel Huet, est tombée sans qu'il se soit trouvé personne pour la soutenir ou la relever ; la plupart de ses glorieuses abbayes ont subi le même sort ; ses places fortes, ses donjons, ses châteaux ont été démolis ; de nos jours son école centrale lui a été enlevée ; enfin ses archives qui devaient former la portion la plus pure de son héritage, ont été en partie pillées, vendues ou détruites.

Nous sommes donc heureux, en présence de pertes si considérables, de rendre à cette illustre église quelques-uns de ses monuments écrits, qui donneront une idée plus complète de son noble et glorieux passé [1].

(1) Au début de notre ouvrage, nous sommes obligé d'entrer dans un certain nombre de détails techniques, de présenter plusieurs classifications arides, d'employer bien des termes peu agréables aux lecteurs qui recherchent, avant tout, les charmes d'une composition harmonieuse ; nous ne reculons pas devant cet écueil, afin d'offrir au public une étude vraiment sérieuse et aussi scientifique que possible de la topographie de l'Avranchin.

Nous savons, en effet, qu'il se rencontre un bon nombre d'esprits élevés, attentifs, désireux de trouver des indications précises qui puissent les diriger dans leurs études géologiques et géographiques. Ceux-là nous sauront gré, du moins nous l'espérons, d'avoir préféré la précision des détails à une description à grands traits qui captive davantage l'attention du commun des lecteurs. La suite de notre travail nous fournira l'occasion de tracer des tableaux assez vastes et assez dramatiques pour qu'on nous pardonne ces pages du début.

LE

DIOCÈSE D'AVRANCHES

TOPOGRAPHIE

CHAPITRE Ier

GÉOLOGIE

Le sol de l'Avranchin se compose uniquement de terrains primitifs, de terrains de transition, de roches ignées et d'alluvions dont nous allons essayer de donner un aperçu.

La science actuelle considère la terre comme un soleil éteint, une étoile refroidie, une nébuleuse passée de l'état de gaz à l'état solide. Sa masse incandescente étant devenue pâteuse, en perdant de sa chaleur, une pellicule apparut à sa surface. Cette frêle enveloppe formée par cristallisation, s'épaissit avec le temps et devint la croûte terrestre que nous foulons. Dès lors le rayonnement de la chaleur, émanant de la masse fluide, se trouva supprimé. La température de l'atmosphère, privée de cette source de chaleur, ne suffit plus à maintenir à l'état gazeux tous les

éléments volatils qui s'y trouvaient. Ils se condensèrent successivement et formèrent les océans. Au contact des eaux, la stratification de la terre devint plus complète. La masse interne se refroidissant aussi, son volume diminua et l'enveloppe devenant trop grande, dut se plisser en suivant le liquide igné, dans son mouvement de retrait. De là les premières irrégularités du sol. Les plissements de l'écorce augmentant déterminèrent sur la partie ignée des pressions qui réagirent sur les points faibles, c'est-à-dire sur les convexités de l'enveloppe. Celles-ci se déchirèrent et donnèrent passage à la masse interne qui, s'élevant par les ouvertures, s'y refroidit, en souda les parois et forma les premiers rudiments des montagnes [1].

La première enveloppe de la terre, dans l'Avranchin, est représentée par des schistes maclifères, des gneiss ou des leptynolites; les premières éruptions formant les montagnes sont de granit.

L'eau s'étant précipitée dans les dépressions pour y former les mers fut souvent volatilisée par les surfaces brûlantes. Condensées de nouveau elles retombaient en pluies abondantes. Ces pluies, chargées d'acide carbonique, agissent sur les saillies émergées et en dissolvent certaines parties qui sont réduites en sable. Les marées, agitées par les tempêtes, arrachent elles-mêmes à leurs rivages des fragments de rochers qui bientôt se désagrègent et sont, avec les sables, portés par les flots à de grandes distances. Pendant les moments de calme, ces fragments de roches se déposèrent en strates horizontales et formèrent les premiers sédiments de l'enveloppe terrestre. Comme l'enveloppe était encore à une température fort élevée, les sédiments éprouvèrent un commencement de fusion et prirent parfois une structure feuilletée.

Dans l'Avranchin, ce terrain sédimentaire comprend des phyllades, des grauwackes, des poudingues, des grès rouges, de la lidienne et des conglomérats porphyriques.

(1) M. Ed. Hébert, Membre de l'institut, professeur de Géologie à la Sorbonne : *Notions générales de Géologie*, p. 88-90.

La température élevée que nous venons de signaler ne permettant pas de vivre aux êtres organisés, les fossiles font généralement défaut et ce premier terrain est désigné sous le nom d'azoïque, d'archéen, de comburien ou de silurien inférieur.

Des plissements, des exhaussements nouveaux déplacèrent les mers ou les golfes qui abandonnèrent certaines contrées pour se porter sur d'autres. Dans le pays d'Avranches, les eaux se retirèrent à l'ouest, c'est-à-dire dans la mer de la Manche, comme le prouvent les alluvions anciennes. A l'orient de Mortain restèrent seulement un lac et des lagunes. Ces petites mers intérieures déposèrent à leur tour de nouveaux sédiments qui furent des sables ou des détritus fangeux : ces sables et cette fange sont devenus des grès et des schistes ardoisiers, dans lesquels nous retrouvons à l'état de fossiles des plantes et des animaux. La terre en effet a perdu beaucoup de chaleur, et une première végétation apparaît sur ses coteaux, des reptiles rampent sur les rochers, et, dans les ondes, reposent les mollusques et nagent les poissons. Dieu a parlé, comme le dit l'Ecriture, et nos continents se sont couverts de verdure, nos océans ont recelé dans leur sein des animaux divers : « *Dixitque Deus : Germinet terra herbam virentem... producant aquæ reptile animæ viventis* (1). » Combien de temps dura l'existence de ce petit monde primordial ? Nous ne saurions le dire. Néanmoins, malgré sa fécondité étonnante, il était condamné à disparaître, et, anéanti par une éruption nouvelle, il disparut pour toujours !...

Pendant la période silurienne supérieure, la masse centrale de la terre, toujours agitée par la diversité de ses éléments, sa haute température et les gaz qui la compriment, exerça sur son enveloppe une poussée d'autant plus forte que cette croûte devenait plus épaisse et plus résistante. Il fallait pour la briser une pression capable de soulever des montagnes, et cette pression se fit sentir. Un soulèvement considérable, s'étendant à de grandes distances et dans plusieurs directions parallèles, releva violem-

(1) Genèse, chap. I, ✝. 3, 11, 20.

ment le sol et en particulier celui des environs de Mortain. Les strates anciennes furent redressées, les nouvelles soulevées, disloquées, contournées ; le bassin maritime ravagé et les animaux entièrement détruits. C'est l'époque des éruptions non seulement de nouveau granit, mais encore de pegmatite, de quartz, de diorite qui, au milieu des schistes et des phyllades, présentent des filons de plusieurs kilomètres de longueur. On comprend dès lors comment un terrain relativement fort bas, est devenu le plus élevé et le plus pittoresque ; comment ces sables qui ont formé des grès et des schistes ont été singulièrement bouleversés. Mis tout d'abord en fusion par la matière ignée, ils se sont ensuite refroidis, puis contractés en formant des déchirures, des abîmes, des masses imposantes divisées par assises régulières, comme des murs cyclopéens.

Toutefois si le territoire de Mortain a été le plus disloqué, c'est à St-Martin-de-Chaulieu que la force soulevante a concentré toute son énergie. On y trouve en effet le point le plus élevé, non seulement du département de la Manche, mais encore de toute la Bretagne. Il n'est dépassé, en Normandie, que par le massif de la forêt d'Ecouves, aux environs d'Alençon.

Bien avant l'époque primaire, l'Avranchin était déjà émergé. La France était loin d'être aussi avancée, et si l'on excepte le plateau central, la Bretagne, une partie du Cotentin, avec les Vosges, les Pyrénées et une portion des Alpes, elle était encore sous les eaux. Il lui manquait donc ses grands contours, ses plaines les plus fertiles et plusieurs de ses reliefs qui en se soulevant refouleront ces mers intérieures appelées jurassique, crétacée et tertiaire. De nombreuses catastrophes anéantiront tour à tour de nouvelles plantes, de nouveaux animaux que Dieu, dans sa puissance infinie, se plaît à renouveler d'une manière toujours plus merveilleuse, plus variée et plus parfaite.

Au milieu de ces perturbations, l'Avranchin n'éprouve d'autres changements que ceux qui lui sont apportés par des productions nouvelles. Ainsi, après les fougères arborescentes qui ombrageaient ses collines à la fin de la période primaire, il produit,

pendant l'époque secondaire, au milieu d'une atmosphère encore chaude, des conifères et des palmiers qui atteignent des proportions exceptionnelles. La distinction de zones et de climat n'existe pas encore, tellement la chaleur du globe communique à la surface une température uniforme. Dans les airs voltigent des insectes nombreux, et dans les mers environnantes nagent d'immenses reptiles et d'énormes sauriens.

Pendant la période tertiaire, qu'on a appelée l'aurore de l'époque actuelle, apparaissent les grands pachydermes, et aux végétaux des époques précédentes se mêlent quelques nouvelles familles qui ont persisté jusqu'à nos jours : les thuyas, les pins, les bouleaux et les chênes.

Vient ensuite l'époque quaternaire, la plus remarquable de toutes. Elle donne naissance à une multitude de mammifères dont quelques-uns ont disparu : le mammouth, le mégaterium, le mylodon. D'autres, et en plus grand nombre, existent encore : l'éléphant, l'ours, le bœuf, le cheval, le lion, la tortue, etc. Enfin elle voit apparaître nos oiseaux et surtout nos végétaux, qui désormais se cantonnent géographiquement selon les latitudes et les climats.

Les dernières commotions qui ont déplacé les mers et imprimé à notre globle sa physionomie, ont aussi modifié et diversifié nos terrains. Les eaux des mers lancées par les soulèvements souterrains au milieu des continents, ont creusé des vallées, et des ravins profonds, déraciné les forêts et entraîné avec elles non seulement l'humus formé par les générations éteintes et les sédiments divers, mais encore des pierres, des blocs énormes enlacés parfois dans les glaces venues des contrées septentrionales. Quand les ondes furieuses eurent cessé leurs dévastations, elles laissèrent des blocs erratiques sur nos collines ou dans nos plaines qu'elles recouvrirent encore d'une terre meuble, de limons argilo-sableux et de cailloux roulés, souvent étrangers à la contrée où ils reposent. C'est à ces grandes inondations que nous devons ces derniers terrains désignés sous le nom de terrains de transports, de diluvium ou d'alluvions.

La croûte terrestre est consolidée, les cataclysmes géologiques ont perdu leur gravité et leur fréquence, les continents et les mers ont pris leurs limites respectives, les bouleversements du sol, les fractures du globe et les éruptions volcaniques ne s'exerceront qu'à de rares intervalles et n'occasionneront plus que des désastres restreints ou locaux.

L'Avranchin va donc rester désormais ce que le retrouveront les premières familles humaines qui viendront s'établir sur son territoire. D'immenses forêts couvrent la majeure partie de ses collines et de ses plaines; une multitude d'animaux variés peuplent et parcourent exclusivement ses solitudes et ses bocages; l'océan épanche ses flots sur les grèves de son golfe, baigne ses rivages et projette, fort avant dans les terres, le flux de ses hautes marées; enfin, au fond de sa baie, en face du confluent de ses deux principales rivières, s'élève, enlacé par les fleuves, un promontoire couvert de grands arbres et dominant la mer; c'est le lieu que choisiront les premiers clans venus de l'Asie où l'homme a pris naissance avec l'époque quaternaire, et c'est sur ses hauteurs qu'ils jetteront les fondements d'une ville qui sera la cité d'un nouveau peuple, la capitale des Ambibarri ou Abrincatui, c'est-à-dire de l'antique et célèbre *Ingena*.

Après cette histoire abrégée de la formation de notre sol, il reste à parler de la variété de ses roches, de ses fossiles et de ses alluvions.

I. — *Roches éruptives*.

1° *Le granit*. La principale roche éruptive est le granit qui forme trois chaînes de collines parallèles se dirigeant de l'orient à l'occident. Celle du nord, la plus considérable des trois, commence à Saint-Martin-de-Chaulieu, atteint les falaises de Carolles, disparaît sous les flots et se montre de nouveau dans l'Archipel de Chausey; celle du centre part de Mortain, gagne Avranches et se continue sous les grèves jusqu'aux îlots du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine; celle du sud se ramifie

aux environs du Teilleul, de Buais, de Saint-Brice et de Saint-Martin-de-Landelles, de Vézins, de Saint-James, pénètre dans le Maine et se profile dans la Bretagne en suivant le cours du Couesnon. Ce granit passe pour un des plus beaux de France, surtout celui de la chaîne septentrionale : son grain fin et d'une couleur gris-bleu, quelquefois blanchâtre, est dur, fortement agrégé et susceptible d'être sculpté avec délicatesse, comme le témoignent les principaux monuments du pays. Ses éléments constitutifs, le quartz, le feldspath et le mica en contact avec certains oxides lui donnent quelquefois une teinte rouge ou verdâtre. Dans la colline du centre, carrière du Mont-Bouée, le granit prend une couleur noirâtre due à la teinte de son mica; mais il n'a ni pyrite ni protoxide de fer pour le décomposer, et il pourrait, avec avantage, remplacer le kersanton de la Basse-Bretagne.

2° *La pegmatite.* C'est la plus belle pierre de l'Avranchin employée pour bâtir. Elle se compose de feldspath, de quartz ordinairement grénus, souvent accompagnés de tourmaline, de filons de quartz, de mica blanc argentin ou de schorl noir d'un éclat assez vif. Sa couleur la plus ordinaire est le jaune chamois, quelquefois cependant elle est rose ou blanchâtre. Cette roche se trouve dans les trois collines où elle forme des filons ou des couches plus ou moins profondes.

3° *Le quartz* formé de silice plus ou moins pure, présente des masses imposantes ou des filons considérables à Donville, à Rouffigny, à Montjoie près Saint-James, aux Loges-Marchis, Savigny-le-Vieux, au Frêne-Poret et dans plusieurs autres lieux où il apparaît sous des formes et des nuances très variées. Au Grand-Celland et à Saint-Michel-des-Loups, il est blanc, amorphe, pyriteux; à Vains, à Sainte-Pience, il apparaît souvent recouvert de mouches cuivreuses; à Saint-Loup, il est calcédonieux et mamelonné; à Coulouvray il est jaspoïde; à Barenton sa teinte est jaune; à Subligny il est saccharoïde ou vitreux, rose à Saint-James, noirâtre à Argouges. A Vézins il présente de petites druses prismeés, aux teintes rouges ou violettes; parfois sa texture est

cariée et offre des cavités renfermant du graphyte rose ou noir. Avranches et Saint-Sénier en possèdent encore d'une teinte bleuâtre traversée par des aiguilles de tourmaline ou de schorl noir.

4° Les filons de *diorite* ne sont ni moins nombreux ni moins considérables que ceux du quartz. On en trouve qui ont de dix à douze kilomètres de longueur, et qui traversent, d'un seul jet, les granits, les phyllades et les schistes maclifères. Les plus importants se trouvent à Périers-en-Beauficel, à Barenton, au Teilleul, à Heussé, à Buais, aux Loges-Marchis, à la Chapelle-Hamelin, au Petit et au Grand-Celland, à Poilley, etc. Cette roche se présente en masse considérable ou en rognons ressemblant parfois à des boulets de pierre. Elle est composée d'amphibole et de feldspath en proportions à peu près égales. Quand le diorite est poli on dirait du jade vert foncé avec des nodules d'un vert clair.

5° A Sourdeval se trouve un granit syénitique en contact avec le diorite. Il est probable que le diorite en fusion a plus ou moins liquefié le granit qui s'est alors approprié le feldspath et est ainsi devenu une roche métamorphique.

6° On trouve également dans ces parages, un leptynolite dont le feldspath décomposé est passé au kaolin. Le même phénomène existe dans les grauwackes de Saint-Pierre-Langers.

II. — *Roches de l'écorce primitive de la terre.*

1° Le gneiss composé de feldspath, de mica et de quartz se trouve aux environs du granit ou sur le granit, dont il a les mêmes principes constituants. Ce qui le distingue du granit, ce sont ses cristaux considérables; son feldspath est généralement rose, avec un quartz bleuâtre et de grandes lames de mica argentin. Les Biards en offrent de magnifiques échantillons traversés par d'énormes aiguilles de tourmaline.

2° Le schiste maclifère dit aussi leptynolite est, comme le gneiss, composée de mica à grains fins et de feldspath granulaire très attenué. Cette roche se reconnaît facilement par les fausses

macles ou petit noyaux noirs et opaques qu'elle renferme. Très répandue dans le pays, elle entoure partout les trois zones de collines granitiques, en formant des bandes très variables. Les portions considérables sont aux environs de Saint-Hilaire-du-Harcouet, de Sourdeval, de Saint-James et de Saint-Pois.

III. — *Roches de sédiment.*

1° *Roches du sédiment comburien ou silurien inférieur.* — Ce premier sédiment comprend les phyllades, les grauwackes, la lydienne, les poudingues, les grès et des conglomérats porphyriques.

Le phyllade et la grauwacke se composent tous les deux, mais dans des proportions inégales, de feldspath, de mica en petite quantité, de quartz et de matières phylladiennes ou talqueuses. D'une couleur grise, bleue ou noirâtre, ces deux roches sont rarement isolées : elles alternent ensemble et sont en stratification avec les leptynolites qu'elles recouvrent [1]. On les distingue facilement à l'œil par leur texture compacte dans la grauwacke qui ne se divise qu'en fragments pseudo-réguliers ou en parallélogrammes, et feuilletée dans le phyllade, parfois tellement fissile, qu'il pourrait presque remplacer l'ardoise.

Les phyllades et grauwackes existent non seulement au nord du Thar, de Granville et de Villedieu, mais surtout dans les bassins de la Sée, de la Sélune et du Couesnon, où ils forment trois grandes bandes. La première commence à Mesnil-Gilbert, côtoie surtout la rive droite de la Sée et se termine avec les rivages maritimes de Saint-Jean-le-Thomas, Genêts et Vains-Saint-Léonard. La seconde, qui joint la première au-dessous du promontoire d'Avranches est limitée par les sables de la mer, le Couesnon et les bourgades de Sacey, La Croix, Poilley, Marcilly et Saint-Loup. Ces deux premières remplacent un ancien golfe de

(1) *Essai géologique sur le département de la Manche*, par M. Bonnissent page 107 et suivantes.

l'époque azoïque. La troisième bande occupe un ancien lac ou une petite mer intérieure : elle s'étend du Buat ou des limites orientales de Chalendrey jusqu'au-delà des frontières de l'Avranchin, ou de la commune de Saint-Georges-de-Rouelley. Traversée par la Sélune, elle forme le meilleur fond du Val-de-Mortain.

La lydienne, formée de schistes ou de phyllades argilleux, durcis par une matière siliceuse, d'une couleur bleu-foncé, se trouve à Granville, au fond des bassins du port où elle est en contact avec les phyllades et la grauwacke.

Les poudingues existent dans les trois cantons de Granville, de la Haye-Pesnel et de Villedieu. Composés de quartz, de lydienne et de quelques grains de feldspath, ils offrent une teinte rouge, verte ou brune. Au millieu des phyllades et des grauwackes, ils forment une ligne ondulée qui, venant de l'arrondissement de Coutances, traverse les communes de Saint-Jean-des-Champs, Saint-Planchers, Saint-Aubin-des-Préaux, la Lucerne, et longe ensuite la rive droite du Thar pour aller dépasser Villedieu.

Quelques îlots perdus dans les grauwackes se métamorphosent graduellement et deviennent des grès rouges formés de sable ferrugineux ou grès psammites. On les trouve à Beauchamps, à Champrépus et à Fleury. Ceux de Beauchamps sont employés comme pierres à aiguiser; ceux de Champrépus et de Fleury sont utilisés pour les carrelages.

Près de l'abbaye de la Lucerne, en particulier, ces poudingues, en contact avec le granit, présentent des conglomérats porphyriques, formés par des cristaux de quartz blanc, mêlés à des fragments de feldspath, noyés dans un ciment siliceux couleur de lie de vin. C'est avec ces roches qu'on vient de renouveler les belles colonnettes du cloître du Mont-Saint-Michel. Polies à l'aide du diamant, on serait tenté de les prendre pour des pierres précieuses.

2° *Roches du sédiment silurien supérieur et fossiles de l'Avranchin.* — Ce second sédiment qui forme une bande de quinze kilomètres de long sur cinq de large, recouvre en totalité ou en partie les communes de Romagny, de Mortain, du Neufbourg,

de Bion, de Saint-Clément, de Rancoudray, de Saint-Jean-du-Corail, de Ger, de Barenton et de Saint-Georges-de-Rouelley. Il comprend des grès quartzifères et des schistes ardoisiers fossilifères.

Les grès, dits grès armoricains, sont de trois espèces. La première est composée de grains de quartz noir, blanc ou bleuâtre, le tout parsemé de quelques parcelles de feldspath kaolinisé; la seconde beaucoup plus considérable, n'a que le quartz pour élément constitutif. On y remarque diverses empreintes qui ne sont peut-être que des traces d'annelés, et connues sous le nom de bilobites. Des tiges cylindroïdes, légèrement cannelées et offrant des nœuds régulièrement espacés, s'y rencontrent également, c'est le *scolitus linearis*. Appartient-il à la classe des polipiers ou rappelle-t-il des arbustes du genre des Asterophyllites, de la période dévonienne? On ne saurait l'affirmer.

La troisième espèce de grès est jaunâtre et micacée. Elle se voit surtout au nord de la ville de Mortain, où elle domine les schistes par exception. Elle renferme le trilobite, l'orthis, le redonia, avec des bivalves de différentes grandeurs.

Mais c'est dans les schistes bleuâtres qui recouvrent une partie de ces grès, en formant des monticules parfois élevés, que nous rencontrons les plus beaux fossiles du pays. Ils comprennent des plantes et des animaux qui sont déjà assez nombreux pour répondre à plusieurs embranchements de la division zoologique.

IV. — *Fossiles.*

Parmi les plantes nous ne rencontrons guère que des fucoïdes, c'est-à-dire des varechs, des algues et des lycopodes. On a cependant découvert quelques traces de fougères.

Parmi les animaux nous en avons reconnu un grand nombre dont nous donnons le tableau suivant ;

Embranchement	Classe	Famille	Genres et espèces
EMBRANCHEMENT DES ZOOPHYTES	POLYPES		Encrinites
EMBRANCHEMENT DES MOLLUSQUES	UNIVÁLVES		Lituites cornu-arietis Orthoceras Turbo Connularia Pentamerus
	BIVALVES		Nucula-Chauvelli Orthis redux Arca Lingula Theca Cypricardia
EMBRANCHEMENT DES ANNELÉS	ANNÉLIDES		Néreites
	CRUSTACÉS	FAMILLE des CALYMENIDES	*Genre Dalimanites* Dalimanites Philipsi Dalimanites Vetillarti Dalimanites Dujardini *Genre Calymène* Calymène Tristani Calymène Aragoi
		FAMILLE des ILLÆNIDES	*Genre Illænus* Illænus Demaresti Illænus Salteri
		FAMILLE des ASAPHIDES	*Genre Asaphus* Asaphus communis

M. Bonissent [1] cite encore le *Redonia Deshayesiana* et le *Beyrichia;* M. Dalimier [2], l'*Homalonotus*, les *Cystidées*, le *Didymograpsus* et des *Bryozaires*.

Les fouilles que l'on fait présentement pour le tracé d'une voie ferrée, au milieu des grès et des schistes de Mortain, amèneront, nous pouvons l'espérer, la découverte de plusieurs espèces nouvelles.

V. — *Alluvions*.

1° *Alluvions anciennes*. — Ces alluvions se remarquent principalement dans la chaîne dentelée qui commence au pic de l'Ermitage, à Mortain, et finit aux rochers de la Fosse-Artour, en Saint-Georges-de-Rouelley. Les eaux, en se précipitant dans la plaine, ont creusé de profonds ravins, dénudé les crêtes de la montagne et entraîné des blocs de grès siluriens que l'on aperçoit encore sur le flanc des monts ou au fond des vallées. Ainsi, dans les vallées de Barenton et de Saint-Cyr-du-Bailleul, au milieu d'une terre argileuse, micacée et souvent grisâtre, on trouve des fragments de silex, de grès, de quartz, de jaspe de différentes couleurs. Le même *diluvium* se remarque à Mortain où il est représenté par un tuf calcaire, à Sourdeval et dans plusieurs autres communes du bassin de la Sée.

Des alluvions non moins anciennes recouvrent les leptynolytes et les phyllades. Elles sont formées de parties tenues et fragmentaires : des sables siliceux, des maclifères grisâtres souvent recouverts d'un lit d'argile. On y trouve des galets aussi polis que ceux de nos rivages maritimes, des fragments de quartz amorphe, de pegmatite, de diorite, de porphyre, de schistes avec macles. Ce diluvium se rencontre aux Loges-Marchis, à Saint-Brice, à Saint-Martin-de-Landelle, à Vézins, à Montjoie, à Saint-James,

(1) M. Bonissent : *Essai Géologique sur le département de la Manche*, p. 208.

(2) M. Dalimier : *Stratigraphie des terrains primaires du département de la Manche*, 1861.

à Saint-Laurent, à Saint-Aubin-de-Terregatte, à Saint-Sénier-de-Beuvron, à Ducey, à Poilley, à l'abbaye de Montmorel, à Sacey à Les Pas, à Moidrey, au Val-Saint-Pair, à Vains et à Genêts.

A Villedieu, les mêmes débris se trouvent agglutinés avec des schistes rouges, roses ou verdâtres qui forment des pondingues et des brèches. C'est un diluvium rouge que nous retrouvons à Saint-Jean-du-Corail et à Bion, au milieu d'une argile et de riches minerais de fer exploités dans les forges de Bourberouge. Il existe à Carolles, à Bouillon, à Granville d'autres minerais de fer, de cuivre, de zinc ou de plomb, mais trop faibles pour être utilisés. Le fer donne seulement naissance à une foule de sources minérales.

2° *Alluvions modernes.* — Au diluvium succèdent les alluvions modernes formées de siècle en siècle et appartenant généralement aux temps historiques. Elles comprennent les tourbes des montagnes, les terres de bruyère composées de lichens, de graminées, de feuilles et de débris d'arbres. Elles se trouvent principalement dans la forêt de la Lande-Pourrie, à Blanche-Lande, à la Lucerne, à Savigny-le-Vieux, à la Chaise-Baudouin, et dans la plupart de nos bois et de nos taillis.

La tourbe des vallées ne présente généralement qu'un dépôt vaseux abandonné par les eaux fluviales, et par le flux et le reflux de la mer, à l'embouchure de nos rivières. Ces dépôts se remarquent surtout dans les marais qui longent les rives du Couesnon depuis Antrain jusqu'à la baie du Mont-Saint-Michel. Dans ces terrains qui ont jadis fait partie du domaine maritime, on a découvert différentes couches de tourbe, de tangue, de terre végétale avec du gravier, des fragments d'arbres, de coquilles, des produits de l'industrie et des ossements d'hommes ou d'animaux.

Ainsi, en 1834, dans la vallée de Beuvron, en dessous de Saint-James, on mit au jour une sorte de pirogue faite d'un tronc d'arbre et renfermant un squelette [1]. Nous aurons occasion de

(1) *Avranchin monumental et historique*, par M. Le Héricher, t. II, article Saint-James.

rappeler d'autres découvertes semblables, en parlant des rivages maritimes.

La mer, en détruisant la forêt de Quokelunde qui s'étendait jadis jusqu'au Mont-Saint-Michel, a donné naissance à des marais, à de vastes tourbières qui occupent une bonne partie des communes de Beauvoir, d'Ardevon, de Huynes et de Courtils.

Des atterrissements considérables se sont également formés dans la baie du Mont-Saint-Michel et en ont insensiblement exhaussé le niveau.

Ces atterrissements de sables, désignés sous le nom de tangue ou de sablon, sont un mélange de vase argileuse, de limon d'eau douce et de sables marins combinés avec des débris imperceptibles de différents coquillages.

Echauffées par le soleil, ces tangues produisent des efflorescences de chlorure de sodium qu'on recueillait pour en faire du sel. Ces tangues forment aussi d'excellents engrais qui sont utilisés dans différents terrains du pays. Aussi la plupart des communes du littoral ont-elles leurs routes, leurs voies *tangueuses*, destinées aux voitures qui viennent enlever ce sable calcaire. On emploie aussi pour le mortier, un autre sable maritime dont la composition diffère de la tangue. Il provient de roches quartzeuses, granitiques et phylladiennes très atténuées. On y trouve des galets de différentes formes, une variété de coquillages complets ou à l'état de fragments. Poussés par les flots dans nos anses et accumulés par les vents, ces sables ont formé des terrains plus ou moins étendus auxquels on a donné le nom de dunes. Ces dunes se trouvent à Genêts, à Dragey, à Saint-Jean-le-Thomas, à Bouillon, à Saint-Pair et à Donville. Celles de Genêts et de Dragey ont été fertilisées ; bientôt celles de Bouillon, de Saint-Pair et de Donville seront également gagnées à l'agriculture.

CHAPITRE II

OROGRAPHIE

Quand le voyageur pénètre dans la partie orientale de l'Avranchin, il ne rencontre, à chaque pas, qu'un terrain bizarrement contourné : partout des monts et des vaux, des pics isolés, des roches altières, d'immenses tumulus où l'herbe croît à peine, des croupes arrondies, stériles ou boisées, des vallées profondes où mugissent des torrents, de larges déchirures dans lesquelles les rivières s'engouffrent en formant des cascades; il se croirait alors à l'entrée de la Suisse ou de la Savoie. Il est, en effet, dans la contrée la plus montueuse du pays, dans le Val-de-Mortain, *in Valle Moretonii.*

Nous avons parlé des soulèvements qui ont donné naissance à nos montagnes. Le principal est l'épanchement granitique de l'époque silurienne. Il forme un massif considérable qui s'étend de Saint-Georges-de-Rouelley à Saint-Pois, de Mortain à Ger et jusque dans l'Orne, le Calvados et l'arrondissement de Saint-Lo où commencent les collines du Cotentin. Le point culminant, 368 mètres, est Saint-Martin-de-Chaulieu dont le nom chrétien cache peut-être celui d'une divinité topique. Les principales altitudes qui entourent le géant de ces monts, et forment avec lui un plateau considérable, sont, au nord de la Sée : le Mont-Robert,

237 mètres, en Saint-Pois. Il a été chanté sous le nom de *Coupeau Robertin*, de *Bossu Mont-Robert* par le poète Jacques de Champ-Repus qui localise sur sa cime le logis d'Apollon et des muses [1]. Le Beau-Moncel, 333 mètres, et la Naizière, 280 mètres, dans la commune de Montjoie dont l'église s'élève elle-même sur un mamelon de 321 mètres. Le Mont-Levon, 211 mètres, entre Mesnil-Gilbert et Saint-Pois. Habité, selon les légendes, par les bonnes et mauvaises fées qui, sur son sommet, se livrent une guerre perpétuelle, il apparaît comme une majestueuse pyramide au milieu de la plaine; le Mont-Perlé, 302 mètres, en Périers-en-Beauficel; le Mont-Chabot, 338 mètres, en Vengeons.

Au sud de la Sée : le Mont-Turgon, 180 mètres, le Mont-Fort et le Mont-Eron, 338 mètres, sur les limites des trois paroisses de Sourdeval, de Brouains et de Chérencey-le-Roussel; la Butte-Elier, 300 mètres, au midi de Sourdeval; le Mont-Fautrel, *Mons-Faltrelli*, 314 mètres, cité en 1082, dans la charte de fondation de la collégiale de Mortain, et le Mont-de-la-Roche-Fiche qui doit son nom à un menhir placé sur sa cime. Ils s'élèvent tous les deux dans la commune de Saint-Clément, ainsi que les buttes de la Sablonnière, 315 mètres, et du Beau-Vallon, 286 mètres.

A l'orient : le Mont-Héry, 312 mètres, en Sourdeval; les Herbeux, 343 mètres, la Butte-Lesard, 306 mètres, la Butte-de-la-Touche, 307 mètres, dans la commune de Ger. Sur la limite de Saint-Sauveur-de-Chaulieu, la Butte-de-Brimballe, appartenant au Calvados, 367 mètres. Elle offre, après Saint-Martin-de-Chaulieu, la plus haute altitude.

A Mortain commence une chaîne dentelée, une gracieuse cordelière dont les crêtes se détachent dans l'azur du ciel, comme une *Sierra* espagnole. Elle limite, au midi, l'immense forêt de

(1) Voir dans les œuvres de Jacques de Champ-Repus, né à Saint-Pois, dans la seconde moitié du XVIe siècle, son *Discours sur la paix*, p. 108, et la *Description de la Maison d'Apollon et des Muses*, p. 118. Rouen, 1603, et l'édition de 1864.

la Lande-Pourrie, *Landa-Putrida*, et se continue dans l'Orne, le Maine et la Bretagne, avec de nombreuses ramifications. Les principaux pics sont : la Montjoie, renfermant dans ses flancs la grotte aux Sarrasins, dont le sommet a paru, à certaines imaginations, couronné d'un Jupiter assis ; le pic de l'Ermitage, le point culminant de la Montjoie, d'où la vue s'étend sans limites, sur la Basse-Normandie, le Maine, la Bretagne et la baie du Mont-Saint-Michel, 314 mètres; les monts de Ruandel et de Bourberouge, 300 mètres, près du château et de l'usine métallurgique du même nom; les monts de la Foliolaie, *Foliolaya*, en Barenton, près de l'ancien *castrum* ou *haya* normande dont le nom est cité dans le *polypticum* du diocèse d'Avranches, remontant à l'année 1412. Ils comprennent cinq ou six pics dont le plus important est celui de la Fontaine-Bouillante, 266 mètres. Après ces crêtes, viennent celles de Saint-Georges dont les plus connues sont les deux monts de la Fosse-Artour, 215 mètres, avec leurs grottes légendaires, au pied desquelles coule la Sonce. Ce sont ces monts, les plus élevés du département de la Manche, qui ont principalement formé le Val-de-Mortain, *Vallis Mortonii*, souvent mentionné dans les archives diocésaines, pour désigner l'ancien archidiaconé de cette contrée. (1)

Après les monts du Val-de-Mortain, il ne reste plus que les

(1) Ce joli mot : le Val-de-Mortain est le véritable nom de l'ancien archidiaconé ou comté de Mortain. Wace le désigne sous cette appellation, Val-de-Mortain. Le pouillé du diocèse d'Avranches, de 1412, dit : l'archidiacre ou l'archidiaconé du Val-de-Mortain : *Archidiaconus*, *Archidiaconatus Vallis Moretonii*. Le plus puissant et le plus illustre des comtes de Mortain, Robert, frère de Guillaume le Conquérant, désigne lui même le territoire soumis à sa juridiction sous le nom de Val-de Mortain « *in tota Valle Moretonii*. » (Charte de la fondation de la collégiale de Mortain, 1082.) Le terme *Mortainais* qu'on a dernièrement substitué à *Val-de-Mortain*, est une qualification de fantaisie qui n'est ni régulière ni administrative. Il est aussi singulier que ceux de : Saint-Lois, Valognais, Cherbourgeois pour désigner les arrondissements de Saint-Lo, de Valognes ou de Cherbourg, qui ne sont que des divisions de la Manche ou de l'ancien Cotentin comme Mortain en était une de l'Avranchin.

collines granitiques qui, pour ainsi dire soudées au massif de l'époque silurienne, se dirigent vers la mer, en diminuant de hauteur. Elles forment trois lignes parallèles au nord de la Sée, entre la Sée et la Sélune et au midi de cette dernière rivière.

Les principales altitudes de la colline du nord, en partant de Saint-Pois, sont : le Nid-au-Jan, 264 mètres, en Coulouvray ; la Herissinière, 206 mètres, en Saint-Martin-le-Bouillant ; la Butte, 235 mètres, en la Chapelle-Cécelin ; le Mont-la-Berge, 224 mètres, entre Saint-Pierre-du-Tronchet et Sainte-Cécile ; la Butte-du-Vieux-Manoir, 205 mètres, en Rouffigny ; la Corbière, 183 mètres, et les Monts, 196 mètres, en la Trinité ; le Mont-Jouy, 219 mètres en Saint-Jean-du-Corail ; la Butte de la Vallée, 178 mètres, et les Hauts-Monts, 166 mètres, en la Chaise-Baudouin ; la Butte de la Porte, 203 mètres, en Sainte-Pience.

A partir de cette butte nous n'avons plus à signaler que des hauteurs au-dessous de 200 et même de 100 mètres. Dans la commune de Braffais nous citerons : La Trigale et les Châteaux-Tourbotins, 129 mètres : ils rappellent encore des légendes de fées et de combats gaulois ; la butte de Plomb, 183 mètres; le tertre de Neuville, 115 mètres, au nord de Saint-Jean-de-la-Haize ; le Mont-Servot, 122 mètres, en Subligny ; la butte du Grippon, 123 mètres ; le Vesval, 107 mètres, en Lolif ; le Moret, 121 mètres, entre la Rochelle et Champcervon ; la butte du Télégraphe et le Mont-Daniel, 93 mètres, en la Lucerne ; Montviron et sa Butte-aux-Gros, 105 mètres ; la Butte-Magny, 107 mètres, en Ronthon ; Les Blins, 55 mètres, en Dragey; enfin les falaises qui terminent le soulèvement granitique sur les rives de l'océan. A Bouillon elles ont 67 mètres, c'est-à-dire au Pignon-Butor, ainsi nommé à cause de ses minerais de cuivre et de zinc qu'on prit, au xvie siècle, pour une mine d'or ; au-dessus de l'église et en face du lac, elles atteignent 79 mètres; à Carolles leur altitude est de 74 mètres au-dessus des grottes ou galeries creusées par la mer, et de 71 mètres près du camp romain et des ruines de la chapelle Saint-Clément, qui fut jadis une léproserie monacale ; à Champeaux, leur hauteur s'élève à 87 mètresà la Hoguelle,

et à 96 mètres au-dessous du manoir. Ce sont les plus hautes falaises du département après celles de Jobourg, qui comptent jusqu'à 128 mètres d'élévation [1].

Parmi les principales cimes de la chaîne centrale qui part de Mortain, nous citerons : Le Pilon, dans les Bruyères de la Justice, 285, et le plateau des Fresnayes, 276 mètres, à Romagny; la Butte-Charlemagne et la Belle-Fontaine, près de Juvigny, 287 mètres; les Monts et les Vaux, 234, à Mesnil-Rainfray; la Chaise-Berthe, regardée comme un ancien sanctuaire druidique, 242 mètres, à Reffuveille; le Mont-Bouée, surmonté naguère d'un dolmen, et s'écartant de la ligne droite du faîte pour s'avancer, comme un cap, au milieu des schistes maclifères, 186 mètres, en Montgothier; le Beau-Soleil, 206 mètres, dans la commune du Grand-Celland; le Châtelier, 168 mètres, commune du Petit-Celland. C'est à son sommet que se trouve ce curieux retranchement qu'on a si singulièrement attribué à Sabinus, bien que César l'indique au sein même du territoire des Unelli, « *in fines Unellorum pervenit* » expression que César emploie toujours pour indiquer qu'il pénètre dans l'intérieur d'un pays. Ce Châtelier, avec les terres environnantes, était une propriété épiscopale et il est désigné dans la plus vieille charte de l'Eglise d'Avranches, sous le nom de *Castiniacum*, le lieu boisé; la Bruyère-au-Bouin, à l'extrémité orientale de Saint-Sénier, près de Saint-Oven, 193 mètres. C'est sur ce tertre que Gassion, en 1639, dirigea son infanterie, quand il vint combattre les Nu-Pieds de l'Avranchin, en révolte ouverte contre les édits royaux qui anéantissaient les privilèges des salines ; la Butte-Jersey, 111 mètres, en la Godefroy, et la Butte d'Apilly, 103 mètres, en Saint-Sénier-sous-Avranches ; le Mont-Jarry et la Nafrée, 100 mètres, dans la commune du Val-Saint-Père; enfin le promontoire d'Avranches, 103 mètres.

Dans les coteaux du sud qui ne forment pas une chaîne con-

(1) Celles de Flamanville n'ont que 76 mètres et celles de Carteret et des Moitiers-d'Alonne, 58 et 62 mètres.

tinue comme les deux précédentes, nous mentionnerons le Mont-Godin, 212 mètres, et le Mont-Ecot, 226, qui s'élève comme un immense tumulus à l'extrémité occidentale de la commune de Saint-Cyr-du-Bailleul; le Mont-Gomer, 205 mètres, et le Mont-Benoît, 160 mètres, au sud et au nord du Teilleul; la Butte-du-Val, 209, à Heussé; la Butte-de-la-Jamondière, 229 mètres, et le Monthier, 208 mètres, en Saint-Paterne-de-Buais; le Mont-de-la-Chaunaie, 204 mètres, et le Mont-de-la-Lande, 200 mètres, en Saint-Symphorien; la Butte-du-Demaine, 194 mètres, en Savigny-le-Vieux; le Vauroux, 102 mètres, et la Butte de Beauchêne, 182 mètres, en Saint-Brice-de-Landelle; les Ouches, 181 mètres, en Saint-Martin-de-Landelle, élevé lui-même à 180 mètres d'altitude; la Vaudrais, 100 mètres, en Vézins; la Butte-des-Plantis, 136 mètres, dans la commune des Chéris; le Jaloux, 114 mètres, en face de la Vaudrais, en Saint-Laurent-de-Terregate; Montmorel, 80 mètres, dominant l'Abbaye du même nom; la Butte-du-Rocher, 131 mètres, entre Saint-Sénier-de-Beuvron et Saint-Aubin; Montjoie-Saint-Denis, 177 mètres; la Vieille-Paluelle, 123 mètres, et les hauteurs de Saint-James, 110 mètres. De cette dernière élévation, en descendant vers l'Océan, le terrain s'abaisse graduellement et les rivages voisins du Mont-Saint-Michel sont à peine au-dessus du niveau de la mer. Au sud des marais on trouve seulement quelques hauteurs qui ne méritent guère d'être citées, ce sont celles de Les Pas, 56 mètres, et de Huynes, 42 mètres, d'où l'on jouit encore d'un beau point de vue sur la baie du Mont-Saint-Michel et l'archipel de Chausey; Beauvoir, le vieil *Asteriacus*, cité dans l'histoire de la fondation de l'église de l'Archange, et le Mont-Itier où habitait, en 709, un des fermiers de saint Aubert, le fameux Bain, qui, avec ses douze enfants, joue un rôle remarquable dans la construction primitive du Mont-Saint-Michel.

CHAPITRE III

HYDROGRAPHIE

Le Val-de-Mortain, et en particulier le plateau de Chaulieu, donne naissance à nos grandes rivières, le Couesnon excepté. C'est du pied de ces monts que jaillissent la Vire et la Sienne, qui arrosent le Cotentin ; le Noireau, affluent de l'Orne, la Sée, l'Egrenne, la Selune et le Colmont.

Pour plus de clarté, nous allons décrire nos rivières par bassins et selon les mers dans lesquelles s'épanchent leurs eaux.

RIVIÈRES QUI SE JETTENT DANS L'OCÉAN ATLANTIQUE

Bassin de la Loire.

Au bassin de la Loire appartiennent :

1° L'Egrenne, *Egrenna*, qui jaillit entre le Mont-Chaulieu et la Butte-de-Brimballe. Après avoir divisé l'Avranchin du Bessin ou une partie de la Manche du Calvados, elle s'unit à la Mayenne, *Meduana*, et avec elle à la Loire, *Liger*.

Elle a pour affluent la Sonce, qui prend sa source près de l'église de Ger, et traverse la forêt de la Lande-Pourrie.

2° Le Colmont, *Colmia*, qui vient de Sainte-Anne-de-Buais. Il reçoit les ruisseaux de Saint-Aubert, de Longuève et du grand Etang-Moret, dans la commune du Teilleul, divise avec eux le midi du département, et comme l'Egrenne se perd dans la Mayenne.

RIVIÈRES QUI SE JETTENT DANS LA MER DE LA MANCHE.

1° *Bassin de la Sée.*

La Sée, *Segia* [1] *vel Saea*, a deux sources à peu près égales. La première, qui est la véritable Sée, prend naissance en Saint-Martin-de-Chaulieu, auprès du Mont-de-la-Toudière (310 mètres d'altitude) : « *a Calvo-Loco procedit* [2]. » On l'appelle la Sée-Rousse, parce que ses eaux sont ferrugineuses « *is est (alveus) quem appellant Saee la Rousse* [3]. » La seconde branche jaillit au village des Hautes-Loges, en Sourdeval, près des frontières du Fresne-Poret, et passe au pied de la Butte-des-Hauts-Vents (280 mètres) où elle fait déjà tourner les moulins de l'ancien monastère de Moutons. On l'appelle la Sée-Blanche, tellement ses ondes sont limpides et pures : « *Pellucidum unum quem Saeam candidam vocant* [4]. » Ces deux petites rivières se réunissent au sud de Sourdeval et passent ensemble sous le premier pont qui porte leur nom, le Pont-de-Sée : « *Demumque coeunt in pontem Saeanum apud Surdam-Vallem, primum Moretoniensem* [5]. »

(1) *Histoire de la fondation du Mont-Saint-Michel*, écrite au VIIIe siècle. (Voir les pièces justificatives).

(2) Robert Cénalis, *De re Gallica*, liber II. Perioch. quart., p. 154.

(3) Robert Cénalis, *Hierarchia Neustriæ*, tomus primus, p. 19. Manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 5201.

(4) *Hierarchia*, p. 19.

(5) *Ibidem*.

Après avoir parcouru la poétique vallée de Brouains, un des plus beaux sites du pays, et alimenté un grand nombre d'usines, la Sée traverse les bourgs de Chérencey-le-Roussel, de Cuves et de Brécey. Près des restes du beau château des de Vassy, elle entre dans une fertile vallée qui porte son nom « *Vallis Saeae.* » A Tirepied, elle côtoie un ancien domaine royal, le *Castrum* du Val-de-Sée qui fut donné à Duguesclin, après la mort de l'infortuné Jean de Tesson. Sous Avranches elle fait des méandres nombreux dans de fraîches prairies qu'elle semble ne quitter qu'à regret, et, après avoir franchi le Pont-Gilbert, elle se jette dans la baie du Mont-Saint-Michel, « *Mox in pelago demergitur* [1]. »

La Sée longe de près le pied des collines, qui divisent son bassin de celui de la Sélune, aussi elle compte beaucoup de ruisseaux, mais peu d'affluents considérables sur la rive gauche. On ne peut guère citer que la Boienne[2] qui, venant de l'extrémité orientale de Saint-Barthélemy, s'écoule entre les monts Morin et Eron et se perd dans la Sée, à Chérencey-le-Roussel. La rive droite est plus riche. Le soulèvement septentrional étant plus éloigné, de charmantes rivières descendent des monts, serpentent dans le Val-de-Sée qui offre une pente douce, et viennent apporter à la Sée le tribut de leurs eaux. De ce nombre nous citerons : 1° La Surde, *Surda*, que M. Bitouzé appelle *Dieursol.* Elle descend du village des Landes, près des sources de la Sée ferrugineuse, reçoit le ruisseau de Clesson, et limite, à l'ouest, toute la grande commune de Sourdeval qui a pris le nom de cette rivière, *Surda-Vallis.*

2° Le Glanon, *fluviolus qui Glanum appellatur* [3], vient de Gathemo. Il limite Montjoie et Saint-Pois au nord et à l'ouest, et après avoir passé son vieux pont au pied du Mont-Robert, il se jette dans la Sée, tout près de l'église des Cresnays.

(1) *Hierarchia Neustriæ*, p. 19.
(2) Cassini écrit Boienne, Bitouzé, Buanne, voir leurs cartes.
(3) *Hierarchia Neustriæ*, p. 19.

Le poëte de ces parages, Jacques de Champ-Repus, chante ainsi sa rivière, son pont et son fertile vallon :

Cérès apporte bled en l'été s'y redore
Les cheveux annelez, avec un beau décore,
Prodiguant les espis et desquels, se dit-on,
Ell' bastit de sa main le grand pont de Glanon,
Pour passer les Sylvains et les Nymphes habiles
Quand ils vont se plonger aux fontaines gentilles,
Afin de mieux volter au son du chalumeau,
Du cistre, du cléron, du luth et du pipeau,
Leurs fredons découpez, gaignant au bal des fées
Que les simples bergers nomment le Val-de-Sées (1).

3° Le Bieu (2) sourcille au pied de l'église de la Chapelle-Cécelin, limite un grand nombre de paroisses et forme un delta en se jettant dans la Sée à Vernix.

4° Le Limon (3), *Rivulus qui dicitur Limon*, dit la plus vieille charte de l'Eglise d'Avranches, en 1020, traverse l'étang du Parc, en Sainte-Pience, où se dressait jadis le château-fort des évêques, forme une cascade à Saut-Bernon, près des Châteaux-Turbotins, et arrose les territoires de Sainte-Eugienne et de Tirepied. Son embouchure dans la Sée se nomme encore le Bas-Limon. C'est cette même rivière que Cassini appelle le Saut-Bernon.

5° La Broise, *Brosia* (4), commence près de la Butte-de-la-Porte, en Sainte-Pience, passe à Subligny, à Lolif, et se perd dans la Sée, au Pont-Corbet, commune de Saint-Jean-de-la-Haize.

6° Le Souliet, *Soulietus vulgo Soulet* (5), qui commençant avec les limites de Montviron, divise Vains et Bacilly et s'épan-

(1) *Œuvres poétiques* de Jacques de Champ-Repus, p. 108.
(2) Cartes de Bitouzé et Pigault.
(3) *Acta sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 451.
(4) Docteur Cousin, manuscrit de la Bibliothèque d'Avranches.
(5) *Hierarchia Neustriæ* de Robert Cénalis, manuscrit de la Bibliothèque nationale, p. 19.

che dans la Sée au pont de Marcey. « *Pontem vero quem subterlabitur Marceiam vulgus appellat*[1]. »

2° *Bassin de la Sélune.*

La Sélune, *Seluna ou Senuna*[2], est le plus grand et le plus remarquable des fleuves de l'Avranchin : *fluvius insignior*, comme l'appelle Robert Cénalis. Malheureusement ce savant évêque nous décrit assez mal les origines de cette rivière quand il la fait sortir de la Lande-Pourrie et passer ensuite entre Saint-Cyr et le Teilleul. La Sélune arrose bien ces lieux, mais par des canaux différents. L'origine de cette confusion est due à l'ignorance de la topographie, à l'absence de bonnes cartes géographiques et à l'originalité même du fleuve qui ne prend son nom que lorsqu'il a reçu plusieurs ruisseaux importants. Le principal est la Friette, et par conséqnent la véritable source de la Sélune : « *Fluviolus quem Friettam vocant*[3]. » Elle prend sa source au-delà de Montreuil (170 mètres d'altitude), et sur les limites mêmes de la Manche et de l'Orne, dans Saint-Cyr-du-Bailleul. Remontant au nord, vers le Mont-Tilon (152 mètres d'altitude), en Saint-Georges, elle limite Barenton au midi, traverse l'étang du Bailleul, près de l'ancien *castrum* du même nom. Sur sa droite elle reçoit la rivière de Barenton qui prend sa source à Saint-Georges-de-Rouelley, près du Champ-Dolent et qui est grossie du ruisseau de Bousentier ; la rivière de la Prise-Pilon, comme la nomme Bitouzé, qui vient de Rancoudray, dans la forêt de la Lande-Pourrie, passe à la Fontaine-Bouillante, à la Dollerie, où naquit Guillaume Postel, et divise Barenton de Saint-Jean-du-Corail. Sur sa gauche, la Friette reçoit le ruisseau de la Francière ou du Mont-Benoît qui limite à l'ouest

(1) *Hierarchia Neustriæ*, p. 19.
(2) *Ibidem*.
(3) *Ibidem*, p. 19 et verso. Voir aussi la carte cadastrale de Bitouzé et la carte de l'Etat-Major.

Saint-Cyr-du-Bailleul, puis le ruisseau de Morignon grossi de plusieurs affluents, et qui, comme le premier, prend naissance au centre de la commune du Teilleul. La Friette, devenue déjà une rivière intéressante, grâce à ces différents ruisseaux, entre alors dans la commune de Husson où elle perd son nom pour prendre celui de la Sélune : *Illicque Frietæ nomen deperit absorbeturque a Seluna* [1].

En sortant de Barenton, la Sélune limite un grand nombre de paroisses et arrose un pays fertile. Arrivée à Saint-Hilaire, elle entre dans un lit profondément encaissé de phyllades maclifères et de granit. Ses rives forment des coteaux élevés, pittoresques, sauvages, recélant parfois des grottes curieuses. Paisible ou mugissante au milieu des rochers et des barrages qui entravent son cours, elle passe au pied du Vauroux, du château baronnial des Biards, des vallons granitiques de la Paumerais et de Dorière. Elle serpente entre les buttes du Jaloux et de la Vaudrais pour enlacer ensuite les ruines de l'abbaye de Montmorel où elle forme des îlots. Calme et majestueuse, elle arrive à Ducey, traverse les anciens domaines de Montgommery, des du Homme et des Lamoricière de Vicq dont les châteaux se dressent encore sur ses berges, passe sous les onze arches du Pont-Aubault, attribué à Anne de Bretagne, et vient recevoir la Sée au Gué-de-l'Epine : *ad Vadum Spinarum* [2] pour aller, avec elle, entre le Mont-Saint-Michel et Tombelaine, se jeter dans la mer de la Manche.

Ses principaux affluents sont, sur la rive droite :

1° La Cance, *Cancia* [3], qui commence à Ger, passe à Saint-Clément, à l'Abbaye-Blanche, roule entre les rochers de la Fresnaye et l'ancien château, aujourd'hui la Sous-Préfecture de Mortain. Près de cette ville, elle forme, ainsi que son affluent le Canson, *Canciola*, dit aussi la Rivière-Dorée, de pittoresques cascades, et tombe dans la Sélune, en limitant Notre-Dame-de-Touchet.

(1) *Hierarchia Neustriæ*, p. 20

(2) *Ibidem*.

(3) Charte de la fondation de l'Abbaye-Blanche.

2° La Guerche [1] qui jaillit au sud de Belle-Fontaine et finit à l'extrémité sud-ouest de Romagny, au Pont-Normand.

3° L'Argence [2] qui prend sa source à l'extrémité méridionale de Juvigny, coule à Chevreville et sert de limite occidentale à Milly.

4° La Serouenne [3] qui vient de Reffuveille, passe sous le pont de Pied-d'Argent, reçoit les eaux de la fontaine Saint-Berthevin, à Parigny, et, à peu de distance de l'église de ce lieu, se perd dans la Sélune.

5° L'Oir, *Œtus* [4], le plus bel affluent de la rive droite, vient de Reffuveille, passe au Pont-Tesson, limite un grand nombre de paroisses et vient s'unir à la Sélune au Val-d'Oir où elle divise Saint-Quentin de Ducey.

Sur la rive gauche, la Sélune reçoit :

1° Le Melène [5] qui vient de Saint-Anne-de-Buais et se jette dans la Sélune après avoir traversé Notre-Dame-de-Touchet.

2° Le Bahon [6] qui, sourcillant sur les limites de Buais, passe à Saint-Symphorien et à Lapenty.

3° L'Airon ou le Dairon, *Heronus*, *Dero* ou *Arduus*, selon Mabillon [7], est la plus belle rivière de l'Avranchin, après les deux fleuves dont nous avons décrit le cours. Elle prend sa source dans la Mayenne, commune de la Dorée, au village dit le Breil (231 mètres d'altitude). Descendant vers Saint-Berthevin et Montaudin qu'elle limite au nord, elle se grossit de plusieurs ruisseaux et passe à Pont-Main, si connu aujourd'hui par l'apparition de Notre-Dame-d'Espérance et son pèlerinage. Elle reçoit, sur sa rive gauche, un de ses beaux affluents, la Glaine [8], qui naît

(1) Carte cadastrale de Bitouzé.
(2) *Ibidem*.
(3) *Ibidem*.
(4) *Hierarchia Neustriæ*, p. 20, et Cassini.
(5) Carte cadastrale de Bitouzé.
(6) *Ibidem*.
(7) Mabillio, *Annal. Ord. Sancti Benedict.*, tome V, p. 75.
(8) Carte de l'Etat-Major.

à la Foucherie (224 mètres d'altitude), au midi de la commune de Saint-Hélier et divise le Maine de la Bretagne. Elle entre ensuite dans l'Avranchin au sud des Loges-Marchis, où elle reçoit encore sur sa rive gauche, le ruisseau Français, *rivus Franciscus*, « *vulgo* russel Français »[1], qui sépare en partie la Normandie de la Bretagne. Sur sa rive droite, l'Airon recueille les eaux de la Cambe, *Camba*, si souvent rappelée dans les chartes et les cartulaires de l'abbaye de Savigny dont elle arrose les ruines. Elle vient de la commune de Buais et de ses étangs. L'Airon reçoit encore la petite rivière d'Alence[2], qui prend naissance au nord de Sainte-Anne-de-Buais. Déjà considérable, l'Ardée ou l'Airon se creuse un lit profond à l'est des Loges-Marchis, et du sein de ses berges boisées et rocailleuses on l'entend murmurer au pied du donjon de la Chaise et de sa jolie chapelle Sainte-Catherine. Arrivé à Saint-Hilaire, il met en mouvement plusieurs usines et se jette dans la Sélune, au Pont-Saint-Yves. Quand, penché sur le parapet de ce pont, on considère ces deux rivières mariant silencieusement leurs ondes, on se demande laquelle des deux est la mère ou la fille? Glaber et Martène s'y sont trompés, puisqu'ils donnent à la Sélune le nom de l'Ardée qui est celui de son principal affluent.

4° Le Loir, *Liger*[3], ou *Lairus*, *Gallice*, le Loir, dit Cénalis[4], vient de Louvigné-du-Désert et divise l'arrondissement d'Avranches de celui de Mortain.

5° Le Beuvron, *Bevro*[5], *Brevona*[6], *Beurona*[7], prend sa source au pied du Mont-Rocher (177 mètres d'altitude) commune de Parigné (Ille-et-Vilaine), coule au-dessous de Saint-James, où il formait jadis, à l'aide de barrages, les trois étangs de Guillaume

(1) Robert Cénalis, *Gallica Historia*. Appendix, page 182
(2) Bitouzé.
(3) Carte de Stapleton.
(4) Robert Cénalis, *Hierarchia Neustriæ*.
(5) Charte de l'Eglise d'Avranches.
(6) Stapleton, *Tabula Normaniæ*.
(7) Cartulaire du Mont-Saint-Michel.

le Conquérant, passe près des ruines de la Hyaule, ancien château des Subligny et de celui des du Homme, à Chassilly, qui tous deux rappellent les fondateurs de l'abbaye de Montmorel, et se jette dans la Sélune près des ruines du monastère.

3° *Bassin du Couesnon.*

Le Couesnon, *Cosmon*, *Coetnus*, *Cœnon* (1), prend sa source sur les frontières du Maine ou mieux de la Mayenne, passe au sud de Fougères, puis à la Chapelle-Saint-Aubert, à Antrain et à Pontorson où il forme un petit port de commerce. Ce fleuve qui longeait jadis les digues du pays de Dol a été enchaîné, en 1859, dans un canal qui le conduit à l'ouest du Mont-Saint-Michel, où il va rejoindre la Sélune et la Sée. Il a ainsi laissé, sur la rive gauche, des terrains considérables qui appartiennent au département de la Manche et qui, plus tard, seront les fonds les meilleurs du pays, quand on les aura sérieusement conquis sur la mer.

Le Couesnon a peu d'affluents sur sa rive gauche parce qu'il côtoie de trop près une suite de collines. On ne peut guère citer que la Moigressée (2) qui traverse l'étang de Combourtillé.

La rive droite, plus riche, reçoit :

1° Le Nançon qui jaillit sur les limites de Louvigné-du-Désert, et passe à Fougères dont il traverse la forêt (3).

2° L'Oisance (4), le plus bel affluent, vient de l'extrémité nord de la commune du Châtelier et s'unit au Couesnon, au-dessous d'Antrain.

3° Le Tronson (5) qui sourcille au pied de Montdenier (149 mètres d'altitude) en Carnet, et sert de limite à une partie du département.

(1) *Vie de saint Judoc ou saint Josse*, VIIIe siècle. — Guillaume de Jumiège. — Wace, Benoît de Saint-More, G. Le Bréton.
(2) Carte de Bretagne, par Charles.
(3) Carte de l'Etat-Major.
(4) *Ibidem*.
(5) *Ibidem*.

4° La Dierge, *Diergia* (1), qui naît près du Mont-de-Boutteville (176 mètres d'altitude), commune de Montour (Ille-et-Vilaine) et se perd dans le Couesnon, au gué Perrier, en Sacey. Cassini appelle cette rivière d'un nom de l'étang qu'elle traverse, la Valeine.

5° L'Oison (2) qui vient de Villiers et forme la limite méridionale d'Aucey.

4° *Bassin de la Sienne.*

La Sienne (3) prend sa source au sud de la forêt de Saint-Sever, et limite une partie des arrondissements de Mortain et d'Avranches. Elle passe à Villedieu, à Gavray, au Pont-de-la-Roque où elle reçoit la Soule (4) qui vient de Montabot (276 mètres d'altitude) et arrose un des faubourgs de la cité coutançaise. La Sienne et la Soule réunies se jettent dans la mer, au port de Regnéville.

Le principal affluent de la Sienne, le seul que revendique en partie l'Avranchin, est la rivière de l'Airou (5) qui, prenant sa source en Chérencey-le-Héron, passe par Rouffigny, Bourguenolles, le bourg de la Lande, Beauchamps et se joint à la Sienne, en face du château de Ver.

PETITES RIVIÈRES QUI SE JETTENT DIRECTEMENT DANS LA MER.

Ces rivières sont au nombre de cinq. La première se rattache au bassin de la Sélune, c'est la Guintre (6). Elle prend sa source dans la commune de la Croix-Avranchin et traverse les marais de Servon et de Bas-Courtils. Naguère, elle s'épanchait dans les

(1) *Hierarchia Neustriæ*, p. 20.
(2) Carte de l'Etat-Major et celle de Pigault.
(3) Carte de l'État-Major, carte de Mariette et de Pigault, carte de Cassini.
(4) Livre-Noir du diocèse de Coutances, acte du XIe siècle.
(5) Robert du Mont.
Charte du diocèse d'Avranches et carte de Cassini.

grèves, au Pont-à-Languille; aujourd'hui on a détourné son cours et elle se jette dans la baie, à l'est de la Roche-Thorin.

Les autres sont comme le complément du bassin de la Sée, savoir :

1° Le Bosc qui vient de Saint-Sauveur-la-Pommeraye et passe à Granville.

2° La Saigue [1] qui prend sa source à Saint-Jean-des-Champs et se jette dans la mer à Saint-Pair.

3° Le Thar [2] qui commence à Noirpalu, passe à l'abbaye de la Lucerne, traverse le lac et les dunes de Bouillon et se jette dans l'Océan à la Roche du Thar où fut jadis l'abbaye primitive de *Sessiac*, fondée par saint Pair et saint Scubilion.

4° Le Lair [3], *Lerra*, qui vient de Champcervon, passe à Sartilly, au château de la Rousselière, en Bacilly, et se jette dans la mer au pont de Genêts. C'est près de ce pont que se trouvait jadis un petit port de marée indiqué dans la vie de saint Hélier, les Chartes du Mont-Saint-Michel et quelques manuscrits locaux [4].

Cassini cite encore le Cassel ou le Lait-Bouilli, qui vient de Saint-Oyen et se jette dans la Sélune au Val-Saint-Père, près du village d'Argennes; la rivière de la Champagne grossie des ruisseaux de Plomb et de Chavoy; la Roulande, qui passe à Lapenty.

Il donne à la rivière du Bieu, comme affluents, le Gué-Richard à droite, la Baude, sur la rive opposée, et à l'Oir le Raliony qui passe à Montgothier, le Douvey qui traverse Marcilly, le Toce qui vient de Mesnil-Thébault et le Beaulinge qui arrose Les Chéris. Enfin il indique, comme limite orientale des Biards, la Divrande qui sépare cette commune de celle de Virey, comme le ruisseau d'Iseland, limite les Biards et Vezins.

(1) Carte de Cassini.
(2) Charte du Mont-Saint-Michel, XIe siècle.
(3) Robert Cénalis, *Hierarchia Neustriæ*, p. 19.
(4) Robert Cénalis, *Hierarchia Neustriæ*, p. 19.

LACS ET ÉTANGS.

Les pièces d'eau ne sont ni nombreuses ni considérables. Les principales sont :

1° Le petit lac appelé communément la mare de Bouillon. Il est au milieu des dunes de sables et traversé par le Thar. On lui donne environ trois kilomètres de circuit.

2° L'étang de Moret à l'extrémité orientale du Teilleul et en face du château des Louvelières. Il n'a guère que deux kilomètres et demi de circonférence.

3° L'étang de Saint-Aubert de Longuève entre Heussé et le Teilleul [1].

4° L'étang du Bailleul, traversé par la Friette, en Saint-Cyr-du-Bailleul.

5° L'étang de Savigny-le-Vieux, à peu de distance de l'église et sur le chemin qui conduit à l'abbaye.

6° L'étang du Parc entourant jadis la motte féodale des évêques d'Avranches, en Sainte-Pience.

7° L'étang du Grippon, près de la route de la Haye-Pesnel à Avranches. Il existe encore plusieurs autres étangs trop peu considérables pour être cités.

(1) On vient de dessécher et de convertir en prairies l'étang de Longuève et le petit lac de Moret, jadis si poissonneux.

CHAPITRE IV

FORÊTS, BOIS ET LANDES

Vu des hauteurs de Chaulieu ou de l'Ermitage de Mortain, l'Avranchin ressémble à une immense forêt, tant le sol est couvert d'une luxuriante végétation. Dans l'arrondissement de Mortain, surtout, les habitations se cachent généralement à l'ombre de plants de pommiers, au fond des avenues de hêtres, de chênes ou de châtaigniers. En parcourant ces villages on se croirait transporté dans un coin de l'ancienne Celtique, et on comprend comment Cénalis a pu donner à Avranches et par conséquent à l'Avranchin le mot *arbor*, arbre, pour étymologie [1].

Néanmoins, depuis le XVIe siècle, le pays s'est considérablement déboisé et plusieurs forêts ont maintenant disparu. Nous allons indiquer celles qui ont eu ou présentent encore une importance quelque peu considérable.

1° La forêt de Quokelunde [2] ou le bois de la Grève, est citée dans l'histoire de la fondation du Mont-Saint-Michel et par Guillaume de Saint-Pair, qui en parle en ces termes :

(1) *Abrincæ, seu Arboricæ*, Arbranches *inde Arboretæ seu Abrincates* Avranchinais, corrupte *Arbrincenses*, Gallia Historica.

(2) *Koat*, forêt, bois, *lann*, terre inculte ou stérile, landes, grèves.

Dessous Avrenches vers Bretaigne
Qui toz tens fut terre grifaine
Eirt la forest de Quokelunde
Don grant parole eirt par le munde (1).

Elle avait, selon Guillaume de Saint-Pair, seize kilomètres de circonférence et s'étendait du Mont-Saint-Michel sur les territoires de Beauvoir (*Asteriacus*), d'Ardevon et de Huynes. En creusant un canal dans les marais qui occupent une grande partie de ces communes on vient de trouver une quantité de chênes qui formaient l'espèce principale des arbres de cette forêt. Elle fut peu à peu détruite par la mer et disparut vers la fin du VIe siècle ou le commencement du VIIe. « *Mare quod longe distabat paulatim adsurgens omnem silvæ magnitudinem virtute complanavit sua et in arenæ suæ formam cuncta redegit* [2]. »

2° La forêt d'Avranches, *Foresta Abrincatina*, fut donnée, en 1066, à l'abbaye naissante de Sainte-Trinité de Caen, par Baudouin de Môles, fils de Gilbert, comte de Brionne.

Une grande partie du territoire de la Chaise-Baudouin, de la Trinité, de Saint-Nicolas-des-Bois et de Bourg-de-Môles, maintenant Bourguenolles [3] était couvert par cette forêt. Ces quatre communes qui, dans le Livre-Vert du chapitre d'Avranches, portent encore le titre de *Boscus-Balduini*, rappellent le double nom du premier possesseur [4]. Cette forêt que Stapleton indique dans sa carte, à la fin du XIIe siècle, a disparu depuis longtemps et n'est plus représentée que par des débris insignifiants [5].

(1) *Le Roman du Mont-Saint-Michel*, poëme du XIIe siècle, édition de Francisque Michel, *p*. 2.

(2) *Acta Sanctorum Benedicti*, *sæculum* III, *p*. 84, et Cartulaires du Mont-Saint-Michel.

(3) Ch. Guérin, *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*.

(4) Charte de fondation de l'abbaye de la Trinité de Caen. *Gallia Christiana*.

(5) *Tabula Normaniæ*, circa ann. M^e CC^e, 2e série, 6e volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

3° La forêt de Bivie avec les bois de Néron et de Crapou *Silva de Bivia de Crapout et de Neirun* [1] occupait une partie des communes de Saint-Michel-des-Loups, de Carolles et de Champeaux. En 1172, Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, en donne la garde à Guillaume de Saint-Jean : « *Concessimus Willelmo de Sancto Johanne forestariam forestæ nostræ de Beveia jure hereditario habendam et possidendam, quam antecessores ejus habuerant* [2]. »

Elle est citée de nouveau au XIVe siècle, sous l'épiscopat de Jean de Vienne, évêque d'Avranches, et, au XVIe siècle, elle occupait encore une assez grande partie de la commune de Saint-Michel. Louis XV, en 1761 et en 1766, ayant encouragé le défrichement, elle fut en partie livrée à l'agriculture, au profit du sieur Allain, d'après un contrat passé avec les religieux du Mont-Saint-Michel. Trois cents personnes des communes de Champeaux, Carolles, Saint-Michel et Bouillon se croyant lésées dans cette concession formèrent un attroupement, le 17 mars 1773 « *et armés de haches, de bêches, de houettes et de fusils*, vinrent » raser les fossés et couper *par pied et par coupelles, chênes, entes* » *et toutes autres espèces d'arbres* [3]. »

Les principaux complices de ces violences furent condamnés par le tribunal d'Avranches à payer les dommages avec une forte amende. Mais le reste de la forêt avait complètement disparu et son emplacement forme une lande qui tend elle-même à disparaître devant les conquêtes de l'agriculture.

4° La forêt de Savigny, *foresta de Savigneio*, occupait tout le midi de la grande commune du même nom. En 1112 elle fut donnée par Radulphe de Fougères à Saint Vital qui, sur les rives de la Cambe, y construisit un célèbre monastère. Elle figure dans l'atlas cadastral de Bitouzé, en 1835. Détruite depuis

(1) Cartulaire du Mont-Saint-Michel et les Histoires de dom Huynes et de dom Le Roy.

(2) Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, par Léopold Delisle, t. II, p. 303.

(3) Acte du procès dont nous possédons une copie authentique.

cette époque, elle est remplacée par des champs bien cultivés [1].

5° Les bois de Tremblay et de Celland *nemus quod dicitur Tremblenus et nemus de Selland* [2] se dressaient sur les hauteurs de la commune du Petit-Celland. Ils appartenaient à l'évêque d'Avranches et on les trouve souvent cités dans le Livre-Vert du chapitre qui avait aussi la dîme de ces bois. Aujourd'hui il n'en reste plus que de faibles débris occupant encore les sommets du Châtelier.

6° La Lande-Pourrie, *Landa-Putrida*, est souvent rappelée dans la fondation de la collégiale de Mortain (1082), dans celle du monastère de Moutons (1163) et dans les revenus de l'évêché d'Avranches. C'était la plus grande forêt de l'Avranchin ; elle s'étend encore sur le territoire de sept communes : Mortain, Bion, Saint-Jean-du-Corail, Barenton, Saint-Georges-de-Rouelley, Saint-Clément et surtout Ger. Dans son sein sont enclavés des villages, des landes, des bruyères et des terres vagues. En 1791, elle renfermait « six mille sept cent soixante-seize arpents trente-deux perches, déduction faite de toutes les terres fieffées et landes enclavées » ou environ trois mille trois cent quatre-vingt-sept hectares plantés en bois de chêne, de hêtre, de bouleau et de tremble, formant des taillis, mais fort peu de futaies [3]. Depuis l'an 1500 et surtout depuis près d'un siècle, différentes portions ont disparu et ont formé des enclaves livrées à l'agriculture. On les désigne, dans le pays, sous le nom de *prises* qui le plus souvent portent le nom de leur propriétaire. Aujourd'hui la forêt présente encore quatorze à quinze kilomètres de longueur sur une largeur de sept à huit, dans certains endroits. C'était au siècle dernier le domaine des princes d'Orléans, comtes de Mortain.

7° Le bois ou la forêt de Courbefosse, *nemus Curba seu Curva*

(1) Voir le cadastre de la commune de Savigny-le-Vieux.
(2) Livre-Vert ou cartulaire du chapitre d'Avranches, charte n° 14 « *Carta super compositione habita inter Episcopum et Capitulum.* »
(3) Mémoire sur le comté de Mortain, en 1789.

Fossa, est souvent rappelé dans les chartes de fondation de l'abbaye de la Lucerne (1143) [1]. Il fut donné au monastère des Prémontrés de la Lucerne, et Cassini, Mariette, Laurent, Bitouzé l'indiquent sur leurs cartes, tel qu'il existe encore aujourd'hui.

8° Le bois d'Ardenne, *nemus Ardennæ*, fut donné, en 1171, à l'abbaye naissante de Montmorel, par Guillaume de Ducey. Ce bois qui bornait le monastère au nord-ouest, existe encore en partie [2].

9° Le grand bois de Blanche-Lande, *Blanca-Landa*, au sud de la commune de Montanel, près de l'ancien château-fort de Montaigu, existe toujours dans son intégrité.

10° Le bois du Parc, *nemus de Parco, sylva quam Parcum vocant*, dit Robert Cénalis, enveloppait en partie le castrum des évêques d'Avranches, dans la commune de Sainte-Pience. Souvent rappelé dans les chartes du Livre-Vert du chapitre, il existe encore, mais considérablement diminué.

11° Le bois de Prael, en Saint-Aubin-des-Préaux et en partie sur les communes de Saint-Planchers, et de Saint-Jean-des-Champs, appartenait aux religieux du Mont-Saint-Michel. Il n'en reste plus que des fragments dans la commune de Saint-Aubin.

12° Le bois de Montjoie, *de Monte-Gaudii*, dans la commune du même nom, canton de Saint-Pois, fait suite à la forêt de Saint-Sever.

13° Le bois de Saint-Symphorien appartenait jadis aux comtes de Geraldin, les derniers grands baillis du comté et grand bailliage de Mortain.

14° Le bois de Brefelland, dans la commune de Saint-Clément.

15° Le bois du Mesnil-Tôve, dans la commune et près du château du même nom.

(1) Voir la charte de la fondation de l'Abbaye citée dans le *Gallia christiana*.

(2) Voir le monastère de Montmorel dans le *Gallia* ou le *Neustria*.

16° Le bois d'Ambroise ou de Reffuveille, d'une étendue considérable, dans la commune de Reffuveille.

17° Les Bois-de-Sélune formant jadis le titre de noblesse de son propriétaire, sont situés sur la rive gauche de la Sélune, en Saint-Brice-de-Landelle. Ils ont en partie disparu.

Il est encore une foule de petits bois, de foutelaies, comme ceux de Sourdeval, de Vézins, de Vengeons, d'Argouges, de Servon, d'Aucey, de Vergoncey, des Chéris, de Vains, de Marcé, de Chasseguay, de Vessey, de Belle-Fontaine, de Saint-Pois, de la Bloutière, d'Apilly, en Saint-Sénier-sous-Avranches et de l'Ille-Manière, en Saint-Quentin, mais qui sont trop peu importants pour en parler plus au long.

CHAPITRE V

Baie du Mont-Saint-Michel

La baie du Mont-Saint-Michel est limitée par les rivages bretons et par les rivages normands qui, baignés par la mer de la Manche, forment presque un angle droit. Aussi est-il peu de golfes mieux accusés sur la carte de France. Sa forme générale est un vaste quadrilatère mesurant vingt-quatre kilomètres à la partie supérieure, dix-huit à la base et vingt-sept sur les côtés plus ou moins parallèles. Cette baie s'ouvre entre le groin de Cancale et la pointe de Granville ou le cap Lihou, et sa superficie totale est au moins de six cents kilomètres carrés, dont deux cents environ sont couverts par les flots à mer basse ; les quatre cents autres ne présentent que de vastes plaines sablonneuses que sillonnent de nombreux cours d'eau, au sein desquelles émergent deux îlots, le Mont-Saint-Michel et Tombelaine.

Les rivages profondément découpés, particulièrement vers l'orient, offrent partout des angles, des criques, des caps, des falaises, des embouchures de fleuves ou estuaires, des arrière-baies, des récifs et des îles qui font de ce golfe un des plus beaux sites de la terre.

Pour procéder avec ordre dans la description de ce vaste bassin, nous parlerons 1° de son état ancien, 2° de son état au

moyen âge ou des salines, 3° des rivages ou sinuosités, 4° de la mer, 5° des grèves.

I. — ÉTAT ANCIEN DE LA BAIE.

L'état ancien de la baie a préoccupé une foule d'historiens et de géographes qui ont émis sur son origine les opinions les plus exagérées ou les plus contradictoires. Tous admettent l'existence d'une forêt primitive dans les grèves. Mais les uns, tels que les auteurs du *Gallia*, Trigan, Toustain de Billy, Desroches, Blondel, M. Le Héricher, la localisent au midi du Mont-Saint-Michel, les autres, non moins nombreux, nous la montrent occupant toutes les plaines sablonneuses et s'étendant même dans l'Océan, au-delà des îles de Chausey et de Jersey (1). Afin de jeter la lumière sur une question si controversée, il est besoin de remonter aux sources historiques.

Un seul auteur ancien nous atteste l'existence d'une forêt dans les grèves du Mont-Saint-Michel, c'est l'historien de l'apparition de saint Michel à saint Aubert, évêque d'Avranches, en 708, et de la dédicace de l'église angélique, le 16 octobre 709. Cet historien a d'autant plus de valeur qu'il appartient au siècle dans lequel saint Michel voulut se révéler aux peuples occidentaux : « *Notum enim se fieri voluit ætatis nostræ mortalibus.* » Son texte a été conservé par les Bénédictins qui, en 966, le recueillirent des mains des anciens Chanoines de saint Aubert et en firent des leçons pour la fête du 16 octobre. Ces leçons se retrouvent, comme une page d'histoire précieuse, dans les principales bibliothèques de l'Europe et en particulier à Londres, au

(1) *Gallia Christiana*, t. XI, col. 511. — *Histoire ecclésiastique de Normandie*, t. II, p. 17. — Toustain de Billy, *Histoire du Cotentin*, manuscrit, p. 5, et *Vies des Evêques de Coutances*, t. I, p. 3. — Desroches, *Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, t. I, p. 101. — Blondel, *Histoire du Mont-Saint-Michel*, p. 88. — M. Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*, t. II, p. 202.

Vatican, à Montpellier, à Paris. Mais, de tous ces manuscrits, le plus ancien est assurément celui du Mont-Saint-Michel, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque d'Avranches. Il fait partie du numéro 211, désigné sous le nom de gros volume « *volumen majus.* » Les leçons consacrées à la fête du 16 octobre n'ont que cinq titres précédés d'un exorde. 1° De la situation du lieu; 2° De la construction du lieu d'après la révélation angélique; 3° Comment des gages de l'archange sont apportés du Mont-Gargan; 4° De la réception de ces gages au Mont-Tombe; 5° De l'eau obtenue par une révélation angélique. C'est dans le premier titre : de la situation du lieu, *de situ loci*, que l'auteur nous décrit le Mont, d'abord tel qu'il était à l'époque de l'apparition de saint Michel, ensuite ce qu'il fut dans les temps les plus éloignés.

« Ce lieu est appelé Tombe par les habitants. Emergeant, « pour ainsi dire, du sein des sables, en forme de tombeau, il « s'élève vers le ciel à une hauteur de deux cents coudées. Ceint « de tous côtés par l'Océan, il offre l'espace étroit d'une île « admirable. Il est situé aux embouchures où se perdent dans « la mer les fleuves de la Sée et de la Sélune. Distant de six « milles de la ville d'Avranches, il sépare l'Avranchin de la Bretagne. On y trouve une grande abondance de poisson, qui « est apportée par l'épanchement des fleuves et de la mer. Aux « yeux de ceux qui le voient de loin, il ne paraît être autre chose « qu'une spacieuse ou plutôt une fort belle tour. Mais par son retrait, la mer, deux fois par jour, offre une route désirée aux « peuples pieux qui gagnent le seuil du bienheureux Michel « Archange [1] ».

(1) *De situ loci.* Lectio III. « Hic igitur locus Tumba vocitatur ab incolis, qui in morem tumuli quasi ab arenis emergens in altum, in spatio ducentorum cubitorum porrigitur, Oceano undique cinctus locus, angustum admirabilis insulæ prebet spatium, inter ostia situs, ubi immergunt se mari flumina Segia necnon et Senuna... qui ab Abrincatensi urbe sex, distans millibus, occasum prospectans, Abrincatensem pagum dirimit a Britannia.... copia tantum piscium ibidem repperitur quæ plerumque fluminum marisque infusione congeritur. Procul vero cernentibus nil fore aliud quam spa-

Cette première description nous montre quel était l'aspect du Mont quand saint Aubert l'aborda pour y construire l'église angélique, au commencement du VIII[e] siècle. Mais en voici une autre qui suit immédiatement la première et qui nous rappelle ce qu'était le célèbre rocher bien des années avant l'apparition : « Ce lieu (1), dans l'origine, comme nous avons pu l'apprendre » de narrateurs véridiques, était entouré par une forêt très » épaisse, distante du flot de l'Océan, de six milles, comme on » l'estime, fournissant aux bêtes sauvages des retraites pro- » fondes. Et comme les déserts ont coutume d'être très chers à » ceux qui cherchent à pénétrer les secrets du ciel par l'élan de » la contemplation, nous savons qu'autrefois des moines habi- » tèrent ce lieu où existent maintenant encore deux églises » bâties par la main des anciens. Les moines qui servaient Dieu » dans cette retraite étaient nourris par la libéralité du Seigneur » qui gouverne tout, un prêtre de la villa, qui est appelée Asté- » riac, leur portait des secours... Et comme ce lieu, par la » volonté de Dieu, était préparé pour un miracle futur, et pour » la vénération de son saint Archange, la mer qui était éloignée,

tiosa quædam immo speciosa turris videtur. Sed et mare recessu suo devotis populis bis in die desideratum iter prebet Beati petentibus limina Archangeli Michaelis. » (*Acta Sanctorum*). Ordinis Benedic. sæcul. III, p. 84. — *Acta Sanctorum* de Boll. septembre, t. VIII, p. 78. – Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XXIX[e] vol. Année 1877. p 557.

(1) « Qui primum locus, sicut a veracibus cognoscere potuimus narrato» ribus, opacissima claudebatur sylva longè ab Oceani, ut estimatur, estu » millibus distans sex, abtissima prebens latibula ferarum. Et quia secre» tiora cœli per contemplationis subtilitatem rimari volentibus, gratissima » esse solent remotiora heremi loca, inibi olim inhabitasse comperimus mo» nachos ubi etiam usque nunc duæ exstant ecclesiæ priscorum manu cons» tructæ. Nam ipsi monachi ibidem Domino servientes dispensatione cuncta » regentis Dei sustentabantur, presbitero quodam de villa quæ dicitur nunc » Asteriacus taliter eis ferente auxilium... Sed quia hic locus nutu Dei » futuro parabatur miraculo, sanctique sui Archangeli venerationi, mare » quod longe distabat paulatim assurgens omnem sylvæ illius magnitu» dinem virtute complanavit sua et in arenæ suæ formam cuncta redegit, » prebens iter populo terræ ut enarrent mirabilia Dei. Jam vero ad illud » veniendum est qualiter idem Beatorum princeps Spirituum angelica reve» latione dedicaverit prædictum locum. » *Acta SS. ord. B. sæcul. III*, p. 85.

» se soulevant peu à peu, applanit par sa force la forêt dans
» toute son étendue et réduisit tout en la forme de son arène,
» offrant ainsi au peuple de la terre l'occasion de raconter
» les merveilles de Dieu. Maintenant il faut dire comment le
» prince des Esprits bienheureux, par une révélation divine,
» consacra ce lieu. »

Après ce premier chapitre, vient l'histoire de l'apparition de saint Michel à saint Aubert, et cette histoire n'a plus aucun rapport au sujet qui nous occupe. Mais du texte qui précède il résulte qu'une forêt a existé avant l'apparition de l'Archange au sud du Mont-Saint-Michel, appelé alors le Mont-Tombe et qu'elle ne devait guère dépasser le Mont, si elle le dépassait. A l'ouest elle s'arrêtait au Couesnon et s'étendait à l'est jusqu'à la rivière de la Guintre, dans le marais de Courtils. Peu après, la mer, secondée surtout par les rivières, renversa ses arbres, dévora son sol et le réduisit en sable. Cependant toutes les traces de cette forêt n'ont pas entièrement disparu. De 1880 à 1882, en traçant des canaux dans les marais d'Ardevon et de Beauvoir, l'ancien Asteriac, on a trouvé, à une profondeur de deux à trois mètres, une grande quantité d'arbres, la plupart de l'espèce chêne, ensevelis dans une marne noirâtre. Le long séjour qu'ils ont fait dans la bourbe a modifié leur substance. Lorsqu'on les retire, leur bois est noir et bulbeux; exposé à l'air, il devient compact et acquiert une extrême dureté. On en a fait des meubles qui portent avec eux leur peinture couleur d'ébène. A la même profondeur on a également trouvé, avec les chênes, des bois de cerfs et une tête d'urus. C'est à n'en pas douter les débris des animaux sauvages qui parcouraient les bois touffus.

Guillaume de Saint-Pair, poète du XIIe siècle et moine du Mont-Saint-Michel, donne à cette forêt le nom de Quokelunde et, la rattachant à celle des marais de Dol, il nous dit qu'on pouvait très bien aller d'Avranches à Aleth (Saint-Malo) dans le Poelet, sans craindre la mer ;

Desouz Avrenches vers Bretaigne
Qui toz tens fut terre grifaine,
Eirt la forest de Quokelunde
Dont grant parole eirt par le munde.
Cen qui or est meir e areine,
En icel tens eirt forest pleine
De meinte riche veneison ;
Mès or, il noet li poisson :
Dunc peust l'en tres bien aler,
N'i esteust jà crendre meir,
D'Avreinches dreit à Poelet,
A la cité de Ridalet (1).

Cette poétique exagération prise à la lettre, devient une naïveté ou une absurdité, car si le voyageur, allant d'Avranches à Saint-Malo, en parcourant les forêts qui bordaient le rivage, n'avait nullement à redouter la mer, il lui fallait, néanmoins, traverser les larges estuaires de la Sée, de la Sélune et du Couesnon, toujours dangereux, et il ne pouvait les franchir qu'à l'aide d'un bateau, quand la mer avait envahi les gués. Aussi l'auteur se hâte-t-il, quelques pages plus loin, en décrivant la baie, de mitiger sa première assertion, en nous prévenant que sa forêt de Quokelunde, qui se dirigeait du Mont vers Avranches, n'avait que sept milles de circonférence, c'est-à-dire seize kilomètres environ, et c'est précisément ce circuit que nous révèlent l'auteur primitif, et les fouilles de Beauvoir, d'Ardevon, d'Huynes et de Bas-Courtils.

Dès Avrenches de sic qu'al Mont
Aveit seit miles à roont
De pleine terre e de boschasge.
Qui ore est tot greive e rivage (2).

Le poète revient dès lors à la réalité et nous donne de la forêt détruite une idée juste et raisonnable. Les rivages de Dol avaient

(1) Ridalet, ou Aleth, est une ancienne ville occupée aujourd'hui par Saint-Servan. Son siège épiscopal fut transféré dans l'île d'Aron, appelée depuis Saint-Malo. Cette île, unie à la terre ferme par un sillon, se trouvait l'extrémité nord-ouest d'un canton appelé le Poualet.

(2) Guillaume de Saint-Pair. vers 437-440

aussi leurs foutelaies verdoyantes, comme le témoignent les grands arbres retrouvés dans les marais. Mais le voisinage de ces forêts était loin de rendre le passage des gués plus facile, selon ces paroles d'un manuscrit du Mont-Saint-Michel, portant aujourd'hui le nº 213, et le titre de *Volumen minus :* « Avant la révé- » lation angélique, dit-il, le Mont-Saint-Michel et la contrée » voisine étaient couverts de forêts et de grands arbres, mais du » pays d'Avranches jusqu'à Aleth, qu'on nomme aujourd'hui, » à juste titre, Saint-Malo, la traversée n'était alors ni facile ni » même possible, tandis que de nos jours on peut se rendre au » Poulet [1], avec assez de sécurité [2]. » C'est le développement de la pensée de l'auteur primitif qui nous dit que la mer, en détruisant la forêt, offrit ainsi une route aux peuples de la terre pour venir au Mont-Saint-Michel et raconter la puissance et les merveilles du Seigneur : « *Prebens iter populo terræ ut enarrent mirabilia Dei.* »

Ainsi, pendant près de huit cents ans, on a cru qu'une forêt s'étendait simplement au midi du Mont-Saint-Michel, et qu'elle fut détruite peu à peu par les invasions successives de la mer, avant l'apparition de saint Michel, en 708. Les manuscrits des xiᵉ, xiiᵉ, xiiiᵉ, xivᵉ et xvᵉ siècles reproduisant, sans altération, l'auteur du viiiᵉ siècle, en sont une preuve évidente. Mais à la fin du xvᵉ siècle, époque d'innovations et de réformes, on brisa avec ces traditions si respectables et on vit paraître des nouveautés.

Le manuscrit portant ce titre : « Variétés concernant l'histoire

(1) Le Poulet ou Poualet est un petit pays, une presqu'île comprise entre Saint-Malo, Cancale et Château-Neuf. Il a formé les cantons de Saint-Malo, de Saint-Servan, de Cancale et une partie de celui de Château-Neuf. Le Poulet, dans le diocèse de Saint-Malo, faisait partie de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre. (Voir la carte du diocèse de Saint-Malo).

(2) « Ante revelationem angelicam iste locus tum circumstans patria erat » silvis et magnis arboribus plena, sic quod à pago Abrincatensi ad usque » Daletum quod nunc a Sancto Macuto denominatur, et non immerito, non » erat per mare transitus facilis seu tunc possibilis, nunc etiam usque ad » Pouletam securus aditus. »

du Mont-Saint-Michel. — *Varia ad historiam Montis Sancti Michaelis spectantia* (1), renferme deux abrégés de la fondation du Mont-Saint-Michel, l'un en latin, l'autre en français, dans lesquels apparaissent des variantes tout à fait inouïes. Le premier affirme que ce n'est pas avant l'apparition qu'eut lieu l'anéantissement de la forêt, mais pendant le voyage des messagers de saint Aubert au Mont-Gargan, en 709. Cette assertion purement gratuite est en contradiction avec l'auteur primitif qui dit positivement que la submersion se fit avec lenteur, peu à peu, *paulatim*, et avant la fondation de l'Eglise angélique (2).

Si la submersion est arrivée pendant le pèlerinage des envoyés de saint Aubert au Mont-Gargan, on ne s'explique pas comment l'historien du VIIIe siècle qui décrit avec tant de détails les travaux du pontife, la joie des pèlerins d'Italie, leur ravissement en croyant entrer dans un nouveau monde à la vue de cette montagne jadis couverte de ronces et d'arbustes et maintenant couronnée d'une basilique, d'un monastère, de voies et de constructions nouvelles; on ne s'explique pas, dis-je, comment l'auteur ancien, beaucoup mieux renseigné qu'aucun autre, n'indique pas cette submersion comme ayant eu lieu pendant l'absence des envoyés du pontife. C'était un fait si insolite, si merveilleux et si promptement accompli que l'écrivain ne pouvait l'oublier. La submersion aurait dû effrayer les populations, interrompre le travail des ouvriers, rendre impossible les communications avec le Mont par les affouillements du sol, les ruines et les débris de la forêt, enfin changer complètement l'aspect du pays (3). Or, l'auteur primitif ne dit rien de cette catastrophe, il l'a indiquée, au contraire, comme ayant eu lieu

(1) Manuscrit du Mont-Saint-Michel maintenant déposé dans la bibliothèque d'Avranches sous le n° 212.

(2) Pendente vero illo tempore quo dicti nuncii missi fuerant. (Manuscrit, N° 212.

(3) Etude de l'Ancien état de la Baie du Mont-Saint-Michel d'après les manuscrits de l'abbaye du Mont, par M. Laisné, président de la Société d'Archéologie d'Avranches.

longtemps avant l'apparition, et le 16 octobre, jour de l'arrivée des pèlerins du Mont-Gargan, on va processionnellement jusqu'à Beauvoir recueillir les gages qu'on leur a confiés. On procède ensuite à la dédicace de l'église et tout se passe dans l'allégresse et le bonheur. Donc l'abréviateur du xv[e] siècle, par un goût trop prononcé pour le merveilleux, a non seulement embrouillé une question fort claire avant lui, mais propagé une erreur que reconnaîtront difficilement ceux qui ne peuvent remonter aux sources.

L'auteur qui raconte, en français, la fondation du Mont-Saint-Michel, débute par une erreur non moins grave, en donnant à la forêt détruite une étendue chimérique et sans fondement : « Anciennement, dit-il, cest rochier estoit une montaigne eslevée » en hault de la terre laquelle estoit toute avironnée de bois et » forest six leues de long et quatre de large joignant à la mer » et y demeuroient moynes hermites servans à Dieu [1]. »

Ainsi ce n'est plus une forêt de seize kilomètres de circuit, comme l'indiquait Guillaume de Saint-Pair, mais de quatre cents kilomètres carrés de superficie. Toutes les plaines sablonneuses sont dès lors littéralement couvertes de grands arbres, l'écrivain ne se préoccupant nullement des rivières et du flux de l'Océan, si impérieux sur ces côtes.

Ce thème devient séduisant : une forêt de quatre cents kilomètres carrés détruite par une marée! Aussi pendant près de quatre siècles il trouvera des partisans et même des défenseurs qui agrandissant leur sujet finiront par donner à la forêt des proportions gigantesques. Rien n'effraie et tout est possible quand on se laisse entraîner par l'imagination. On ne lira donc pas sans intérêt les différents systèmes émis, de siècle en siècle, pour soutenir les faits avancés par les auteurs du xv[e] siècle.

1° Au xvi[e], un évêque d'Avranches, originaire de Paris, Robert Cénalis, est singulièrement frappé de ces légendes de forêts et de l'état boisé que présente le sol de l'Avranchin. Il pense que

(1) Manuscrit de la bibliothèque d'Avranches numéro 212, p. 45, verso.

de l'abondance des arbres qu'il produit, sont venus les mots *Ambiliates*, ou *Abrincates* (1), mais qu'on doit écrire *Arboricenses*. Aussi, dans ses nombreux ouvrages prend-il le nom de pontife du pays boisé, *episcopus Arboricensis* (2). Quant à la forêt disparue et à ses dimensions, il garde le silence.

2° Au XIIe siècle, trois auteurs propagent la thèse du manuscrit numéro 212. Le premier est le père Feuardent, dans son *Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont-Saint-Michel*. Ce livre de pèlerinage qui parut en 1604, reproduit mot à mot le texte français et le texte latin du manuscrit. L'auteur ajoute que l'étonnement des pèlerins revenant d'Italie est occasionné, non par les nouvelles constructions élevées sur le Mont, mais par la destruction de la forêt, qu'une forte marée renversa. C'était une heureuse découverte pour affirmer le mensonge historique. Mais cette découverte la prouve-t-il? Nullement (3).

3° Dom Quatremaire, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, publia, en 1659, l'histoire abrégée du Mont-Saint-Michel, dans laquelle il modifie l'étendue de la forêt : « Ce mont était au « milieu d'une forêt qu'on dit avoir eu six lieues de long et une « de large. En effet, la quantité d'arbres a donné le nom au pays « Avranchin. » Après que saint Aubert eut envoyé trois ecclésiastiques choisis au Mont-Gargan, « la mer, qui jusqu'alors « n'avait poussé son flux que jusqu'à trois lieues près du ro- « cher, s'épancha d'une telle roideur cette même année, qu'elle « renversa toute la forêt voisine qui rendait les abords difficiles,

(1) « Ambiliates hi nimirum sunt vel omnium authorum consensu quos Abrincates ætas nostra appellat, non refragante etymologia. Nam αμφι, circum, Græcis innuit et υλη sylvam, sylvis scilicet ambiti et circumdati. Sunt præterea Arborici nostri qui Abrincates vocantur, Neustriæ incolæ » accolæ vero Britanniæ, ab arborum frequentia sic appellati gallico voca- » bulo adstipulante Avrenches seu Arbranches.

(2) *Hierarchia Neustriæ*, authore Reverendo in Christo patre Roberto Cenal; divina clementia Episcopo Arboricensi theologo doctore et origine Parisiensi, in quinque deducta tomos. (Manuscrit de la bibliothèque nationale, numéro 5201, p. 4 et 5).

(3) *Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont-Saint-Michel...*, Par le père F. Ardent, docteur en la sainte Théologie, p. 1, 10 et 11.

« et enferma tout le Mont de ses eaux. Elle apporta une quantité « si immense de sable, qu'elle changea tout ce bois en une belle « grève, pour préparer et applanir un chemin très facile et « très agréable aux pèlerins qui doivent ensuite y arriver [1] ».

Cet auteur qui s'est laissé entraîner par son imagination ne dit cependant rien de l'étonnement des pèlerins d'Italie en voyant les ravages de la mer qu'il vient de signaler.

4° Le père Artur du Moustier, récollet de Rouen, dans son *Neustria pia*, publié en 1663, reproduit à peu près les traditions qu'il recueillit dans les manuels de Feuardent et de dom Quatremaire, qu'on vendait alors à tous les pèlerins. Voici son texte :

« Hæc rupes antiquitus mons erat cinctus sylvis et saltibus, « ad sex milliaria in longum, ad quatuor in latum, productus, « hinc solo, indè mari Oceano contiguus, quatuor leucis ab Ar- « boretanea urbe dissitus, in confinio Normanniæ et Britanniæ « Armoricæ : dictus, Mons in procella Maris, vel, in periculo « Maris, aut Mons in Tumba. »

Plus loin il ajoute : « Dum igitur dicti nuntii, itinere perfi- « ciendo, annum impenderent, Deo permittente, mare sillam « (lege sylvam) quantacumque esset superavit ac prostravit ; re- « plevitque arena locos Monti Tumbelino adjacentes. Nuntii, « autem reversi 16 octobris, saltus arena refertos adeò mirati « sunt, ut novum orbem se ingressos putaverint [2]. »

5° Le père de Boisyvon, capucin du couvent d'Avranches, fit paraître en 1665 un curieux travail sur le flux et reflux de la mer, dans lequel il reproduit naïvement l'opinion de son siècle sur la prétendue forêt qui couvrait toutes nos grèves :

« Qui pourrait s'imaginer que l'espace depuis la côte de Cou- « tances jusqu'à la ville de Saint-Malo en Bretagne, et qui com- « prend tout le grand marais de Dol et le trajet du Mont-Saint-

(1) *Histoire abrégée du Mont-Saint-Michel en Normandie*, par un religieux de la Congrégation de Saint-Maur, p. 16 et 18.

(2) *Neustria pia*, p. 371 et 372.

« Michel (trajet surnommé péril de la mer) jusqu'à Pontorson et « à Avranches, eût autrefois été une forest, si la tradition ne « nous l'apprenait; et dont il ne faut point douter, puisqu'outre « les écrits qui traitent de cette antiquité, l'on trouve dans les « marais de Dol (que l'on a repris sur la mer en l'arrêtant avec « de fortes digues) de toutes sortes d'arbres de haute futaye à « cinq ou six pieds dans la terre, avec des sondes de fer; ce bois « servant à faire des ouvrages de couleur d'ébène et tout ce que « l'on veut de plus ferme? Cependant ce n'est qu'à cette heure « qu'une mer très-furieuse [1].» De Boisyvon a déjà dépassé les limites de la forêt du manuscrit numéro 212.

6° Le XVIIIe siècle agrandissant encore cette forêt déjà si riche, lui donne de nouveaux noms avec des limites inconnues jusque-là. C'est Laurent Rouault, curé de Saint-Pair, qui commence. Il a lu dans la vie de saint Paterne, par Fortunat, que, dans les dunes qui avoisinent l'Océan, dans la commune de Saint-Pair, l'ancien *Sessiacus*, le saint pontife d'Avranches, manquant d'eau a touché la terre de son bâton et une fontaine a jailli au sein des sables. L'écrivain de Poitiers appelle justement ces dunes un désert, *in deserto*. Mais de cette petite solitude, de ce modeste désert de Scicy, *desertum Sessiacense,* le curé de Saint-Pair fait une forêt. N'ayant jamais lu les manuscrits du Mont-Saint-Michel ni Guillaume de Saint-Pair, enfant de la bourgade dont il est le pasteur, L. Rouault ignore que la forêt dont il veut parler a été baptisée, au XIIe siècle, par le poète sous le nom de forêt de Quokelunde et qu'elle n'avait que les proportions d'un bois assez ordinaire. Aussi sans se préoccuper de cet auteur qu'il ne connaît pas, il étend sa forêt sur toute la surface du golfe de Saint-Michel, la limite par les rochers de Chausey, tout en nous prévenant qu'il n'en restait plus que des débris au sixième siècle. Ecoutons du reste l'auteur et l'inventeur de la nouvelle forêt de Scicy : « Environ l'an quatre cents de la naissance du Sauveur » du monde, il y avait dans la basse Normandie, vers l'Occident,

(1) *Eclarcissement de l'abyme du flux et reflux de la mer*, etc. par F. C. D. B. à Avranches, chez Philippe Motays, 1665, p. 61, 62.

» sur la mer Océane, une vaste forêt qui commençait à la chaîne » des rochers de Chausey, et s'étendait vers le midi au-delà du » Mont-Tombelaine aujourd'hui le Mont-Saint-Michel. Cette » forêt qui portait le nom du Désert de Scicy, avait environ sept » lieues de long et près de quatre de large : car elle occupait » tout le terrain où est maintenant le bras de mer qui sépare la » Normandie de la Bretagne, qui n'étaient alors divisées que par » la rivière de Coënon (il omet la Sélune et la Sée beaucoup » plus considérables), où la mer avait déjà son flux qu'elle a » étendu peu à peu si loin que la forêt n'avait plus dès le » sixième siècle qu'une lieue de large, c'est-à-dire demi- » lieue du côté de Normandie et autant du côté de la Bre- » tagne. »

Ayant remarqué que les marées les plus fortes, les plus agitées sont souvent celles du mois de mars, il affirme, comme un fait prouvé, que c'est précisément celle-là qui a produit tous les désastres :

« La marée de mars de l'an sept cent neuf fut si violente » qu'elle renversa presque toute la forêt, ne laissant que quel- » ques arbres sur le bord, dont on trouve encore des racines » dans la grève; elle a même gagné une grande partie des prai- » ries qui touchaient à cette forêt du côté de l'orient... La côte » de Bretagne, à l'opposite de celle de Normandie, a souffert » les mêmes inondations de son côté : car plusieurs personnes » encore vivantes assurent avoir vu, il y a cinquante ans, » plusieurs villages dont les ruines sont à présent couvertes » par la mer[1]... »

7° Les offices particuliers, ajoutés comme supplément aux bréviaires romains ou parisiens des diocèses de Dol et de Saint-Malo, admettent la forêt de Scicy de M. Rouault dans son intégrité et l'appellent le *Setiacum nemus*, dans les leçons de la fête

(1) *Abrégé de la vie de saint Gaud, évêque d'Evreux, de saint Pair* (*ou Paterne*), *évêque d'Avranches, de saint Scubilion, abbé, de saint Senier, aussi évêque d'Avranches, et de saint Aroastre, prêtre, tous anachorètes du désert de Scicy, inhumés dans l'église de Saint-Pair-sur-Mer.* Préface, p. 1, 2, 3.

du 16 octobre, ou de l'apparition de saint Michel au Mont-Tombe. Il suffit de remarquer que ces lectionnaires sont très modernes puisqu'ils appartiennent tous au XVIIIe siècle [1].

8° Gilles Deric, dans son *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, ne donne plus à la forêt le nom de Scicy, mais il lui impose une autre appellation avec de nouvelles limites qu'il détermine avec plus de hardiesse que L. Rouault : « Le bras de mer que » l'on voit entre Cancale et Grandville était autrefois de la terre » ferme. Un ancien auteur assure que ce terrain était couvert » d'une vaste forêt. Elle s'appelait Chosey ou Chesey. Une » chaîne de rochers qui portent encore ce nom, parce que cette » forêt s'étendait jusque-là, servait de digue à la mer... La sub» mersion de cette forêt arriva vers l'an 709 ; la mer rompit les » digues que lui opposaient les rochers de Chosey, et bientôt » elle en fit une île. Les ravages qu'elle causa alors n'étaient » que le prélude de ceux qu'elle devait faire dans la suite. Elle » respecta longtemps après les landes de Tommen, celles qui lui » étaient contiguës, et une grande étendue de terrain qu'elle se » plaît aujourd'hui à couvrir de ses eaux. La paroisse de Bourg» neuf subsista jusqu'au quinzième siècle [2]. » On voit que son point de vue est bien différent de celui de L. Rouault.

Plus loin il assure que la submersion eut lieu pendant le voyage des envoyés de saint Aubert au Mont-Gargan : « Les députés qui, » avant leur départ, n'avaient vu dans ce lieu que des ronces et » des épines, furent frappés du changement qu'il avait subi. » Ils se crurent transportés dans un nouveau monde. L'oratoire » et les cellules de ceux qui allaient le desservir avaient été » bâtis pendant leur absence [3]. »

9° Sur la fin de ce même XVIIIe siècle, M. l'abbé Lefranc, qui avait composé plusieurs ouvrages manuscrits sur les diocèses

(1) *Sanctorale Macloviense*, 16 octobre, leçon 5. — *Lectionarium Dolense* 16 octobre, leçon 4. — Ce supplément ou propre des offices de Dol fut rédigé par Gilles Deric, vicaire-général de Mgr de Hercé, dernier évêque de Dol.

(2) *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, t. I, p. 41, 42. Introduction.

(3) *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 235 et 236.

de Coutances et d'Avranches, aujourd'hui perdus en grande partie, publia, en 1792, une carte de la Manche dans laquelle la forêt est indiquée, mais divisée par les estuaires de la Sélune et du Couësnon. Elle s'étend jusqu'au delà de Chausey. La partie septentrionale porte le nom de *Sylva Chessay*, celle du sud est inscrite sous l'appellation de *Sylva Cancaven*, l'ancien nom de Cancalle, d'après les chartes du Mont-Saint-Michel. Une voie romaine allant d'Allauna (Valognes) à Condate (Rennes), passe au milieu de cette forêt, à cinq ou six kilomètres ouest du Mont-Saint-Michel, c'est-à-dire au milieu des grèves actuelles et de la mer où nous voyons apparaître Saint-Pair, l'ancien Sessiacus, sous le nom de Fanum-Martis. Cette carte où toutes les connaissances acquises de la géographie ancienne et de la voierie romaine sont complètement méconnues, est la première qui indique une route militaire traversant la baie du Mont-Saint-Michel [1].

10° Nous entrons dans le XIXe siècle. Il va embellir et consacrer les fables déjà débitées sur la prétendue forêt de Scicy, Chesey, Cancaven et pervertir de plus en plus les données historiques.

En 1810, Richard Seguin, de Vire, ayant hérité des manuscrits de M. Lefranc, les publie sous son nom, sans même indiquer l'auteur qu'il pille impunément. Son livre, imprimé à Vire, atteste que l'auteur de la carte du pays des Abrincates et des Unelles a largement puisé dans Deric. Il lui emprunte son celtique ou plutôt le celtique de Bullet, langage puéril et imaginaire, mais dans lequel on trouve toutes les acceptions dont on peut avoir besoin. Voici le texte : « Depuis le grouin (sic) de Cancale, jus-
» qu'à l'île d'Origny et Grénesey, la mer est hérisée de rochers ;
» l'état et le nom de ces îles portent à croire qu'il y a ancien-
» nement une forêt nommée la forêt de Chesey, du nom des ro-
» chers dont elle est remplie. L'ancien nom de Gersey était *Cesa-*

(1) Tabula topographica antiqua pagi Abrincatuorum et Venellorum dicata D. D. de Talaru de Chalmazel, Constantiensi Episcopo Del. et sculp. Dalencourt, an 1792.

» *rea*, d'autres l'appellent *Resia* (sic), ce qui signifie, en langue » celtique, grande forêt ou auprès de la forêt, car *ger* veut dire » auprès, et *sey*, forêt ; on fait également dériver des mots *ces*, » forêt, et *ar*, grande, *Cesarea*, grande forêt.

» Le père Mabillon dit que l'espace occupé par la mer, entre » Granville et Cancale, était une vaste forêt où il y avait plusieurs » abbayes, entr'autres celle de Scicy, la plus célèbre de toutes. » Le diocèse de Dol confinait de ce côté à celui de Coutances. » La rivière de Couesnon qui faisait la limite naturelle, coulait » entre le grouin de Cancale et le rocher des Landes. La grève » d'entre ces deux caps s'appelle encore vieille rivière. Le che- » min de Rennes à Valognes passait à travers la forêt de Chesey, » au-dessus de Barneville sur la Sandre (sic).

» L'an 709, une partie de la forêt de Chesey fut renversée par » la mer, il n'en resta que quelques îlots, formés de quelques » gros rochers que la mer entoura ; on les nomme encore Chesey. » Tommen, gros village au milieu d'une lande, subit le même » sort, il n'en reste plus que le rocher de Tombelaine. »

M. Lefranc, d'après Richard Seguin, pense déjà à étendre la forêt jusqu'à Gersey et Aurigny, mais il est arrêté par les noms romains de ces îles et il la limite avec assurance par les rochers de Chausey. Il invoque Mabillon et lui fait dire ce que ce savant bénédictin n'a jamais écrit. Mabillon, en effet, n'a publié que le texte de l'historien primitif du Mont-Saint-Michel, d'après la copie fort exacte du moine Ingeral, remontant à 1060 ; il ne dit par conséquent rien de cette prétendue forêt s'avançant entre Cancale et Granville, de cette abbaye de Scicy ou Sessiac, située au milieu de la mer, et par conséquent fort loin du lieu occupé aujourd'hui par l'église de Saint-Pair. Mais peu importe, le nom de Mabillon est une grande autorité pour une semblable thèse, et vérifiera qui pourra.

(1) ***Essai sur l'histoire et l'industrie du Bocage en général et de la ville de Vire sa capitale, en particulier, précédé d'une introduction contenant la description historique et topographique de ce pays, etc.,*** **par M. Richard Seguin. A Vire, chez Adam, imprimeur, an 1810, p. 55 et 56.**

11° M. l'abbé Manet, de Pontorson, ancien chef de l'institution de Saint-Malo, a composé tout un livre pour prouver l'existence de la forêt de Scicy [1]. Pas plus que ses devanciers il n'a lu un seul manuscrit du Mont-Saint-Michel, mais il résume Rouault, Deric, Lefranc, tous ceux qui ont parlé de l'histoire primitive du Mont-St-Michel comme Mabillon, de Thou, Trigan, Masseville, Robert Cénalis, le *Gallia Christiana*, le *Neustria Pia*, les Lectionnaires de Dol et de Saint-Malo, etc., et en fait une liste écrasante, une autorité formidable et sans réplique pour ceux qui ne peuvent vérifier les faits. Ses affirmations sont si précises et si formelles qu'on est porté à croire, en le lisant, qu'il a parcouru la forêt dans le passé et qu'il a assisté à sa destruction. Nous citons, comme exemple, quelques passages de ce curieux volume publié en 1829.

« On n'aurait encore que des notions fort imparfaites de ce » pays, presqu'entièrement submergé de nos jours, si l'on ne se » représentait en outre tout ce vaste bassin que nous offrent les » grèves du Mont-Saint-Michel et les marais de Dol et de Châ- » teauneuf, couvert d'une forêt épaisse et sombre, qui s'éten- » dait jusqu'à la chaîne des rochers de Chausey inclusivement, » lesquels selon que nous l'avons raconté plus haut servaient de » digues naturelles à la mer. —Cette forêt, chez les anciens au- » teurs latins qui en ont parlé, portait les noms de *Scisciacum*, » *Scesciacum Scescyacum*, *Siciacum* ou *Setiacum nemus*, qu'on a » traduit d'abord en français par ceux de *Sciscy*, *Sicy*, *Setiac* ou » *Sessiac*, et qui ont dégénéré en ceux de *Calsoi*, *Chezé*, *Chausé*, » etc., et maintenant *Chausey*, *Chosey*. Deux grandes routes mili- » taires, dont une partait de *Candate* ou Rennes actuelle, et l'autre » de Corseul, venaient se réunir aux Hayes de Dol entre St-Léonard » et Carfantin. Là elles n'en formaient plus qu'une seule, qui, se » dirigeant par la Mancellière en Baguer-Pican, traversait dans

(1) *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale, des marais de Dol et de Châteauneuf et en général de tous les environs de Saint-Malo et de Saint-Servan, depuis le cap Fréhel jusqu'à Grandville*, par M. F. G. P. B. Manet, à St-Malo, 1829.

» toute sa longueur cette affreuse solitude, et allait aboutir à
» Crociatonum, capitale des Unelles, situé, selon toute appa-
» rence, en la paroisse d'Alleaume, à un quart de lieue de Va-
» lognes, dans le Cotentin. Du reste, ce désert, rempli de bêtes
» fauves, comme l'histoire s'explique (*præbens altissima latibula*
» *ferarum*), n'était guère peuplé originairement par d'autres
» créatures humaines, que par quelques payens à demi-sauva-
» ges auxquels, dans les siècles chrétiens, succédèrent une foule
» d'anachorètes, qui s'y retiraient pour servir Dieu plus libre-
» ment, loin du tumulte du monde [1]. »

Voilà de l'érudition, mais faisons remarquer en passant que Fortunat est le seul auteur qui nous ait fait connaître Sessiac *Sesciacus*, ou Scicy dans la vie de Saint Pair, sans allusion à aucune forêt. Ce nom de lieu n'a été rappelé depuis que par les traducteurs ou les abréviateurs de cette vie. La voie romaine empruntée à M. Lefranc ne prouve pas une grande connaissance de notre géographie ancienne, enfin M. Manet confond Alauna avec Crociatonum, et fait voyager dans la prétendue forêt, ensevelie sous les flots, les bêtes fauves citées par l'auteur primitif de la fondation du Mont. Assistons maintenant à la destruction de cet immense bocage. « La mer assaillait et
» minait sourdement depuis longtemps les digues que lui avait
» opposées la nature, lorsque dans les VIe et VIIe siècles, elle
» parvint enfin à les entamer en quelques endroits sur la côte
» de Normandie, où elle emporta dès lors quelques parties de la
» forêt de Sciscy. Mais ces premières dévastations, toutes fu-
» nestes qu'elles furent, n'étaient rien en comparaison de celle
» qu'opéra la fatale marée de l'an 709, l'une des plus considé-
» rables qu'on eut jamais vues, et qui, par malheur, fut sou-
» tenue d'un vent du nord des plus terribles.

« Les environs de Chausey cédèrent encore les premiers à ses
» coups, et les tempêtes continuant d'unir leurs fureurs aux efforts

(1) *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel*, pages, 6 et 7.

» des marées suivantes, achevèrent de produire les plus affreux » changements. Tout disparut sous les eaux, à l'exception des » montagnes qui formèrent des îles, et d'une portion de la forêt » entremêlée de prairies, qui fut encore épargnée pour un temps » le long des côtes de l'Avranchin. *Mare quod longe distabat*, » dit l'anonyme cité par Mabillon, *paulatim assurgens, omnem* » *sylvæ magnitudinem sua virtute complanavit, et arenæ formam* » *cuncta subegit*. La mer, qui en était à une grande distance, » ayant élevé graduellement ses vagues, abattit avec impétuosité » ces bois dans toute leur étendue, qu'elle reduisit à l'état d'une » vaste grève. Tandis que l'ouragan changeait ainsi le cours du » Couesnon, et faisait passer sous le domaine de l'Océan presque » toute cette portion de la baie qui dépend actuellement de la » Normandie, la mer agitée n'entra pas avec moins de brus- » querie dans les canaux du Guyoul et fut exercer sur le reste de » la plaine, qui appartient aujourd'hui à la Bretagne, tous les » ravages dont elle est capable dans sa violence. Elle gagna, par » les paroisses actuelles de Saint-Benoît-des-Ondes et de la » Fresnaye, jusque dans les marais de Dol qu'elle acheva de » bouleverser complètement en 811, aux approches de l'au- » tomne ; délaya et rongea ceux de Cherueix, de Saint-Broladre, » de Saint-Marcan, de Roz-sur-Couesnon et de Saint-Georges-de- » Gréhaigne. Cependant elle respecta encore, à ces deux époques, » diverses portions de terrain qu'elle a englouties depuis, et que » nous citerons en note [1]. »

On s'étonne de retrouver ici une nouvelle invasion de la mer, en 811. L'auteur ne prouve pas cette date, mais était-ce utile, quand tout le travail repose sur des hypothèses ? Quoi qu'il en soit, le nom de Scicy l'emporte désormais sur tous les autres et M. Manet confirme l'existence de l'immense forêt pour laquelle les croyants ne feront pas défaut.

12° M. de Gerville admet une forêt dans la baie, non dans le sens de M. Manet qu'il combat, mais d'après le texte de Mabillon

(1) *De l'état ancien de la baie du Mont Saint-Michel*, pages 11 et 12.

et l'autorité de *Neustria pia*. Cette forêt lui suffit pour établir une route romaine, qui, partant de Genets traverse les grèves et arrive à la Paluelle. Cette voie, ajoute-t-il, a été suivie par les ducs normands qui se rendaient à Genets, au Mont-Saint-Michel et en Bretagne. Il la retrouve même, en 1249, dans une charte dont il extrait ce qui lui plaît et retranche ce qui eut anéanti sa thèse. Ce titre parle de la restauration de la Croix mi-grève qui fut élevée au sein des sables, entre Genets et le Mont, au commencement du XIe siècle. Les courants avaient ensablé les enrochements artificiels, la croix avait été brisée et on accordait des indulgences à ceux qui contribueraient à sa réédification. La charte ajoute que ce monument est très utile aux pèlerins et aux voyageurs qui se rendent au Mont ; elle leur trace la route et si le piéton est surpris par la mer ou un brouillard épais il peut se retirer sur sa base et échapper ainsi à une mort inévitable. En lisant le texte de M. de Gerville, on voit des voyageurs, des travaux qu'on doit exécuter, mais on ignore de quels travaux on veut parler, car ce qui regarde la croix a été supprimé. Assurément on allait au XIIIe siècle de Genets au Mont-Saint-Michel, à pied, à cheval ou en voiture, comme on le fait encore aujourd'hui, mais les titres, le livre des miracles et tous les manuscrits du Mont-Saint-Michel démontrent surabondamment qu'aucune voie ou chaussée n'a jamais existé dans nos grèves, ni au XIIIe siècle, ni dans les âges précédents [1].

MM. Maximilien Raoul, Fulgence Girard, Léopold Quenault, René Kerviler, etc., soutiennent la thèse de M. de Gerville et citent les autorités déjà énumérées.

13° Une carte qui ne serait guère moins curieuse que celle de Peutinger, si elle était authentique, fut publiée à Coutances, en 1863. Elle représente la Gaule celtique-armorique à l'arrivée de César dans notre pays. Trouvée dit-on, en 1714, au Mont-

(1) Supplément au Mémoire sur les villes et voies romaines en Basse-Normandie, p. 18.

Saint-Michel, elle portait la date de 1406 et était écrite avec des caractères du XIIIe siècle, ce qui a fait supposer qu'elle n'était que la copie d'une table beaucoup plus ancienne. Dans cette carte, Chausey, Jersey et Aurigny font partie du continent. On y trouve encore de vastes forêts, des camps, des voies et des stations romaines. Pourquoi n'a-t-on pu conserver les lambeaux de cette antique carte de la Gaule ?

Pourquoi ? Parce que cette carte n'a jamais existé au Mont-Saint-Michel. Elle n'est citée par aucun historien du Mont, et en particulier par Thomas Leroy qui, au XVIIe siècle, enregistre minutieusement toutes les chartes et tous les objets curieux concernant l'illustre monastère [1]; ensuite parce que cette carte, faite pour confirmer les erreurs et les hypothèses modernes sur la baie, porte avec elle les traits frappants de son extrême jeunesse. Ainsi on y retrouve les îles d'Agna, de Sarnia, de Selsouef et du mont Belenus de l'histoire archéologique des Bocains, donnée par Richard Seguin, en 1822 ; la forêt de Quokelunde (Koad-Land), de Guillaume de Saint-Pair, ressuscitée par un passage de M. de la Rue [2] ; la forêt de Scissy (Koad-Scissi), inventée par M. Rouault, en 1734, dans son histoire de saint Gaud [3]; le tracé des voies romaines de M. de Gerville et spécialement celle qui traverse la baie du Mont-Saint-Michel, en passant par Genets, Tombelaine et le Mont-Saint-Michel, avec les stations de Grannona à Portbail-Gouey, Regedia à Regnéville, Fanum-Martis à Saint-Pair, le retranchement de la Hague et le port d'Omonville du même auteur [4]. Enfin le

(1) Thomas Le Roy — *Livre des curieuses recherches du Mont-Saint-Michel*, Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie, années 1876 et 1877.

(2) *Essai historique sur les bardes, les jongleurs et les trouvères Normands et Anglo-Normands*, Caen, 1834.

(3) *Abrégé de la Vie de Saint Gaud*, etc. Coutances, 1823.

(4) *Recherches sur les villes et voies romaines dans le Cotentin*, par M. de Gerville, t. V. Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. — Supplément au Mémoire sur les villes et voies romaines en Basse-Normandie. — *Recherches sur le Hague-Dicke et les premiers établissements militaires sur nos côtes*, par M. de Gerville, t. V des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

camp de Champrepus de M. Lefranc et celui du Châtelier de M. Fulgence Girard, etc. Profondément modifiée et amplifiée quand on la publia, en 1863, elle pouvait l'être davantage sans perdre de sa valeur, puisqu'elle ne tend qu'à dérouter ceux qui, au premier abord, ne peuvent se rendre compte de son esprit et de son but.

14° Le docteur Bienvenu, au commencement du siècle, fit une autre carte qui a certains rapports avec la précédente. Son dessein est de représenter la baie dans les temps primitifs, alors que tout le golfe depuis Cherbourg jusqu'à Brest et au-delà faisait partie de la terre ferme. On ne comprend guère comment l'auteur s'est arrêté dans une si belle voie et ne nous a pas représenté l'Angleterre unie à la France, ainsi que l'identité des terrains et des couches géologiques portent à le croire. Il nous eut ainsi donné une idée de notre globe aux premières époques de sa formation. Quoi qu'il en soit, cette carte, publiée en 1877, ne peut nous servir, puisqu'elle remonte à une époque échappant à toutes investigations de l'histoire[1].

Nous avons épuisé les différents systèmes émis pour soutenir la prétendue forêt du manuscrit composé au xve siècle. La variété n'a pas fait défaut. Les auteurs ne sônt d'accord ni sur l'étendue, ni sur le nom de la forêt. Les unes gardent le silence sur les voies romaines, les autres prétendent qu'une ou deux routes stratégiques traversaient la baie, mais ne s'entendent nullement sur leur direction. Tout ce qui a été avancé est indécis, confus et contradictoire, et il ne pouvait en être autrement.

Ainsi, comme le dit très bien M. Le Héricher, « Cette forêt » littorale de Sciscy est devenue, grâce à la tradition qui exagère » toujours une vérité, et grâce aux archéologues qui ont amplifié un texte, et cédé aux séductions d'un système et du merveilleux, une forêt immense qui, selon les uns couvrait toute » l'étendue de la baie, qui, selon d'autres, se développait jusqu'à » Chausey, et qui, selon les plus intrépides, allait jusqu'à

(1) Mémoires de la Société Académique du Cotentin, t. II, p. 256.

» Jersey..... Des inondations partielles sur les côtes, des ves-
» tiges d'arbres sur le littoral, des empiétements de la mer,
» point de départ vrai des récits et des traditions, devinrent un
» cataclysme immense, balayant une immense forêt, voilà ce que
» fit la tradition (1). »

Il nous reste maintenant à prouver que l'auteur primitif du VIIIe siècle, est seul dans le vrai et que la forêt n'a pu dépasser le Mont-Saint-Michel.

1° *Preuve historique*. Jersey et les autres îles de la Manche, depuis les temps qui appartiennent à l'histoire, n'ont pu faire partie du continent, car les Romains nous les montrent entourées comme aujourd'hui, par la mer, et nous les désignent, dans l'Itinéraire maritime d'Antonin, sous les noms de *Riduna, Sarmia*, *Lesia*, *Cæsarea*, *Andium*.

En 556, saint Samson, évêque de Dol, revenant de la cour du roi Childebert avec le prince Judicaël, s'embarqua pour aller visiter les îles de Lesia et d'Angia. « *Lesiam Angiamque marinas insulas*, *prospero navigio petierunt* (2). »

Pretextat, archevêque de Rouen, en 577, est conduit en exil dans l'île de Jersey, « *in insulam maris*, *quæ adjacet civitati Constantinæ in exilium est detrusus* (3) ».

Non seulement Jersey était au milieu des flots, mais il en était de même de Chausey, puisqu'on s'embarquait de Saint-Pair pour aller dans les îles de la Manche, comme on le ferait aujourd'hui. C'est ce que nous prouvent 1° La vie de Saint Paterne, par Fortunat. Arrivés à Sessiac, saint Pair et saint Scubilion veulent s'embarquer pour se retirer dans une des îles qu'ils voyaient du rivage « *in quamdam insulam* (4). »

Saint Senier, dans ce même VIe siècle, s'embarquait à Sessiac,

(1) *Avranchin monumental et historique*, par Edouard Le Héricher, t. I, p. 580.

(2) *Vita Sancti Samsonis*, apud Mabillon, t. I. *Acta Sanctorum ordinis sancti Bened.*

(3) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, liber quintus, N° 228

(4) *Vita Sancti Paterni, episcopi Abrincensis*, 16 Aprilis, *Acta Sanctorum ord. Bened.*

aujourd'hui Saint-Pair, pour aller dans l'île de Lesia : « *Cum exisset de Sesciaco monasterio ad insulam quæ vocatur Lesiam ascendensque in navim.....* (1) »

La mer venait donc baigner le rivage de Saint-Pair, comme elle le fait actuellement ; mais nous ajoutons qu'elle couvrait encore les grèves du Mont-Saint-Michel.

En effet, dans le vie siècle, Saint Hélier vient visiter le port de Genets, et s'y embarque pour aller à Gersey. « *Perrexerunt autem Romardus et beatus Helerius usque ad locum qui vocatur Geneys* (variante *Genes* ou *Genets*) de *quo cum parva lintre usque ad insulam quæ vocatur Gersuth, Deo disponente, pervenerunt* (2) ».

Sur la côte opposée et en face de Genets, saint Samson et saint Magloire viennent aborder à l'embouchure du Guioult, dans le port du Vivier, à une petite distance du mont Dol. « *Portus Winiau qui est in flumine Gubioli* (3). »

De ce même port du Vivier, saint Magloire (4) se rend dans l'île de Sargia (île de Serk) et visite en même temps les autres îles de Bisargia (Guernesey) et d'Augia (Jersey) appelée aussi Agna, dans la vie de saint Marcou (5).

Gautier, historien de saint Anastase, moine du Mont-Saint-Michel, nous montre, au commencement du xie siècle, ce saint religieux abandonnant Venise, sa patrie, pour se faire moine au Mont-Saint-Michel. Il traverse la mer Britannique et arrive au lieu appelé Port d'Hercule ou autrement le Mont-Saint-Michel au péril de la mer. « *Ad mare Britannicum pervenit, ad locum qui Portus Herculis appellatur, qui et alio nomine, ad Montem*

(1) *Vita Sancti Senerii vel Sanatoris Episcopi Abrincensis*, mense septembris, *Acta Sanctorum*, N° 8 seu lectio octava.

(2) *Vita Sancti Helerii*, apud Bolland. *Acta Sanctorum*.

(3) *Vita Sancti Samsonis, Acta Sanctorum Ordinis Bened.* — Dom Lobineau, *Vie de Saint Samson*.

(4) *Vita Sancti Maglorii, Acta Sanctorum Ordinis Bened.*

(5) *Vita Sancti Marculphi, Acta Sanctorum ordinis Bened.*

Sancti Michaelis in periculo maris dicitur [1]. » Le Port d'Hercule est sans doute le nom romain du Mont-Saint-Michel, et son nom de port prouve que la mer y venait dans les temps les plus reculés, puisque nous la voyons à Genets et au Vivier dès le VIe siècle. Le père Dumoustier, dans le *Neustria Pia,* et le poète Navet affirment le même fait quand ils nous représentent saint Aubert, se rendant en bateau au Mont-Saint-Michel pour commencer le travail que l'ange lui a commandé, et cela avant l'envoi de messagers au Mont-Gargan, et la prétendue marée de mars détruisant la forêt : « *Quæ dum Episcopus retulisset populo, ad locum navigio accesserunt, et taurum invenientes ut Archangelus prædixerat, ecclesiam designare cæperunt* [2] ».

Certior his factus præsul, nihil atque moratus,
Ad populum mandata refert : illi agmine denso
Navigiis adeunt rupem, præruptaque scandunt,
Ac taurum inveniunt, læti quod consona signis
Jussa forent, necnon templi molimina ducunt (3).

Ainsi, d'après tous les documents historiques, la mer, dès les temps les plus reculés, occupa la baie du Mont-Saint-Michel, comme elle l'occupe de nos jours.

2° *Preuve physique.* En dehors de ces documents historiques, il en est d'autres qui forment une sorte de preuve physique, et qui ne permettent nullement la présence d'une forêt gigantesque au nord du Mont-Saint-Michel. Nous voulons parler de la hauteur et de la rapidité des marées dans l'intérieur de la baie. Il est peu de golfes, en effet, où la mer atteigne une si grande hauteur et s'accumule en masses aussi imposantes. « Dans le monde » entier, comme le fait remarquer M. Elisée Reclus [4], on ne

(1) *Vita Sancti Anastasii, auctore Galterio,* apud Mabillon, *Acta SS. ord. Bened.* sæcul. VI, parte II, p. 487.
(2) *Neustria pia, Mons Sancti Michalis,* ch. I, p. 372.
(3) Michael Navœus, *in Neustria pia*, p. 373.
(4) Elisée Reclus, *Géographie universelle,* La Terre et les Hommes, II. La France, p. 604.

» connaît que deux passages où l'eau entre le flot et la basse
» marée soit plus considérable, c'est l'estuaire de la Saverne, en
» Angleterre, et la baie de Faudy, dans la Nouvelle-Ecosse. Sur
» la côte méridionale de la Bretagne où la marée venant du sud,
» se déroule avec une assez grande régularité, le flot n'a rien
» d'exceptionnel; il atteint d'ordinaire cinq mètres de hauteur
» au-dessus des basses eaux; dans les grandes marées de
» syzygie il s'élève de six à sept mètres au plus, mais dans le golfe
» du Mont-Saint-Michel les conditions ne sont plus les mêmes ».

Cet excédent d'eau est dû à la situation et à la disposition des lieux. A partir de Brest, la mer de la Manche va toujours se resserrant jusqu'au détroit de Calais, et se trouve, en outre, comme barrée par la presqu'île du Cotentin, de sorte que les eaux qui affluent, poussées par celles qui les suivent, sont forcées de prendre en hauteur ce que le canal leur refuse en largeur. Mais il est d'autres causes qui augmentent le niveau des eaux dans la baie. Le flot de la marée pénètre librement dans le golfe en contournant le groin de Cancale et en suivant le rivage où il forme un courant fort rapide. Mais les autres flots remontant la Manche heurtent les îles de Jersey et de Güernesey et du choc qu'ils éprouvent se forment deux courants, l'un qui remonte vers le nord, l'autre qui redescend vers le sud et vient exhausser les premiers flots. Les autres ondulations un instant retardées par les îles vont encore se heurter sur la presqu'île et forment de nouveaux courants dont l'un descend au sud par ce fameux passage de la Déroute, pour augmenter en second lieu la masse des eaux renfermées dans la baie. « Ce n'est pas tout, ajoute encore M. E. Reclus, un autre flot de marée qui vient de contourner les Iles Britanniques, le canal des Orcades, la mer du Nord et le Pas-de-Calais s'ajoute au flot précédent venu directement de l'Atlantique ; les deux intumescences se superposent et l'ensemble de la vague de marée peut monter à dix, douze et même quinze mètres de hauteur au-dessus des mortes eaux [1] ». Ces différents

(1) *Géographie universelle*, la Terre et les Hommes, II. La France, p. 605 et 607. M. de Gerville qui croyait à une forêt et à une route romaine au milieu

flots forment des courants opposés, car les uns arrivent quand les autres commencent à se retirer, et il en résulte des tourbillons d'eau tellement violents que les navires sont trop faibles pour lutter contre eux. La baie du Mont-Saint-Michel est donc le réservoir, le réceptacle naturel de ces excédents d'eau, et comme ces grands mouvements de l'Océan, ces courants des marées existent depuis l'origine des mers, on comprend que notre golfe a été creusé, à peu près comme nous le voyons, depuis des milliers d'années.

OBJECTIONS

I° *L'affaissement du sol.*

En présence de terrains enlevés, çà et là, de souches d'arbres trouvées sur certains points de la grève et de la mer, on s'est demandé si les empiétements de l'Océan sur nos côtes maritimes n'étaient pas dus à un affaissement lent du sol.

Nous croyons volontiers à une dépression, à un plissement

des grèves ne pouvait croire, malgré l'assertion de l'astronome Lalande, que la mer pût atteindre trente pieds de hauteur dans la baie du Mont-Saint-Michel. « Les Hollandais, dit-il, qui voulurent élever une digue en 1609, dans ce golfe, n'étaient pas assez fous pour entreprendre de barrer des marées de trente pieds. » (Réponse à M. Desroches, p. 18.)

M. de Gerville a prouvé qu'il avait entrevu la baie, mais qu'il ne la connaissait pas. Voici, d'après M. R. Bisson, et M. Ruault, pêcheur-canotier à Genets, le tableau des différentes altitudes de l'Océan entre le Mont-Saint-Michel et Genets, suivant les marées, quand les eaux sont calmes.

Dans les marées	de	0,74	la hauteur moyenne est de	7	mètres.
id.	de	1,04	id.	9	id.
id.	de	1,07	id.	10	id.
id.	de	1,10	id.	11	id.
id.	de	1,14	id.	12	id.

Lorsque la mer est agitée par la tempête, les marées de 1,14 peuvent atteindre 14 ou 15 mètres. C'est bien la confirmation des chiffres donnés par M. Elisée Reclus.

de l'écorce terrestre qui a creusé la mer de la Manche. C'est sans doute cet affaissement arrivé à l'époque de la formation du terrain tertiaire, qui a permis au bassin parisien et au sud de l'Angleterre de sortir du sein des flots.

Mais, depuis les temps historiques, nos rivages maritimes loin de s'être déprimés se sont relevés considérablement. En voici plusieurs preuves qui concernent notre golfe en particulier :

1° Les marais de Dol, ainsi que ceux qui bordent le Couesnon, ont été longtemps recouverts par l'Océan. En creusant dans ces plaines, on retrouve la tangue par couches horizontales, à une profondeur de cinq ou six mètres, avec des coquillages, des débris d'arbres et de végétaux. En 1789, on trouvait même, sur le territoire d'Aucey, une barque [1], et à Moidrey, en 1880, dans la ferme des Millardières, un crâne humain que les uns attribuent à un gaulois et que d'autres font remonter aux temps préhistoriques [2]. Les travaux exécutés pour le chemin de fer dans les prairies de la Sélune et de la Sée ont donné les mêmes résultats.

En 1875, on découvrait au Pontaubault, à une profondeur de plusieurs mètres, des coins celtiques, des médailles romaines et des débris de vases en terre rouge, dite de Samos.

Au Pont-Corbet, sous Avranches, à la jonction de la Broise avec la Sée, on rencontrait, à une profondeur de plus de dix mètres, du bois régulièrement coupé par la main de l'homme avec une tête d'urus et des bois de cerf [3]. Nous avons déjà parlé des arbres nombreux trouvés à une grande profondeur dans les marais d'Ardevon et de Beauvoir, ainsi qu'une nouvelle tête d'urus [4].

(1) Manet, *De l'état ancien de la Baie du Mont-Saint-Michel*, page 96.
(2) Revue trimestrielle de la Société d'Archéologie d'Avranches, année 1880.
(3) M. Léon Besnou, journal l'*Avranchin*, et Revue Archéologique d'Avranches, année 1876.
(4) *Journal d'Avranches*, 1881 et 1883, et Mémoires de la Société Archéologique de Rennes, année 1882.

Donc les alluvions marines et fluviales ont considérablement exhaussé ces terrains devenus de fertiles et verdoyantes prairies.

2° Le rocher du Mont-Saint-Michel était, au VIIIe siècle, beaucoup plus élevé qu'il n'est actuellement sans ses constructions. L'historien primitif lui donne deux cents coudées romaines, c'est-à-dire quatre-vingt-huit mètres. Aujourd'hui il n'a plus que soixante-dix-huit mètres soixante centimètres, ce qui indique que les sables ont recouvert sa base d'une hauteur de près de dix mètres.

3° La Croix-mi-Grève, érigée au commencement du XIe siècle, au sein de la baie, dans la direction de Genets, entre le Mont-Saint-Michel et Tombelaine, était placée sur un rocher artificiel. Les alluvions tendant toujours à le recouvrir, on l'exhaussait de siècle en siècle, comme le prouvent les chartes et les historiens du Mont-Saint-Michel. Bien que la croix eut cent pieds de hauteur, elle fut renversée plusieurs fois par les flots et sa base détruite, après avoir été restaurée en 1147, 1249 et 1389. Malgré tous les efforts de l'homme, les alluvions furent les plus fortes et un jour la croix et sa base finirent par disparaître. Découverte trois fois au XVIIe siècle, en 1623, en 1645 et en 1647, on ne l'a pas revue depuis. La profonde vallée qui existait entre le Mont et Tombelaine « a été remplie et comblée de grève [1] » et l'enrochement dont la conservation avait demandé tant de travaux est maintenant à une grande profondeur sous les sables.

4° Au moyen âge, le port de Genets était fréquenté et prospère. Il est cité dans les chartes et les historiens des XIVe et XVe siècles. Un titre de 1410, dans lequel on établit que les bateaux de la ville et du port de Genets, *in villa et portu de Genez*,

(1) *Histoire générale du Mont-Saint-Michel*, par Dom Jean Huynes, éditée en 1872, par M. E. de Robillard de Beaurepaire, t. I, p. 162 et 163. — *Histoire abrégée du Mont-Saint-Michel en Normandie*, par dom Quatremaire, édition de 1777.

ont toute franchise pour l'entrée et la sortie, on lit sur la marge dudiplôme :

Genets tiens nes, drômons et barges
Qui sont belles grandes et larges. (1).

Or, dès le XVI[e] siècle, ce port était déjà ensablé et les bateaux, les nefs, les dromons et les barges ne le visitaient plus.

C'est ce que nous apprend Robert Cénalis dans son *Hierarchia Neustriæ*, en parlant des rivières de l'Avranchin :

« On cite encore, dit-il, le petit fleuve de Lerre qui, à Genets, » se jette dans la mer. Son lit fut, dans le passé, plus avanta- » geux qu'il ne l'est aujourd'hui. Jadis sa profondeur le rendait » navigable jusqu'à Genets. Présentement les bateaux ne peuvent » y venir. Les alluvions marines ont tellement rempli son cours » d'algues et de sable de mer que les plus légers navires ne peu- » vent aborder. Ce fleuve a deux sources, l'une à la Lucerne, » l'autre près du château du Lerre, qui lui a donné son nom. » Après un cours de huit milles il se jette dans l'Océan en mê- » lant encore ses ondes à des eaux marécageuses ; quand elles » sèchent, presque toutes les fontaines d'alentour tarissent en » même temps. »

» Enumerant præterea fluvium quemdam Lerram qui apud » Genetium sese in mare exonerat, feliciori olim quam hodie » sese ostentat. Cum enim prius alvei sui profunditate naviga- » bilis foret apud Genetium, nunc est navigio ferendo inutilis, » alluvione maris id agente, ut profunditas alga et arena usque » adeo impleta sit, ut jam reddatur cuivis quantulæcumque » vecturæ inutilis. Progreditur autem partim ex fonticulo Lu- » cernensi, partim vero ex Lerra oppido, unde et nomen assu- » mit. Indeque in mare delabitur decursis octo milliaribus. » Tumescit autem sese exonerantibus in suum alveum agres- » tibus lacunis, quibus exsciccatis, penè fontes arescunt [2]. »

(1) Diplôme de M. Guiton de la Villeberge, dont nous possédons une copie.

(2) *Hierarchia Neustriæ*, manuscrit de la Bibliothèque nationale, N° 5201 p. 19.

5° Au VIII° siècle, le Mont et sa forêt étaient à six milles du flot de l'Océan, c'est-à-dire à une distance égale à celle qui sépare le Mont-Saint-Michel d'Avranches : « Qui primum locus » (Mons), sicut a veracibus cognoscere potuimus narratoribus, » opacissima claudebatur silva longe ab oceano, ut estimatur, » estu millibus distans sex... Qui (Mons) ab Abrincatensi urbe » sex distans millibus, occasum prospectans [1]. » Ces six milles font treize kilomètres trois cent trente-deux mètres; or cette distance n'a pas changé et la laisse de basse mer est aussi éloignée du Mont, que le Mont l'est d'Avranches. Donc le sol loin de s'affaisser s'est exhaussé et le flot de la mer s'est arrêté à l'endroit où il était primitivement [2].

II° *La mer dévore ses rivages.*

La lutte incessante des flots contre le rivage a forcé la côte à reculer ses limites. C'est cette guerre continue de l'Océan qui a creusé l'anse de Vauville, cette longue ligne de dunes entre Carteret et Granville et tous ces petits havres qui dentellent la baie. Mais les grands massifs, les caps, les promontoires formés de granit, de quartz, de schistes et de grauwaches ont résisté et généralement peu souffert. Ce sont les terrains sans défense, les

(1) *Acta sanctorum ordinis Benedicti*, Sæculum III, p. 81. *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, p. 1 et 2. Dom Le Roy, publié par M. de Robillard de Beaurepaire, in fine, etc.

(2) Daniel Huet, évêque d'Avranches, pensait que Genets avait été la capitale et le port des *Abrincatui*, parce qu'il croyait y retrouver le mot *Ingena*. « Genets, dit-il, grosse paroisse sur le bord de la mer, entre le Mont-Saint- » Michel et Grandville, paraît par plusieurs ruines avoir été autrefois un » lieu fort habité. Que si ni Genets, ni aucun autre lieu situé sur la côte de » l'Avranchin, ne sont pas présentement propres à être des ports de mer, il » faut se souvenir que Narbonne et une infinité d'autres lieux, qui étaient » autrefois des ports fameux, se trouvent présentement fort éloignez de la » mer ». (*Origines de Caen*, chap. XXII, p. 312). Ce passage prouve que Huet croyait à l'ensablement de la baie, et aux alluvions marines qui avaient comblé le port de Genets.

rivages sablonneux qui ont disparu en partie. Et encore, en supposant que ces terrains se soient étendus, dans le principe, aussi loin que les Nez de Jobourg, de Flamenville et de Carteret, la pointe de Granville et le bec de Champeaux, quelle est la plus grande dépression qu'ils aient éprouvée? En tirant une ligne de Carteret à Granville, dont l'arc est d'environ soixante-dix kilomètres, on ne trouve que dix à onze kilomètres de flèche. Et cette dépression, la plus considérable dans un arc si étendu, s'est faite au sein d'une suite de dunes et de sables sans résistance. Combien de milliers d'années la mer a-t-elle mis à dévorer cette portion de terres meubles? Nul ne saurait le dire. Ce que nous savons bien, c'est que les églises de Portbail, de Saint-Pair, de Genets et plusieurs chapelles antiques sont assises sur ces dunes et n'ont pas changé de place depuis douze siècles. Nous ajouterons encore que la mer a des compensations et ce qu'elle prend d'un côté, elle le reporte d'un autre. Tous les jours on voit des alluvions marines se former en face ou près d'un lieu déprimé.

La mer conserve donc généralement son bassin primitif. Aussi peut-on généralement dire, avec l'Ecriture, que : « Enfermée dans ses limites, comme dans un berceau, l'Océan respecte les ordres du Très-Haut qui lui a dit : « Tu viendras jusqu'à ce grain de sable, là tu briseras les soulèvements de de tes flots et tu n'iras pas plus loin. » — *Huc usque venies et non progredieris amplius; et hic confringes tumentes fluctus tuos* [1]. »

III° *Les inondations de la mer.*

L'Océan, agité par les tempêtes ou des raz de marée, a souvent submergé les rivages, et surtout les terres basses. Les marais de Dol, malgré les digues qui les protégeaient, ont été souvent envahis par les flots. On cite particulièrement les an-

(1) *Job*, chapitre XXXVIII, verset 9.

nées 1163 et 1169, pendant lesquelles la mer pénétra, après avoir brisé les obstacles, jusqu'à Châteauneuf [1].

En 1244, dit la chronique de Gerard de Frachet, « entre la Normandie et la Bretagne, la mer sortant de ses limites ordinaires occasionna de grands dommages et couvrit plus de sept lieues de terrain [2]. » Où sont ces sept lieues de terrain envahis? On ne peut les trouver ni à l'est ni au midi de l'Avranchin qui n'a pas été modifié depuis le XIIIe siècle, comme le prouvent les archives du Mont-Saint-Michel et la description de Guillaume de Saint-Pair, elles sont donc dans la partie occidentale, c'est-à-dire dans le pays de Dol, si souvent occupé et délaissé par les flots. Malgré tous les efforts des habitants pour chasser l'Océan de leurs terres, la mer y rentra avec plus de violence, en 1265, témoin cette note d'un manuscrit du Mont-Saint-Michel : « Le 27 octobre, quatorzième jour de la lune, la veille de la fête saint Simon et saint Jude, vers neuf heures du matin, un horrible vent du nord se fit sentir tout à coup; sa véhémence fut telle qu'il renversa les tours et les maisons habitées, déracina et brisa les arbres des forêts. Cette affreuse bourrasque dura jusqu'à minuit. Personne, si ce n'est Dieu, ne saurait dire les désastres qui, pendant cette triste nuit, furent occasionnés par les flots et la tempête. En effet, la mer sortant de ses limites accoutumées fit périr un grand nombre d'animaux, envahit les champs incultes et cultivés qui bordaient ses rivages et occupa ainsi une grande étendue de terrain. Des navires venant de la Gascogne et chargés de différents vins firent naufrage pendant cette nuit [3]. » Les populations de Dol furent

(1) Manet, *De l'état ancien de la Baie*, p. 100.

(2) « Item, anno 1244, mare inter Normanniam et Britanniam exundans multum peremit, septem leucas et plus occupans de terra » Vingt-septième volume de la collection des Historiens de France, par M. de Wailly, et dans celle publiée par M. Léopold Delisle.

(3) « Anno 1265, sexto calendas novembris, in vigilia SS. Simonis et Judæ, « circa tertiam, luna decima quarta, factus est ventus vehemens et horribi- « lis, turres et domos dejiciens, sylvas eradicans, et virgulta confringens ab « hora prædicta ad mediam noctem. Nullus, nisi solus Deus, sit quanta

encore affreusement éprouvées dans cette circonstance, aussi les voyons-nous, dans leur détresse, faire appel à l'Etat. Le parlement de Bretagne fut souvent saisi de procès-verbaux signés par les communes intéressées, pour réclamer l'entretien de leurs digues. C'est ce que prouve le rapport de 1560, et celui de 1606, dans lequel on lit : « Il est commun et notoire qu'anciennement » la mer couvrait tous les marais de Dol à toutes les marées, » donnait jusqu'au bourg de Carfantin, contre le cimetière et » pour cette cause était appelé le port de Carfantin ; et soutiens » que si elle reprenait ce qu'elle a autrefois occupé elle y don- » nerait encore et noyerait tous les prés qui sont le long de la » rivière qu'ils appellent Guyou, passant à Dol [1]. »

Les digues réparées furent de nouveau détruites en 1629 et le pays inondé. C'est en faisant travailler au desséchement de ces marais que Mgr Antoine de Revol, évêque de Dol, fut atteint d'une fièvre dont il mourut, le 6 août 1629 [2].

La submersion de 1735 fut plus terrible encore et les marais de Dol furent couverts par la mer pendant plus de six mois.

La dernière inondation, ayant laissé un profond souvenir dans toute la baie, est celle du 6 mars 1817. « La mer était » parvenue à son plus haut point et commençait à se retirer, » nous dit un témoin oculaire, lorsqu'un soulèvement extraor- » dinaire, un raz de marée la fit monter cinq mètres au-dessus » du niveau qu'elle venait d'atteindre. Les vents de l'ouest la fa- » vorisant, elle envahit les campagnes et en particulier les marais » d'Ardevon et de Dol dont elle rompit les digues, ceux de Bas- » Courtils, de Céaux, les vallées du Couesnon, de la Selune et de

« damna illa nocte, aquilone vehentissime flante, fecerunt ventus et mare. « Mare siquidem terminos suos nimis ultra solitum egrediens, multas bestias « diversi generis submersit et terras juxta se positas cultas et incultas deba- « catione sua occupavit. Multæ naves de pago vasconiensi vina afferentes « illa die et nocte perierunt. » Ms. de la Bibliothèque nationale, N° 6042, et dans le ms. de Ch. Guerin, intitulé : « *Acta sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 395.

(1) Manet, *Etat ancien de la Baie*, p. 100.

(2) Manet, *ibid*, note de la page 100.

» la Sée et même le bourg de Genets en entier. Dans sa course » violente elle brisa les arbres, renversa plusieurs maisons et » fit périr un grand nombre de troupeaux. Les habitants furent » réduits à prendre la fuite, ou à monter dans leurs chambres » ou sur leurs toits. Ce fut un véritable déluge, une inondation » terrible et admirable : *Mirabiles elationes maris*, et les » anciens n'avaient jamais rien vu de pareille. En se retirant » elle emporta avec elle des animaux domestiques, des usten- » siles de ménage, du bois, des instruments aratoires, des meu- » bles, en un mot tout ce qu'elle trouva sur son passage. Les » dégâts furent considérables. Mais après la tourmente, les prai- » ries, les jardins, les campagnes reparurent à peu près ce » qu'ils étaient auparavant, de sorte qu'on put dire : *Cessante* » *causa cessat effectus* [1]. »

IV° *Les véritables ennemis.*

Le sol au lieu de s'affaisser s'exhausse, la mer mine simplement ses rivages, les arbres, il est vrai, sont renversés par les grandes tempêtes, mais les hautes marées se contentent d'inonder les terres basses, et cependant des villages, des terrains riches et fertiles ont disparu, quelle est donc la cause de ces désastres ? La mer ? Oui, mais indirectement. Les véritables ennemis, les ennemis plus à craindre que l'Océan, ce sont les fleuves ou les rivières qui sillonnent la baie, le Couesnon pour la côte occidentale, la Sélune et la Sée pour les rivages orientaux. Les maraîchers du pays de Dol et du Poualet, à l'ombre de leur digues, les habitants de l'Avranchin sur leurs grèves, auraient pu, les premiers cultiver en paix leurs légumes, les seconds recueillir avec sécurité l'élément de leur sel, s'ils n'avaient eu à redouter l'affreux caprice des rivières. Les courants des marées en par-

(1) Narration de Madame Marie-Louise Mottet, V° P.... — M. Blondel, *Notice historique et topographique du Mont-Saint-Michel, de Tombelaine et d'Avranches*, p. 90.

courant les sables mobiles du golfe, les déplacent et leur impriment des dépressions ou des élévations partielles qui modifient le cours des fleuves. Le grand courant qui vient de l'Atlantique creuse particulièrement la côte de l'ouest et fait que le rivage breton est souvent beaucoup plus bas que celui de l'Avranchin. Le Couesnon suivait naturellement cette pente et au lieu de se diriger en ligne droite du Pas-au-Bœuf vers le groin de Cancale, il descendait au pied des digues de Dol et les suivait souvent dans toute leur longueur. Comme ces digues ont été longtemps un simple gazon, la rivière les sapait et les minait par la base. Suspendues, elles tombaient dans ses ondes et étaient entraînées avec elles. Grossi par le reflux de la mer, le Couesnon devenait un fleuve beaucoup plus considérable que la Seine; son action était si puissante que les digues, avec leurs éperons en pierre, se trouvaient impuissantes pour résister à ses attaques. Plusieurs brèches ouvraient alors un passage à la mer qui venait compléter les ravages. On était longtemps à réparer le mal et quand on voulait relever les remparts protecteurs, l'emplacement des anciennes digues était si profondément labouré par les fleuves et la mer qu'on était forcé de l'abandonner et de construire plus loin. C'est en reculant ainsi les limites du territoire qu'on vit disparaître, du XIIIe siècle au XVIIe siècle, les paroisses de Saint-Louis, de Mauny, de la Feillette, de Bourgneuf et de Saint-Etienne-de-la-Paluel, qui ne fut dévorée en partie qu'en 1630 (1). Raoul Glaber, au XIe siècle (2), nous parle de la course vagabonde de ces rivières et en particulier de l'Ardée ou Sélune qui se traçait un lit au midi du Mont-Saint-Michel, pour se joindre au Couesnon et augmenter avec lui les dégâts. Les historiens du Mont-Saint-Michel (3) rappellent aussi fort souvent les dommages occasionnés par les rivières. En 1737, le Couesnon coulait

(1) Manet, *Etat ancien de la Baie*, p. 103. — Blondel, *Notice historique du Mont-Saint-Michel*, p. 89.

(2) *Radulphi Glabri historiarum sui temporis libri quinque*, lib. III, cap. III.

(3) Dom Huynes et dom Le Roy, *Histoire générale du Mont-Saint-Michel* et *Curieuses recherches*.

au pied des digues, de cinq à six mètres au-dessous du niveau des grèves qui entouraient le Mont-Saint-Michel [1]. On fit de nouveaux éperons au Pas-au-Bœuf et aux Quatre-Salines pour l'éloigner, mais contournant les difficultés, il ébranlait les remparts et les faisait crouler. Aussi, le rapport de l'ingénieur Gayant, en 1792, affirme-t-il que « ces digues avaient beaucoup plus à » souffrir des affouillements du Couesnon que du choc de la mer » qui y arriverait à peine sans cette rivière [2]. »

Le Couesnon était la terreur des Bretons, c'était pour eux une rivière affolée qu'ils auraient voulu à tout prix rejeter au delà du Mont-Saint-Michel afin d'être délivrés de ses fureurs. Leur désir était passé en proverbes :

Quelque chose que l'on en die,
Saint Michel est en Normandie.

—

Si deslors Couesnon a fait folie,
Cy est le Mont en Normandie.

—

Le Couësnon par sa folie
A mis le Mont en Normandie.

Cette folie est fort ancienne puisqu'on la retrouve dans le plus lointain des âges historiques; mais ces dictons montrent combien les Bretons auraient eu à cœur de faire passer le fleuve à l'est du Mont-Saint-Michel. En 1792, ils donnèrent deux cent mille francs pour tracer un canal qui devait le rejeter en Normandie, malheureusement pour eux les travaux n'obtinrent pas le succès qu'on espérait...

Mais si le Couesnon ravageait la Bretagne, de leur côté la Sélune et la Sée n'épargnaient pas l'Avranchin. Plusieurs fois, dans chaque siècle, elles ruinaient ses grèves et ses rivages du midi à l'est et de l'est au midi, et occasionnaient ainsi des dommages extrêmes à la fabrication du sel et aux propriétaires de la baie. Aussi, à une époque fort reculée s'efforça-t-on d'arrêter

(1) Brochure ayant pour titre, « *Messieurs Quinette de la Hogue et leurs concessions dans les grèves du Mont-Saint-Michel*, p. 13.

(2) Même brochure, p. 13.

ces rivières dévastatrices en leur opposant des éperons en pierre, des digues formées de quartiers de rochers et qu'on retrouve encore, quand les fleuves remuent les sables, à une grande profondeur. Courtils a sa chaîne du port, Vains ses éperons de pierre et de bois, Genets ses rochers artificiels protégeant son vieux bourg et sa chapelle Sainte-Anne. Nous possédons plusieurs locations de salines dans lesquelles on lit cette formule : « Le bail sera résilié, si la mer vient à fondre les grèves [1], expression aussi vraie que pittoresque et qui prouve que le cas mentionné n'était pas rare.

A la fin du siècle dernier, les grèves du Mont-Saint-Michel étaient très élevées ; on les avait clôturées, et, livrées à la culture, elles donnaient les plus beaux blés du pays [2]. En 1810, les rivières attaquent ces clôtures, la mer envahit le riche domaine que quatre paroisses s'étaient partagées, et qui représentait à peu près tout le terrain occupé jadis par la forêt de Quokelunde. Le Mont-Saint-Michel, qui avait eu sa large part du terrain conquis, conservaitencore, en 1835, sa riche ferme de Devuambez [3]. Elle disparut peu d'années après et les propriétaires perdirent ainsi de huit à neuf cents hectares de terrain excellent. Vers 1850 les grèves s'étaient tellement relevées dans le même endroit qu'elles encombraient la porte de ville au Mont-Saint-Michel. Les voitures ne pouvaient y passer qu'en ôtant le sable qui obstruait l'entrée [4]. De magnifiques terrains avaient été enlevés à la mer sur les rivages de Huynes et de Beauvoir. Mais hélas ! dès 1854, nous parlons, comme témoin oculaire, la Sélune et la Sée réunies vinrent une troisième fois menacer le midi de la baie. Elles doublèrent le cap Thorin et se dirigèrent sur le hâvre de Courtils.

A leur approche, les fabricants de sel et les propriétaires

(1) Titres de la famille Mottet, de Genets, possédant des salines à Genets et à Vains-St-Léonard.

(2) Blondel, *Notice historique du Mont-Saint-Michel*, p 96 et 97.

(3) Carte cadastrale de l'Arrondissement d'Avranches, par Bitouzé, 1835.

(4) Registre d'un habitant du Mont-Saint-Michel, écrit de 1850 1865.

s'efforcèrent de les éloigner, en faisant des éperons avec des arbres, des fascines et des cailloux. Efforts inutiles ! Profondément encaissées au-dessous des sables, elles les minaient sourdement. A chaque instant d'immenses portions de grèves se fendillaient et tombaient avec fracas dans le fleuve et, si on nous permet une comparaison qui nous semble peindre avec une parfaite exactitude le phénomène, elles s'y fondaient plus rapidement que des grains de sucre dans un verre d'eau. Continuant leurs ravages elles eurent bientôt dévoré les grèves herbues, les grèves blanches des salines et arrivèrent aux terrains cultivés qui disparaissaient aussi promptement. Les populations en détresse appelèrent l'Etat à leur secours. Mais avant qu'on eût pu les seconder, Courtils avait perdu toutes ses grèves, Huynes et Ardevon leurs terrains les plus fertiles. Ce qui resta parut comme suspendu sur un abîme liquide et vaseux entouré de salines en ruines et de maisons délabrées. M. Pron, préfet de la Manche, fit alors construire un chemin-digue en pierre ; mais on ne put reconquérir ce qui avait été pris, et deux cent cinquante hectares, parmi les meilleurs fonds, disparurent pour toujours... De tous les terrains enlevés se forma un banc de sable qui interrompit le cours des rivières et les reporta vers l'est. On eût aussi bien des dégâts à déplorer. L'industrie des sels fut anéantie et plusieurs fabriques croulèrent. Si le fléau dévastateur eût poussé plus loin ses conquêtes, le bourg de Genets eût été détruit. Heureusement qu'au fond des précipices qu'elles s'étaient creusées, les rivières se heurtèrent contre des quartiers de rochers jetés là, sur leur rive, par la main des anciens.

CONCLUSION.

De tout ce qui précède, on voit clairement l'impossibilité d'une forêt considérable dans les grèves du Mont-Saint-Michel, surtout en présence des grands courants de l'Océan et de la mobilité des

rivières. Les faits historiques confirment cette vérité que les preuves physiques démontrent suffisamment.

Dans les premiers siècles de notre ère, le flux de la mer se développant sur un territoire beaucoup plus vaste, et les rivières coulant comme au sein de vallées creusées dans des grèves fort basses, on comprend que des bois taillis, plus ou moins étendus aient pu se maintenir très longtemps sur certains points des marais de Dol et d'Ardevon. La forêt de ce dernier marais, protégée par le promontoire du Mont-Saint-Michel et les racines de ses grands chênes, a dû pendant bien des siècles, braver les rivières et la mer, comme du haut d'un tertre. Mais les alluvions marines et fluviales augmentant de jour en jour, les estuaires, les marais et les grèves se relevèrent, les vallées des fleuves se remplirent, la mer perdit du terrain, mais atteignit, avec les rivières, un niveau supérieur. Comme si elle eût voulu compenser ses pertes, elle prit sur les rivages voisins, creusa plus profondément les havres et grâce à ses fleuves, détruisit peu à peu la forêt de Quokelunde qui s'avançait trop hardiment sur les limites de son empire[1]. Telle est, à notre avis, la vérité sur cette question. Quant aux forêts légendaires, elles ne seront jamais admises ni par l'histoire, ni par les écrivains qui feront une étude approfondie du sol de la baie.

(1) Le chef du Génie de Granville, M. Fontiac, chargé par le roi Louis XV, en 1775, de lever les plans du Mont-St-Michel, a laissé une histoire abrégée du Mont dans laquelle il résume assez bien la destruction de la forêt primitive. Pour lui, ce n'était qu'une langue de terre s'étendant du Mont-Saint-Michel à Beauvoir. Voici son texte : « Saint Aubert, évêque d'Avranches, établit, en 709, une Eglise sur le Mont-Saint-Michel. Il n'y avait pas longtemps que ce Mont appelé alors Tombe tenait encore au continent par une longue forêt qui s'étendait jusqu'à Beauvoir. Une mer orageuse ayant submergé cette *langue* de terre, les courants se multiplièrent, les lits des rivières qui se jettent dans la baie devinrent plus variables ; on voyait tous les jours les sables mouvants s'accumuler... »

(Atlas, grand in-folio, contenant les plans détaillés de Granville et du Mont-St-Michel. Archives du Génie, article 1er, n° 3 bis.)

II. — LA BAIE AU MOYEN AGE.

Des portsmaritimes nombreux, une mer profonde et poissonneuse, l'affluence des pèlerins à Saint Michel-du-Mont et à Notre-Dame-de-Tombe laine, une ligne continue de châteaux forts, quatre sièges épiscopaux dominant le rivage, répandaient sur la baie le commerce, l'abondance et la vie. Mais il est une industrie qui, pendant tout le moyen âge, fut aussi un grand élément de travail, d'aisance et d'utilité, alors surtout que nos provinces de Bretagne et de Normandie vivaient isolées, quand des intérêts opposés ne les constituaient pas ouvertement ennemies. Nous voulons parler de la fabrication du sel de l'Avranchin.

Dans les anses, les havres et les estuaires que la mer recouvre moins souvent, se forment sur la grève des efflorescences de chlorure de sodium. On pensa à les utiliser en les transformant en sel. A quelle époque remonte cette industrie qui devint le grand commerce de l'Avranchin ? Nous ne saurions le dire, mais un mémoire, adressé à Louis XVIII, en 1815, par les sauniers de l'arrondissement d'Avranches, assure qu'elle *remonte à la plus haute antiquité* (1). Nous avons, en effet, des preuves qu'elle est antérieure au XIe siècle et qu'elle existait, par conséquent, au Xe siècle et peut-être bien au-delà.

Ainsi, l'abbaye du Mont-Saint-Michel prélevait, depuis un temps immémorial une certaine quantité de sel sur les fabriques de Genets dont le bourg leur avait été donné par saint Aubert, au VIIIe siècle (2).

Richard Turstin et son fils Eude, dès 1056, gratifièrent l'abbaye de Lessay des salines qu'ils possédaient dans les havres de

(1) Archives de la Douane.

(2) M Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*, t. II. Article de Genets. Chartes du XIe siècle du Mont-Saint-Michel Archives de la Manche.

Sainte-Opportune et de Créances [1]. Guillaume le Conquérant donne au monastère naissant de Saint-Etienne de Caen, en 1064, le prieuré de Saint-Léonard de Vains, avec le revenu de plusieurs de ses salines [2]. Robert, comte de Mortain, en 1082, cède à la collégiale qu'il a fondée le revenu des salines de Barneville [3]. Raoul de Fougères, en 1186, accorde à l'abbaye de la Lucerne la dîme de son sel de Courtils [4]. Richard de la Haye-du-Puits, en 1154, fait une concession semblable à l'abbaye de Blanche Lande [5]. Ces citations, que nous pourrions continuer, prouvent combien la fabrication du sel est ancienne dans nos contrées.

Cette industrie existait dans plusieurs élections du Cotentin, et dans celle de Bayeux, mais particulièrement dans celle d'Avranches où l'on comptait près de trois cents usines réparties dans les havres de Marcé, de Vains, Saint-Léonard, de Genets, du Val-Saint-Pair, de Céaux, de Courtils et de Huynes.

On lui donnait le nom de sel *ignifer*, parce qu'il se faisait par l'action du feu. Chaque industriel ou saunier possédait une portion de grève, d'où il tirait la matière première du sel, un mondrain pour lessiver le sablon, une usine pour cuire le sel.

1° La grève ou portion de sable prise sur le rivage, en face de la saline, était une propriété inviolable. Elle avait ses devises, comme celle des champs, et y porter atteinte était le sujet d'un

(1) « In villa quæ apellatur Sanctæ Opportunæ... dederunt partem suam in salinis... in villa de Crienciis tres salinas et unam piscariam in mari. » (Charte de fondation de l'abbaye de Lessay, en 1056, *Gallia christiana*, col. 225 et 226, instrumenta.)

(2) *Histoire de l'abbaye de St-Etienne de Caen*, par M. Hippeau, article Saint-Léonard de Vains. Chartes des XIe et XIIe siècles, citées par M. Desroches. Archives de la Manche.

(3) « Apud Barnavillam decimam telonei et unius molendini et census salis » Charte de la fondation de la collégiale de Mortain.

(4) « Apud Cortis, decimam salis totius reditus Radulphi de Filgeriis. » Charte de la Lucerne, en 1186, *Gallia Christiana*. Appendix col. 327.

(5) « Ricardus de Haya confert in mari unam piscariam et salinam Osbert. » Charte de la fondation de l'abbaye de Blanche-Lande. *Gallia christ.* Instrumenta eccles. Const. col. 242.

procès. Si des ennemis occultes venaient la détériorer, on pouvait obtenir des juges laïques la permission de solliciter un monitoire. Les curés le lisaient aux prônes des messes paroissiales et les fidèles étaient tenus, sous peine d'excommunication, de dénoncer les coupables s'ils les connaissaient [1]. On défendait même de prendre de la tangue dans la crainte de nuire à la récolte du sablon ou chlorure de sodium [2]. Toujours d'une blancheur admirable et parfaitement unie, aucune herbe ne pouvait y croître.

Pendant les beaux jours de l'été avait lieu la récolte du sablon. On la faisait en ratissant la grève à l'aide d'un instrument appelé *havelet*. C'était une large planche avec grattoir en fer, à laquelle on adaptait deux limons pour y atteler un cheval et des mancherons, comme ceux d'une charrue, pour diriger et relever de temps en temps le racloir. C'est ce qu'on appelait *haveler* la grève. On ratissait d'abord dans la longueur et chaque levée était à trois ou quatre mètres l'une de l'autre. On revenait au point de départ en continuant de ratisser à côté des premières levées, puis on recommençait jusqu'à ce que la grève eût été labourée dans toute sa longueur. Ce premier travail formait des ondins de grève en lignes parallèles. Le lendemain, on ratissait les ondins dans le sens de la largeur du terrain et on traçait ainsi de nouvelles lignes parallèles qui coupaient les premières à angle droit. Le soleil chauffait la grève, la poussière de sel revenait à la surface. Reprenant alors plusieurs fois la double opération du havelage en longueur et en largeur, on obtenait des monceaux ou petites pyramides de sable disposées en damier. Ces monceaux étaient recueillis avec des pelles de bois fort légères et jetées dans

(1) Un de ces monitoires fut obtenu le 2 juillet 1757, par Hervé Lemperière, habitant du havre de Gisors, commune de Vains, contre des malfaiteurs qui avaient diminué sa grève en la foulant et en y amenant la rivière.

(2) « Accipiebant enim tangam sine licentia.... in grande damnum mona« chorum, nam salinæ eorum ex hoc in manerio perdebantur. » Prieuré de Saint-Germain-sur-Ay, acte de 1186, œuvre de Robert de Torigni, publiées par M. Delisle, t. II, p. 336.

des tombereaux. Au nombre de cinq ou six pour chaque grève, ces voitures étaient ordinairement traînées par un cheval et un bœuf. Pendant que deux ou trois tombereaux allaient porter le sablon, trois autres revenaient pour être chargés, et ce mouvement de va et vient, de voitures, d'attelages, de conducteurs, d'hommes et de femmes chargeant et déchargeant les voitures, donnaient au rivage un mouvement et une activité exceptionnels, surtout quand ce travail s'exécutait à la fois sur un grand nombre de grèves du même littoral.

2° Le mondrain élevé de quelques mètres au-dessus de la grève, n'était, à proprement parler, que le rivage exhaussé par le sable lessivé. Ce mondrain renfermait la *mouée* et la fosse. La *mouée* (grand monceau ou magasin de sable) était une sorte de tour ronde formée par le sablon, dit aussi sable vierge, et apporté de la grève par les tombereaux. Elle s'enfonçait dans le mondrain à une profondeur à peu près égale à sa hauteur. Pour cela on creusait une sorte de large cylindre dont le fond était garni de terre glaise. Quand le cylindre, appelé *aireu* (area), était rempli de sablon bien foulé par les pieds nus des sauniers, on continuait la *mouée* au-dessus de ce soubassement, à une hauteur d'environ deux ou trois mètres et c'est alors qu'elle affectait la forme d'une tour blanche. On frappait fortement les contours avec des pelles appelées *battes* et le sommet était recouvert d'une couche argileuse avec gouttière, afin d'empêcher les eaux pluviales de pénétrer le sablon [1].

A côté de la *mouée*, et regardant comme elle la grève, se trouvait la fosse. C'était une caisse ou châssis en bois, élevée de quelques centimètres au-dessus d'une couche imperméable formée de terre glaise bien foulée, pour empêcher l'infiltration. Le fond de la caisse était formé avec des solives recouvertes de planches

(1) Voir M. Le Héricher, description de la Saline, *Avranchin monumental et historique*, t. I, p. 341. — M. Guettard, en 1758, a aussi donné une description des Salines. On en trouve une autre assez complète, en 1780, dans l'*Encyclopédie* ou *dictionnaire raisonné des sciences, des arts et métiers*, t. XXIX, p. 756; mais les dessins du recueil laissent à désirer.

légèrement espacées sur lesquelles on étendait du glui. La fosse était ensuite remplie de sable vierge tiré de la *mouée*. Un puits profond placé près de la fosse, ou un réservoir creusé au pied du mondrain et appelé *toureaude* (tour d'eau), fournissait l'eau douce. On la puisait avec des seaux ou *tines* que deux hommes, à l'aide d'un levier, montaient sur leurs épaules. Cette eau versée sur la fosse, filtrait au travers du sablon, emportant avec elle le chlorure de sodium. Le nouveau liquide fortement saturé prenait, de sa couleur, le nom de *brune* et, à l'aide de petits canaux ou *nocs*, se rendait dans les réservoirs de la saline. Le sable lessivé était rejeté au bas de la grève et formait ces hauts monceaux de terres blanches, ces mondrains véritables qui servaient de remparts à la fosse et à la mouée.

Dans les grandes marées les flots enlevaient, en grande partie, ces sables lessivés et les répandaient sur la grève en les vivifiant de nouveau.

3° Le troisième élément pour la fabrication du sel était la saline. Ce grossier monument dont la forme n'avait peut-être pas changé depuis mil a douze cents ans, était une usine très primitive ressemblant plus à la case d'un sauvage qu'à une fabrique véritable. Quatre murailles basses en pierre ou en torchis, une couverture en chaume à pans rabattus, une double ouverture ou *ballons* au sommet de la faîtière pour le passage de la fumée, une porte à un des angles de la façade, portant le numéro de la douane, enfin une petite ouverture en forme d'œil de bœuf tenant lieu de fenêtre, telle était la saline, vue extérieurement. Tout près de la porte se trouvait la provision de bois pour l'année, c'est-à-dire douze ou quinze cents fagots, artistement tassés, en forme d'édicule.

Maintenant rétablissons par la pensée l'intérieur de l'usine, afin d'en faire plus facilement la visite. Au centre sont les fourneaux en terre glaise, sur lesquels reposent trois plateaux de plomb, d'une contenance de vingt litres chacun [1]. On en fait le

(1) Ordonnance du Roi, 19 Juin 1816, article 14.

tour de tous les côtés. En allant de la porte vers la muraille opposée, voici à droite les *ruches*, sortes de cônes en osier, reposant sur un trépied, comme les amphores romaines. C'est dans ces paniers qu'on versait le sel, sortant des plombs, pour faire égouter le *betron* ou eau de mer qui occasionne le déchet ou diminution (1). A côté sont les poids et les balances étalonnées et vérifiées par les préposés de la douane. A la suite, une large pierre fortement noircie sur laquelle les plombs sont rebattus ou rebordés après quarante-huit heures de bouillon (2). Dans l'angle est le moule pour les faire et la marmite pour liquéfier le métal (3).

En tournant à gauche, nous apercevons, près du mur, mais en grande partie enfoncés en terre, deux énormes tonneaux qui reçoivent la brune venant de la fosse. On en vérifie la qualité à l'aide d'un *essai* ou brunomètre, sorte de boîte renfermant trois boules de cire dont l'une contient une petite balle de plomb,

(1) Chaque ruche renfermait 25 kilogrammes de sel.

(2) Ordonnance du 19 juin 1816, Article 14. (Archives de la Douane).

(3) Avant 1789 et jusqu'en 1815 on célébrait dans les salines une honnête et vieille coutume qui revenait toujours à son anniversaire, c'était la réjouissance du *berlo* ou *burlot*, qui dans l'Avranchin portait le nom de *parveille*, parce qu'elle commençait le soir et se prolongeait fort avant dans la nuit. Au temps de Noël, lorsqu'on avait saigné le porc, le maître de la saline festoyait les ouvriers. Une table était dressée près des plombs et les sièges étaient de simples planches reposant sur des fagots. Comme ces fêtes présentaient toujours beaucoup de gaieté, les convives étaient assurés d'être victimes de quelques plaisanteries, c'est-à-dire d'être *berlotés* ou bernés. La maîtresse boidrote, qui était alors la reine de la fête, s'avançait vers le propriétaire et lui disait : « Maître, la saline n'a pas l'habitude de recevoir des visages blancs comme ceux des hôtes que vous amenez, permettez-moi de leur donner la couleur des habitants de ce lieu. Prenant alors un linge qui avait touché à dessein la pierre borderesse, elle en frottait le visage des nouveaux venus, et en particulier des enfants du patron. Ceux-ci en regardant leurs figures de nègres ne se reconnaissaient plus et comme les autres convives ne pouvaient s'empêcher de rire de cette innocente mésaventure. La fête se terminait souvent par une danse autour du chapu ou bille de bois placée dans la cour de la saline et sur laquelle le boidrot cassait le bois Au point du jour les étrangers regagnaient leur demeure, après s'être lavé dans la toureaude (Manuscrit du docteur Bienvenu).

l'autre la moitié d'une balle semblable, la troisième est vierge de tout mélange. Si les trois boules nagent au-dessus de la brune, le liquide est excellent, si la plus lourde s'enfonce, le liquide est médiocre, si elles disparaissent toutes les trois, il ne vaut rien. On puise la brune, pour la verser sur les plombs au moyen d'un seau armé d'un long manche, et appelé *plongeoux*. A l'angle de la Saline, opposé à celui où nous avons vu le moule, existe un petit cabinet qu'on peut inspecter en ouvrant la porte : c'est le grenier ou magasin. Le sel y repose sur un plancher de sable afin que les parties déliquescentes, qui ne se détachent que lentement, soient facilement absorbées. Viennent ensuite deux mauvaises couchettes ou les matelas sont remplacés par un peu de paille et les draps par un lambeau de couverture. C'est le lieu de repos, pendant une partie de la nuit, des *boidreaux* et *boidrottes*, c'est-à-dire de ceux qui préparent le menu bois et de celles qui le mettent sous les plombs.

Debout, appuyés près des lits, nous avons devant nous les trois bouches du fourneau ; la boidrotte, avec son croc ou bâton fourchu alimente les feux toujours clairs et continus, ou enlève l'écume qui se forme sur la brune en ébullition. Le boidrot, sur le côté opposé, près des ruches, dépose le bois sur la murette en glacis qui domine les évents ; les ouvertures donnent passage à la fumée et à quelques langues de feu qui viennent lécher le fagot en le séchant. Ce séchoir est appelé *fumerot* ou *fumeras*. Le douanier, enveloppé dans son manteau verdâtre, inspecte la fabrication et va bientôt présider au pésement du sel, pour en constater plus tard le déchet.

Mais la buée formée par l'évaporation nous prend à la gorge, les tourbillons de fumée qui montent vers les toits nous offusquent et vont bientôt nous donner le teint des habitants de l'Afrique. Avant donc que la brune commence à s'épaissir pour se cristaliser, nous sentons le besoin de respirer un air plus pur. En longeant le mur qui conduit à la porte, nous n'apercevons, près de l'œil de bœuf, qu'une simple planche, en forme d'étagère. Là reposent les provisions des boidrots et des boidrottes avec un

plat de dessert que ne dédaigneraient point les palais les plus délicats. Ce sont des poires cuites sur le fumeras et des pommes de terre jetées dans la braise ou dans les plombs et qui ont reçu de l'arôme du sel une saveur délicieuse. Près de ces mets simples se trouve encore le registre enfumé du maître de l'usine sur lequel il indique la quantité de sel fabriqué, celle qui a été successivement vendue et le nombre de jours qu'il a exercé.

C'était en hiver surtout qu'avait lieu la fabrication du sel, et cette réunion d'usines lançant vers le ciel leur fumée bleuâtre, de mondrains scintillant au loin comme des blocs d'argent, de mouées donnant au littoral la forme de lignes bastionnées, formait assurément l'élément le plus curieux du paysage.

Mais, il faut l'avouer, cette industrie des sels ignifères ne prospérait qu'à l'aide d'un monopole ou de privilèges. Les diocèses d'Avranches, de Coutances, les élections de Domfront, de Vire et cent vingt paroisses de l'élection de Bayeux, qui en comptait cent quatre-vingt-neuf, formaient un pays d'exception [1]. Là, et là seulement, pouvait se vendre le sel de l'Avranchin, mais à l'exclusion de tout autre. Les taxes étaient relativement modérées. Sous les ducs normands, les seigneurs prélevaient quelques ruches de sel sur chaque saline. Quant, au XIVe siècle, les rois de France imposèrent la gabelle ou l'impôt sur le sel, les salines de l'Avranchin ne furent tenues qu'à verser le quart de leur fabrication dans les greniers du roi, c'est ce qu'on appelait le droit de quart-bouillon ou le droit de quatrième [2]. Le commerce était alors florissant et le revenu d'une saline égalait celui d'une bonne terre. Les nobles et les riches propriétaires trouvaient facilement la vente du bois de leurs taillis ou de leurs champs et

(1) *Ordonnances, arrêts et règlements sur les gabelles;* édition de 1696, titre XIV, p. 74.

(2) Philippe le Long, en 1318, établit pour la première fois une taxe partielle sur les sels; Philippe de Valois l'étendit à tout le royaume, et Charles V, de temporaire, la rendit perpétuelle. Cette taxe augmenta de siècle en siècle et ne reçut son organisation définitive que sous Louis XIV, en 1680.

dix ou douze mille personnes, grâce aux salines, se trouvaient grandement à l'aise [1].

Aussi, quand, en 1639, Richelieu, au nom de Louis XIII, voulut anéantir les privilèges en établissant la gabelle générale dans le pays de quart-bouillon, l'Avranchin, à la vue de la misère qui le menaçait par l'importation des sels étrangers, se révolta et avec lui presque toute la Normandie. Les sauniers soutenus par des nobles, des prêtres, des bourgeois et des paysans, prirent les armes et s'organisèrent sous le nom d'armée de souffrance [2]. Leur général fut Quétil de Pont-Hebert qui prit le nom de Jean Nu-Pieds pour rappeler qu'il était le chef des sauniers marchant pieds nus sur le sable. Les autres capitaines reçurent des appellations analogues et furent désignés sous les noms de Mondrains, de Plombs, de Sablons, de Boidrot, etc. Ils envoyèrent des mandements dans les paroisses, composèrent des hymnes guerrières, et eurent leurs armoiries parlantes, représentant deux pieds nus sur les cornes d'un croissant [3]. Au nombre de sept à huit mille hommes armés, ils attaquèrent tous les partisans du roi et en particulier les receveurs des traites et des droits de quatrième. Un de leurs lieux de réunion était le cap de la Roche-Thorin, au centre des havres et des salines. Plusieurs villes excitées par leur exemple et par la misère publique prirent aussi les armes. Coutances, Mortain, Vire, Caen, se révoltèrent, et Rouen commît des exactions regrettables au nom de Jean Nu-Pieds [4]. Les capitaines des places fortes, les juges des bailliages et le Parlement lui-même furent impuissants à calmer la révolte. La cour effrayée envoya alors Gassion, un de ses plus habiles officiers supérieurs, à la tête de six mille hommes bien armés, afin de réduire les séditieux. A son arrivée, Rouen, Caen, et les autres villes se soumirent. Avranches seule résista, préférant la

(1) *Diaire* ou *Journal du chancelier Séguier en Normandie, après la sédition des Nu-Pieds*, p. 421.

(2) *Diaire* ou *Journal du chancelier Séguier*, par M. Floquet, p. 400.

(3) Ibidem, p. 401.

(4) Ibidem, p. 6. Jean Nu-Pieds habitait à Avranches, place du Marché.

mort à une existence malheureuse. Les Nu-Pieds allèrent même au-devant de leurs ennemis sur les routes de Gavray, de Villedieu et de Vire. Averti par les partisans du roi, Gassion les évita et s'avança rapidement par Brécey sur Avranches. Instruits par leurs éclaireurs de la marche du colonel, un grand nombre de Nu-Pieds purent revenir sur leurs pas et entrer dans le faubourg avant l'arrivée de Gassion. Ils se barricadèrent dans la rue Dame-Jeanne Destouches et se défendirent pendant près de trois heures. Le combat fut très meurtrier et on compta un grand nombre de morts dans les deux camps [1]. Les Nu-Pieds firent des prodiges de valeur. Le chancelier Séguier et Tallemant de Réaux citent surtout Le Plé, du Val-Saint-Père, « *galant homme qui sauta quatre fois la barricade* » et vint tuer, à bout portant, le baron de Courtaumer qu'il prit pour le colonel Gassion. Le commandant d'Avranches ayant ouvert les portes de la ville à une partie des troupes royales, les Nu-Pieds furent pris entre deux feux et obligés de fuir. Les cavaliers de Gassion et quelques mécontents les poursuivirent sur les grèves. La lutte terminée, on épargna la cité que les Nu-Pieds n'avaient pu prendre, faute d'artillerie, mais les faubourgs furent abandonnés à une soldatesque sans frein. La plume se refuse à décrire les crimes et les sacrilèges qui furent commis à cette occasion !...

Après les horreurs de la guerre et du pillage, Louis XIII envoya le chancelier Séguier pour juger et punir les coupables. Les chefs qui avaient pu se retirer à Jersey, se virent condamnés à la roue par contumace et leurs maisons furent rasées [2]. On roua, on pendit, on exila tous ceux qu'on put saisir. La révolte fut ainsi noyée dans le sang ; mais en présence de tant d'audace de la part des Nu-Pieds, le roi n'osa faire enregistrer ses édits sur la gabelle, et les vieux privilèges des salines furent maintenus. Ils subsistèrent encore pendant cent cinquante ans, et ne furent

(1) Relation latine du combat, dans les *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, de Ch. Guérin, p. 497.

(2) Séguier et Ms. de M. Brémesnil, à la bibliothèque d'Avranches.

abolis que le 1er décembre 1790, par la Révolution française qui abrogea bien d'autres monopoles.

Les sauniers continuèrent néanmoins leur commerce, bien que très découragés, car les bails furent réduits au ,sixième de leur revenu primitif [1]. Comme ils avaient la latitude de faire du sel autant qu'ils le souhaitaient, ils se mirent à en fabriquer des quantités considérables, dont ils ne trouvèrent pas l'écoulement. En 1815, Louis XVIII donna aux sauniers de l'Avranchin de nouveaux règlements qui limitèrent la fabrication. On ne put, dès lors, comme par le passé, que *saunier* pendant une succession de jours, qui ne durent pas dépasser le nombre quatre-vingts par an [2]. C'était pallier le mal, mais non le guérir. Cependant le sel se vendait et de 1815 à 1845 le commerce fut assez actif. L'état prélevait des droits considérables, puisqu'il avait, comme au temps de Louis XIV, des receveurs avec leurs adjoints, à Genets, à Saint-Léonard, à Vains, au Val-Saint-Père, à Pontaubault et à Courtils, dont le havre fut le plus longtemps prospère. La recette principale était à Avranches et sur tout le littoral étaient échelonnées de nombreuses brigades de douaniers avec capitaines et lieutenants. Mais à partir de cette époque le commerce diminua considérablement, les routes nouvelles, les canaux, les chemins de fer apportèrent en abondance les sels étrangers qui se vendaient le même prix que les sels du pays. Ces sels étrangers ne coûtaient presque rien à leurs propriétaires et on sait quelles dépenses considérables le sel ignifère occasionnait pour sa fabrication. Aussi les sauniers de l'Avranchin, ne pouvant soutenir la concurrence qui leur était forcément imposée, se découragèrent et abandonnèrent peu à peu leurs usines. En 1859, une saline ne produisait plus qu'un bénéfice

(1) Nous possédons des baux de salines, faits en 1787 et en 1788, l'un de 800 francs, l'autre de 600 francs; tous les deux furent résiliés en 1790 ; on réduisit le premier à 125 francs, et le second à 100 francs. (Titres de la famille Mottet, de Genets).

(2) Archives de la douane, titre en notre possession.

insignifiant, c'est-à-dire de cinquante à quatre-vingts francs [1] par an. En 1860, il n'y avait plus que deux receveurs, l'un à Saint-Léonard, pour le littoral du nord, l'autre à Courtils pour toutes les contrées du midi. Ce commerce des sels, jadis si florissant, serait tombé de son propre mouvement, si une loi de l'Etat n'était venu l'anéantir, le 1er janvier 1865.

III. — LES RIVAGES OU LES SINUOSITÉS DE LA BAIE.

Pour avoir une idée générale de la baie, il faut aller au Mont-Saint-Michel. C'est de ce point d'obervation qu'on embrasse à peu près toutes les sinuosités du golfe. Le bec de Champeaux voile aux regards, il est vrai, Granville et ses roches saillantes, Saint-Pair, l'ancien Sessiacus ou Scicy dont l'église renferme les tombeaux de plusieurs saints, la Roche et pointe du Thar où fut primitivement l'abbaye mérovingienne de saint Paterne, enfin le Pignon-Butor ou Butte-d'Or, dont la vallée murmurante abrite une des jolies stations balnéaires du littoral; mais tout le reste se distingue parfaitement et l'œil jouit d'un horizon parfait.

Nous ne décrirons pas ces perspectives lointaines, ces montagnes, ces collines qui fuient et disparaissent dans une lumière vaporeuse; ces bocages, ces vallées plantureuses, ces clochers, ces châteaux et ces verdoyantes foutelaies qui s'élèvent au sein de la campagne comme des dômes de verdure; nous voulons simplement rappeler les îles et les dentelures de la baie.

A deux kilomètres du Mont-Saint-Michel, vers le septentrion, voici l'îlot de Tombelaine qui fut jadis un ermitage, un prieuré, une place forte et un sanctuaire vénéré de Notre-Dame. Au nord-ouest, se dressent les falaises de Carolles, dites aussi le bec de Champeaux, avec son port du Lud, sa roche de Sard qui porte un camp romain sur sa crête et les ruines d'une léproserie monacale dite de Saint-Clément. Un coude du rivage forme à l'est

(1) Archives de la douane en notre possession.

l'anse de Saint-Jean-le-Thomas, dominé jadis par une puissante forteresse dont on voit encore les restes du donjon. En suivant la côte du nord au sud, on distingue facilement les dunes de Dragey et la pointe jaunâtre du Bec-d'Andaine ; au fond d'une crique, l'importante bourgade de Genets, *Genitius*, et son port ensablé, où s'embarquèrent, au vi^e siècle, saint Hélier et saint Romard ; la proéminence du Mont Manet, le havre du Grand-Port et son prieuré de Saint-Léonard, fondé par Guillaume le Conquérant, puis le Groin du Sud qui, aux xviie et xviiie siècles, servait de rade aux bateaux qui apportaient un peu de commerce et de vie sur ces plages reculées de la baie.

Après le Coin à la Carelle, qui limite l'anse gracieuse de Gisors, s'ouvrent les deux estuaires de la Sée et de la Sélune formant, dans l'intérieur des terres, des criques et des anses nouvelles. Entre les deux fleuves et en face de leur confluent, brille la pointe émoussée du Gué de l'Epine, avec son ancien hospice de pèlerins. En arrière de cette pointe, sur une verte colline, s'élève la cité d'Avranches, l'antique Ingena gallo-romaine, la capitale des *Ambibarii*, *Ambiliates*, *Abrincatui*, qui montre au loin les tours et les flèches élancées de ses églises.

Au fond de l'embouchure de la Sélune, apparaissent les onze arches du Pontaubault, restauré par Anne de Bretagne et primitivement construit sur un gué romain. En suivant ensuite la côte du sud-est au sud-ouest, on distingue le petit promontoire de Montvallon où vient s'abriter le bateau du Gué de l'Epine, dans les grandes marées ; l'anse de Céaux, bientôt conquise sur la mer ; la roche du cap Torin où s'assemblaient les Nu-Pieds pendant la sédition de 1639, et qui avance son bras vers le Groin du Sud, comme pour fermer l'arrière baie d'Avranches ou le golfe de Sélune, selon l'expression de M. Elisée Reclus.

La côte méridionale se rapproche du point d'observation. Le havre de Courtils, avec ses mondrains, rappelant les salines anéanties, n'est plus qu'à cinq ou six kilomètres du Mont-Saint-Michel. Plus près encore sont les tertres de Huynes et de Mont-Itier, *villa quæ dicitur Itius* ; le chemin digue protégeant les marais

d'Ardevon et de Beauvoir [1]. C'est dans ces marais et presqu'au pied du Mont que s'élevait la forêt de Quokelunde ombrageant le monastère de Mandane ou de saint Scubilion que remplaça celui de saint Aubert ; au pied du Mont est la digue qui traverse la grève et que suivent les voitures et les piétons; le canal du Couesnon que remontent ou descendent les bateaux du port de Pontorson; sur la rive gauche du fleuve, se trouve l'anse de Moidrey creusée entre la Bretagne et la Normandie. Avec elle finissent les rivages maritimes de l'Avranchin. Au sud-ouest on n'aperçoit plus que la terre bretonne, les falaises de Ros, correspondant à celles de Carolles, et au pied desquelles sont les restes de deux paroisses ensevelies sous les sables : La Paluelle et Saint-Louis. Ces hauteurs dominent encore les marais de Dol et cette longue digue commencée au XIe siècle, mais si souvent ravagée par les flots. Le reste de la côte présente un terrain bas, monotone et s'élevant à peine au-dessus du niveau des grèves. Dans un angle, formé par l'enrochement défensif, est la chapelle Sainte-Anne d'où doit partir une digue qui ira rejoindre celle du cap Torin au Mont-Saint-Michel. Une autre petite saillie appelée le Bec à l'Ane, signale l'embouchure du Guioult, en face de Genets, avec le port du Vivier où abordèrent saint Samson et saint Magloire : « *Portus Winiau qui est in fluminæ Gubioli* [2]. Sur la rive droite du Guioult et à quatre kilomètres du rivage s'élève le Mont-Dol, le Mont-Jou de Ninnius portant encore sur son sommet l'étang qu'il y a signalé ; « *Stagnum super verticem Montis Jovis* » [3].

En formant une courbe qui va du sud-ouest au nord-ouest, le rivage semble disparaître entièrement et n'est plus indiqué que par les villages ou les clochers d'Hirel, de Saint-Benoît, de Saint-Méloir et de Château-Richeux, où finit la digue de vingt-huit kilomètres.

(1) Fondation du Mont-Saint-Michel, dans les *Acta Sanctor. ordinis Benedicti*, Sæculum III (*Itius*).

(2) Vie de saint Samson, d'après D. Lobineau, *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, par Deric, t. I, p. 397.

(3) Ninnius apud Usserium, p. 107. M. Daru, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 51.

Le terrain se relève et sur le penchant de la falaise qui regarde Granville se dresse Cancale, le *Cancavena* des chartes du Mont-Saint-Michel, avec sa houle, son port, son château de l'île des Rimains, ses rochers de Thoumain et du Châtelier.

A l'extrémité du *Grunium* ou Groin, apparaissent, comme des lambeaux de sol perdus dans la mer, l'île déserte des Landes, le rocher du Herpin, et les récifs de la Pierre et des Filles.

Par delà, dans l'Océan azuré, émerge, comme une poussière d'îles, l'archipel de Chausey, le *Calsoi* du duc Richard II, composé de cinquante-deux îlots, dont le principal est seul habité. Il rappelle l'ermitage du B. Bernard d'Abbeville, le prieuré du Mont-Saint-Michel, le couvent des Cordeliers et le château-fort de Montgommery et de Matignon.

Quand le temps est très clair, bien que la distance soit de soixante-seize kilomètres, on distingue encore les rives bleuâtres de Jersey où l'évêque d'Avranches et l'abbaye du Mont-Saint-Michel possédaient de riches domaines.

Tels sont les rivages de cette vaste baie du Mont-Saint-Michel dont l'ensemble est aussi grandiose que varié.

IV. — LA MER DANS LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL.

La baie, comme nous l'avons déjà vu, offre une surface d'environ six cents kilomètres carrés, dont deux cent cinquante sont perpétuellement recouverts par les flots à mer basse. Ce bassin maritime forme une sorte d'ellipse dont la courbe descendant du nord-est vers le sud-ouest, c'est-à-dire de Granville vers Cancale, passe à Carolles, laisse le Mont-Saint-Michel à douze kilomètres pour se rapprocher peu à peu de la côte bretonne. Le reste de la baie n'offre plus qu'une vaste plaine sablonneuse de trois cent cinquante kilomètres carrés que l'Océan couvre et découvre deux fois en vingt-quatre heures, mais en entier seulement dans les grandes marées. Ce sont ces grands mouvements de la mer tou-

jours si saisissants dont nous voulons parler. On va les contempler sur différents lieux, mais nulle part ils ne sont plus admirables que dans la baie du Mont Saint-Michel, puisque là ils atteignent une hauteur qu'on ne retrouve sur aucun autre point de l'ancien continent. Aussi le débordement des flots sur ces plages, que l'on croirait sans limites, présente-t-il un spectacle vraiment solennel.

Au temps des syzygies [1], et particulièrement aux équinoxes, lorsque l'Océan sort de son lit pour couvrir les sables qui s'étendent à perte de vue, le commencement de la marée, même des hauteurs du Mont-Saint-Michel, se devine plutôt qu'il ne s'aperçoit. Le cri des oiseaux de mer attendant les premiers flots, la vue des pêcheurs regagnant la côte à pas pressés, un mugissement confus mais encore éloigné, en sont les premiers signes révélateurs. Peu après « une ligne brillante barre le ciel, un » bruit sourd arrive du large comme le grondement lointain de » l'artillerie qui défile au galop, c'est la marée. Bientôt on dis» tingue nettement le flot ; la grève diminue rapidement d'éten» due. Puis la mer n'est plus qu'à deux ou trois kilomètres de » distance. Le coup d'œil change brusquement, le flot n'avance » plus en bon ordre, les rangs sont rompus, il va plus vite au » milieu que sur les côtés, à droite qu'à gauche. Et tout à coup » la masse écumeuse projette en avant de grandes nappes d'eau » qui luisent au soleil comme des coulées de plomb fondu ; on » dirait d'immenses tentacules qui barrent la grève, l'enserrent » et l'étouffent. L'eau gonfle les ruisseaux tout à l'heure à sec ; » de tous côtés les grands bras liquides se rejoignent, ne lais» sant plus çà et là que des lambeaux de grève. Le cercle se re» ferme de toutes parts. Malheur à l'imprudent qui n'a pu » fuir à temps [2]. » Le flot continue dans les rivières sous la

(1) Dans nos ports les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune. Ainsi on aura l'époque de leur arrivée, en ajoutant un jour et demi à la date des syzygies. Les plus fortes marées sont celles des mois de février, de mars, d'avril, de mai, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre.

(2) *Causeries scientifiques*, par M. Henri de Parville, xve année, Paris 1876.

forme d'une barre perlée et écumeuse, comme le mascaret de la Garonne. Son bruit est effrayant, sa vitesse et sa régularité implacables, tant l'impulsion du flot qui se deverse est forte et puissante. Les bancs et les îlots de sable se rapetissent à vue d'œil et, en quelques minutes, l'arène disparaît partout sous les eaux. Le Mont-Saint-Michel et Tombelaine sont de véritables îles, les plaines de sable un golfe considérable et les embouchures des fleuves ou estuaires, des bras de mer gracieusement découpés par des baies et des caps verdoyants. Lorsque l'inondation est complète et que la mer est arrivée à son plus haut point, rien n'est beau comme le spectacle que présente la baie. Si le temps est clair, on voit briller à l'ouest d'Avranches, comme du Mont-Saint-Michel, les blanches voiles des bateaux pêcheurs de Granville et de Cancale, ou celles de petits navires marchands du Vivier et de Pontorson. Avec la réflexion du soleil, la mer change d'aspect ; sous un ciel sombre, elle paraît bronzée ; si le temps est calme, elle ressemble à une immense plaine argentée qui çà et là prend une teinte vert pâle dans les grandes profondeurs et une couleur bleu transparent dans les bas-fonds. Mais plus elle approche du fond de la baie, ses ondes ont la couleur de la tangue qu'elle remue. Excité par les tempêtes, ce lac placide change tout à coup d'aspect. Ses vagues viennent alors ronger les rivages, battre les falaises ou grimper sur les rochers, en bruissant et en retombant sur elles-mêmes comme des montagnes d'écumes ou des avalanches de neige. Enfin, si elle est phosphorescente, ce qui a lieu surtout dans les jours d'été, à l'approche d'un orage, ses vagues, sur les récifs, apparaissent comme des flammes ; les rames du nautonnier les font jaillir en mille étincelles et le pêcheur, en descendant pieds nus sur la rive, semble marcher dans une mer de feu [1].

(1) C'est surtout du haut des caps qu'il faut contempler la mer dans ses fureurs, et en particulier dans les rochers de Carolles, à Tombelaine, au Groin du Sud ou au Mont-Saint-Michel. A l'angle septentrional de la Tour-Boucle, nous l'avons vue monter en gerbes de feu au-dessus des remparts, quand elle était phosphorescente. A Carolles, il est dangereux de la contem-

Quand la mer est arrivée en son plein, ou, comme on le dit, est étale, elle reste quelques instants en repos, puis commence à redescendre. Ce second mouvement, appelé reflux, dure six heures, c'est-à-dire autant de temps que le flux ou la marée montante. Les courants de la mer descendante ne sont guère moins rapides que ceux de la marée montante, mais ils offrent plus de danger, parce qu'au lieu de pousser sur le rivage, comme le fait le flux, ils entraînent vers la pleine mer. Ces immenses masses d'eau s'enfuyant, pour aller s'équilibrer autour des îles et des archipels, forment, dans les passages étroits, des courants si forts que les navires à voiles sont souvent trop faibles pour lutter contre eux. Lorsque les eaux sont arrivées à leur plus grande dépression, elles prennent le nom de basse mer ou de marée basse, puis le flux recommence.

Cette agitation perpétuelle des flots, due à l'attraction combinée du soleil et de la lune suit d'un jour et demi l'instant des phases. Les heures des marées varient comme leur altitude, suivant le lieu, les rivages, la direction des courants et la puissance des tempêtes. Les matelots et les pêcheurs exercés ne s'y trompent jamais.

V. — LES GRÈVES.

Quand l'Océan n'a que de petites marées, ce qui a lieu à l'époque où la lune est au premier ou au dernier quartier, on dit que la mer est à morte eau, et les grèves abandonnées par les flots ressemblent à d'immenses déserts où l'on voit parfois des effets de mirages surprenants et des météores lumineux les plus étranges. Mais la baie, avec ses caps, ses anses et ses havres variés, n'offre plus alors qu'une beauté triste et mélancolique. Le Mont-

pler du haut des monolithes du Sol-Roc ou du sommet de l'anfractuosité qui découpe le nord-ouest de Tombelaine. Quand les vagues sont agitées par les tempêtes, elles peuvent enlever le spectateur de son point d'observation, et le précipiter dans l'abîme, pour le broyer ensuite contre les rochers.

Saint-Michel, sur lequel l'œil se repose avec un plaisir toujours nouveau, s'élève comme une superbe pyramide au sein des sables ; le rocher de Tombelaine ressemble à un sphinx gigantesque levant sa tête vers le ciel ; les fleuves et les rivières apparaissent comme des routes d'un brun foncé sur une nappe blanche. Sur les sables, on voit çà et là, comme des points noirs perdus dans l'espace : des pêcheurs allant à leurs filets, des femmes et des enfants, cueillant les coques ou petites bivalves rayées qui sont comme la manne de ses solitudes, des voitures partant de Pontorson, d'Avranches, de Courtiles et de Genets et conduisant au Mont-Saint-Michel des pèlerins ou des touristes. Sur le rivage, des villageois viennent enlever la tangue, c'est-à-dire une quantité de ces alluvions marines et fluviales formées de sables, de limons, de coquillages et de détritus variés. De même, naguère encore, l'agriculteur avec un certificat du maire de la commune et l'autorisation de la douane, usait du résidu des fourneaux de salines, sous le nom de *cendres*, de *curins* ou de *calcins* (1). Mais en dehors de ces pêcheurs, de ces pèlerins, de ces cultivateurs qui enlèvent les tangues, on peut dire que ces rivages sont sans commerce et sans vie. Depuis l'extinction des salines, ce golfe jadis si animé est actuellement un désert. Les usines ont disparu, les maisons des propriétaires sont en grande partie abandonnées ou en ruine ; la mer a détruit la plupart des mondrains et ce qui en reste n'a été défendu que par des digues, des talus, où croissent le fenouil et le tamarin. Les belles grèves blanches sont couvertes de graminées, de salicornes et de polygonum dont se repaissent des troupeaux de moutons et de volatiles domestiques. Aussi ne pourrait-on plus se livrer à ce divertissement populaire, à ce jeu de la crosse que Richard Séguin, dans une page pittoresque, nous décrit ainsi : « On re-

(1) Archives des salines de l'Avranchin. — Robert du Mont, dans sa chronique, parle de tangues enlevées pour l'agriculture. — (Œuvres de Robert du Mont, édition de M. Delisle, t. II, p. 336). — Un plan de la commune de Vains, levé par Houel, en 1763, indique plusieurs chemins *tangoux*, c'est-à-dire conduisant à la grève ou à la tangue.

» marquait à Avranches un divertissement singulier, auquel » toute la ville prenait part. On l'appelait la Crosserie. Pour cet » effet, le jour du mardi-gras, l'évêque, les chanoines et autres » du bas-chœur s'armaient de chacun un bâton ayant une masse » au bout comme au jeu de *mail*. Ils se rendaient sur la grève » de la Saudière, auprès du Pont-Gilbert. Là on formait une » partie de joueurs, divisés en deux bandes, et à une certaine dis- » tance de chaque côté, on plaçait deux pierres par entre les- » quelles celui qui était assez adroit pour faire passer le *jax* ou » boule de buis avec la massue, gagnait la partie. Le signal, » pour commencer le jeu, était donné par le son de la grosse » cloche de la cathédrale. Alors l'évêque donnait le premier coup » de crosse ; les chanoines continuaient la partie jusqu'à ce que » quelqu'un l'eût gagnée. Ils cédaient ensuite la place au bas- » chœur, qui se divertissait à son tour, et tout le monde à la » suite. Quand il était temps de finir les jeux, on sonnait la » grosse cloche, et chacun rentrait à la ville[1]. »

(1) Richard Séguin, *Essai sur l'Histoire de l'industrie du Bocage*, p. 354. —R. Séguin ou mieux M. Le Franc, dont Séguin a imprimé le manuscrit sans citer son auteur, se trompe en donnant à la boule le nom de *jax*. Le *jax* ou *jas* était le but, le passage qu'on devait atteindre et franchir pour gagner la partie. Il était indiqué, à une assez grande distance du point de départ, par deux piquets ou branchages. La boule s'appelait *horet*. Le *horet* était en buis ou en bois quelconque. On pouvait être un nombre indéfini de joueurs divisés en deux camps. Le sort indiquait celui qui devait commencer la partie. Le groupe qui avait obtenu d'ouvrir le jeu choisissait le bras le plus vigoureux pour lancer le *horet*, dont le diamètre ne dépassait jamais plus de 4 à 5 centimètres. Les deux compagnies couraient après la boule, les uns pour la diriger et la faire passer le *jax;* les autres pour la contraindre à dévier de sa voie et pour la lancer en dehors du but, afin de reprendre, à leur tour, la partie perdue. En courant sur le *horet*, la partie qui voulait gagner, excitait ses partenaires en criant : à *jax*, à *jax*, c'est-à-dire : au but, frappez vers le but. Dans le mélange des crosses, pour diriger la boule dans des directions contraires, les joueurs recevaient bien quelquefois des coups de crosse ou de horet, et c'est probablement des blessures occasionnées par le *horet*, qu'est venu le mot horion, dont M. Littré, en parlant de ce mot, dit ignorer la provenance.

La fabrication des crosses et des horets était surtout l'indusrie des pastoureaux qui sculptaient ces instruments en gardant leurs troupeaux. Dans

Aujourd'hui les grèves n'offrent plus aucun divertissement et, à l'exception des médiocres profits dont nous avons parlé, elles sont complètement incultes et inutiles à l'homme.

Et cependant quel terrain fertile que ces sables calcaires !... Nous pouvons nous en faire une idée par les lambeaux déjà arrachés à l'Océan. Endiguées et conquises, ces grèves ne le céderaient nullement aux meilleurs fonds de la Belgique, du Bessin ou du Cotentin et suffiraient pour enrichir un pays dont le sol granitique est naturellement pauvre.. Resteront-elles éternellement improductives ? Nous ne le croyons pas.

Deux partis sont en présence. Les uns prétendent que le Mont-Saint-Michel, la merveille sans pair et l'ornement de ces plages abandonnées, doit rester une île, autrement le monastère perderait toute sa poésie.

Les autres soutiennent que le Mont-Saint-Michel ne parlerait pas moins à l'imagination au milieu des plaines verdoyantes et fertiles, arrosées par des fleuves navigables, qui porteraient partout l'aisance et la vie, qu'au sein de ces sables mobiles et parfois dangereux. Entourées d'une gare de chemin de fer, d'un port et d'un entrepôt de marchandises, de jardins et de ravissantes

les prés humides, ils recueillaient les branches de saule recourbées et munies, à la partie inférieure, d'une masse dont ils arrondissaient les contours. Ce divertissement n'était pas particulier aux grèves de la baie du Mont-Saint-Michel. On jouait à la crosse dans tout l'Avranchin, et les grèves étaient remplacées par les champs, les routes, les avenues du château ou les cours de la ferme. Il faut avouer cependant qu'on n'y trouvait pas l'animation que ce jeu avait sur les grèves. La crosserie n'est tombée en désuétude qu'au commencement du XIXe siècle, et vers 1840, sur le littoral de la baie. En 1838 on jouait encore beaucoup à la crosse dans les grèves de Genets et nous avons été plusieurs fois un des acteurs de cet intéressant exercice. Néanmoins ce jeu n'est pas perdu. Transporté dans les Iles Britanniques, il nous est revenu rajeuni, sous l'appellation de *cricket*, mot qui, chez les Anglais, comme chez nous, signifie jeu de la crosse ; *cricket-player*, jouer à la crosse. Ainsi ce divertissement consacré, pour ainsi dire, par les évêques d'Avranches, est allé en Angleterre, et, après avoir fait le tour de l'Europe et du monde, est venu nous retrouver, avec de légères modifications, mais portant toujours son nom primitif de crosserie, de cricket ou jeu de la crosse.

campagnes, les vieilles murailles, la ville et l'admirable abbaye, ressortiraient avec plus d'avantage.

Quel parti l'emportera dans cette cause si vivement débattue? Nous croyons que le besoin de conquérir, l'intérêt et le bien-être général du pays, obtiendront, dans un temps plus ou moins éloigné, une victoire décisive : les grèves seront endiguées et conquises.

« Les poètes, les artistes, les historiens, les médecins même
» n'y feront rien ; notre belle baie est destinée à disparaître....
» Il y a là une loi du monde moderne et de son expansion contre
» laquelle il serait vain de se révolter ; coloniser à l'intérieur,
» cultiver cette France, dont un huitième est encore inculte,
» agrandir sa surface productive, puisque nous n'avons presque
» pas de colonies étrangères, c'est un besoin irrésistible, surtout
» dans un temps qui ne demande guère que la sécurité et le bien-
» être (1). »

Ce ne sera donc pas sortir de notre sujet, en résumant les différents essais qui ont été faits pour enlever à la mer les plaines sablonneuses.

A une époque relativement reculée, les moines possesseurs des grèves, en vertu de leur baronnie d'Ardevon, abandonnèrent tous les relais de mer aux paroisses d'Ardevon, des Pas, de Huynes et de Beauvoir, qui relevaient directement du Mont-Saint-Michel. Quelques portions de ces relais furent endiguées et devinrent des propriétés communales. C'est ce qui ressort de la lecture de plusieurs aveux où nous voyons grand nombre de propriétaires des XVIIe et XVIIIe siècles, vendre leurs terres et passer à l'acquéreur leurs droits sur les marais et les grèves (2).

Toutefois ces conquêtes, dirigées par d'humbles villageois, étaient insignifiantes et bien loin de ce qu'elles auraient pu devenir.

(1) M. Le Héricher, journal l'*Avranchin*, année 1868. Article « Endiguement des grèves du Mont-Saint-Michel. »

(2) Aveux de plusieurs propriétaires de la commune des Pas : les Malenfant, les Serel, les Faguais, les de la Bastille, etc., en 1686, 1690, 1775 et 1757. Titre en notre possession.

Aussi, dès le mois de mai 1609, deux Hollandais, Umfroy et Bradley proposèrent-ils à Sully de construire à leurs frais, dans la baie du Mont-Saint-Michel, une digue depuis la pointe de Carolles à celle de Château-Richeux. Ils ne demandaient en dédommagement que la cession pure et simple de la moitié du terrain qu'ils auraient enclos. Malheureusement la retraite du ministre, après la mort funeste de Henri IV, arrivée le 14 mai 1610, empêcha l'exécution de cette grande entreprise [1].

Sous Louis XIV, Vauban avait conçu le projet de réunir la Sée, la Sélune et le Couesnon dans un canal qui aurait porté leurs eaux dans la Rance, afin de ne plus avoir que la mer pour ennemie [2].

En 1757, M. Quinette de la Hogue, en récompense des services rendus à l'Etat, se fit céder, par le gouvernement de Louis XV, une partie considérable des grèves qu'il devait enclore et livrer à l'agriculture. Abandonné à ses propres forces, il se trouva en présence d'une tâche très difficile. Sa concession devait être limitée par une digue qui, commençant aux Quatre-Salines, sur la côte bretonne, devait passer à trois cents toises au midi du Mont-Saint-Michel, et finir près du Pont-à-l'Anguille, à l'embouchure de la Guintre. M. Quinette commença les travaux et cultiva une partie de ses terres. Mais comme il comprenait dans son domaine les grèves déjà conquises, les communes protestèrent contre l'envahissement et détruisirent tous les travaux du nouveau possesseur. Pendant plus d'un demi-siècle les habitants du littoral furent pour M. Quinette et sa famille de cruels voisins. Un ennemi d'un nouveau genre se présenta bientôt, ce fut le Couesnon. Cette rivière capricieuse, qui affectionnait le rivage breton et menaçait ses digues, arrêtait les travaux commencés. Pour arriver à un résultat, il fallait l'enchaîner et lui tracer un canal. L'exécution était rude. Le département de l'Ille-et-Vilaine

(1) Manet, *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel*, p. 101. — M. de Gerville, *Voies romaines dans la Manche*.
(2) Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches, t. II, p. 54.

et même l'Etat promirent des secours. De son côté, M. Quinette vendit une partie de sa concession et se fit ainsi des associés, au nombre desquels se trouvèrent MM. Combe, le général Hoche et M. Pallix. Le canal, encore indiqué sur la carte de l'arrondissement d'Avranches, par M. Bitouzé, devait partir du fond de l'anse de Moidrey et se diriger à l'est du Mont-Saint-Michel. Commencés en 1805, les travaux furent poursuivis avec activité et allaient se terminer lorsque la marée de septembre 1806 vint les anéantir en comblant de sable le large fossé. Le Gouvernement, en apprenant cet insuccès, annula la concession de 1757, comme surprise par des moyens illicites et non revêtue des formes légales [1]. »

En 1817, on mit fin à ces essais infructueux en accordant des indemnités à M. Quinette et aux acquéreurs de bonne foi.

En 1829, M. Brisson, inspecteur des ponts-et-chaussées, dans un projet nouveau, qui rappelle celui de Vauban, réunissait les eaux de la Sée, de la Sélune et du Couesnon à l'aide d'un grand canal qui, se développant le long de la côte, passerait sur les territoires de Céaux, Courtils, Huynes, Ardevon, Beauvoir, Saint-Georges, Saint-Marcan, au nord de Dol, entre Lillemer et Saint-Guinoux, puis se dirigeant sur Châteauneuf, arriverait à la Rance. Ce canal assez vaste et présentant des digues élevées pour permettre les plus fortes intumescences pourrait, dit l'auteur, « recevoir habituellement toutes les eaux douces affluentes et » favoriser ainsi la formation d'immenses endiguages dans la baie » du Mont-Saint-Michel [2]. »

Ce projet de M. Brisson n'a pas été suivi, mais, en 1856, d'importantes concessions ont été faites à la Compagnie des Polders de l'Ouest. Plus heureuse que M. Quinette et ses associés,

(1) Voir la brochure intitulée : « *Messieurs Quinette de la Hogue et leurs concessions dans les grèves du Mont-Saint-Michel.* — Avranches, Hambie, imprimeur, 1864.

(2) *Essai sur le système général de la navigation intérieure de la France*, par M. Brisson, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées. Paris, 1829, avec une carte indiquant la direction des canaux projetés, p. 90.

cette Compagnie a pu canaliser le Couesnon. Il coule présentement au pied du Mont-Saint-Michel, laissant sur sa rive gauche plus de soixante kilomètres carrés de grèves et d'excellent terrain appartenant au département de la Manche. Des syndicats ont été établis sur différents points et des conquêtes successives ont été la récompense de ces premiers labeurs. Une partie des grèves blanches cultivées ont donné d'admirables résultats ; les marais d'Huynes, d'Ardevon et de Beauvoir ont été désséchés ; la côte méridionale de la baie est protégée contre les invasions des rivières et un large sillon qui nous rappelle celui de Venise, permet désormais de se rendre au Mont-Saint-Michel pendant les plus fortes marées [1].

Néanmoins les travaux marchent lentement et sont loin d'avoir atteint le but proposé. Les deux digues de la concession ne sont pas terminées ; celle qui doit partir de la Chapelle Sainte-Anne, en Bretagne, et se diriger sur le Mont, reste encore à faire ; celle qui vient de la Roche-Torin sur le même Mont est inachevée. Construite avec des schistes, elle offre des matériaux insuffisants pour résister à la violence de l'Océan. Les pierres ne font cependant pas défaut, et de tous côtés nous avons les granits qui seuls pourront victorieusement braver les efforts d'une mer furieuse.

M. Auguste Latouche, le savant en langue hébraïque, mort presque centenaire, il y a quelques années, voulait une conquête plus importante. Le 27 janvier 1873, dans une lettre écrite à son ami, M. Fulgence Girard, il s'adressait ainsi à ses concitoyens : « O Avranchinais !... vous avez devant vous un immense » terrain des plus fertiles du monde ; vous pourriez faire une » digue puissante, au-delà du Mont-Saint-Michel, laquelle par» tirait de la côte bretonne, pour arriver vers Saint-Jean-le-

(1) *Notice sur les Polders de la baie du Mont-Saint-Michel*, par M. Touzard. — Mémoire de M. Magny sur les conquêtes faites par la compagnie des Polders de l'Ouest, page 65 de l'Annuaire des cinq départements de la Normandie, année 1886.

» Thomas, à la côte normande. Que vous manque-t-il pour faire » cette chaussée de trois lieues ou quatre au plus? N'avez-vous » pas en masse le granit, le feldspath, les meilleurs schistes, » toutes les pierres que les eaux de la mer ne peuvent corroder? » Et si l'argent du pays était insuffisant, ne pourriez-vous for- » mer une société intelligente, solide, de capitalistes, de Bretons » et de Normands qui connaissent les lieux et qui fourniraient » les trois ou quatre millions nécessaires pour faire une digue » bien construite, inclinée vers la mer pour que, dans ses fu- » ries, elle vint se briser contre une masse sur laquelle les va- » gues perdraient graduellement les forces dont elles sont ani- » mées, de manière que les flots ne monteraient un moment que » pour retomber sur les vagues suivantes et paralyser leurs for- » ces [1]. »

Il est certain que, pour être largement récompensé des frais considérables que demandera un tel travail, la concession qui a été faite est insuffisante. Il faudrait prendre toutes les grèves, revenir au projet des Hollandais de Sully. Nous imiterions ainsi les Bretons qui, depuis des siècles, ont su arracher aux vagues les marais de Dol et entourer de terrains fertiles, le Mont-Dol, l'ancien *Mons-Jovis*, et l'Illemer, *Insula maris*. Si cette entreprise paraît effrayante, il sera toujours possible de faire un endiguage entre le Groin du Sud et Tombelaine, qu'on prolongerait ensuite jusqu'aux falaises de Carolles et de Champeaux [2].

Tout le littoral de la baie, généralement pauvre et misérable,

(1) Journal l'*Avranchin*, année 1873. Les trois rivières de la baie peuvent être dirigées à travers les terres, sur le bec de Champeaux aussi bien que sur la Rance. Un canal profond permettrait alors aux plus gros navires de gagner Avranches.

(2) Les moines du Mont-Saint-Michel étaient convaincus qu'on ne pouvait laisser improductifs des terrains si considérables et destinés à devenir un élément de richesse pour le pays. En 1775, ils avaient même pensé à endiguer les grèves qui leur appartenaient « *depuis le ruisseau de la Gueintre jusqu'au pont de Pontorson.* » (Archives du génie militaire. — Revenu temporel de la royale abbaye du Mont-Saint-Michel, en 1670, publié par M. Charles de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, page 245, des Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches, t. VII, année 1885).

depuis la pérte des salines, retrouverait alors, avec un sol éminemment riche, le commerce, l'aisance et la vie [1].

(1) La concession de 1856 est de 3,000 hectares. L'ensemble des terrains endigués s'élève aujourd'hui à 1,671 hectares dont le prix de location a été porté à 160 francs l'hectare, avec baux de douze ans.

En 1862, M. Malaguti, doyen de la faculté des sciences de Rennes, a fait l'analyse des terrains conquis dans la baie du Mont-Saint-Michel et a obtenu les résultats suivants :

Carbonate de chaux	40.41
Carbonate de magnésie	0.40
Phosphate de chaux	2.06
Matières organiques azotées	3.13
Argile	3.64
Oxyde de fer	0.77
Sable micacé argileux	49 59
	100.00

Cette composition chimique prouve que ces grèves sont très favorables aux diverses cultures. Ainsi, dans un hectare de terrain, le froment rend de 35 à 40 hectolitres, les plantes fourragères de 5 à 6.000 kilos, la betterave 60 à 80.000 kilos ; la culture maraîchère a donné également les plus beaux résultats. Aussi, les mémoires que nous avons cités démontrent clairement que cette partie de l'Avranchin si déshéritée depuis quelque temps, peut devenir un des pays les plus prospères de la France.



CHAPITRE VI

DIVISIONS GÉOGRAPHIQUES DE L'AVRANCHIN

I. — DIVISIONS EN PAYS

Dans les limites de l'Avranchin étaient renfermés trois territoires ou pays secondaires.

1° Le Val de Mortain, *Vallis Moretonii*. — Ce val n'était ni celui de la Cance, ni celui de la Haute-Sée, ni même celui de la Sélune jusqu'à son confluent avec l'Airon, mais c'était la réunion de tous ces bassins. Il comprenait le deuxième Archidiaconé du diocèse, si l'on excepte les paroisses situées sur la rive gauche de l'Airon (*Aironus, Haironus seu Ardeus*), quand le comté de Mortain fut divisé et considérablement amoindri, c'est ce val qui forma l'apanage des ses comtes, avec la châtellenie de Tinchebray. Dans la charte de fondation de la collégiale de Mortain, en 1082, le comte Robert, frère de Guillaume le Conquérant, appelle lui-même ce territoire le Val de Mortain, et il y établit un collège qui devait être le seul dans tout ce pays : « *Constitutum* » *est a Comite Roberto præterea ne in tota valle Moretonii præter*

» *scholam Sancti Ebrulphi, schola aliqua haberetur ; quod si inve-*
» *nirentur alicubi libri, a canonicis caperentur de schola et in*
» *thesaurum ecclesiæ ponerentur.* »

Le poète Wace, dans son roman de Rou, rappelle aussi le Val de Mortain avec le pays de Cinglais, qui faisait partie du Bessin, comme le Val dépendait de l'Avranchin :

A lui se sunt joutez trestint li Bessinois
Et cil d'Avranchin et li Costentinois
Du Val de Moretain et cil de Chingulais (1).

2° Le Val de Sée, *Vallis Segiæ, Vallis Seiæ.* — Ce canton modeste, qui a donné son nom à une antique sergenterie, est souvent rappelé dans les grands rôles de l'Echiquier normand : « *Homines Vallis Seiæ.* » Il est également mentionné dans une charte du Livre-Vert du chapitre d'Avranches, dans le Tableau des fiefs de 1327, et dans différents titres conservés dans le manuscrit du chanoine Guérin (2). Le poète Jacques de Champ-Repus le chante dans ses vers (3), et Robert Cénalis le cite dans la description de ses fleuves (4).

Selon ces deux auteurs, il s'étendait depuis Brécey jusqu'à Ponts-sous-Avranches. Comme sergenterie, le Val ne comprenait qu'une dizaine de paroisses, au nord de la Sée. Comme doyenné, il était plus considérable. Sa capitale était Tirepied que Cénalis appelait aussi Tiers-Pied à cause de l'étonnante fertilité de son sol : « *Tertius decanus est quem Tripedaneum dicunt qui anti-*
» *quitatem loci scrutati sunt. Aiunt enim Tirepied alias Tiers-*
» *Pied, ob loci fertilitatem, eo quod pes unus tripedaneam in aliis*

(1) Wace, roman de Rou ou chronique en vers des ducs de Normandie. Voir Richard I, défendu par Harold à la tête des chevaliers du Bessin, du Cotentin et de l'Avranchin. Vers 625, 626 et 627.

(2) *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 405, 407 et 454. — Livre-Vert, folio CCVI et sequentes.

(3) *OEuvres poétiques* de Jacques de Champ-Repus, gentilhomme bas normand, p. 108.

(4) Robert Cénalis, *Hierarchia Neustriæ*, manuscrit de la Bibliothèque nationale, p. 19.

» *locis terræ mensuram proventu fæturâque superet* [1]. »

3° L'Avranchin. — Le Cotentin renfermait un *pays* qui portait son nom. C'était un archidiaconé comprenant la partie septentrionale de son diocèse. L'Avranchin avait aussi un *pays*, un Avranchin spécial, au midi de l'Archidiaconé d'Avranches ; c'était le grand doyenné de La Croix. Robert Cénalis le désigne ainsi : « *Est enim ager qui speciatim Abrincinus dicitur, rectius appel-* » *landus Arboretanus, cui præst censor seu decanus de Abrinci-* » *nio primus inter foraneos censores* [2]. »

Nicole, dans son livre sur Sainte-Anne de Carnet, nous montre cette paroisse située « dans cette partie du diocèse qu'on nomme encore à présent l'Avranchin [3]. » Ce territoire, au point de vue de l'administration civile, dépassait les limites du doyenné à l'est et s'étendait jusqu'aux rives de l'Airon. Il avait ainsi pour limites cette rivière et la Sélune à l'est, au nord la mer, à l'ouest le Couesnon et au sud la Bretagne. Le bourg de La Croix, qu'on appelait La Croix-en-Avranchin, était son centre religieux, bien qu'il renfermât trois villes importantes : Pontorson, Saint-James et le Mont-Saint-Michel.

Cette contrée nous semble avoir pris son nom dès le dixième ou le onzième siècle, alors que les Bretons y exerçaient particulièrement leurs ravages. Les ennemis s'approchaient rarement des murs d'Avranches, toujours bien gardés ; mais, comme des oiseaux de proie, ils s'abattaient souvent sur ces plaines fertiles, que limitent la Sélune et le Couesnon. Déjà possesseurs d'une partie de cet Avranchin qui leur avait été cédé, au IXe siècle, par Charles le Chauve, les Bretons essayèrent plusieurs fois de reprendre cette partie du diocèse d'Avranches qui leur eût donné des limites naturelles.

C'est pour défendre cette frontière extrême de la Normandie

(1) *Hierarchia Neustriæ*, manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 5,201, p. 15.

(2) *Hierarchia Neustriæ*, id., p. 15.

(3) Nicole, *Règles et Statuts de la Confrérie de Sainte-Anne-de-Carnet*, édition de 1765, p. 2.

et de la France que nos ducs et nos rois établirent une ligne de forteresses qui fixèrent nos limites et mirent fin aux envahissements des Bretons. Ces forteresses furent celles du Mont-Saint-Michel, de Pontorson, de Cheruel, de Montaigu, de Saint-James, des Biards et de Saint-Hilaire. Nous pourrions encore ajouter le petit *castrum* de la Chaise, sur la rive gauche de l'Airon, qui protégeait les marches indiquées par le ruisseau français, « *Rivus Francicus vulgo Russel Français* [1]. »

II. — DIVISIONS RELIGIEUSES

Les divisions religieuses en archidiaconés et en doyennés ou archiprêtrés remontent pour ainsi dire au berceau du Christianisme. Nous les trouvons en effet dès les premiers siècles de notre ère, et les conciles comme nos plus anciens titres locaux, nous les rappellent encore à chaque instant.

Avant 1789, le diocèse d'Avranches était divisé en deux archidiaconés, celui d'Avranches et celui de Mortain.

Dans le Livre-Blanc, écrit en 1412, les Statuts synodaux de Robert Cénalis, publiés en 1550, ceux de François de Péricard, de 1604, et le tableau des impositions fait en 1646, sous Mgr Roger d'Aumont, chacun des archidiaconés est subdivisé en trois doyennés ou archiprêtrés. La Croix-en-Avranchin, Genets et Tirepied pour Avranches ; Mortain, Saint-Hilaire et Cuves, pour l'archidiaconé de Mortain. Il y avait en outre neuf paroisses exemptes qui rayonnaient autour de la cité épiscopale.

Dans le synode de Pâques, en 1643, Mgr Charles Vialart ayant établi les conférences ecclésiastiques dans les doyennés, tous les prêtres furent tenus de s'y rendre. Néanmoins comme le

(1) Robert Cénalis, *Gallia historica.* Appendix. p. 182.

clergé était alors très nombreux, et les archiprêtrés fort étendus, on forma de nouveaux centres de conférences qui furent présidés par des vices-doyens. Pontorson, Saint-James, Le Teilleul, et plus tard Barenton, Sourdeval et probablement Ducey, devinrent les chefs-lieux de ces nouvelles divisions. Cependant le doyenné de Saint-Hilaire, qui ne comptait pas moins de quarante kilomètres de long sur vingt de large, parut encore trop étendu et on le divisa en créant l'archiprêtré du Teilleul. Il reçut quatorze paroisses du doyenné de Saint-Hilaire, avec celles de Barenton et de Saint-Georges-de-Rouelley, du doyenné de Mortain. Les paroisses exemptes avaient, depuis un temps immémorial, un doyen qu'on appelait le doyenné de la ville ou de la chrétienté : *Decanus quem vocant christianitatis, qui scilicet in exemptas parochias supremitatem quamdam obtinet; cujusve nutu chrisma sanctum cæteris distribuitur; qui et decanus urbanus dicitur* [1]. » Le diocèse eut alors douze centres pour les réunions mensuelles et huit doyennés, comme l'indique, pour la première fois, le pouillé des Evêchés de Normandie, publié en 1648 [2].

Voici le tableau de ces doyennés, d'après l'état dressé en 1773 pour la répartition de l'impôt dû au Roi. On y trouvera en

(1) Robert Cénalis, *Gallia historica*, p. 162. — *Concilia Rothomagensis ecclesiæ*, IIe pars, Synodes d'Avranches de 1540, 1604 et 1682, p. 300, 307, 308 et 332. — Les Conférences du doyenné de La Croix, *Revue Catholique* de Coutances, année 1870, p. 203. — Voir aussi le cahier manuscrit de ces mêmes conférences dans le Chartier de Saint-Gervais; la Chronique d'Avranches, publiée par la Société d'Archéologie d'Avranches, en 1884; le registre des chapelles du diocèse d'Avranches, manuscrit de la Bibliothèque d'Avranches. Le Synode de 1643 est particulièrement remarquable. On y établit les premières conférences qui eurent lieu en Normandie, et l'évêque d'Avranches leur donne un règlement qui s'étend à tout, même au repas pris en commun.

(2) Pouillé général de l'archevêché de Rouen et des diocèses de Normandie, publié en 1648, diocèse d'Avranches. Dans l'*Annuaire de l'Académie Constantine* de M. Piton, 4e volume, p. 370, on attribue la fondation du doyenné du Teilleul à Mgr de Péricard. Ce fait est certainement faux, comme le prouvent les listes des statuts synodaux de François de Péricard et de Roger d'Aumont en 1646, qui ne reconnaissent encore que six doyennés, avec les paroisses exemptes.

même temps le nom de toutes les paroisses du diocèse, leurs patrons spirituels, les seigneurs collateurs, le revenu et la quotité prélevée, selon la liste du secrétariat de l'Evêché, au temps même de Monseigneur de Malide et de Mgr de Belbœuf, derniers évêques d'Avranches (1).

ARCHIDIACONÉ D'AVRANCHES

DOYENNÉ DE LA CHRÉTIENTÉ

	Paroisses	Collateurs	Revenus	Impôts
1	Notre-Dame-des-Champs	Gd chantre de la cathédrale	700	12e
2	St-Gervais	Chane de St-Gervais	600	16e
3	St-Saturnin	Chane de Braffais	350	16e
4	St-Etienne de Ponts	Scolastique d'Avranches	470	16e
5	St-Martin-des-Champs	Gd Séminaire	622	16e
6	St-Jean-de-la-Haize	Chane de St-Jean	600	16e
7	St-Quentin	l'Evêque	900	10e
8	St-Senier-sous-Avranches	Seigneur d'Apilly	2.000	6e
9	St-Pierre du Val-St-Père	Gd doyen d'Avranches	511	16e

DOYENNÉ DE LA CROIX-EN-AVRANCHIN

1	St-Pierre d'Argouges	l'Evêque, jadis Marmoutiers	1.600	7e
2	Ste-Marie d'Ardevon	Mont-Saint-Michel	500	16e

(1) Archives de Saint-Gervais. — Archives de la Manche. — Bibliothèque d'Avranches.

	Paroisses	Collateurs	Rev.	Imp.
3	Ste-Marie d'Aucey	l'Evêque, jadis Marmoutiers	900	10e
4	St-Pierre de Boucey	Mont-Saint-Michel	1.200	10e
5	St-Michel de Beauvoir	Mont-Saint-Michel	900	10e
6	Ste-Marie de Carnet	M. Tuffin marquis de la Roirie, seigneur	2.700	6e
7	St-Cyr et Ste-Julitte de Céaux	l'Evêque	500	16e
8	St-Martin de Cormeray	Marquis de Pontcalet, seigneur	800	12e
9	St-Pierre de Courtils	Chapitre d'Avranches et abbaye de Rillé	1.300	8e
10	Ste-Marie de Crollon	l'Evêque	500	16e
11	St-Martin de Curey	Mont-Saint-Michel	700	12e
12	St-Pierre de Huisnes	Mont-Saint-Michel	1.100	10e
13	St-Martin de Juilley	l'Evêque	1.200	10e
14	St-Martin de la Chapelle-Hamelin	Mont-Saint-Michel	600	16e
15	Ste-Trinité de la Croix-en-Avranchin	Chapitre d'Avranches	1.200	10e
16	St-Martin de Les Pas	Mont-Saint-Michel	900	12e
17	St-Sulpice de Macey	Mont-Saint-Michel	800	12e
18	St-Laurent de Moidrey	Abbaye de Savigny	700	12e
19	St-Brice de Montanel	l'Evêque, jadis Marmoutiers	1.200	10e
20	St-Martin de Poilley	Abbaye de Montmorel	900	10e
21	St-André de Pontaubault	Chane d'Avranches	600	16e
22	Notre-Dame de Pontorson	Mont-Saint-Michel	500	16e
23	St-Berthevin de Précey	Abbaye de Montmorel	1.200	10e
24	St-Martin de Sacey	l'Evêque, jadis Marmoutiers	1.000	10e
25	St-Aubin-de-Terregate	Abbaye de Montmorel	1.200	10e

	Paroisses	Collateurs	Rev.	Imp.
26	St-Martin de Montjoie	Marquis de Canisy	1.500	8e
27	St-Jacques ou St-James	le prieur de Saint-James	1.000	10e
28	St-Laurent-de-Terregate	Abbaye de Montmorel	2.100	6e
29	St-Pierre du Mont-Saint-Michel	Mont-Saint-Michel	500	16e
30	St-Senier-de-Beuvron	l'Evêque	1.400	8e
31	St-Martin de Servon	Mont-Saint-Michel	1.200	10e
32	St-Vigor de Tanis	l'Evêque	1.200	10e
33	St-Hilaire de Vergoncey	Marquis de Montécot, seigneur	1.500	8e
34	St-Vincent de Vessey	l'Evêque	1.700	7e
35	St-Pierre de Villiers	le comte de Ducey, seigneur	800	12e

DOYENNÉ DE GENETS

1	St-Samson d'Angey	Abb. de la Lucerne et le comte de Geraldin	900	12e
2	St-Etienne de Bacilly	l'Evêque et M. de Chantore	2.000	6e
3	St-Jean-Baptiste de Bouillon (1re portion)	le seigneur du lieu	750	12e
4	(2e portion)	l'Evêque	750	12e
5	St-Vigor de Carolles	le seigneur, M. de Préval	1.200	8e
6	Ste-Marie de Champcey	le seigneur	1.200	8e
7	St-Vigor de Champeaux	Abb. de la Lucerne	1.200	8e
8	St-Médard de Dragey	Mont-Saint-Michel	1.300	8e
9	Notre-Dame de Genets	Mont-Saint-Michel	800	12e
10	Ste-Marie de la Lucerne	le seigneur, jadis l'abbaye de St-Sever	1.200	12e
11	St-Martin de la Mouche	le marquis de Béthune seigneur	1.300	8e

	Paroisses	Collateurs	Rev.	Imp.
12	Ste-Marie de la Rochelle	Abb. de la Lucerne et M. Lempereur de St-Pierre	800	12^e
13	St-Martin de Champcervon	Abbaye de Savigny	900	12^e
14	St-Barthélemy du Grippon	le seigneur marquis de Bethune	500	16^e
15	Ste-Trinité des Chambres	Chapitre d'Avranches et le marquis de Bethune, seigneur	900	12^e
16	St-Martin de Lolif	le seigneur	1.200	10^e
17	St-Pair de Marcey	le seigneur, baron de Marcey	1.300	9^e
18	Ste-Marie de Montviron	Abbaye de la Lucerne	1.300	8^e
19	St-Nicolas de Ronthon	l'Evêque	900	12^e
20	St-Jean-le-Thomas	Abbaye de la Lucerne	800	12^e
21	St-Michel-des-Loups	Mont-Saint-Michel	800	12^e
22	St-Pierre-Langers (1re portion).	le seigneur M. Lempereur de St-Pierre	700	12^e
23	(2e portion)	Le seigneur M. Lempereur de St-Pierre	600	12^e
24	St-Pair de Sartilly	Mont-Saint-Michel	1.800	6^e
25	Ste-Marie de Subligny	le seigneur, M. le Mis de Bethune	1.300	8^e
26	St-Pierre de Vains	G^d doyen d'Avranches	1.000	10^e

DOYENNÉ DE TIREPIED

1	St-Barthélemy de Bourguenolles	le seigneur marquis de Bethune	1.200	10^e
2	St-Martin de Braffais	$Chan^e$ d'Avranches	800	12^e

	Paroisses	Collateurs	Rev.	Imp.
3	Ste-Marie de Chavoy	le seigneur, M. Payen	1.100	10[e]
4	Ste-Marie de Chérencey-le-Héron	le seigneur	1.300	8[e]
5	St-Pair de Ducey	Abb. de Montmorel	1.200	9[e]
6	St-Ouen de la Chaise-Baudouin	Chapitre de Cléry, jadis le Roi	1.500	7[e]
7	Ste-Marie de la Godefroy	le seigneur, comte de Quesnoy	900	12[e]
8	St-Martin de la Gohannière	le seigneur d'Apilly	900	12[e]
9	Ste-Trinité (de Thiéville)	le seigneur	1.000	10[e]
10	St-Pierre du Luot	l'Evêque	2.000	6[e]
11	St-Jean-Baptiste de Noir-Palu	Chan[e] d'Avranches	500	16[e]
12	Notre-Dame-de-Livoye	Chapitre de Cléry, jadis le Roi	1,200	10[e]
13	St-Martin de Plomb	le seigneur, jadis un chan[e] d'Avranches	1.000	10[e]
14	Ste-Marie de Rouffigny	Un chanoine d'Avranches et le seigneur, M. de Pontavice	500	16[e]
15	St-Brice-sous-Avranches	le seigneur	1,000	10[e]
16	St-Jean-du-Corail-des-Bois	le seigneur	600	16[e]
17	St-Georges-de-Livoye	Chapitre de Cléry, jadis le Roi	1.300	8[e]
18	St-Loup	le seigneur comte du Quesnoy	1.800	6[e]
19	St-Martin-le-Bouillant	Abbaye de Savigny	1.500	7[e]
20	St-Nicolas-des-Bois	le seigneur	1.100	10[e]
21	St-Barthélemy de Christovin devenu St-Osvin (St-Ouen)	l'Evêque	1.200	9[e]
22	St-Ouen du Petit-Celland	l'Evêque	900	10[e]

Paroisses	Collateurs	Rev.	Imp.
23 Ste-Eugienne	Chap^e de Cléry, jadis le Roi	700	12^e
24 Ste-Pience	l'Evêque	700	12^e
25 Notre-Dame de Tirepied	Chap^e de Cléry, jadis le Roi	2.100	6^e
26 St-Martin de Vernix	Chap^e de Cléry, jadis le Roi	1.200	10^e

ARCHIDIACONÉ DE MORTAIN

DOYENNÉ DE MORTAIN

1 St-Pierre de Beauficel	le duc de Penthièvre, jadis le Roi	1.200	10^e
2 St-Martin de Bellefontaine	le seigneur	900	10^e
3 St-Pierre de Bion	Prieur du Rocher	900	10^e
4 Ste-Marie de Brouains	le seigneur	600	16^e
5 St-Martin-de-Chaulieu	le seigneur	800	12^e
6 Notre-Dame de Cherencey-le-Roussel	Comte de Mortain et abbaye de Lonlay	1.300	8^e
7 St-Pierre de Fontenay	le seigneur	1.300	9^e
8 Ste-Marie de Gathemo	le seigneur, jadis Abbaye-Blanche	1.000	10^e
9 St-Martin de Ger	le comte de Mortain duc d'Orléans	1.000	10^e
10 Ste-Marie de Juvigny	le seigneur, jadis le prieur du Rocher	900	10^e
11 St-Martin de la Bazoge	le seigneur, jadis un chanoine de Mortain	1.000	10^e

	Paroisses	Collateurs	Rev.	Imp.
12	St-Jean du Fresne-Porel	Un chan^e^ de Mortain	500	16^e^
13	St-Hilaire du Neufbourg	Abbaye-Blanche	300	24^e^
14	Notre-Dame et St-Eloi du Rocher de Mortain	le prieur du Rocher	600	16^e^
15	St-Martin du Mesnil-Rainfray	le prieur du Rocher	1.000	10^e^
16	St-Jean du Mesnil-Tove	Abbaye de Savigny	1.300	8^e^
17	St-Evroult et St-Guillaume de la collégiale de Mortain	Chapitre de Mortain	750	12^e^
18	Notre-Dame de Rancoudray	Abbaye de Moutons d'Avranches	600	16^e^
19	St-Martin de Périers	le duc de Penthièvre	1.200	10^e^
20	Notre-Dame de Romagny	Prieur du Rocher	1.300	8^e^
21	St-Barthélemy	le seigneur, jadis G^d^ doyen de Mortain	700	12^e^
22	St-Clément	le comte de Mortain, jadis le Théologal de Mortain	1.500	7^e^
23	St-Martin de Sourdeval	Abbaye de Savigny	1.700	8^e^
24	St-Martin de Vengeons	l'Evêque	1.200	8^e^

DOYENNÉ DE SAINT-HILAIRE

1	St-Martin de Chalandrey	le seigneur	1.800	7^e^
2	Ste-Marie de Chevreville	le seigneur	900	10^e^
3	St-Médard et St-Gildard des Chéris	Abb. de Montmorel	1.400	8^e^
4	St-Martin d'Isigny	le seigneur	1.200	9^e^
5	St-Jean de Buat	le seigneur	1.200	9^e^
6	St-Martin des Biards	Abb. de la Couture du Mans	1.000	10^e^
7	St-Pierre des Loges-Marchis	Abb. de Rillé, près de Fougères	1.200	9^e^

	Paroisses	Collateurs	Rev.	Imp.
8	St-Martin de Marcilly	l'Evêque	1.100	10e
9	St-Martin de Martigny	Abbaye de Rillé	1.800	6e
10	St-Brice de Mesnil-Bœufs	Chape d'Avranches et le seigneur	900	10e
11	Notre-Dame de Mesnilard	Comte de Mortain	1.800	7e
12	St-Pierre de Mesnil-Thébault	Abbaye de Moutons d'Avranches	900	10e
13	St-Pierre de Milly	Chape d'Avranches, jadis l'Evêque	900	12e
14	St-Pierre de Naftel	le seigneur	900	12e
15	Notre-Dame de Parigny (1re portion)	Comte de Mortain	1.000	10e
16	(2e portion)	Abbaye de Savigny	1.000	10e
17	St-Brice-de-Landelle	Prieur du Rocher	1.400	8e
18	St-Hilaire-du-Harcouet	Prieur de St-Hilaire	700	12e
19	St-Martin-de-Landelle	Prieur du Rocher	2.000	6e
20	Ste-Marie de Vezins	le seigneur, jadis abbaye de la Couture	1.600	7e
21	St-Gervais et St-Protais de Virey	Abbaye de Savigny	1.200	10e
	DOYENNÉ DU TEILLEUL			
1	Notre-Dame de Barenton	le seigneur de Passais, jadis de la Foliolaie	3.500	6e
2	St-Pair de Buais	Prieur du Plessis-Grimoult, diocèse de Bayeux	1.500	8e
3	St-Siméon-Stylite de Ferrières	le seigneur	900	10e
4	St-Pierre de Heussey	Comte de Mortain	1.600	7e
5	St-Pierre de Husson	Chanoine de Mortain	1.300	8e
6	St-Ouen de Lapenty	Abbaye de Savigny	500	16e
7	St-Patrice du Teilleul	Abbaye de Savigny	1.200	10e

	Paroisses	Collateurs	Rev.	Imp.
8	St-Martin de Moulines	Abbaye de Savigny	550	16ᵉ
9	St-Cyr et Ste-Julitte du Bailleul	le seigneur, jadis Marmoutiers, et les Bonnes Nouvelles d'Orléans	1.200	10ᵉ
10	St-Georges-de-Rouelley	le seigneur	500	16ᵉ
11	St-Jean-du-Corail	le seigneur	1.500	8ᵉ
12	St-Symphorien	Abbaye de Savigny	1.200	8ᵉ
13	Ste-Marie-du-Bois	le seigneur	900	10ᵉ
14	Notre-Dame de Savigny	Abbaye de Savigny	900	10ᵉ
15	Notre-Dame-du-Touchet	Prieur du Rocher	1.500	9ᵉ
16	St-Hilaire de Villechien	Abbaye de Savigny	1.100	10ᵉ

DOYENNÉ DE CUVES

1	St-Georges de Boisbenâtre	Abbaye de St-Sever	600	16ᵉ
2	St-Pierre de Boisyvon	Abb. de Montmorel	700	12ᵉ
3	St-Martin de Brécey	Abbaye de Savigny	700	16ᵉ
4	St-Jean-Baptiste de Chasseguay	le seigneur	500	16ᵉ
5	Notre-Dame de Coulouvray	l'Abbaye-Blanche	800	12ᵉ
6	St-Pierre de la Boulouze	Abbaye de Montmorel	800	12ᵉ
7	Notre-Dame de la Chapelle-Urée	l'Evêque	900	12ᵉ
8	St-Pierre de la Mancellière	Abb. de Montmorel	1.500	9ᵉ
9	Ste-Marie de Lingeard	le seigneur	700	12ᵉ
10	St-Pierre des Loges-sur-Brécey	Comte de Mortain et M. de Bilheust, seigneur	1.100	10ᵉ
11	Notre-Dame de Mesnil-Adelée	le seigneur	1.600	7ᵉ
12	Ste-Marie du Mesnil-Gilbert	Chanoine de Mortain	1.000	10ᵉ

	Paroisses	Collateurs	Rev.	Imp.
13	St-Martin du Mesnil-Ozenne	Abb. de Montmorel	1.000	10e
14	St-Marie de Montgothier	le seigneur	1.500	8e
15	Notre-Dame de Montigny	Chanoine de Mortain	700	12e
16	St-Michel de Montjoie	le seigneur	1.100	10e
17	Notre-Dame de Cresnay	le seigneur	1.100	10e
18	St-Léonard de Reffuveille	Abb. de la Lucerne	1.100	10e
19	St-Denis-de-Cuves	Gd chant. de Mortain	500	16e
20	St-Laurent-de-Cuves	Gd chant. de Mortain	500	16e
21	St-Médard du Gd-Celland	le seigneur	1.500	8e
22	St-Pierre de Cresnay	le seigneur	1.200	9e
23	St-Pois ou St-Pair-le-Silvain (1)	le seigneur	1.000	10e

D'après ce tableau, le diocèse renfermait 177 paroisses et 180 cures, puisque les paroisses de Bouillon, Parigny et Saint-Pierre-Langers avaient chacune deux portions ou deux pasteurs.

On comptait aussi deux annexées : 1° Saint-Benoît de Beuvron autrefois la première paroisse de Saint-James ; 2° la chapelle de Saint-Marc et Saint-Léonard de Boucéel, dans la cour du château du même nom et dans la paroisse de Vergoncey.

Des 177 paroisses, douze étaient désignées sous le nom de prieurés-cures, parce qu'elles étaient administrées par des prêtres réguliers ou des moines, savoir, cinq par les religieux de Montmorel : Les Chéris, La Mancellière, Poilley, Précey et Saint-Laurent-de-Terregate ; trois par l'abbaye de La Lucerne : Angey, Reffuveille et Saint-Jean-le-Thomas ; deux par l'abbaye de Rillé de Fougères (diocèse de Rennes) : Montigny et Les Loges-Marchis ; une par l'abbaye de Savigny : la paroisse du même nom ; enfin la paroisse de Buais, par un moine du Plessis-Grimoult (diocèse de Bayeux)(2).

(1) Nous verrons plus tard, d'après le Livre-Blanc, ce que 1° nos paroisses payaient au Souverain-Pontife et à la cathédrale ; 2° nos abbayes et nos prieurés simples à l'Evêque, quand il faisait sa visite.

(2) Pouillé de 1648. — Arch. de St-Gervais. — Registre de Mgr de Malide.

CHAPITRE VII

Abbayes, Prieurés, Hopitaux et Chapelles

Au sein des paroisses s'élevaient plusieurs Abbayes, une Collégiale, un Couvent de Capucins, des Prieurés simples, des Séminaires, des Hôtels-Dieu, des Léproseries ou Maladreries et une foule de chapelles particulières ou publiques. Nous allons les indiquer successivement.

I. ABBAYES

Les abbayes furent fondées par les rois, les évêques et les puissants seigneurs. Le plus grand honneur pour une noble famille était d'avoir donné naissance à un monastère. Quand les richesses ne lui permettaient pas d'atteindre si haut, elle s'estimait heureuse de pouvoir être comptée parmi les bienfaiteurs insignes ; son nom était alors inscrit dans le cartulaire et plus tard dans le nécrologe pour avoir part aux prières des religieux. Après une vie militante, le fondateur ou le bienfaiteur pouvait choisir sa sépulture dans le cloître monacal, y prendre même l'habit avant de quitter le siècle et, à l'ombre du sanctuaire qu'il avait fondé ou enrichi, reposer en paix en attendant la résurrection.

Le diocèse d'Avranches comptait quatre abbayes d'hommes et deux de filles.

1° Le *Mont-Saint-Michel*. Il fut fondé, en 708, par saint Aubert évêque d'Avranches, et restauré en 966, par Richard II, duc de Normandie [1]. Enrichi de nouveau par les rois de France et d'Angleterre, les ducs de Bretagne et une foule de seigneurs, ce monastère bénédictin devint un des plus illustres de la chrétienté. Son pèlerinage, ses miracles, la sainteté ou la science de ses religieux et sa résistance glorieuse devant les ennemis de la patrie, lui ont acquis une gloire exceptionnelle. Cette abbaye est l'objet de savantes restaurations. Sa magnifique basilique n'a perdu que sa flèche gothique avec une partie de la nef et les deux tours occidentales.

2° *Savigny*. Ce monastère eut pour fondateur, en 1112, Radulphe de Fougères. Sous ses trois premiers abbés, saint Vital, saint Geoffroy et le vénérable Evan d'Avranches, cette abbaye fut le chef d'ordre des religieux Savigniens [2]. Elle jouissait alors d'une telle réputation de sainteté qu'elle donna naissance à plus de soixante autres monastères. En 1147, la congrégation savignienne s'unit aux Cisterciens, en présence de saint Bernard et du pape Eugène III. Le cloître de Savigny, un des plus beaux et des plus vastes de la province de Normandie, devint le lieu de repos, le *Campo Santo*, de la famille des puissants barons de Fougères et de plusieurs autres célèbres seigneurs : Radulphe de Subligny, Guillaume de Ducey, Guillaume de St-Brice, Guillaume d'Ostilley, évêque d'Avranches, Jeanne, dame de la Basoge, Foulques de Husson, le seigneur de Vitré et de Dinan, les Dubois de Sainte-Marie. Le cœur de Louis de Bourbon, évêque d'Avranches y était aussi conservé [3]. Nous possédons encore les dessins de plusieurs de leurs tombeaux avec les inscriptions, les figurines et les hauts reliefs qui les décoraient. De toutes les splendeurs

(1) Nous donnons, à la fin de ce volume, la vie de saint Aubert et l'histoire de la fondation du Mont-Saint-Michel.

(2) *Acta Sanctorum, octobris*, Tom. VIII, ann. 1853. page 1007 et seq

(3) Chronique de Savigny, dans le Ms. de Ch. Guérin.

sculpturales de ce monastère il ne reste plus que des ruines considérables, avec une porte romane conduisant du cloître dans le réfectoire[1].

3° *La Lucerne*. Ce monastère de Prémontrés prit naissance, en 1143, grâce à la munificence de Hasculphe de Subligny, de l'illustre famille des comtes de Chester et d'Avranches. Il fut reconstruit sur les rives du Thar et du Tharnet, à quelques pas du premier établissement, mais dans une position plus salubre. Hasculphe consentit à laisser le titre de fondateur à Guillaume de Saint-Jean qui avait offert le terrain sur lequel s'élevèrent les nouvelles constructions. Pour fêter son titre de fondateur, le seigneur de Saint-Jean donna un festin à cent dix seigneurs portant tous le nom de Guillaume [2]. Cette abbaye a conservé de belles parties de sa basilique, avec tous les bâtiments claustraux. La tour et le portail de l'église sont dignes d'être visités.

4° *Montmorel*. Située dans la paroisse de Poilley, au midi de Ducey et dans une île formée par la Sélune et le Beuvron, cette abbaye fut fondée, en 1165, par Jean de Subligny. Il fut secondé par Rual du Homme qui reposa plus tard dans le cloître de cette abbaye, où ses insignes se voyaient au-dessus de son tombeau, sur la muraille méridionale de la basilique [3]. Les armes et la bande armoniale des Subligny se trouvaient seules dans l'intérieur de l'église, pour rappeler le fondateur principal. Ce monastère construit dans un vallon délicieux et sur les rives du plus grand fleuve de l'Avranchin, n'offre plus qu'une partie de son abbatiale avec un des murs du cloître remontant au XIIe siècle.

5° *L'Abbaye-Blanche*. Guillaume de Mortain, fils du comte Robert, frère du conquérant de l'Angleterre, jeta les fondements de ce monastère en 1105, sur la rive droite de la Cance, dans la

(1) On en voit le dessin dans l'Abécédaire de M. de Caumont.

(2) Guérin, *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p 295, d'après un manuscrit de la Lucerne. Voir aussi la Charte de fondation du monastère, dans le cartulaire imprimé en 1878.

(3) Charte de fondation dans le cartulaire de Montmorel imprimé en 1878, et dans le Ms. de Ch. Guérin.

paroisse du Neufbourg. Elle fut, peu d'années après, érigée de nouveau sur la rive gauche, en face des premières constructions, mais sur le territoire de Mortain [1]. L'ancien emplacement devint un prieuré. Cette abbaye de l'ordre Savignien, puis Cistercien, eut pour première abbesse sainte Adeline, sœur de saint Vital. L'église et le cloître de ce monastère appartiennent au XIIe siècle, et ont peu souffert. Les lieux réguliers, considérablement agrandis sont occupés par un petit séminaire diocésain.

6° L'abbaye bénédictine de *Moutons* fut fondée vers 1130, par Henri 1er roi d'Angleterre [2]. Ce monastère, dédié à la Sainte-Vierge, se trouvait dans la paroisse de Saint-Clément, et dans une enclave de la forêt de la Lande-Pourrie. Elle fut réunie au couvent des bénédictines d'Avranches en 1693, sous l'épiscopat de Daniel Huet. Le couvent des bénédictines de Sainte-Anne d'Avranches, fondé en 1635, par Mgr de Péricard, devint alors plus important, et ses lieux réguliers sur lesquels on lit encore : « Madame de Cervon, abbesse de Moutons, a fait bâtir ce dortoir, en 1713 » ont été utilisés pour un théâtre, une école mutuelle, avec un établissement de sœurs, pour les petits enfants. Ce monastère n'a pas été terminé. Ce qui a été construit sous Mgrs Huet et de Coetanfao, avec un cloître inachevé, ne manque ni de grandeur ni d'élégance. L'ancien monastère, situé dans la lande de Saint-Clément, n'offre plus que des ruines informes.

II. COLLÉGIALE

Une collégiale était une réunion de chanoines réguliers ou séculiers qui vivaient comme ceux des cathédrales, mais ne figuraient jamais dans les élections épiscopales et dans l'administration diocésaine [3]. La seule collégiale du diocèse d'Avranches

(1) *Gallia Christiana, Neustria Pia* et Ms. de Ch. Guérin.

(2) Charte de fondation dans le Ms. de Ch. Guérin, copiée sur l'ancien cartulaire. — *Gallia Christiana*.., p. 508.

(3) Canonici collegiatarum nullam jurisdictionem episcopalem exercere habent mortuo episcopo, nec sunt de jure *Episcopi consilium, nec senatus Ecclesiæ;* sed instituti sunt tantummodo ad decorem cultus publici in aliqua ecclesia celebrandi. (Bouix, *Tractatus de capitulis*, p. 46.)

était celle de Mortain. Elle avait été fondée, en 1082, par le comte Robert, frère de Guillaume le Conquérant. Seize chanoines, plusieurs vicaires et prêtres habitués chantaient journellement l'office divin dans sa basilique qui était en même temps l'église paroissiale de la ville fortifiée. La charte de fondation, monument très précieux pour l'histoire diocésaine, nous apprend que le chapitre fut enrichi de nombreuses prébendes, mais sur lesquelles les chanoines ne purent exercer la justice criminelle. Le comte s'était réservé ce droit. Toute injure faite aux chanoines était réputée comme faite à lui-même, et il devait la punir (1). C'est pour ce motif que dans les processions un sergent du comte marchait toujours à la tête du chapitre une épée nue à la main, pour montrer que ce corps était inviolable. L'évêque d'Avranches pouvait jeter l'interdit sur le chapitre, mais les chanoines étaient exemptés des visites pastorales. Deux de leurs membres furent simplement tenus de venir aux synodes pour y recevoir le Saint Chrême. En récompense de cette faveur exceptionnelle l'Evêque obtint la moitié des plaids qui étaient communs avec le comte, la dîme de la venaison de la forêt de la Lande-Pourrie, avec un épervier et un cerf, pris chaque année dans la même forêt (2).

La collégiale jouit pendant quatre cent soixante années de ses privilèges, mais non sans de nombreuses contestations.

(1) In hominibus vero suarum præbendarum redditus seculares et forefacturas quas in eis comes habebat canonicis concessit, præter sanguinis vindictam quam ad justitiæ suæ conservationem retinuit... Omnium vero præbendarum et hominum eorumdem justitiam ita sibi proprie comes ipse retinuit quod quicumque illis injuriam vel damnum intulerit, tanquam de injuria et damno comitis coram illo vel justitia sua, apud Moretonium institutio inde teneatur. (Charte de 1082.)

(2) Libertate etiam a synodo et ab omni consuetudine episcopali concessa, excepto hoc quod duo canonici synodo debent interesse et capellanus a civitate Abrincensi S. Chrisma deferre debet, et interdictum episcopale debet capitulum suscipere ab archidiaconis vel decanis.. Quia autem Michael episcopus Abrincensis hanc libertatem,.. ecclesiæ integram concessit, comes Robertus concessit et dimidia placita episcopalia quæ tunc erant communia, et decimam venationis Landæ Putridæ, et accipitrem et unum cervum annuatim in Landa-Putrida. (Charte de 1082.)

Les évêques d'Avranches essayèrent plusieurs fois de soumettre le chapitre à leur juridiction.

La cause portée devant l'Echiquier et le parlement de Rouen, fut enfin terminée, d'une manière pacifique, sous le pontificat de Robert Cénalis, en 1542 (1).

A partir de cette époque, les chanoines de Mortain reçurent la visite de leur évêque, s'unirent à la vie diocésaine, prirent place dans les assemblées générales, eurent séance et voix délibérative à la chambre syndicale qui réglait les impositions et jugeait les différends. C'est ce que témoignent la charte de réunion, les registres diocésains, l'adresse signée du chantre de Mortain, Georges de Segrais, aumônier de la princesse d'Orléans et de Henri Muriel, prebendé de Beuzeville, qui s'opposent à ce que le chapitre d'Avranches absorbe tous les syndicats; enfin, l'arrêt obtenu en 1665, par Martin Cauchard, grand doyen, réglant que, désormais, le chapitre d'Avranches n'aura que son syndic, le chapitre de Mortain le sien ; trois autres étaient nommés pour les abbayes, les prieurés et les curés du diocèse (2).

Depuis la perte de la cathédrale d'Avranches et de ses abbayes, la collégiale de Mortain, avec ses deux tours dont l'une est inachevée et l'autre veuve de sa flèche, est restée, après la basili-

(1) « Diu multumque certatum est adversusque nostra tempora, an Moretoniensis illa ecclesia ejusque sacrum collegium juridictioni nostræ pontificali subesse deberet. Protracta in longissimum tempus causa, finem tandem invenit, quod scilicet Moretoniensis ecclesiæ collegæ omnes et singuli, tam in capite quam in membris legitimo præsulis Abrincensis imperio ditionique subessent. Quæ a supremo Rothomagensi senatu egressa finis, pacificum ac tranquillum (ut hodie cernere est sortita est effectum). Extat in eam rem suis signis, sigillisque munitum et undecumque vallatum diploma, sub annum a partu virgineo 1542 » (Robert Cénalis, *Hierarchia Neustriæ*, p. 11.)

(2) Registres de Saint-Gervais-d'Avranches, — Registres capitulaires d'Avranches, — Mémoires du clergé d'Avranches des XVIIe et XVIIIe siècles,— Inventaire sommaire des Archives départementales, tome Ier, année 1865, p. 117. Robert Cénalis donna, en 1545, au chapitre de Mortain, un nouveau règlement qui, en 1609, fut approuvé par François de Péricard.

C'était le sergent de la sergenterie de Hallaye, qui portait un glaive nu à la tête des processions de la Collégiale. (Voir l'*Inventaire des Archives de la Manche*, Tome I, p. 109.

que du Mont-Saint-Michel, le plus ancien comme le plus beau monument de l'évêché d'Avranches.

III. COUVENT DE CAPUCINS

Ce couvent de prédicateurs réguliers de l'ordre de Saint-François, fut fondé en 1618, par le secours de François de Péricard, évêque d'Avranches. Ses bâtiments sont occupés par les religieuses ursulines, et ses vergers, si délicieusement situés en face de la baie du Mont-Saint-Michel, sont devenus le jardin des plantes de la ville d'Avranches [1].

IV. PRIEURÉS SIMPLES

Ces prieurés furent très longtemps réguliers et comptèrent parfois un grand nombre de moines. Le concordat de 1516 ayant laissé au roi de France la collation des bénéfices et la nomination des Evêques, les anciennes lois canoniques furent méconnues et, à la place des abbés réguliers, on vit paraître des abbés commendataires qui agirent souvent comme des loups dans une bergerie. Les abbayes diminuèrent alors considérablement et se virent bientôt dans l'impossibilité de pourvoir à l'administration des prieurés. Ces petits monastères devinrent de simples titres et n'eurent plus qu'un prêtre séculier qui, au nom des religieux, acquittaient les fondations, mais n'avaient aucune charge d'âmes.

On comptait treize prieurés, dans le diocèse d'Avranches.

1° Le Rocher-lès-Mortain fut fondé, comme la collégiale, en 1082, par le comte Robert [2]. Ce monastère sous l'invocation de Notre-Dame dépendait de l'abbaye de Marmoutiers et rap-

(1) *Gallia Christiana.* — Ms. de Ch. Guérin.—Chronique d'Avranches des XVIIe et XVIIIe siècles. — Ms. du docteur Cousin.

(2) Charte de fondation, dans le Ms. de Ch. Guérin. — Desroches, *Annales religieuses*, p. 29.

portait quatre mille francs. C'était le plus ancien monument religieux de la ville. Le chœur de sa modeste basilique appartenait aux religieux, la nef servait d'église paroissiale aux habitants des faubourgs. Le croisillon de l'église avec la tour sont restés, et le bâtiment des moines forme aujourd'hui l'hôpital de Mortain. Dans cette église repose le plus illustre pasteur de la paroisse du Rocher, Michel Omo, décédé en 1737. C'était un prédicateur distingué, et on a de lui un panégyrique sur Jean Dubois.

2° Saint-Jacques de Saint-James, appartenant à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, avait un revenu de deux mille cinq cents francs. Sa basilique à trois nefs, d'un style sévère et imposant fût bâtie par les ducs Richard III et Robert son frère. Guillaume le Conquérant fondant, en 1067, un château-fort sur le terrain du prieuré, lui accorda de nombreux privilèges [1]. L'église, devenue paroissiale à la fin du XVII[e] siècle, a été reconstruite en grande partie de nos jours, mais elle a perdu ce qu'elle avait de plus curieux et de plus ancien : ses trois nefs et son riche portail.

Charles Guérin, chanoine d'Avranches, fut un des plus célèbres prieurs de Saint-James.

3° Saint-Hilaire-du-Harcouet est aussi un prieuré du XI[e] siècle. Il appartenait, comme celui de Saint-James, à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, et valait mille huit cents francs. Le comte Robert de Mortain augmenta les revenus du prieuré, en construisant sur ses propriétés la forteresse qui prit le nom du monastère [2]. La nouvelle basilique de Saint-Hilaire est bâtie sur les ruines de l'ancien *castrum*. La vieille église du prieuré, qui était aussi celle de la paroisse, n'a conservé que sa tour.

4° Le prieuré de Pontorson, dépendant de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, ne valait que deux cent cinquante francs. Son fondateur fut Henri I, roi d'Angleterre et duc de Normandie [3]. Il ne reste plus de son église, dédiée à saint Nicolas, que son beau

(1) Charte de fondation dans Ch. Guérin, copiée en 1680, sur le cartulaire du prieuré. Robert Cénalis, *Hierarchia Neustriæ*.

(2) Charles Guérin, Charte de fondation.

(3) Archives de Saint-Lo, et M. Desroches, *Annales religieuses*, p. 36.

portail occidental. Dans le rôle des bénéficiers du diocèse d'Avranches, en 1789, on lit : « Le prieur de Saint-Nicolas-de-Pontorson est M. Pierre-François Lalouer. »

5° Sacey dépendait de Marmoutiers et lui rapportait trois mille quatre cents francs de revenu. Ce prieuré fut fondé par Robert de Bodiac, seigneur de Sacey, qui devint moine de Marmoutiers, et par son neveu *Harscutus de Saint-James*, seigneur de Saint-Hilaire. La charte de fondation fut confirmée en 1090, par Michel, évêque d'Avranches, dans le cloître de Saint-James, dont le prieur signe *Jocerannus*, avec son seigneur *Harscutus*. Le sigillum d'*Harscutus*, appendu à la charte, porte ces mots : « S. Hascuti (sic) de S^co^ Jacobo seinur de S^co^ Ilario [1]. » Son église, qui a toujours été paroissiale, a perdu son collatéral, mais la nef principale est restée avec son antique zodiaque qui orne le tympan du grand portail.

6° Saint-Léonard de Vains, dont l'église, au sein d'une jolie bourgade du moyen âge, domine encore la baie du Mont-Saint-Michel, fut fondé par Guillaume le Conquérant et donné à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen [2]. Son revenu était de quinze cents francs. Le cloître a disparu, mais l'église restée debout a été convertie, la nef en grange, le chœur en maison manable, et la jolie tour romane forme trois chambres dont la vue s'étend fort loin sur les grèves et la mer.

7° Le prieuré de Saint-Martin des Biards doit son origine au puissant baron du lieu, avant l'année 1082, comme le prouve la charte des seigneurs d'Astin de Vezins [3]. L'église du prieuré était en même temps paroissiale. Ce monastère ne rapportait que treize cents francs.

8° Saint-Cyr-du-Bailleul, d'un revenu de mille francs, eut pour fondateur, en 1060, le chevalier Guérin [4]. Ce seigneur donna ce

(1) Charte de fondation, dans le Ms. de Ch. Guérin, copie du cartulaire de Marmoutiers.

(2) Archives du Calvados et histoire de l'abbaye de Saint-Etienne, par M. Hippeau.

(3) *Gallia Christiana, Instrumenta*, pag. 107.

(4) Charte de fondation, Ms. de Ch. Guérin.

prieuré au prieuré de Saint-Magloire de Léon, diocèse de Saint-Malo, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris. Vers 1180, l'abbaye de Saint-Magloire échangea ses deux prieurés de Bretagne et de Normandie avec le monastère de Marmoutiers. Saint-Cyr-du-Bailleul ayant été uni au collège de cette célèbre abbaye, il repassa, au XVIIe siècle, avec l'ancien collège de Marmoutiers, dans le couvent de Bonnes-Nouvelles-d'Orléans auquel il appartenait encore en 1789. Son église était paroissiale et n'a guère changé.

9° Le prieuré de Céaux établi avant le XIIIe siècle, comme le prouve une charte du Livre-Vert du chapitre d'Avranches, rapportait huit cent cinquante francs à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (1), à laquelle il appartenait. Sa chapelle Sainte-Madeleine, dont nous avons un dessin, a été détruite en 1855.

10° Saint-Jacques près de la Haye-Pesnel, mais dans la paroisse de la Lucerne, doit sa création à Hugues d'Avranches, comte de Chester, à la fin du XIe siècle. Il le donna à l'abbaye de Saint-Sever qu'il avait fondée, vers 1085 (2). Ce prieuré qui valait cinq cents francs est devenu une ferme et existe encore en entier. Sur la cloche de la chapelle, qui a été descendue, on lit cette inscription : « *J'ai été faite faire par Don Louis Huard religieux de l'abbaye de Saint-Sever, prieur de Saint-Jacques et nommée Bonne Louise par noble dame B. L. Levoyer marquise de Pontcalet dame et patrone de la Haye-Pesnel et de ce lieu, assistée du sieur prieur*, 1725. »

11° Tombelaine, dédié à Notre-Dame et à sainte Appoline, fut fondé en 1137, par Bernard le Vénérable, abbé du Mont-Saint-Michel (3). Il a eu un moine du Mont-Saint-Michel pour titulaire, jusqu'en 1789, mais le prieur n'habitait plus le monastère depuis 1669. Son revenu était de trois cents francs. On ne voit que l'emplacement de l'église, et quelques restes de fortifications.

(1) Cartulaire du chapitre d'Avranches ou Livre-Vert.
(2) M. Le Héricher, *Avranchin monumental et hist.* T. II, p. 40. Archives du Calvados et Ch. Guérin.
(3) Dom Huynes, Dom Leroy, et Ch. Guérin.

12° Saint-Maur de Sautbernon doit sa création au chevalier Geoffroy de la Champagne, en 1210 (1). Il le céda à l'abbaye de Saint-Lô pour y établir des chanoines réguliers. Ce prieuré était construit sur les bords du Limon qui forme près de là une petite cascade. Il n'en reste plus que l'emplacement. Son dernier titulaire, en 1789, était M. Hallais, *prieur de Saint-Maur de Saubesnon*. Le revenu n'était que de deux cents francs (2).

13° La Blanche était située en face de l'abbaye du même nom, sur la rive droite de la Cance, dans la paroisse du Neufbourg. Ce prieuré était évalué, en 1726, à six cent quatre-vingt-dix francs dix centimes. Dans le tableau des bénéfices du diocèse, en 1773, on indique que ses revenus ont été réunis à ceux de l'Abbaye-Blanche. Des ruines informes en marquent encore la place (3).

V. SÉMINAIRES

Les séminaires créés, selon le concile de Trente (Session XXIII, Chap. XVIII, *de reformatione*) pour préparer les clercs à recevoir les ordres et à exercer les fonctions pastorales, furent au nombre de deux dans le diocèse.

1° Le Grand Séminaire d'Avranches. Il eut pour fondateur Mgr de Tessé qui, en 1669, réalisa, avec les lettres patentes de Louis XIV, les projets que son prédécesseur, Mgr de Boislève, nourrissait déjà en l'année 1666. Le presbytère de la cure de Saint-Martin, dont l'église était enclavée dans la paroisse Saint-Saturnin, fut le berceau de ce pieux établissement.

Le collège et la prébende préceptoriale du Haut-Manoir, dont jouissait le principal, lui furent unis et de plus on prélevait chaque année, sur le clergé, une somme de mille francs, pour subvenir aux dépenses. Le premier supérieur fut M. Gombert, curé de Saint-Martin, dont on a écrit la vie qui est celle d'un saint.

(1) Charte de fondation dans le Ms. de Ch. Guérin.

(2) Rôle des bénéficiers du diocèse d'Avranches en 1789.

(3) Revenus des bénéfices du diocèse, bibliothèque d'Avranches et Archives de Saint-Gervais.

En 1693, Mgr Daniel Huet remplaça les prêtres séculiers par les Eudistes. Mgr de Missy augmenta les constructions et fit un bâtiment fort régulier, en 1760. L'église a été démolie en 1800, et les bâtiments, mis en vente en 1796, furent détruits en grande partie par les acquéreurs. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'un fragment devenu une habitation particulière de la rue Saint-Martin.

2° Le Séminaire de la Garlière doit son origine à M. l'abbé de la Robichonière qui l'érigea sur sa terre de Saint-Laurent-de-Cuves, en 1708, avec une église ou chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Refuge. Le fondateur avait pour but d'enseigner la théologie aux jeunes clercs peu aisés, de recevoir les prêtres tombés dans l'indigence et d'offrir une retraite aux prêtres qui se consacraient aux missions. En 1743, ce séminaire fut uni à celui d'Avranches et dirigé par les Eudistes qui se livrèrent aussi à l'enseignement de la théologie et à la prédication. Les bâtiments de la Garlière existent encore en grande partie. La chapelle a disparu et la pierre tombale du fondateur, qui fut un grand cœur et un homme de bien, mérite d'être placée dans un musée. Elle porte ces mots : « Cy gist le corps de Vble P. Gabriel de la Robichonière, prêtre docteur, fondateur de ce lieu, décédé le 22 août 1743. *Requiescat in pace.* »

VI. HOTELS-DIEU ET HOPITAUX

Les hospices furent fondés pour les infirmes, les pèlerins et les pauvres passants. Aussi sont-ils presque tous placés sur des voies romaines ou des routes fréquentées. On en comptait huit dans le diocèse d'Avranches.

1° L'Hôtel-Dieu d'Avranches fut érigé en 1227, par l'Evêque Guillaume d'Ostilley, dans le faubourg de Ponts, sur l'ancienne voie romaine. Il remplaça celui qui, auparavant, avait été établi sur la place Saint-Gervais. Après avoir été administré par des frères et des sœurs, l'Hôtel-Dieu devint un hôpital général

en 1672 et plus sérieusement en 1757. Des religieuses de Saint-Louis furent appelées auprès des malades et elles se retirèrent pour faire place aux dames de Saint-Thomas de Villeneuve, en 1801. Cette maison est ainsi indiquée dans le Livre-Blanc : « *Domus-Dei de Abrin. in parochia de Pontibus, patronus episcopus.* » En 1852 on a détruit la jolie chapelle du XIIIe siècle, où reposait un des pieux chapelains, M. J.-B. de Marsbodin de la Motte, décédé en 1725. Avant de se fixer à l'hôpital, il avait été missionnaire au Tonkin pendant dix ans.

2° L'Hôtel-Dieu de Pontorson, que plusieurs manuscrits locaux font remonter à l'année 1115, était un des plus anciens de la province de Normandie. La ville, bâtie sur une portion de la paroisse de Boucey, n'ayant pas de terrain, édifia sa maison de secours sur la paroisse de Cendres qui appartenait au bailliage d'Avranches, mais dépendait de l'Evêché de Dol. C'est pour cette raison que cet établissement n'est pas inscrit dans le Livre-Blanc du diocèse d'Avranches. La paroisse de Cendres, située sur la rive gauche du Couesnon, a été annexée, en grande partie, à la ville de Pontorson. Juhel de Mayenne, devenu riche propriétaire à Pontorson, par les largesses de Philippe-Auguste, donna au commencement du XIIIe siècle, dix jardins à l'hospice, qui est désigné comme une fille de l'Hôtel-Dieu de Caen : « *Concessi Domui-Dei de Pontorson que filia est Domus-Dei Cadomi,* X *hortos* [1]. L'Hôtel-Dieu de Caen remontait au commencement du XIIe siècle.

3° L'antique et importante bourgade de Genets qui, au moyen âge, fut à la fois un port de mer, un prieuré, une baronnie, une sergenterie et un doyenné, eut aussi, dès le XIIe siècle, un Hôtel-Dieu. Il fut fondé par les bourgeois de Genets qui partagèrent le patronage avec les religieux du Mont-Saint-Michel. Le Livre-Blanc dit en effet : « *Domus-Dei de Genescio, patroni Mons-Sancti-Michaelis et burgences.* » En 1182, Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, confirma les anciennes donations, et aux précédentes lar-

(1) Charte de la Bibliothèque nationale.

gesses en ajouta de nouvelles. Cet hôtel fut réuni à l'hôpital-général d'Avranches, en 1696. Il ne reste plus que sa chapelle Sainte-Anne, reconstruite de nouveau en 1857.

4° La ville de Saint-James eut un Hôtel-Dieu dès l'année 1240. Selon le Livre-Blanc, son patron était l'Evêque d'Avranches ; « *Domus-Dei de Sancto-Jacobo, patronus episcopus.* » En 1698, son revenu s'augmenta de celui de la léproserie. Confié aux religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, en 1707, cet hôpital existe toujours sur la voie montoise. Son principal bienfaiteur, M. Jean de Bragelongne, archidiacre d'Avranches, fut inhumé dans sa chapelle, le 21 mai 1722.

5° L'Hôtel-Dieu de Mortain eut pour fondateur Guillaume le Sotterel, en 1348. Situé en face du grand portail de la collégiale, il avait une chapelle avec un chapelain particulier. En 1774, sur la demande de Mgr de Belbœuf, évêque d'Avranches, il fut érigé en hôpital-général et transporté dans les bâtiments de l'ancien prieuré du Rocher qui, depuis quelque temps, n'avait plus de religieux.

6° L'Hôtel-Dieu du Gué-de-l'Epine, dans la paroisse du Val-Saint-Père, fut fondé par un pèlerin du Mont-Saint-Michel, Jean de l'Aigle, chevalier, vicomte de Vaudreuil et de Cléry, dans l'Orléanais. Il avait pour but de procurer un abri aux pèlerins pauvres ou malades qui se rendaient à la montagne de l'Archange. Cet hôpital eut une chapelle, un clocher, et un cimetière. Ses ruines existent encore au nord de la voie montoise, près du bateau qui passe la Sélune aux voyageurs [1].

7° M. Crestey, curé de Barenton, fonda dans cette paroisse, en 1692, un hôpital-général qui fut à la fois un Hôtel-Dieu pour les malades, un hospice pour les infirmes et une providence pour les orphelins. Cet hôpital, sous la direction des dames Augustines, n'a cessé de prospérer depuis sa fondation jusqu'à nos jours. On y voit la pierre tombale de Jean Dubois, mort en

(1) *Notice sur l'hospice d'Avranches*, par M. Charles de Beaurepaire, éditée en 1858, p. 78.

odeur de sainteté, en 1721, après avoir été supérieur des missions du diocèse.

8° Le Grippon, qui avait un château-fort et une foire annuelle, possédait aussi un hôpital fondé par ses seigneurs. Il était sur la grande voie montoise de Bayeux à Genets et à la jonction de la route de Coutances à Avranches. En 1356, le chevalier Tesson donnant à la psallette ou maîtrise de la cathédrale le *personnage* ou revenu de Lolif, retient : « Que l'administrateur de l'Hôpital et Maison-Dieu dudit lieu du Grippon puisse avoir et prendre sur ledit personnage et disme dicelui par chacun an la somme de vingt livres tournois pour les employer et exposer à la réparation du dit Hospital alimentation et sustentation des povres venans et confluans en icelui et non ailleurs[1]. »

Cette Maison-Dieu, ruinée pendant les guerres de religion, n'existait plus au XVII[e] siècle et les ruines ont entièrement disparu.

VII. LÉPROSERIES OU MALADRERIES

Les léproseries sont fort anciennes puisqu'on les cite déjà au temps de Charlemagne. Après les croisades, la lèpre, très commune en Orient, se répandit rapidement dans nos provinces, où l'hygiène était si mal comprise. Pour empêcher la contagion, on construisit de petits hôpitaux particuliers, où les malades étaient enfermés. Ces maisons de bienfaisance devinrent fort nombreuses au XIII[e] siècle, car Louis VIII, dans son testament, lègue cent sous à chacune des deux mille léproseries de son royaume. Le rituel de Louis Herbert, évêque d'Avranches, en 1521, et l'Enchiridion de François de Péricard, en 1613 indiquent la manière de séparer ces malades des personnes saines, les prières de la messe qu'on célébrait pour eux, les défenses qu'on leur faisait et les exhortations qui leur étaient adressées, pour les disposer à la patience. Le diocèse d'Avranches comptait

(1) Livre-Vert ou cartulaire du chapitre d'Avranches, chartes françaises.

quatorze maladreries, dont les sept principales sont indiquées dans la copie du Livre-Blanc.

1° La léproserie de Saint-Nicolas d'Avranches s'élevait au bas du Grand-Tertre : « *Capella leprosaria Sancti-Nicolai, patronus episcopus.* » L'Evêque en était le patron, et elle est citée dans les grands rôles de l'Echiquier, en 1180. Unie à l'hôpital-général d'Avranches, en 1623, elle disparut au siècle dernier. Aujourd'hui, il n'en reste plus que la place et le nom. Elle appartenait à la paroisse Saint-Gervais.

2° La chapelle Saint-Denis de Romagny ou léproserie de Mortain: « *Capella leprosaria Sancti-Dionisii prope Moretonium, patronus capitulum Moretonii,* » dit le Livre-Blanc, est citée, en 1180, dans les rôles de l'Echiquier. Le cahier des chapelles du diocèse, en 1752, ajoute : « Le chapitre de Mortain présente à la chapelle de Saint-Denis, dont le revenu est de quarante écus, avec la foire de Saint-Denis qui peut-être affermée deux cent cinquante livres. »

3° La léproserie de Saint-Hilaire est également mentionnée dans les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, en 1180. Elle existe encore en entier au midi du bourg. M. Montier, curé de Saint-Hilaire, l'aurait changée en hôpital, s'il n'avait été surpris par la mort, en 1700. (Grandet, *Vie de M. Crétey*, p. 349.)

4° La léproserie de Saint-Blaise de la Lande-de-Bevais, dans la paroisse de Champeaux, fut fondée par Henri II, roi d'Angleterre, et richement dotée par Guillaume de Saint-Jean, le fondateur de l'Abbaye de la Lucerne. Le Livre-Blanc dit d'elle : « *Capella leprosaria Sancti-Blasii de Bevaye, patronus episcopus.* » Réunie à l'hôpital-général, en 1696, elle ne présente que des ruines insignifiantes.

5° La léproserie de Saint-Clément de Carolles est citée en 1232, comme existant déjà depuis longtemps. Elle était destinée aux moines lépreux du Mont-Saint-Michel, comme le prouve cet extrait des livres épiscopaux : « *Compositio inter Willelmum* (de Ostilley) *episcopum et Abbatem Montis* (Raoul de Villedieu)

coram H. Brisoul decano Abrincensi, Fulcone decano Lexoviensi et Willelmo de Tancarvilla canonico Bajocensi quod abbas non tenetur in domo Sancti-Clementis ponere monacos nisi quando monachus leprosus ibi fuerit et tunc monachus sanus ad divina celebranda eidem adjungetur. Die jovis post dominicam Lætare 1232 (1) ». Les fondations qui existent encore ont été singulièrement prises, en 1869, pour les ruines de l'abbaye de Mandane !...

6° Genets eut une très ancienne léproserie de Sainte-Catherine, dite du Mont-Conin. Elle était située sur la route d'Avranches, vers les confins de Bacilly, *mais dans la bourgeoisie de Genets et relevant de la baronnie du même lieu*, le Livre-Blanc, abrégé par Guérin, la rappelle ainsi : « *Capella leprosaria de Genescio de Monte-Cuniculi.* » Réunie en même temps que l'Hôtel-Dieu à l'hôpital-général, elle était déjà abandonnée au temps de Daniel Huet. Aujourd'hui, il ne reste plus que l'emplacement, le nom du bois de la Maladrerie, le grand champ des Merdrilliers et le puits de la chapelle, qui seul, se trouve dans la commune de Bacilly.

7° La léproserie de Saint-James n'était guère moins ancienne. Elle est ainsi désignée dans le Livre-Blanc : « *Capella leprosaria Sancti-Armagelli de Sancto-Jacobo, patronus episcopus.* » Située sur la voie montoise, elle avait, selon M. Foucault, cent cinquante livres de revenu et un chapelain. Elle a été réunie à l'hôpital de Saint-James, en 1680. On en voit encore un fragment.

8° La léproserie de Saint-Blaise de Moidrey était appelée la léproserie de Pontorson. Le Livre-Blanc des Evêques d'Avranches la rappelle en ces termes : « *Capella leprosaria Sancti-Blasii de Ponte-Ursonis, patronus episcopus.* » Le mémoire sur la généralité de Caen par M. Foucault, en 1697, lui donne cent cinquante livres de revenu. Dans le registre de 1752, on lit : « A Moidrey, une ancienne chapelle de Saint-Blaise, abandon-

(1) *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 390.

née. » On ne montre plus que le champ où fut jadis la maladrerie.

9° Le Teilleul eut aussi sa léproserie qui avait pour principal revenu les taxes de la foire de Sainte-Anne de Buais, comme le prouve un acte de 1336, cité par M. Lechaudé d'Anisy. Cette léproserie était située près des Louvellières, à la jonction des routes du Teilleul à Domfront et du Teilleul à Gorron. Elle était dédiée à sainte Madeleine ; une croix indique la place qu'elle occupait.

10° La léproserie de Reffuveille est citée dans l'état des fiefs et des sergenteries du comté de Mortain. En 1401 elle était déjà en ruine et ne valait plus que quarante-deux sols deux deniers. « *Une masure, nommée la maladrerie, en Reffuveille, à Richard Hardi tenue franchement à gage-pleige des hoirs de Jehan Grimault, vault quarante-deux sols deux deniers* (1). »

11° Saint-Gilles d'Ardevon était la léproserie du Mont-Saint-Michel, peut-être parce qu'elle avait été fondée par les religieux de l'abbaye. Le Livre-Blanc de l'Evêché renferme cette note : « *Capella leprosaria Sancti-Ægedii de Ardevone patronus Mons-Sancti-Michaelis.* » La chapelle Saint-Gilles existe toujours et est fréquentée par les pèlerins.

12° La Madeleine de Ponts est aussi appelée la Maladrerie du Val-de-Sée. Le mémoire de M. Foucault sur la généralité de Caen lui donne cent livres de revenu. Elle était située sur la route de Tirepied, ancienne voie romaine. De toutes ses constructions, aucune n'a été conservée, si ce n'est peut-être un puits qu'on appelle encore le puits de la léproserie.

13° La léproserie de Savigny-le-Vieux est indiquée dans le Pouillé général des Evêchés de Normandie, en 1648. Elle avait été fondée par les religieux du monastère sur le sommet d'un petit tertre, à une légère distance de l'abbaye. Comme la léproserie de Saint-Hilaire, elle a conservé ses bâtiments qui sont fort beaux,

(1) *Annales de l'Avranchin*, par M. Desroches, *p.* 336.

On les désigne aujourd'hui sous le nom d'infirmerie. La chapelle a été appropriée à des usages vulgaires.

14° Une charte du Mont-Saint-Michel cite encore la léproserie de Balan ou Ballan, appelée dans le texte latin Balaam « *leprosaria sita in Balaam.* » Cette léproserie a disparu depuis longtemps et sans le titre mentionné, on ignorerait son existence (1).

(1) Archives de la Manche. — Annales civiles et militaires de Desroches, p. 267.



CHAPITRE VIII

CHAPELLES PARTICULIÈRES

Nous arrivons aux monuments fondés par les grands et les petits, par les seigneurs et les simples bourgeois, nous voulons parler des chapelles, l'élément, hélas ! le plus périssable dans nos contrées. Les populations pieuses ont conservé celles qui étaient l'objet d'une grande vénération ; les châteaux qui possédaient les plus anciennes ont continué de les entretenir, mais un grand nombre de ces *édicules*, tombés dans des mains pauvres ou ignorantes, sont devenues une charge pour leurs possesseurs qui les ont méconnues, abandonnées et enfin détruites. Néanmoins les paroisses étaient fières de compter, dans leurs limites plusieurs de ces *ecclésioles*. Placées, en effet, dans la cour du manoir, au sein d'un village, à l'entrée d'une forêt, sur le bord de la mer, d'un fleuve ou d'une route fréquentée, au sommet d'une montagne ou d'une falaise, au fond d'une vallée ou même au milieu d'un champ, on aimait à les rencontrer sur sa route. Sous les noms les plus variés et les plus doux elles rappelaient partout l'idée et la présence de Dieu, l'amour filial des peuples pour la Sainte Vierge, la confiance dans les saints vénérés et presque toujours de pieux souvenirs et d'utiles largesses.

Plusieurs avaient leur chapelain ; dans toutes, à certains jours

de la semaine, on célébrait les saints mystères. Les fidèles s'y réunissaient pour y demander des grâces, pour supporter avec résignation les fatigues d'une vie laborieuse.

Nous allons, en suivant les paroisses par doyennés, indiquer les chapelles qui existent encore ou qui ont laissé un souvenir dans les chartes, les titres diocésains ou les registres du secrétariat.

CHAPELLES DE L'ARCHIDIACONÉ D'AVRANCHES

DOYENNÉ DE LA CHRÉTIENTÉ.

Avranches qui avait son abbaye de Moutons, son couvent de capucins, son séminaire, son hôpital et sa léproserie, comptait encore 1° dans l'enceinte de la cité, la chapelle Saint-André, appartenant autrefois à l'officialité et aujourd'hui à la prison; 2° dans la paroisse Saint-Saturnin, la chapelle Saint-Symphorien, dans la rue du même nom, d'une date très ancienne, mais actuellement détruite; dans l'ancien manoir des Pinchon, près du chœur de l'église, la chapelle des Saints-Innocents, qui remontait au XIIIe siècle; on n'en voyait plus que les ruines au commencement du XVIIe siècle; 3° dans la paroise de Notre-Dame-des-Champs, Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception dans le collège, fondée par les Eudistes en 1702; la chapelle Saint-Guillaume et Saint-Gabriel, fondée en 1680, dans la vallée Josse ou ès-Mesjouan, par G. Caillot, chanoine et archidiacre de Mortain. Cette vallée est appelée actuellement la Biqueterie, mais la chapelle, dont l'évêque avait la collation, n'existe plus. Nous pourrions encore citer les chapelles 1° Saint-Jean, dans le cloître servant de cimetière ou de *campo santo* à la basilique d'Avran-

ches; 2° Saint-Gilles de l'Evêché; 3° la chapelle du château de la ville, mais ces oratoires seront rappelés dans la description de la Cathédrale et du *castrum*.

Saint-Jean-de-la-Haize possède, au Châtellier, une chapelle fondée, en 1636, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles ou Notre-Dame-des-Vertus : *Nostra Domina virtutum in loco du Châtellier*. Le titulaire avait deux cent cinquante livres de revenu et était obligé de tenir les petites écoles. Le présentateur était M. Ernault de Renauville, écuyer. Cette chapelle a été restaurée par M. Harel, chanoine titulaire de Coutances, qui, en 1875, l'a choisie pour en faire le lieu de sa sépulture.

Saint-Martin-des-Champs possédait aussi trois chapelles : 1° La chapelle de la Chaussonnière, fondée dans le manoir du même nom, par Vigor Vivien, en 1472. Elle était dédiée à saint Vigor et à saint Vaast. On y allait en pèlerinage et son revenu était de soixante-dix livres. Devenue la propriété du marquis du Quesnoy, elle fut négligée et, en 1752, elle était déjà en ruine. La place est occupée par un bâtiment rural, et les fermiers du manoir ont conservé les statues des patrons spirituels que l'on va encore invoquer. 2° La chapelle du château du Quesnoy, fondée au XVIIe siècle, a disparu, comme la précédente, pendant la grande Révolution. Elle avait le revenu de la chapelle de la Chaussonnière. 3° La chapelle des Orgeries, au centre de la commune de Saint-Martin, était fort ancienne, car on la trouve citée dans les domaines fieffés de la vicomté d'Avranches en 1327 (1) et dans un titre de 1470. Au temps de M. Gombert, premier supérieur du grand séminaire d'Avranches, on y faisait le catéchisme et des instructions pour la paroisse. Elle est présentement remplacée par la nouvelle église de Saint-Martin.

Saint-Quentin avait trois chapelles : 1° Sainte-Catherine-du-Logis au manoir de Saint-Quentin. Elle est ancienne et citée

(1) Copie de l'extrait de l'assiette de terre faite en la baillie de Cotentin par les commissaires du roi et par ceux de haut et puissant homme, M. Philippe, comte d'Evreux, à M. Godefroy Le Blanc, bailli de Cotentin, le 4° jour de juin 1327, manuscrit de la Bibliothèque de Coutances, n° 25.

dans tous les registres de l'évêché. Son revenu était de cent vingt livres. Il ne reste plus que les murailles.

2° La chapelle Sainte-Anne-de-la-Peschardière avait un titulaire et un revenu de quarante livres. On n'en voit que des débris informes.

3° Saint-Jean-de-l'Ille-Manière avait un revenu de soixante livres. Elle fut fondée le 20 septembre 1528 par François Gueroult, seigneur du lieu, qui présentait le titulaire et la faisait desservir. Cette chapelle a été conservée et dignement restaurée par son propriétaire.

Saint-Senier-sous-Avranches possédait la chapelle du château d'Apilly, de fondation très ancienne, mais d'une construction moderne comme le château.

Le Val-Saint-Père. Dans cette paroisse se trouvait, sur le bord de la grève, l'antique chapelle de Saint-Georges-de-Bouillé, dont le collateur était l'évêque. En 1838 elle était encore debout, avec son autel de pierre, ses deux statues de saint Georges et de saint Hubert, entourée de son presbytère, de son puits, de ses terres et de sa grange décimale. Son revenu était de quatre-vingt-dix livres, et elle a eu un titulaire jusqu'en 1789. Elle fut détruite en 1840, et son portail roman, à triple archivolte, cédé à la Société d'Archéologie d'Avranches, par M. J. Langlois du Ragotin, a été reconstruit dans le jardin des plantes d'Avranches.

DOYENNÉ DE LA CROIX-EN-AVRANCHIN.

Ardevon. Avec sa léproserie de Saint-Gilles, Ardevon possédait encore, sur le bord de la mer, l'antique chapelle de Sainte-Marie-Madeleine. Elle appartenait aux moines du Mont-Saint-Michel qui s'y rendaient, tous les ans, processionnellement. Elle est citée pendant les guerres de religion. Abandonnée dès 1752, elle n'a pas même laissé de vestiges à la place qu'elle occupait, au village de la Rive.

Argouges. La chapelle de la Guerinais, sous l'invocation de Notre-Dame : *Sub invocatione B. M. dicto in loco de la Guerinais intra limites parochiæ d'Argouges*, avait l'Evêque pour collateur. (Registre de 1756). Elle existe encore.

Aucey possédait : 1° Notre-Dame-des-Fièvreux, d'une date ancienne, mais sans titre. Elle est encore bien conservée et souvent visitée par les malades. 2° La chapelle du château de la Crenne, non moins ancienne, mais sans revenu comme la précédente.

Carnet. Sainte-Barbe-du-Manoir-de-Carnet, fondée par les seigneurs de Guiton, au XII[e] siècle, est toujours visitée et vénérée. On y voit un autel en pierre et des mascarons curieux.

Courtils avait aussi, sur les bords de la grève, au village de la Barre, une antique chapelle de Saint-Etienne, desservie par les religieux de l'abbaye de Rislé, près de Fougères. La chapelle a disparu, mais, en face, de l'autre côté de la route, on voit encore l'habitation des religieux, devenue une maison particulière. La chapelle était déjà en ruine en 1752.

La Croix-en-Avranchin. La chapelle de la Boussardière, sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié. Il en est fait mention dans le registre de 1752. Aujourd'hui elle est complètement ruinée.

Huynes possédait la chapelle Saint-Nicolas-de-Montitier, très ancienne, mais détruite depuis longtemps. Un acte de 1332 porte que le curé de la paroisse était tenu d'y célébrer une messe chaque semaine. « *Curatus d'Huynes debet celebrare unam missam qualibet hebdomada in capella de Montitier, per litteram die veneris post octavam B. M. V., anno* 1332. (Acte épiscopal, cité par Ch. Guérin.)

Montjoie. La chapelle de Saint-Denis, une des plus anciennes du diocèse, était sans charge d'âmes, *sine animarum cura*, dit un registre du secrétariat, en 1736 ; le curé était son patron. Elle a été conservée et la paroisse s'y rend, à certaines époques de l'année, en procession.

Le Mont-Saint-Michel renfermait : 1° La chapelle Saint-Aubert, bâtie au XVI[e] siècle sur une presqu'île au nord-ouest du Mont.

Elle est bien conservée. 2° La chapelle Sainte-Catherine, érigée, comme la première, par les religieux du Mont-Saint-Michel. Le plan de Noël de Fer l'indique, à quelques pas, vers l'ouest, du puits de la ville, où nous avons vu sa statuette et des pierres sculptées provenant de l'*édicule.* 3° La chapelle Saint-Etienne remontant au VIe siècle. Située au haut de la ville, au-dessus de la maison des Gobelins, où l'on montre encore la place, elle eut son chapelain jusqu'au XVIe siècle, époque où on l'abandonna. Elle est mentionnée dans la chronique de l'abbé Robert du Mont, qui la donna au prêtre Robert ; l'abbé Martin la céda en 1187 au clerc Pierre, neveu du prieur du Mont-Saint-Michel [1].

Sacey avait : 1° La chapelle Saint-Georges et Sainte-Croix, dans le manoir de Sacey : *capella Sancti-Georgii et Sanctæ-Crucis in manerio de Sacey* (registre du secrétariat d'Avranches, en 1685). D'un revenu de soixante livres, elle appartenait, en 1752, à M. le comte de Langeron, qui était le présentateur. Cette chapelle fut construite en 1476 par Gilles de Couvran, descendu de Malmains par sa mère, fille de Gilbert de Malmains. Elle est très curieuse et bien conservée. 2° La chapelle de Saint-Thomas, ancienne, mais abandonnée dès 1752, et sans titre. 3° La chapelle Saint-Gilles : *capella Sancti-Ægedii* de l'ancien château-fort de Chéruel. Ce sanctuaire, remontant au XIe siècle, existait encore au siècle dernier. Il est présentement détruit.

Saint-Aubin-de-Terregatte. La chapelle du logis de Dogeru existe toujours entre les douves et le colombier du manoir, mais elle était sans titre.

Saint-James possédait : 1° La chapelle Saint-Martin-du-Bellé, remontant au XIe siècle. Elle fut pendant plus de six siècles l'église paroissiale de Saint-James avec Saint-Benoit, beaucoup plus ancienne et regardée comme l'église-mère de la ville.

(1) Chronique de Robert de Torigni, acte 59, t. II, p. 337, édition de M. Léopold Delisle.

Détruite au commencement du XIXe siècle, son beau portail latéral du XIIIe siècle a été placé à l'entrée du cimetière moderne de Saint-James[1].

2° La chapelle du château de la Paluelle remontant au XVIe siècle. Elle hérita des revenus de la chapelle de la Pommeraie, en Saint-Martin-de-Landelle.

Saint-Laurent-de-Terregatte possédait : 1° La chapelle Saint-Nicolas-du-Jaloux, sans titre et ruinée. 2° La chapelle domestique du château de Dorière, également sans titre, mais en bonne conservation. 3° La chapelle de Notre-Dame-du-Manoir-de-la-Lande, en grande partie détruite. 4° La chapelle du manoir de Bouffigny, qui était sans revenu.

Saint-Senier-de-Beuvron. La chapelle de Chassilly, appartenant à M. du Homme, était, comme la précédente, sans revenu et sans titre ; mais son propriétaire l'a restaurée avec goût ainsi que le château, un des plus intéressants du pays.

Servon. 1° La chapelle Saint-Grégoire est située au milieu d'un champ, sur le bord de la route d'Avranches à Pontorson, en face du manoir du Bois-Chiquot. Elle porte sur son linteau la date de 1630. Restaurée par M. Blondel, ancien maire d'Avranches, elle est restée en bon état. Elle a une légende et des pèlerins qui la visitent.

2° Saint-Jean, du manoir de Servon, n'existe plus. M. Foucault ne lui donnait, en 1697, que vingt livres de revenu.

(1) L'église paroissiale de Saint-James, Saint-Martin-de-Bellé, « *Parochia Sancti-Martini de Sancto-Jacobo-de-Bevron* », a reçu, comme on le pense, son appellation de Bellé (*de Bello*) en souvenir de la conquête d'Angleterre. Fondée en même temps que l'abbaye de la Bataille à Hasting (*Abbay of Battle or de Bello*), Guillaume le Conquérant et Hugues, comte de Chester et d'Avranches, propriétaire du château de Saint-James, tinrent à perpétuer le souvenir de cette victoire sur la terre normande, comme ils l'avaient fait sur le sol conquis. Le comte Hugues venait lui-même d'assister, avec Guillaume le Conquérant, à la fondation de Saint-Martin *de Bello*, comme le témoigne ce texte du *Monasticon Anglicanum* : « Hugo cestrincis comes, » testis in cartha Willelmi regis de fundatione abbatiæ Sancti-Martini-de- » Bello, cujus altare ecclesiæ est in loco ubi Haraldi pro patriæ caritate » occisi cadaver exanime inventum est. »

Tanis. La chapelle des saints Cosme et Damien, au manoir de Brée, fut érigée par le seigneur du lieu, Louis Leroy, en 1663, comme l'indiquent les registres du secrétariat de 1665. Elle existe toujours avec son petit campanile, veuf de sa cloche.

Vessey. L'ancienne chapelle de N.-D.-de-Ballant, appartenant jadis au Mont-Saint-Michel, a été reconstruite et des pèlerins nombreux la visitent comme autrefois. Elle possède une statue en pierre, fort curieuse : c'est une vierge assise dans une *sedia* de forme antique.

DOYENNÉ DE GENETS

Bacilly. La chapelle de Saint-Pierre-du-Fougeray, appartenant au Mont-Saint-Michel et en particulier au prieuré de Tombelaine, n'a été détruite qu'en 1860. Sur sa porte cintrée on lisait : *Laus Deo,* 1611, et sur une autre ouverture carrée était le double écusson du Mont-Saint-Michel et des de la Motte, avec ces mots : *N. de la Motte.* Cette pierre portant un sanglier, des fleurs de lis, des coquilles et une crosse abbatiale, se retrouve encore dans une maison du village. 2° Saint-Eutrope dans le manoir de la Roussellière fut fondée en 1320 : « *Fundatur capella de la Rousselière in parochia de Bacilleio anno* 1320 (1). » Le présentateur était M. de Chantore. Elle était jadis très bien entretenue, bien qu'elle n'eût que quinze livres de rente pour le titulaire.

Dragey. La chapelle domestique du manoir de Brion, appartenait aux moines du Mont-Saint-Michel. Elle n'a pas été conservée comme chapelle, mais on montre la place qu'elle occupait dans le manoir. Elle était de fondation ancienne et dépendait de l'ancien prieuré de Brion. On l'a réunie, comme celle de Genets, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en 1313.

(1) Archives de l'évêché d'Avranches, *apud Guérin, Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis,* p. 402.

Genets, qui avait un Hôtel-Dieu et une léproserie, *in parochia* de Genets, dit le registre de 1676, possédait aussi : 1° Une très ancienne chapelle dédiée à saint Médard. La belle carte de César Cassini l'indique près de l'église, sous le nom de Saint-Mard. Elle était en effet dans le cimetière, près du transept méridional où l'on retrouve encore les fondations. Cette position est aussi confirmée par Robert du Mont qui ajoute : Lorsque le curé célébrera les saints mystères dans la chapelle, les offrandes déposées par les paroissiens seront partagées entre le pasteur et les moines. « *Capella juxta majorem ecclesiam propria est monachorum, sed quando sacerdos ibi ministrat, de universis oblationibus que ad manum ejus veniunt, vel etiam alio quolibet tempore in capella à parochianis suis offeruntur, aecipit medietatem* [1]. »

Cette chapelle servait d'église à l'ancien prieuréde Genets qui fut uni à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en 1317, par le pape Clément V. Néanmoins le prieuré eut longtemps des titulaires, et l'un d'eux, mort à Genets, fut inhumé dans sa chapelle. Sur sa pierre tombale, reportée dans l'église paroissiale, on lit : *Hic jacet devotissimus Hirmanus religiosus presbiter abbatiæ Montis Sancti-Michaelis et prior Genetioni qui obiit in die ascensionis Domini anno M° CCCC° nonagesimo quinto ora pro eo.* »

2° La chapelle Saint-Louis, dans l'établissement des eaux minérales de Genets, près du fief de la Lande. Elle est en bon état de conservation.

Marcey. 1° Notre-Dame-du-Coudray était près de l'église, dans l'ancien manoir des barons de Marcey : *Capella Beatæ Mariæ vulgo du Coudray sine animarum cura, nec personalem residentiam requirens, sita, fundata ac deservire solita in castello et parochia de Marcey*, dit un registre épiscopal de 1736. C'était la plus riche chapelle du diocèse, car son revenu était de douze cents livres, suivant l'état de 1792 ; M. Foucault lui donnait le même revenu en 1697. Elle fut abandonnée en même temps que le ma-

(1) Chronique de Robert de Torigni, par M. Léopold Delisle, t. II, p. 270.

noir, à la fin du siècle dernier. 2° Le nouveau château, placé près du bois de Marcey, sur le bord de la grande route d'Avranches à Granville, possède une chapelle qui hérita des souvenirs de l'ancienne. Elle existe toujours. 3° La chapelle du Clos-Hubert, sur la rive droite de la Sée, entre le Pont-Gilbert et le pont de Marcey, n'est plus citée dans l'inventaire des chapelles, en 1752, ce qui prouve qu'elle était en ruine ou sans revenu.

Montviron. La chapelle de Saint-Pierre, au manoir de la Colomberie, avait un revenu de deux cents livres, et on y disait la messe trois fois par semaine. M. Mottet, propriétaire, nommait au bénéfice. Ce bénéfice était parfois accordé à des élèves du collège d'Avranches qui avaient reçu la tonsure et se destinaient au sacerdoce. Ils faisaient acquitter les messes et le reste leur servait pour achever leurs études. La chapelle existe encore, mais les messes ne se disent plus.

La Rochelle. La chapelle Saint-Nicolas-de-la-Barbière, indiquée sur les cartes de l'Etat-Major et de Bitouzé, n'existe plus qu'à l'état de ruine. On ne la trouve dans aucun registre de l'Evêché parce qu'elle était sans revenu.

Saint-Jean-le-Thomas. Notre-Dame-de-la-Garde ou du Castel était sur la falaise où se dressait jadis le château-fort des de Saint-Jean. Elle remontait au XIIe siècle. Abandonnée dès 1752, on en voyait encore les ruines, en 1850. Aujourd'hui une *villa* occupe sa place.

Saint-Pierre-Langers. 1° La chapelle Sainte-Anne et Saint-Martin-des-Rochers, au village du même nom, fut fondée en 1665, par Julien Millet, prêtre de Saint-Martin-des-Champs. Le revenu était de cinquante livres et le titulaire était chargé d'instruire les petits garçons. Cette chapelle, dont l'Evêque était collateur, n'existe plus. 2° La chapelle du Guigeois, dans la prairie du même nom, n'avait, comme la première, que cinquante livres de revenu ; on y disait la messe deux fois par semaine ; le patron était le seigneur de Saint-Pierre. Cette chapelle a été détruite. 3° La chapelle du château de Saint-Pierre a également disparu,

mais elle était d'une date aussi ancienne que celle du *castrum* qui précéda le château moderne.

Vains. Notre-Dame-du-Vert-Bois, près du manoir de Vains, est très ancienne ; elle a vu des générations de seigneurs prosternés devant sa madone : les de Thiéville, les de Mathan, les de la Bellière, qui tour à tour l'ont restaurée ou embellie. Les armes des de la Bellière, qui sont presque celles des de Saint-Jean-le-Thomas, se voient encore sur une des vitres. Son revenu était de cent vingt livres et le seigneur de Vains nommait au bénéfice et la faisait desservir. On y va toujours en procession plusieurs fois chaque année.

DOYENNÉ DE TIREPIED.

Chavoy possédait une ancienne chapelle, au village de la Poissonnière, qui a disparu depuis longtemps.

Ducey. 1° Saint-Guillaume, dans le parc du château de Montgommery, remplaça, au commencement du XVII° siècle, un sanctuaire plus ancien. Cette chapelle, près d'un prêche célèbre, a été détruite pour l'ouverture de la route de Ducey à Saint-Hilaire. Le prêche renfermait la pierre sépulcrale de Gabriel II de Montgommery, mort en 1635. Ce marbre a été déposé au musée d'Avranches (1).

(1) Nous donnons, comme curiosité historique, l'inscription tumulaire de Montgommery, Gabriel II. Malgré toutes ses ruses, ce grand capitaine ne put s'emparer du Mont-Saint-Michel, dont le gouverneur était alors Louis de la Moricière de Vicques, seigneur de l'Ille-Manière, en Saint-Quentin. Gabriel fut brave, mais non toujours vainqueur, comme l'affirme son panégyriste, qui, à l'exemple d'Agrippa d'Aubigni, avoue difficilement les défaites d'un chef huguenot.

MEMORIÆ SACRUM.

Hic situs est magnus ille comes Gabriel
Secundus Montgomericus Gabrielis filius et
Jacobi nepos, quem cum audis, virtutem bellicam
Animo cogitas. Hic inquam est.
Mars ille gallicus terror hostium, amor suorum.

Le Luot. 1° La chapelle Saint-Pierre-de-Plane, dite de la Mouche, parce qu'elle dépendait du château de ce nom, était très ancienne; le registre de 1752 la cite comme étant en bon état et lui donne un revenu de cent cinquante livres. Un registre épiscopal de 1772 nous apprend que ce revenu fut uni à la cure du Grippon. Elle n'a été détruite que sous la Restauration. Le savant Guérin, alors syndic des prieurs du diocèse, en était le titulaire, en 1652. 2° La chapelle du manoir du Luot, dédiée à Notre-Dame, était un oratoire domestique dont on voit encore les murailles. Elle avait été fondée en 1534, par Jacqueline de Litrey, dame du Luot : *B. M. pietatis in manerio du Luot fundata per Jacquelinam de Litrey dominam du Luot*, 1534 (Registre de l'Evêché, cité par Guérin).

Plomb. La chapelle du château de la Champagne, citée dans un acte du XIIe siècle, est encore indiquée sur la carte de Cassini.

Saint-Jean-du-Corail. La chapelle du manoir de Saint-Jean, sanctuaire domestique, est conservée et respectée.

Saint-Oven. La chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours,

Patriæ salus, nunquam victus, et quamvis impari
Numero semper victor, qui licet multa claris natalibus,
Plura tamen virtuti debet; Hic est.
Qui juventutem laboribus, virilem ætatem victoriis,
Senectutem quot morbis, totidem magni animi moni-
Mentis illustrem egit. Hujus consilium et mentem
Franci omnes, fidem et animam tres postremi reges
Ardorem bellium hostes Galliæ sunt experti. Felix
Qui summam nobilitatem rerum gestarum gloriâ,
Honores meritis, famam virtute superavit. Hic tandem
Relictis magni sanguinis et magnarum virtutum hæredibus,
Nepotibus suis, relicta etiam ne totus obiret
Generosissimâ conjuge Susanna de Bouquetot, bene
Meritam de suis regibus et de patriâ mentem cœlo
Reddidit, pridie kal. aug. anno Domini M.DC.XXXV.

—

Montgomericum sub marmore cerne viator
Si tamen hic virtus tanta latere potest.
Non una hæc tellus tam grandem continet umbram,
Hanc in corde suo Gallia tota gerit.

située dans la terre de la Paumerie, avait soixante-quinze livres de revenu, et on y disait deux messes par semaine. En 1752, le présentateur était M. de Virmont. Elle était encore sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, de saint François, de saint Aubert, de saint Roch, de saint Gerbold, de saint Mamert, et de sainte Anne, d'après le registre diocésain de 1722. Cette chapelle est en « totale ruine » dit le registre de 1752.

2° Saint-Blaise était dans le bois d'Ardenne, au midi de Ducey, et en face de l'abbaye de Montmorel, qui en avait la propriété. C'était un ancien ermitage qui a complètement disparu.

3° Saint-Antoine, au sud-est de l'église, près de la rivière de Sélune, n'existe plus. Cette chapelle était sans revenu.

Sainte-Pience. 1° La chapelle de Saint-Georges était dans le manoir de la Porte : *Capella Sancti-Georgii in manerio de la Porte in parochia Sanctæ-Pientiæ,* d'après le registre de 1750. Cette chapelle domestique, fort ancienne, a été détruite. 2° La chapelle du château-fort du Parc : *Capella in manerio Parci,* appartenant aux évêques d'Avranches, se trouvait dans l'enceinte du *castrum*. Dédiée à saint Jean, elle a survécu au château et M. de la Bochonnière l'a restaurée avec amour.

Tirepied. 1° La chapelle du château du Val-de-Sée : *Castrum Vallis Segiæ*, appartenait au roi qui en gratifiait les plus grands seigneurs. Dans cette modeste *ecclésiole*, aujourd'hui détruite comme le *castrum*, vinrent prier de nobles chevaliers comme Jean de Tesson et Bertrand du Guesclin qui posséda, jusqu'à sa mort, cette royale terre de Tirepied : *Joannes Tesson eques, dominus Vallis Segiæ.* (Inventaire de Laurent de Faye) « *La terre du Val de Sée revenue au roi par la mort de messire Bertrand du Guesclin, comte de Longueville, comme il est référé au compte de la vicomté d'Avranches, en 1407* » *(Acta sanctæ Ecclesiæ Abrincensis)* [1]. 2° La chapelle du manoir de Crux. Elle est ancienne

(1) M. de Gerville dans ses recherches sur les anciens châteaux du département de la Manche dit, en parlant des seigneurs de la Roche-Tesson : « Une des plus riches et des plus puissantes familles de la province, celle qui, suivant d'anciennes chroniques, possédait le *Tiers-Pied* de la Normandie, a donné

et citée dans le Livre-Blanc. Elle avait pour revenu les deux tiers des dîmes de toutes espèces, évaluées à huit cents livres. Le seigneur de Crux présentait le titulaire. En 1752, elle est signalée comme étant bien ornée et bien entretenue. Les murs existent encore.

CHAPELLES DE L'ARCHIDIACONÉ DE MORTAIN

DOYENNÉ DE MORTAIN.

Beauficel. La chapelle de la Buettière fut fondée par Me Thomas de la Broise, curé de Vengeons. Elle est sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié : *Capella in parochia de Beauficel in loco de la Buettière sub signo Sanctæ-Crucis et invocatione B. M. Virginis seu N.-D.-Pietatis.* » Registres de 1707 et de 1759. Son revenu était de cent cinquante livres et l'évêque était collateur.

Brouains. La chapelle domestique de Montfort avait quatorze livres de revenu et le seigneur de Brouains pour présentateur.

Elle est à une petite distance du manoir, dans une position silencieuse et recueillie.

Chaulieu. La chapelle du logis de Chaulieu avait quatre-vingts livres de revenu. En 1752, M. de Carbonnel en était le présentateur, et le curé du lieu la desservait. Elle existe toujours.

Ger. 1° La chapelle du *castrum* de la Motte où Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, faillit mourir, comme nous l'apprend Robert du Mont, était située près des rives de l'Egrenne. Cette chapelle a disparu depuis longtemps avec le château. 2° La chapelle Saint-Sébastien et Saint-Roch de la Croix-Robine, construite en 1716 par M. Jacques Postel, sieur de la Croix-Robine,

son nom à ce château ». Qu'est-ce que le *Tiers-Pied* de la Normandie ? Cette expression n'a aucun sens, si on ignore que les Tesson reçurent du roi le château de Tirepied ou de Tiers-Pied, comme le dit Robert Cénalis, c'est-à-dire le château du Val-de-Sée dans la paroisse de Tirepied.

garde aux eaux et forêts du bailliage et vicomté de Mortain, (registre de 1717), n'existe plus.

Juvigny. La chapelle du logis fortifié de Juvigny appartenait à la famille de Saint-Germain. Cette chapelle était ancienne et se trouvait au sud-est de la paroisse.

Mortain. Avec deux paroisses, une collégiale, une abbaye, un prieuré et un Hôtel-Dieu, Mortain avait encore un ermitage, au sommet de la Montjoie, d'où le point de vue est immense. La chapelle était dédiée à saint Michel. On l'appelait le Petit-Mont-Saint-Michel pour le distinguer du grand Mont que l'on voyait et que l'on admire encore de son parvis. Cette chapelle a été reconstruite avec goût par les soins de M. Gervais, d'Avranches, aumônier de l'hospice de Mortain.

Primitivement fondée par la comtesse de Montpensier, elle fut consacrée, le 25 juillet 1613, par Mgr de Péricard qui gravit la montagne solitaire, située dans la paroisse du Rocher-lès-Mortain : « *In eremo et solitudine in Montis-Jugo, vulgo la Montjoie, in parochia du Rocher prope Moretonium.* » (Registre de l'évêché d'Avranches, année 1705.) Mortain possédait encore trois autres petites chapelles : 1° celle de l'Hôtel-Dieu ; 2° celle de la Geôle ou prison (Inventaire des archives départementales, tome I, page 43) ; 3° celle du château des comtes de Mortain, aussi ancienne que le *castrum*.

Périers. La chapelle de la Dolaine, dédiée à sainte Geneviève et à saint Hubert, fut fondée en 1630. Son revenu était de soixante livres, et on disait deux messes par mois à la commodité du titulaire. M. Leverdais, avocat à Mortain, héritier du fondateur, présentait, en 1752. L'évêque lui succéda comme collateur.

Romagny. 1° La chapelle du manoir de Chancé. M. Dampheruet la faisait desservir, en 1752, et le seigneur de Chancé était le présentateur. 2° La chapelle de Saint-Jean-Baptiste-des-Fougerets, citée dans le registre de 1702, mais sans indication de revenu.

Saint-Clément. 1° L'ermitage de Saint-Cénéric et sa fontaine, dans l'abbaye de Moutons, sont cités dans un manuscrit du mo-

nastère. On croit qu'ils remontaient au VIIe siècle et on venait encore les visiter en 1790. Il ne reste plus que des ruines. 2° Saint-Ortaire-des-Gigannières avait pour revenu la foire qui se tenait dans la paroisse, à la Pentecôte. Le patron était, en 1752, M. Benoist du Gué-Poulain, descendant de Gilles Benoist, fondateur de la chapelle, en 1548, sous le titre de Saint-Ortaire et de Sainte-Barbe. 3° La chapelle de Maisoncelles, dédiée à sainte Marie-Madeleine : « *Capella Mesuncellarum intra limites parochiæ de Sancto-Clemente sub invocatione Beatæ Mariæ-Magdalenæ,* » n'existe plus. Elle devait être aussi ancienne que le manoir rappelé dans la fondation de la collégiale de Mortain et dans la vie de saint Firmat, au XIe siècle. 4° La chapelle de la Tournerie ou des Fontaines, dépendant jadis du *castrum de la Barre de Montfautrel.* Cassini l'indique sur sa carte ; abandonnée, elle a été détruite et on n'en retrouve plus que les fondations en cultivant les terres.

Sourdeval. 1° La chapelle du château de Sourdeval était dédiée à saint Grégoire : *Capella Sancte-Gregorii in manerio et parochia de Sourdeval.* (Registre de 1759). Elle fut fondée par maître Jean Lemoine, chanoine de Mortain et seigneur de Sourdeval, en 1531. (Registre de l'évêché, cité par Guérin.) Le revenu était de deux à trois cents livres, et le seigneur de Sourdeval présentait à ce bénéfice. 2° La chapelle Saint-Jean-de-la-Barre, fondée par la famille Dulorent, n'avait que quarante-cinq livres de revenu. En 1752, M. Dulorent, avocat à Mortain, était le présentateur. 3° La chapelle de Saint-Michel-de-la-Quinelière avait un revenu de deux cents livres. Elle est citée dans un grand nombre de registres, et les présentateurs étaient les héritiers du fondateur. 4° La chapelle de Notre-Dame-de-la-Houssaye, dans le manoir du même nom : *Capella sub invocatione Beatæ Mariæ in manerio de la Houssaye.* (Reg. de 1685.)

Vengeons. Cette paroisse avait une prestimonie fondée par Me Jean Giroult, curé de la paroisse, en faveur du plus ancien prêtre de Vengeons. Le revenu était de deux cents livres, plus trente livres pour les pauvres.

DOYENNÉ DE SAINT-HILAIRE

Les Biards. 1° La chapelle Saint-Nicolas-des-Biards était située dans la cour du *castrum*. Elle remontait sans doute à Nicolas Avenel, au XIIe siècle, et le Livre-Blanc la mentionne en ces termes : « *Capella Sancti-Nicolai-de-Biardis.* » Cet *édicule* que l'on voyait encore en bon état au siècle dernier, a complètement disparu. On en montre la place, avec un bénitier. 2° La chapelle Saint-Jean-Baptiste-du-Perray était située sur la terre de M. de Guiton. Elle avait soixante-dix livres de revenu et on y disait deux messes par semaine. 3° La petite chapelle domestique du logis de l'Aubinière, aujourd'hui abandonnée.

Le Buat. La chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde, dans le village de Pain-d'Aveine, était dotée de soixante livres; on y disait deux ou trois messes par semaine. Le seigneur du Buat présentait au bénéfice. Elle existe encore, très vénérée, sur le bord de la route qui conduit à Saint-Hilaire et à Mortain. Sur la porte latérale est une longue inscription lapidaire qu'on a affreusement mutilée.

Chalendrey. La chapelle Saint-Marc-de-Pierres-Aubes est ancienne. On la trouve dans le Livre-Blanc sous cette appellation : « *Capella Sancti-Marci-de-Petris-Albis.* » Le revenu était de quatre-vingts livres et le marquis des Biards en était le patron. En 1752, elle est citée comme étant en bon état et on y disait souvent la messe. On la voit encore sur le bord de la route de Saint-Hilaire, près des limites de la commune de Ducey. 2° La chapelle de Montchouet, ou Montchoet, était dédiée à saint Georges : « *Capella in manerio vulgo Monschouet sub invocatione sancti Georgii.* » (Registre de 1780). Dans le tableau de 1772, on lui donne cinquante livres de revenu. 3° Chalendrey possédait encore, dans le cimetière, une chapelle qui n'existe plus.

Isigny. La chapelle du cimetière, fondée par le seigneur d'Isigny pour marquer la place de l'ancienne église. Cette chapelle a été détruite.

Les Loges-Marchis. 1° La chapelle de Notre-Dame et de Sainte

Catherine-de-la-Chaise : *Capella in manerio de la Chaise sub invocatione Beatæ Mariæ* (Registre de 1680) *Sancta Catharina in castello de la Chaize intra limites des Loges-Marchis.* (Registre de 1708). Elle valait soixante-dix-huit livres de rente, en 1752, et M. le marquis de la Chenelaye était le présentateur. Cette chapelle est une des plus jolies de l'Avranchin. Voûtée en pierres, appuyée d'élégants contreforts, ornée d'un beau portail et de fenêtres trilobées, elle a un arc triomphal qui divise le sanctuaire de la petite nef. Les statues sont également intéressantes. Quand un curé était nommé à la paroisse, il venait au donjon ou château, et, suivi des habitants, il partait de la chapelle pour aller prendre possession de son église. 2° La chapelle Saint-Martin, détruite depuis longtemps, n'a conservé que son nom dans les cartes de Cassini, de l'Etat-major et du cadastre.

Mesnilard. Dans le château de cette paroisse existait jadis une ancienne chapelle dont on indique encore l'emplacement.

Saint-Brice-de-Landelle. 1° La chapelle du Plessis avait été érigée dans la terre seigneuriale de M. Leverrier de Brémorin. Elle était en bon état, en 1752, et on y disait la messe les dimanches et les jours de fête. Cette chapelle est très ancienne par sa fondation. Elle remonte sans doute à Payen de Saint-Brice, qui avait épousé Gervaise, fille de Radulphe de Virey, et qui, tous les trois, dorment dans le cloître de Savigny. 2° La chapelle de Beauchesne, que l'on signale en mauvais état, en 1752, était ancienne. 3° La chapelle de Véroley, dite aussi, dans un registre de 1522, chapelle des bois de Sélune, était jadis taxée, ce qui prouve qu'elle était dotée richement. Elle existe toujours, objet de respect et de vénération.

Saint-Hilaire. 1° La chapelle Saint-Blaise qui primitivement fut connue sous le nom de Sainte-Marie-de-la-Bechane : « *Beata Maria de Bechana* » remontait au XIe siècle, comme le prouve la charte de la fondation du prieuré et du *castrum* de Saint-Hilaire [1].

(1) La charte de la fondation du prieuré de Saint-Hilaire, copiée par l'archiviste du monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, a été conservée par Ch. Guérin dans les *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 265.

Son revenu était de trois cents livres et les seigneurs de Saint-Hilaire le donnèrent aux religieux de Montmorel qui devinrent les patrons de la chapelle. Elle avait son cimetière et tous les mercredis on disait une messe à dix heures « pour la commodité du public. » Cette chapelle a été détruite au commencement du XIXe siècle. 2° La chapelle Saint-Yves avait trente livres de revenu. Le présentateur était le seigneur de Saint-Hilaire. Ce modeste *édicule*, en assez bon état, existe encore au confluent de la Sélune et de l'Airon. 3° La chapelle du Jardin, dans le manoir du même nom, au sud du bourg, appartenait, en 1752, à M. le Président de l'élection d'Avranches ; son revenu était de cinquante livres. Elle est en bonne conservation ainsi que le petit château entouré de douves profondes.

Saint-Martin-de-Landelle. 1° La chapelle de la Madeleine est très ancienne et doit remonter au XIIIe siècle. Le Livre-Blanc l'indique : *Capella Beatæ Mariæ-Magdalenæ-de-Biardis*, bien qu'elle n'ait jamais été dans les Biards, mais au pied et en face du château ou *castrum*. Elle avait cent vingt livres de revenu et on y disait deux messes par semaine. Le collateur était M. de Montaigu, seigneur d'Isigny. A cette chapelle se rattachent de très curieuses légendes. Nous l'avons vue debout en 1845 ; aujourd'hui il ne reste plus que les fondations. 2° La chapelle castrale de la Pommeraie appartenait à M. le marquis de Canisy, seigneur de Landelle, qui en porta le revenu à la chapelle de la Paluelle, à Saint-James. Cette chapelle du XVIe siècle était une des plus monumentales du diocèse ; nous l'avons dessinée le 24 juillet 1850. Son portail avec ses contreforts fleuris, sa porte avec accolade doucinée que termine une fleur épanouie, comme celle de la crypte du chœur dans la basilique du Mont-Saint-Michel, nous a rappelé la façade du prieuré de Saint-Nicolas-de-Pontorson. 3° La chapelle Sainte-Anne-de-Roumilly appartenait à M. de Vauborel, de la paroisse de Bion. Elle était jadis célèbre par le grand concours des pèlerins qui venaient invoquer sa patronne. (Reg. de 1752.) 4° La chapelle Saint-Symphorien, indiquée par Cassini, au sud de la Pommeraie, est aujourd'hui détruite.

Virey. 1° La chapelle Sainte-Catherine-de-Virey était très ancienne. Elle devait sans doute son origine à Radulphe de Virey, le fondateur de l'abbaye ou prieuré du Plessis, en Virey. Au XIIIe siècle ses seigneurs y jouissaient d'une faveur exceptionnelle, témoin cet extrait du répertoire de Savigny, cité par Charles Guérin : « *Carta Guillelmi episcopi Abrincensis an.* 1249. Comme le curé de Virey, du consentement de Savigny, accorda avec le chapelain de Sainte-Catherine-de-Virey, que le jour de Pasques le seigneur de Virey, femme et famille, soient acommiés en la chapelle, pourveu qu'ils soient ouys de confession par ledit curé ou autre de par lui, et la dame de Virey et non autre y sera purifiée. »

Le Livre-Blanc cite cette chapelle. Dans l'assiette de 1522, elle est taxée ; mais, dans l'impôt de 1644, on l'indique comme n'ayant plus de valeur.

2° La chapelle du logis de Virey, fondée, dit le registre de 1752, en l'honneur de saint Jean l'Evangéliste, avait un revenu de cinquante livres. Elle était en bonne réparation ; M. de Virey présentait le chapelain qui disait la messe le dimanche et les jours de fête. Cassini la place dans le manoir de la Pichardière, au nord de l'église de Virey.

DOYENNÉ DU TEILLEUL.

Barenton. 1° La chapelle de la Prise-Biset, « *vulgo* la Brisette, *sub invocatione sanctorum Bartholomei et Genovefæ*, » dit le registre de 1759, avait été fondée par le sieur Biset, en 1699, comme le dit l'inscription de la porte d'entrée : « Mr RENÉ BIZET : Pbre MA FAIT BATIR LA. 1699. » Cette chapelle était dotée de quatre cents livres et son chapelain avait un beau presbytère avec jardin. Aussi, après le curé de Barenton, c'est « discrète personne Me Alin, chapelain de la Prise-Biset, » qui apparaît dans la liste des députés du clergé, en 1789. Le presbytère et la petite église sont encore en bonne conservation. Sur la poutre de la tribune,

au-dessous du clocher, on lit : « I H S 1757. » Au bas de la nef on remarque cette autre inscription : « Portrait de Mᵉ René » Bizet pᵇʳᵉ fondateur de cette chapelle, qui, âgé de soixante- » deux ans, mourut le 30 mai 1715 et fut inhumé proche la » croix du cimetière de Mont-Eglise, priez Dieu pour lui. Après » lui a esté chapelain Mᵉ Robert Bizet, pᵇʳᵉ son frère aisné qui » est mort le jour..... de 17.. » Le portrait n'existe plus. 2° La chapelle de la Hutière, fondée et non desservie, n'est plus indiquée que par un if qui marque l'emplacement. 3° La chapelle de Bousentier, près du logis du même nom, appartenait, en 1752, à M. de Roulous. Elle avait été fondée par différents particuliers. Un bel if appuie et ombrage le portail occidental qui menace de tomber. L'intérieur est rempli de paille. Ce petit monument délicieusement situé, et jadis très vénéré, demande une prompte restauration. 4° La chapelle du château seigneurial de Passais est en meilleur état, mais elle n'était pas dotée. Sa forme originale, sauf le clocher et les restes d'autel, la ferait plutôt prendre pour une serre que pour un *édicule* sacré. 5° La chapelle de Notre-Dame-de-la-Siourie est le sanctuaire le plus monumental de la paroisse, et le seul bien convenablement tenu. C'était dans le passé, comme aujourd'hui encore, un pèlerinage fort fréquenté. 6° La chapelle de Mont-Eglise fut fondée au commencement du XVIIᵉ siècle, comme annexe de l'église de Barenton, par Robert Combray, seigneur du Thon, Jacques Combray la Rivière, fils Robert, et Nicolas de Moultreulx, curé de Barenton, en 1604. En 1660, « Messire Jacques Brazard, prêtre, natif du village du Moulin-de-la-Lande, en la paroisse de Barenton, et habitué en l'église Saint-Eustache, à Paris, fonda une chapellenie dans cette église. Il donna, pour cet effet, une rente de quarante-cinq livres au denier quatorze et offrit, en outre, deux pièces de terre, nommées les Aumônes. Cette donation fut approuvée par Claude de Gruel, chevalier, seigneur, patron et présentateur à la cure, et par Mgr Froulay de Tessé, évêque d'Avranches. Ce bénéfice ou mieux cette chapelle était sous l'invocation de saint Joseph : *Sub invocatione sancti Joseph ad altare capellæ vulgo Mont-Eglise.* »

Cette église forme une croix latine et son portail occidental est surmonté d'une flèche en bois, On y voit un grand nombre de pierres tombales, et en particulier celle de Combray, de Postel et de Siméon-Jacques-Henri Bonnesœur-Bourginière, avocat, député en 1789 et ancien président du Tribunal de Mortain, décédé, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, en 1844 (1).

7° La chapelle Saint-Louis du château de la Foliolaie; détruite depuis longtemps, on n'en montre plus que la place.

Buais. 1° La chapelle Sainte-Anne était bien entretenue, mais non fondée. On y allait en pèlerinage. Elle est remplacée par la nouvelle et remarquable église de Buais. 2° Un petit oratoire, placé sur la route de Buais à Savigny, n'existe plus.

Heussey. La chapelle du logis de Nantrey n'était pas fondée; on y disait la messe le dimanche et les jours de fête, pour la commodité de M. de Longuèves. Cette chapelle a été conservée.

Husson. 1° La chapelle des Cours de Husson, était, en 1752, desservie par M. Gérard, prêtre du Touchet, et le propriétaire était M. d'Estanger; le doyen du Teilleul, en 1752, la cite comme étant en mauvais état. 2° La chapelle de la Gaudonnière était sans revenu et sans titulaire; elle n'était pas en meilleur état que la précédente, et cependant elle avait été nouvellement construite, en 1673. (Registre de 1673.)

Lapenty. 1° La chapelle des Cours de Lapenty est ainsi rappelée dans le Livre-Blanc : « *Capella Beatæ Mariæ et Catharinæ de Apenticio* », et dans le registre de 1717 : « *Capella Sanctæ-Catharinæ in manerio dominiali de Lapenty.* » Cette *ecclésiole* qui avait cinq cents livres de revenu et pour patron et propriétaire M. le marquis de Géraldin, grand bailli d'épée de Mortain, a été conservée.

2° Un ancien ermitage situé au midi de l'église a été détruit et il n'en reste plus aucunes traces. 3° La chapelle de la Cocherie, citée dans l'état de 1772, avait des revenus qui furent confondus avec les fondations de l'église.

(1) Registre de 1660, renfermant les trois actes de la fondation, en latin et en français.

Saint-Cyr-du-Bailleul. 1° La chapelle du Jary, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bon-Secours et du prophète Daniel, avait, d'après le tableau de 1752, un revenu de quatre cent cinquante livres. Elevée sur le bord de la route du Teilleul à Barenton, elle sert aujourd'hui de salle pour le catéchisme. 2° La chapelle des cours de Montécot avait un revenu de cent cinquante livres. « M. le marquis de Montécot nomme à ce bénéfice. » Le monument, jadis bien entretenu, était muni de beaux ornements (registre de 1752). 3° La chapelle domestique de M. de Saint-Patrice était en bon état, mais n'avait, d'après le même registre, ni titulaire ni revenu ; cette chapelle, indiquée sur le cadastre, était au nord de celle dite des Cours. 4° La chapelle de la Hamelinière avait un revenu de cinquante livres ; on y disait la messe tous les dimanches et jours de fêtes de l'année. Le propriétaire était M. de Saint-Patrice. Jean Grandin, seigneur du Bailleul, la fonda, en 1549, (registre cité par Guérin). 5° La chapelle domestique de Saint-Michel-de-Boudé est indiquée par Cassini près du vieux château du Bailleul. Actuellement les ruines ont complètement disparu.

Saint-Jean-du-Corail près Bion. — 1° La chapelle du château de Saint-Jean avait un revenu de quatre-vingts livres ; elle était, au siècle dernier, en fort bon état. Elle n'avait pas de chapelain, mais les prêtres de la paroisse venaient acquitter les fondations. 2° La chapelle de la Prise-Pilon, indiquée dans la carte de Cassini, n'est rappelée dans aucun registre du diocèse.

Saint-Georges-de-Rouelley. — La chapelle de Saint-Laurent-des-Aunais est très ancienne puisqu'on la retrouve, en 1412, dans le Livre-Blanc : « *Capella Sancti-Laurentii in parochia Sancti-Georgii, patronus laïcus.* » Ce patron, et en même temps le fondateur de la chapelle, était M. Le Pesnais, seigneur de Rouelley, qui est cité dans le Livre-Blanc de Coutances, en 1340, comme ayant des possessions dans ce diocèse. Le fief ou la seigneurie des Le Pesnais s'étendait sur les territoires des diocèses du Mans et d'Avranches, c'est-à-dire sur les deux paroisses de Rouelley et de Saint-Georges qui, pour cette raison, fut appelé

de Rouelley. Au XVIIe siècle on possédait la liste de tous les chapelains depuis 1475. Aujourd'hui une dizaine de noms sont encore connus. Un des plus remarquables fut, en 1543, un chanoine de Mortain, Jean de la Mouche, le dernier descendant connu d'une illustre famille qui donna des évêques aux sièges épiscopaux d'Avranches et de Dol. Le revenu de la chapelle était de quatre à cinq cents livres, mais ce qui lui a donné une certaine célébrité, c'est le procès que les chapelains et les seigneurs de Rouelley eurent à soutenir, à trois reprises différentes, pendant plus de deux cents ans. Quatre traits de dîmes, situés dans la paroisse de Lengronne, faisaient le principal revenu de la chapelle. En 1585, un jeune acolyte, Bertrand Hue, fils du seigneur de Lengronne et de Mesnil-Aubert, fut nommé chapelain de Saint-Laurent. Lengronne était une prébende d'un chanoine de Coutances. Le chanoine, M. de Grimouville, ayant succédé à M. d'Argouges dans la même prébende, sans en connaître la valeur, le seigneur Hue profita de son ignorance pour augmenter de plus de moitié les revenus de son fils, chapelain de Saint-Laurent. La fraude ayant été découverte, le procès commença et il fut soutenu tour à tour par les chapelains et les seigneurs qui se succédèrent à Rouelley : les Pesnais, les Ferré, les Coupel. Deux de ces seigneurs, Coupel, François, en 1640, Jacques, en 1764, prirent la tonsure et se firent nommer chapelains par l'Evêque d'Avranches, pour mieux défendre l'intérêt de leur chapelle. Pendant ces longs débats, on fit arrêt sur les revenus, la chapelle fut négligée et finit par crouler. Quand, en 1786, le fils d'un procureur de Domfront, un simple tonsuré de dix-huit ans, J.-B. Leroyer, fut nommé chapelain, il ne put prendre possession personnelle et réelle qu'en touchant des ruines. Le procès-verbal du notaire apostolique d'Avranches, Louis James Duhamel, nous affirme en effet, « que la chapelle n'était plus » qu'une masure, sans charpente, sans couverture, les deux » tiers des murs totalement croulés, les vases sacrés et les orne- » ments perdus, les statues enlevées, de sorte qu'on peut dire » qu'il y a une perte de six à sept mille livres pour le bénéfice. »

Le jeune clerc ne perdit point courage, après s'être adressé au grand bailli de Mortain, il recourut au présidial de Coutances, et termina heureusement ce long et inextricable procès. Les sommes retenues depuis plus de vingt ans lui furent remboursées, il fit acquitter les messes, trois par semaine, qu'on ne pouvait dire que dans la chapelle, et la chapelle elle-même fut reconstruite comme on la voit encore sur son petit tertre, près des rives de la Souce et sur les anciennes limites du Maine qui sont devenues celles du diocèse de Séez ou du département de l'Orne (1).

Saint-Symphorien. La chapelle du château était en très bon état et possédait un beau calice, de riches ornements et du linge fort propre (registre de 1752). Cette chapelle était l'oratoire particulier des MM. de Géraldin père et fils, derniers grands baillis d'épée et de robe courte du bailliage de Mortain.

Savigny. La chapelle de Saint-Esprit-de-Beaufour était jadis un prieuré simple. *Prioratus simplex Sancti-Spiritus-de-Beaufour* (registre de 1762). Son revenu fut, en 1772, réuni à la mense conventuelle de l'abbaye de Savigny. Cette chapelle était assurément la plus monumentale du diocèse; bien qu'elle n'existe plus, on peut s'en donner un aperçu, en visitant le château des Louvelières, commune du Teilleul, qui a conservé sa belle porte surmontée de quatre niches et d'une fleur centrale du meilleur effet.

Le Teilleul. 1° Saint-Aubert-de-Longuèves avait un revenu de soixante-douze livres et pour patron le seigneur de Longuèves. Sans être monumentale, cette chapelle est propre et bien entretenue. Son petit clocher, ses ouvertures ogivales ou cintrées, prouvent que le monument actuel ne remonte guère au-delà du commencement du XVIIe ou la fin du XVIe siècle. En 1784, elle

(1) Le dernier patron de Saint-Laurent-des-Auneaux fut messire Jacques Coupel, seigneur et patron de Rouelley, de la chapelle Saint-Laurent-des-Auneaux, de Saint-Front et autres lieux. Dans un autre titre il est dit: Messire Jacques Coupel, seigneur et patron de Rouelley, de Saint-Front, de Saint-Laurent, et de la Haute-Chapelle, chapelain de la chapelle Saint-Laurent-des-Auneaux. »

avait pour chapelain Me Jean Rivière, prêtre de Heussey et vicaire de Saint-Georges-de-Rouelley.

Il fut présenté à Mgr de Belbeuf, évêque d'Avranches, par madame Malherbe, veuve de M. Avenel (1).

2° La chapelle Sainte-Marguerite et Saint-Louis, dans le bourg du Teilleul, appartenant à M. le duc d'Orléans, était en bon état, en 1752. Vendue à la fin du XVIIIe siècle, l'acquéreur l'a démolie. C'était cependant une des plus anciennes chapelles de la paroisse, comme le prouve cet extrait du répertoire de Savigny : « Renaut, comte de Boulogne et Mortain (1204 à 1212) » consent l'édification d'une église baptismale au château du » Teilleul où devaient être seulement ensepulturés les corps des » morts du château, et afin que ladite édification ne préjudiciât » à Savigny, patron de Saint-Patrice (Eglise paroissiale du Teil- » leul), voulons que lesdits religieux fussent aussi patrons de la- » dite église nouvellement édifiée (2). » 3° La chapelle de Notre- » Dame-de-Pitié, dans le cimetière de la paroisse Saint-Patrice avait un revenu de quarante livres. En 1752, M. des Barres, de Mortain, en était patron. Ce petit monument a été détruit, en 1851. 4° La chapelle de N.-D.-des-Prés, que Cassini indique dans sa carte à l'état de ruine, était à une petite distance de la route qui va du bourg à Saint-Patrice, sur la droite. Il ne reste plus une seule pierre pour marquer la place qu'elle occupait. 5° La chapelle du logis d'Oissey était en bon état en 1752, mais sans titulaire et

(1) « Nobis præsentato per Dominam Mariam Olivam Malherbe, viduam » Domini Johannis-Baptistæ-Germain Avenel Domini de Nantrail, Longuè- » ves, etc., suorum liberorum tutricem, necnon per Fredericum-Augustum » Avenel filium annis minorem et hæredem prædicti Domini Avenel, juxta » litteras ab ipsis signatas, contulimus et donavimus... per presentes : quo- » circa notorio regio apostolico diœcesis nostræ mandamus ut te prædictum » magistrum Joannem Rivière presbyterum, vel procuratorem pro te, in cor- » poralem, realem et actualem prædictæ capellæ sancti Auberti de Longuèves » omniumque ejus jurium, fructuum, possessionum ponat et inducat, serva- » tis servandis, salvoque semper nostro et quolibet alieno jure. Datum Abrin- » cis, die mensis aprilis 12e, anno 1780... » (*Registre du secrétariat d'Avran-* » *ches pour l'année* 1784.)

(2) Ch. Guérin, *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*

sans revenu ; elle sert aujourd'hui de remise au fermier [1]. 6° La chapelle de la Durandière, au sud du logis d'Oissey était, au siècle dernier, très bien tenue, mais sans revenu et sans titulaire; elle a été conservée. Ces deux chapelles sont séparées de l'église Saint-Patrice par la paroisse de Sainte-Marie-du-Bois, enclavée en entier dans la commune du Teilleul. 7° Au sud de l'église Saint-Patrice, et au nord de Notre-Dame-des-Prés, le cadastre indique une autre chapelle dite de Saint-Sauveur. Il n'en reste plus aucune trace. 8° Le même cadastre, dont nous avons une copie, indique encore une chapelle de Saint-Senier que nous avons inutilement cherchée sur place. Nous devons dire aussi que ces deux dernières chapelles ne nous sont révélées que par le cadastre. Aucun registre diocésain n'en fait mention, ce qui prouve qu'elles possédaient de bien faibles revenus, si tant est qu'elles fussent dotées.

Villechien. — 1° La chapelle de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, appelée vulgairement la chapelle de la Bissardière, était une chapelle vénérée; on y venait en pèlerinage, et, outre son revenu de quatre-vingts livres, elle recevait beaucoup d'offrandes et de messes de dévotion. (Lettre du doyen du Teilleul en 1752.) 2° La chapelle du château de Villechien avait aussi quatre-vingts livres de rente. Cette chapelle et la précédente étaient, au XVIIIe siècle, en bon état de conservation.

DOYENNÉ DE CUVES.

Brécey. La chapelle du Saint-Sacrement du château de Brécey avait pour patron son seigneur, le marquis de Vassy. Le registre de 1676 dit en effet : « Claude de Vassy, chevalier, seigneur et » marquis de Brécey et Pirou, seigneur-châtelain de Touchet, » le Grand-Celland, Lépinay, Saint-Marcouf, Beaufour, Lafolie

(1) La chapelle du logis d'Oissey avait pour patron Saint Georges. (Inventaire des Archives départementales, t. I, p. 43.)

» et autres terres, et puissante dame M. de Roumilly, son
» épouse, lesquels meus de dévotion ont fondé une chapelle
» sacerdotale dans leur château de Brécey, en l'honneur du
» Saint-Sacrement de l'Autel et ils ont, pour cet effet, destiné un
» édifice bâti et situé hors l'enclos dudit château qu'ils ont fait
» accommoder pour célébrer la sainte messe, 1676. »

La Boulouze. La chapelle Saint-Hermel est aujourd'hui détruite, mais elle est marquée sur la carte de Cassini. Le pouillé, imprimé en 1648, pourrait faire penser que cette chapelle appartenait jadis à une ancienne léproserie.

Coulouvray. La chapelle Saint-Jean et Saint-Louis, dans le manoir de Coulouvray n'était point fondée, le seigneur la faisait desservir. Elle existe encore, mais abandonnée.

La Mancellière. La chapelle de Sainte-Marguerite, du château de M. de Tesson, est en parfaite conservation et fort bien tenue. Elle a un petit campanile, des fenêtres doucinées et dans ses vitres on aperçoit les armes de cette famille Tesson, que nous avons rappelée en parlant de la chapelle du Val-de-Sée.

Mesnil-Ozenne. La chapelle de Saint-Roch fut fondée par Guillaume de la Broise, dans le manoir du Châtelier, sous l'invocation de saint Roch et de saint Sébastien, en 1665. (Registre de 1665.)

Saint-Denis-de-Cuves. 1° La chapelle du Champ-Donné, *sub invocatione Beatæ Mariæ et Sanctæ Annæ* (registre de 1780 à 1790), fut fondée en 1549 par maître Pierre Guillochet, curé de Saint-Laurent-de-Cuves. « *Fundatio capellæ Sanctæ-Annæ-du-Champ-Donné in parochia de Cupis, per magistrum Petrum Guillochet, curatum Sancti-Laurentii-de-Cupis*, 1549. » Cette chapelle a été détruite au commencement de ce siècle. 2° La chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Ortaire de Servon fut établie par feu mademoiselle de Montécot ; « le revenu
» annuel est de soixante-dix livres de rente foncière que devait
» M. de Montigny, suivant la convention faite avec mademoi-
» selle sa sœur ; les maisons et jardins, qui peuvent valoir de
» revenu annuel cinquante livres, ont été donnés pour les sœurs

» de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. » (Lettre de M. d'Auray, curé de Montjoie, doyen de Cuves, le 24 janvier 1751). Cette chapelle n'existe plus.

Saint-Pois. 1° La chapelle du château de Saint-Pois fut fondée par les marquis d'Auray. Aucun registre n'indique ses revenus. 2° La chapelle Saint-Jacques, située entre le bourg et la rivière de Glanon, n'a également aucune fondation connue. Le registre de l'évêché ne la citant pas, et elle n'est révélée que par la carte de Mariette, dans la partie consacrée au diocèse d'Avranches, en 1689.

CHAPITRE IX

Architecture Religieuse

I. — VUE EXTÉRIEURE DES ÉGLISES.

Le diocèse d'Avranches avait une cathédrale remarquable, bien que romane en grande partie. Sa nef et ses tours jumelles, encadrant un beau portail, dataient des premières années du XIe siècle. Son chœur, son déambulatoire, ses chapelles rayonnantes et sa tour de l'horloge, surmontée d'une flèche aiguë, rappelaient le commencement du XIIe siècle. Le XIIIe siècle était représenté par le porche septentrional à double baie, les arches et les fenêtres de la nef; au XVe et au XVIe siècle appartenaient les chapelles latérales, le transept du midi et la salle capitulaire. Ce monument entièrement construit en granit, n'était pas prodigue de fleurs et d'ornements, mais il était curieux par sa date, la régularité de son plan, ses belles proportions, son mobilier, ses tombeaux, ses objets d'orfèvrerie, ses tentures, ses vieux vitraux. Les constructions accessoires qui l'entouraient, son cimetière en forme de cloître, comme le *campo santo* de Pise, sa chapelle

des morts où se faisaient les élections épiscopales, la grande salle des synodes et le palais des pontifes lui imprimaient encore un cachet particulier. Groupés autour de la basilique, sur le sommet d'un promontoire d'où le point de vue est splendide, ces bâtiments formaient un ensemble d'édifices que le roi Charles VII, en 1452, appelait *bien somptueux* (1). L'artiste des Papillons prouve, par le tableau qu'il nous a laissé de ces constructions, qu'elle perte a subie le diocèse d'Avranches, en perdant son Eglise-Mère.

Mais si la cathédrale était une œuvre très intéressante, les églises urbaines et rurales ne l'étaient guère. A l'exception de la collégiale de Mortain, des abbayes et en particulier du Mont-Saint-Michel, l'art était peu répandu et faiblement compris dans nos campagnes. Plusieurs de nos monuments religieux n'offrent que des murs sans contreforts, des ouvertures rectangulaires, des voûtes en bois, des clochers coniques, des charpentes en forme de flèche recouverte en bardeau ou en ardoise et un mobilier souvent fort pauvre. Le sol granitique de l'Avranchin et le peu d'aisance des habitants furent les principales raisons de cet oubli de la belle architecture, particulièrement dans l'arrondissement de Mortain.

Il est cependant des exceptions qui témoignent d'un esprit plus distingué et plus délicat. Voici les principales : 1° L'ancienne église Saint-Jacques de Saint-James remontait au commencement du XIe siècle. Son portail à double archivolte, ses trois nefs dont les cintres reposaient sur des pilastres romans, sa tour avec colonnes et chapiteaux variés, son transept et son chœur élevé sur une crypte, méritaient d'être mieux conservés. Le portail seul existe encore.

2° L'église de Pontorson, entièrement voûtée en pierre, appartient au XIIe siècle. Sa nef, d'un goût parfait, est appuyée par des contreforts puissants ; son portail à triple archivolte, au

(1) Charte du Livre-Vert du chapitre d'Avranches, p. CCVI, manuscrit de la Bibliothèque d'Avranches.

fond d'une grande ogive formant voussure et encadré par deux tourelles pyramidales, est assurément, dans son style, ce que nous avons de plus curieux dans le département. Le chœur a des ailes latérales, mais manque de déambulatoire.

3° L'église de l'ancienne petite ville de Genets tient le troisième rang. Son chœur, son double transept en forme de croix archiépiscopale, et surtout sa tour sont intéressants. Les colonnes romanes, dessinées et décrites par M de Caumont, remontent à l'année 1157. La fenêtre du chevet possède encore les restes de la plus ancienne verrière du pays.

4° Saint-Quentin offre une église dont le plan rappelle un peu celui de Pontorson. Son sanctuaire, ses ailes, sa tour et son porche voûté, sont loin d'être sans mérite.

5° L'église de Saint-Loup présente un curieux modèle de roman pur. La tour, moins la flèche qui est en ardoise, les portes à double archivolte, les contreforts, les modillons, l'appareil offrant parfois une forme reticulée, ont fait classer cette église comme monument historique.

6° Sacey offre aussi une église romano-gothique qui possédait jadis une seconde nef, comme le prouvent les arcades du mur septentrional. Le chœur, la base de la tour, le portail de l'ouest et ses contreforts ne manquent pas de caractère. Au-dessus de la porte principale, on distingue un zodiaque qui, bien que mutilé et ombragé par la toiture du porche, mérite d'être reproduit.

7° L'église de Dragey, qui avait jadis une belle flèche en pierre, montre encore un clocher remarquable, un chœur bien voûté, des portes et des fenêtres curieuses.

8° Le Neufbourg possède une église qui, dans ses voûtes, ses colonnes, sa porte de l'ouest et ses contreforts, peut offrir des spécimens de bon goût dans un pays où les monuments sont rares.

Après ces églises, il en est une foule d'autres qui, sans être aussi remarquables, ont encore des fragments bien soignés et dignes d'attirer l'attention. Nous allons les signaler séparément, d'autant mieux que plusieurs rappellent, çà et là, des imitations

partielles de l'Église-Mère. Nous commençons par les détails extérieurs; nous entrerons ensuite dans l'enceinte des monuments.

Plan. Nous n'avions dans le diocèse que cinq basiliques ayant trois nefs et un déambulatoire autour du chœur : la cathédrale, le Mont-Saint-Michel, Savigny, la collégiale de Mortain et Montmorel. La cathédrale avait seule des chapelles bordant les collatéraux; mais, comme elle, le Mont-Saint-Michel avait trois tours et des chapelles rayonnantes autour du chœur. Savigny, des chapelles rayonnantes et une seule tour; Mortain, deux tours dont une a été achevée avec une chapelle absidale; Montmorel, une seule tour, mais sans chapelle saillante au chevet. Saint-Saturnin possédait trois petites nefs; Saint-Hilaire-du-Harcouet, Sacey, Saint-Pierre du Mont-Saint-Michel, Saint-Martin-du-Bellé à Saint-James, un collatéral longeant la grande nef; l'église de l'Abbaye-Blanche, des transepts avec doubles chapelles saillantes et monumentales; Notre-Dame-des-Champs des collatéraux des deux côtés du sanctuaire; Barenton une aile soudée au transept septentrional; toutes les autres églises n'offrent plus, comme plan, qu'une croix latine ou grecque et plus simplement encore un long rectangle avec un croisillon, quand une tour venait s'appuyer sur un des côtés.

Appareil. Les pierres qu'on a employées pour bâtir sont : le granit, la pegmatite, la grauwacke, le phyllade, le schiste maclifère et le grès, dans l'arrondissement de Mortain. La pierre calcaire, étrangère au pays, n'a été employée que pour les colonnettes intérieures de la collégiale de Mortain, pour quelques tombeaux ou statues.

Plusieurs églises du XIe siècle présentent, comme pierres de revêtement, le petit appareil cubique ou reticulé. On le trouve dans la nef du Mont-Saint-Michel, à Saint-Loup, à Saint-Georges-de-Rouelley et à Saint-Jean-le-Thomas qui possède le chœur le plus ancien depuis la destruction de celui d'Ardevon, en 1860. L'appareil en arrête de poisson ou en feuilles de fougère, *opus spicatum*, est plus commun. Formé avec des pierres phylladiques,

on le rencontre, en portions plus ou moins considérables, dans toutes nos vieilles églises. Le grand et le moyen appareil se retrouvait dans la cathédrale d'Avranches, au Mont-Saint-Michel, à Savigny, aux abbayes de la Lucerne, de la Blanche et de Montmorel, aux églises de Saint-James, de Pontorson, de Saint-Quentin, de Dragey, du Neufbourg et de Genets, où l'on trouve aussi la brique mêlée aux pierres granitiques. A partir du XIII[e] siècle, l'appareil devient moins régulier, les pièces de revêtement sont plus grandes et l'*opus spicatum* disparaît entièrement. Au XIV[e], les petites pierres sont en usage et le grand appareil n'est employé que pour les ouvertures. Au XV[e] et au XVI[e], les pierres de grande dimension pour les façades soignées, les chevets et les tours, reparaissent à Virey, aux Biards, à Poilley, à la tour de Courtils qui repose sur un vieux clocher roman.

De simples chapelles, celles de la Pommeraie, à Saint-Martin-de-Landelle, de la Chaise, aux Loges-Marchis, de Saint-Nicolas de Pontorson, de l'hôpital d'Avranches offraient le luxueux revêtement du grand et du moyen appareil.

Tours et escaliers. Plusieurs églises ont conservé, en grande partie, leurs clochers romans des XI[e] et XII[e] siècles : Saint-Loup, Saint-Léonard et Vains sont restés complets; Genets, Mortain, le Neufbourg, le Mont-Saint-Michel, la Lucerne, Saint-Quentin, Céaux, Angey, ont été exhaussés aux XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles. Les flèches en pierre étaient rares, on ne citait guère que celles du Mont-Saint-Michel, de Dragey, de Saint-Aubin-de-Terregatte, de Bacilly et de Mortain qui furent renversées par la foudre ou tombèrent de vétusté. Les flèches couvertes en ardoise ou en bardeau sont plus nombreuses, mais nos beaux clochers sont les tours carrées, comme celles de la Cathédrale ou de l'église romane du Mont-Saint-Michel. Notre plus beau clocher, dans ce genre, est celui de l'abbaye de la Lucerne qui, dans le style de la fin du XIII[e] siècle, rappelle, par sa forme et sa balustrade à jour, une des tours jumelles de la Cathédrale d'Avranches. Eclairé par douze lancettes ogivales très élevées, trois sur chaque face, il est orné de soixante-huit colonnettes dont les chapiteaux, décorés

de crosses végétales, sont bien accusés. La tour de Ponts, bien plus modeste et beaucoup moins gracieuse, offre la même forme. Les tours avec double égout et terminées en bâtière rappellent une forme nationale assez commune dans l'Avranchin ; les plus belles sont celles de Mortain et de Dragey. Celle de Mortain, appuyée par des contreforts qui montent jusqu'au bas de la toiture, est éclairée, sur chaque côté, par deux immenses lancettes avec un meneau central coupé par trois croisillons. Celle de Dragey, qu'on aperçoit de loin sur les flots, comme un point de reconnaissance et de sûreté, a deux étages. Le premier qui supportait jadis une flèche, dont on conserve le couronnement, offre une grande ogive divisée en deux lancettes, coupées par deux croisillons. Les angles de la tour sont ornés de colonnettes. Quelques clochers présentent un coin dont les rampes protectrices de la toiture sont ornées de crosses végétales que domine la croix, comme à Rouffigny et à Virey. Dans cette dernière église la tour s'élève exceptionnellement sur une moitié de la façade de l'ouest. L'église des Biards, qui possède une des jolies tours du pays, offre un coin brodé entre deux petits clochetons fleuris. On dirait une mitre du moyen âge aux gonfanons relevés.

Le plus souvent la rampe est nue comme à Lolif, à Saint-Jean-le-Thomas, à Bouillon, à Courtils, à Céaux, à Beauvoir, à Coulouvray, à Vezins, à Carolles, à Ronthon, à Angey, au Luot, au Petit-Celland, à Montjoie, à la Godefroy, à la Rochelle, à Saint-Pierre-Langers et à Saint-Léonard. Parfois elle reçoit un complément particulier à l'Avranchin, c'est une riche garniture au bas des toits, formant balustrade à jour, comme jadis à l'ancienne cathédrale. Des lucarnes ménagées dans le comble permettent de pénétrer dans ces galeries d'où la vue s'étend sur la mer, les grèves, le Mont-Saint-Michel ou les rivages bretons. Ces toits coniques bordés d'arcatures sont ceux de Pontorson et de Genets qui ont encore de belles gargouilles ou monstres fantastiques dégorgeant les eaux pluviales, le Val-Saint-Père, Marcey, Saint-Jean-de-la-Haize, Saint-Quentin et Montviron.

La tour a été souvent remplacée par un campanier renfermant

deux cloches ou tinterelles. On en voyait à la Chapelle-Hamelin, à Saint-Benoit-de-Beuvron et à l'église d'Ardevon. Ce dernier, détruit en 1860, se montrait, au sein de la verdure et des bois, comme une gracieuse fenêtre ogivale élevée dans les airs. Celui de Villiers, qui existe encore, est assez simple, mais il y a de l'art et de la poésie dans celui de Champeaux. Ses baies doucinées, ornées de blasons et de feuillages, son fronton enrichi à la base de gargouilles et de clochetons fleuris, est surmonté d'un épi formé d'un cœur, d'une croix recroisettée que surmonte un coq, symbole de la vigilance et de la foi.

Nous ne dirons rien de ces dômes ou lanternes bâtardes qui surmontent plusieurs de nos clochers, car nous ne pourrions que signaler le mauvais goût d'un grand nombre. Nous aimons mieux rappeler les escaliers de certaines tours qui, à l'imitation de ceux de la cathédrale Saint-André d'Avranches, formaient une puissante saillie, en forme de contreforts, et appuyaient les clochers. Nous citerons ceux de Genets, de Dragey, de Vernix, des Biards, etc.

Portes. Le diocèse n'avait que huit églises avec façades intéressantes. La cathédrale, le Mont-Saint-Michel, Mortain, la Lucerne, Savigny, Montmorel, Saint-James et Pontorson. La plus remarquable était celle de la cathédrale. Ses ouvertures cintrées, ornées de colonnettes, ses arcatures, son unique porte s'enfonçant sous une profonde voussure, formée par quatre archivoltes, ses deux tours surmontées de galeries à jour, leurs baies nombreuses, leurs contreforts et leurs escaliers lui donnaient un aspect imposant et monumental.

La seconde façade, après la basilique d'Avranches, était celle du Mont-Saint-Michel, avant la chute de sa seconde tour, en l'an 1300. Mais comme la cathédrale, Savigny, la collégiale de Mortain, Montmorel et Saint-James, cette belle façade à trois nefs ne possédait qu'une seule ouverture centrale. L'abbaye de la Lucerne faisait exception à cette ordonnance et présentait trois portes, une pour la grande nef et deux autres pour les collatéraux. Toutefois, il faut l'avouer, quand nos grandes églises

n'avaient qu'une ouverture à l'ouest, elles possédaient des portes latérales souvent plus importantes. L'entrée principale de la cathédrale d'Avranches s'ouvrait au nord et sur elle venaient converger toutes les rues de la ville forte. La porte principale du Mont-Saint-Michel était au midi, et il en était de même à l'église collégiale.

Les belles portes romanes de Saint-André d'Avranches et du Mont-Saint-Michel n'existant plus, nous citons celles qui subsistent encore. Nous sommes tout d'abord attiré par la curieuse façade de Pontorson dont l'ordonnance nous rappelle, en petit, celle de la cathédrale d'Avranches, si l'on excepte cette grande arcade ogivale du XIIe siècle, encadrant le portail et la première fenêtre supérieure. La porte, à trois archivoltes, offre des chapiteaux à crochets, un triple cintre orné de zigzags et une accolade reposant sur des têtes humaines. La porte latérale au midi, bien que moins importante, est curieuse par ses sculptures peu accusées. On y distingue un homme et un oiseau représentant sans doute Prométhée, le symbole payen du Christ, des billettes et des chapiteaux ornés de cariatides qui semblent porter le tailloir de la colonne.

La porte de l'ancienne façade de Saint-James formant aujourd'hui l'entrée de la crypte absidale n'est pas moins curieuse, quoique plus ancienne, puisqu'elle remonte à Richard III, et à Robert le Magnifique, ducs de Normandie. Elle est formée de deux archivoltes. Le cintre supérieur est orné de croix, d'étoiles, de feuillages crucifères et d'enroulements végétaux. Le tore repose sur deux chapiteaux historiés, dont l'un représente un dragon, l'autre un oiseau semblant becqueter un homme ; c'est peut-être le même symbole déjà exprimé dans le tympan du portail latéral de Pontorson. Les autres chapiteaux offrent des crosses végétales formant volute.

Celui de Sartilly, conservé dans la nouvelle église, est un des plus importants que nous possédions. Il a quatre archivoltes et une accolade zigzaguée et contre-zigzaguée, supportée par deux têtes humaines. Les deux grands cintres semblent protéger les

deux plus petits dont l'un est orné, comme sa colonne, de boules saillantes pour rappeler des perles ou des pierres précieuses. Les huit chapiteaux représentent des volutes et des feuillages. Les deux jolis portails de Vernix ont des chapiteaux semblables et une archivolte encorbellée sur deux têtes grimaçantes. Des deux archivoltes, l'une est encore insculptée de perles, comme à Sartilly.

Saint-Loup possède deux portes assez semblables à celles de Vernix. La petite n'a qu'une archivolte et la grande deux. L'une d'elles est ornée de dents de scie. Elles n'ont pas d'accolade.

La belle façade de la Lucerne nous offre de nouveau les dents de scie non dans les archivoltes, mais dans les arcs, dans les arcatures qui surmontent les portes, et dans les fenêtres qui, à l'ouest, éclairent les trois nefs. Toutes les ouvertures à une ou deux archivoltes sont cintrées, moins la grande fenêtre centrale et sa gracieuse arcature encadrant la grande fenêtre, les niches, la porte et les fausses portes de la nef principale.

Sacey offre, au bas de sa nef, une porte romane qui n'a ni colonnes ni chapiteaux, mais possède dans son typan en demi-cercle, une sculpture assez rare en Normandie, un zodiaque.

La religion qui commande et sanctifie le travail aime aussi à le rappeler par des signes et des reliefs parlant aux yeux. Sens, Bourges et l'église de Pritz, près de Laval, ont des zodiaques rappelant pour chaque mois, les différents travaux de l'année. C'était le calendrier du peuple.

Le clergé plaçait ce calendrier à la tête de ses missels gothiques où l'on ajoutait les jours fastes et néfastes, et même une médication pour chaque mois. A Sacey, les travaux ne sont pas indiqués par des personnages, mais résumés par des signes rappelant les saisons. On y distingue les mois de mars, d'avril, de mai, de juillet, d'octobre, de novembre et de décembre représentés par le bélier, le taureau, les gémeaux, le lion, le scorpion, le sagittaire et le capricorne. Mutilé dans sa partie centrale, ce zodiaque ne possède plus les mois de janvier, de février, de juin, d'août et de septembre, c'est-à-dire le verseau, les pois-

sons, le cancer, la vierge et la balance. Il est à souhaiter qu'on restaure avec intelligence les parties détruites de cet intéressant portail.

Plusieurs autres portes romanes sont plus simples et n'ont d'autres ornements que les volutes de leurs chapiteaux. Nous citerons l'arcature ou porte géminée du cloître de Montmorel, à côté de l'ancienne sacristie, celles de Genets, de Saint-Quentin, de Saint-Jean-le-Thomas, de Pontaubault, de Crollon, de Subligny, de Vergoncey, de Sainte-Eugienne, de la chapelle Saint-Georges de Bouillé, réédifiée dans le jardin des plantes d'Avranches, enfin l'ancienne porte méridionale de la nef de Saint-Jean-de-la Haize, dont le cintre, du XI[e] siècle, est formé de claveaux en briques rouges.

Si le nombre de voussures indique une quantité égale de colonnettes, il en est autrement dans certaines localités. A Mortain, on voit une jolie porte latérale du XI[e] siècle. La base des moulures indique deux pilastres encadrant un faisceau de trois moulures : deux plates-bandes et une colonnette. Or, il n'y a ni colonnettes ni pilastres proprement dits. Ce sont simplement des plates-bandes entourant un tore, qui montent et forment des cintres sans point d'arrêt et sans obstacle. Ce tore central se détache vierge de toute moulure entre deux lignes d'étoiles, comme on en voit à Saint-James.

Les plates-bandes qui se recourbent en demi-cercle sont chargées de nombreux zigzags du meilleur effet. Une accolade formée d'une suite de petites moulures semi-circulaires se déroule autour des cintres.

Une porte géminée du cloître de Savigny présente la même ordonnance, dans la grande arcade qui l'enveloppe ; dans les garnitures qui décorent cette double entrée, on ne voit qu'une colonne centrale, avec chapiteau à feuilles de palmier. Les zigzags multipliés forment toute la décoration des arcs qui s'élèvent sans interruption comme des cintres surhaussés.

Des portes semblables, mais plus simples et n'offrant qu'une modeste garniture de dents de scie, se voient dans le cloître de

Montmorel et dans la porte occidentale du Neufbourg. Ils rappellent les arcatures du grand portail de la Lucerne.

Les portes du XIIIe siècle n'ont plus ni zigzags, ni dents de scie, ni étoiles. Ce sont de gracieuses baies ogivales dont la richesse est tout entière dans la décoration des chapiteaux, dans le nombre des archivoltes et dans la pureté des lignes. Comme nous n'avons plus que des dessins imparfaits rappelant les portes latérales de la cathédrale, nous ne parlerons que des ouvertures qui subsistent encore. La plus belle est assurément la porte méridionale du Mont-Saint-Michel qui forme l'entrée principale de la basilique. Elle comprend six archivoltes dont trois grandes et trois petites reposant sur des colonnes et des colonnettes; les bases ont des scoties, et les chapiteaux des crochets végétaux. L'entrée principale est un cintre surbaissé; le tympan qui est au-dessus, représente l'apparition de saint Michel à saint Aubert. Le tout est encadré dans un triangle de granit.

Le portail de Saint-Martin-du-Bellé à Saint-James, formant aujourd'hui l'entrée du cimetière, ne le cède guère à celui du Mont-Saint-Michel, dont il rappelle l'ordonnance. Le tympan n'a pas de bas-relief.

Mortain, dans l'élégante façade de sa collégiale qui rappelle un peu celle de la Lucerne, n'a qu'une archivolte et une accolade, mais la porte est encadrée par deux arcatures ogivales dont les tores reposent sur trois chapiteaux de chaque côté. Après ces ouvertures principales, nous citerons encore le portail occidental de Saint-Saturnin d'Avranches, reconstruit, celui de Montviron, celui de Dragey, dont les deux archivoltes sont encadrées dans un triangle, comme celui du Mont-Saint-Michel. Le XIVe siècle est moins riche en portes; nous ne mentionnerons que celle de Poilley à deux archivoltes, celles de Brécey, de Parigny, du Val-Saint-Père, et de Genets qui possède encore une petite porte de la même époque donnant jadis accès dans le chœur. Elle est remarquable par des enroulements végétaux, gravés au trait et accompagnés de chaque côté de fers de lance qu'on serait tenté de prendre pour des fleurs de lis.

Le xvᵉ et le xviᵉ siècles nous offrent quelques portes assez remarquables. La plus belle, venue de Savigny, a été réédifiée dans le château des Louvellières, au Teilleul. Elle présente un cintre surbaissé couronné de quatre niches posées en encorbellements et ornées chacune de quatre colonnettes. Ces colonnettes supportent une arcature ogivale et un autre arc douciné garni de crosses végétales que domine une croix, ou une fleur de lis. Ces niches sont séparées par une sorte de contrefort ou de pilastre terminé par un bouquet de fleurs. Celui du centre, beaucoup plus élevé que les autres, forme une croix surmontée d'une sorte de fleur de lis avec son calice. Ces niches qui suivent la courbure d'un cintre surbaissé sont d'un effet très agréable, et renfermaient probablement les statues des quatre principaux saints de Savigny : saint Vital, saint Geoffroy, saint Pierre d'Avranches et saint Aimon.

La porte de la crypte des gros piliers, sous le chœur de l'église du Mont-Saint-Michel, offre aussi un arc douciné, orné de feuillages et surmonté d'un magnifique bouquet.

A cette époque appartiennent encore les jolies portes des chapelles de la Pommeraie, en Saint-Martin-de-Landelle, de la Chaise, dans les Loges-Marchis, et de Saint-Nicolas de Pontorson. Les églises de Parigny, de Courtils et de Saint-Pierre du Mont-Saint-Michel en possèdent du xviᵉ siècle, qui sont encore d'un goût distingué. D'autres n'offrent que des ogives ornées de tores ou d'un cintre surbaissé. Nous citerons la porte latérale de l'église abbatiale de Montmorel qui communiquait avec le cloître et qu'on vient de détruire.

Parmi les portes de la Renaissance, nous mentionnerons celles des Loges-Marchis à l'arc tudor surmonté, entre deux petits pinacles, d'un tympan vide orné de crosses végétales et d'un bouquet d'une forme crucifère. Celle des Biards, plus belle encore et d'une forme semblable, présente dans son tympan l'image en ronde bosse de saint Martin à cheval : le saint divise son manteau, pour en donner une partie à un pauvre, debout près de lui. Celles de Tirepied et de Ponts sont moins riches.

Une seule ouverture en style grec mérite d'attirer les regards, c'est la grande porte de l'église de Barenton. Elle présente une ouverture cintrée, aux claveaux saillants et ornés de lignes qui se brisent à angle droit, dans la partie inférieure, comme cela se voit encore dans une ouverture de l'ancien prieuré du Rocher. La porte est encadrée entre deux pilastres de l'ordre ionique, supportant un superbe fronton. Les pilastres sont couverts, dans toute leur hauteur, de macles et d'annelets alternés et en relief. Dans le fronton apparaissent les armes de Gabrielle du Teil ou Theil, veuve de Jean de Verdun et dame de Barenton. Elles sont ornées d'une couronne baronniale et supportées par deux lions à la suite desquels viennent deux oiseaux qui occupent les angles. Au sommet du fronton on voit les restes de lambrequins ou panaches, en forme de longs feuillages (1).

Nous rappellerons encore la petite porte rectangulaire de Saint-Brice dont le tore offre à sa base deux têtes humaines portant une longue barbe et des cheveux hérissés. Ces têtes remplacent les baguettes ou filets nombreux que l'on remarque dans les petites portes latérales de Juvigny, de Parigny, de Chasseguey, etc.

Porches. Plusieurs de nos belles portes romanes et gothiques étaient protégées par des porches ou vestibules ouverts qui faisaient partie de l'église et dans lesquels on enterrait.

D'après Guillaume Durant, le porche était un monument symbolique « représentant le Christ par qui s'ouvre pour nous l'entrée de la Jérusalem céleste. » La partie comprise entre les tours de nos grandes basiliques, ainsi que la base inférieure de nos clochers rustiques, élevés sur la façade occidentale, servirent souvent de porches. La cathédrale d'Avranches et le Mont-Saint-Michel n'eurent primitivement d'autres narthex que l'espace compris entre les tours de l'ouest. Les lois ecclésiastiques ayant interdit, jusqu'au XIIe siècle, d'inhumer les morts dans

(1) Gabrielle du Teil, épouse de Jean de Verdun, portait dans ses armes une fasce accompagnée de trois trèfles, deux en chef et un en pointe. On les retrouve, avec deux lions pour support, au-dessus de la porte du château de Passais.

les églises, c'est dans un de ces vestibules que furent ensevelis, dans la cathédrale d'Avranches, les évêques Maugis, Hugues et Michel, de 1027 à 1067. Le pontife Maugis, nous dit R. Cénalis « *Sepultus est in Ecclesia divi Andreæ in fundamentis turris majoris campanariæ septentrionem versus* [1] », et l'évêque Michel fut inhumé près de lui, le 27 janvier 1094 « *Sepultus est in Ecclesia Abrincensi sub turre campanarum à parte septentrionali* [2]. Dans cette tour se trouvaient les fonts baptismaux, et c'est près de ces eaux régénératrices que fut enterré à Rouen, en 1079, près du baptistère, vers l'aquilon, l'archevêque Jean, ancien évêque d'Avranches « *Sepultus fuit scilicet ad aquilonem prope baptisterium* [3]. L'illustre abbé Robert de Torigni, et son successeur, Martin de Fulmède, furent encore ensevelis au XIIe siècle, dans le porche du Mont-Saint-Michel, c'est-à-dire dans le lieu le plus humble, entre les deux tours de l'ouest.

Bien que la cathédrale d'Avranches ait eu pour fondateurs deux ducs de Normandie, Richard II et Robert le Magnifique [4], elle resta inachevée. Les travaux ne furent repris que sous l'évêque Turgis, grâce aux largesses de l'évêque Jean, qui venait d'augmenter, de près de moitié, les revenus de l'Eglise d'Avranches.

La cathédrale eut alors un porche au nord, protégeant l'entrée principale de la basilique. Ce narthex, formant portique, présentait deux larges baies ogivales à double archivolte, dont les arceaux retombaient, à droite et à gauche, sur des colonnettes, et, au milieu, sur une colonne centrale et isolée.

Sa voûte, comprenant deux travées, était couronnée d'une balustrade à jour, où les enfants de chœur allaient chanter, le dimanche des Rameaux. Au fond du narthex étaient deux portes

(1) *Hierarchia Neustriæ*, p. 37.

(2) *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 161.

(3) Ibid., p. 162.

(4) « *Obiit* (23 *augusti* 1026 *vel* 1027) *Ricardus II, dux Normanorum fundator Ecclesiæ Abrincensis.* » Obituaire de la cathédrale d'Avranches, cité par Guérin, dans les *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 124 — *Obit*. (25 *julii* 1035) *hac die Robertus dux Normanorum fundator Ecclesiæ Abrincensis.* » Nécrologe du Mont-Saint-Michel, aux Archives de la Manche.

à double archivolte chacune, et dans leurs tympans gothiques étaient sculptés des bas-reliefs, comme dans le grand portail de l'ouest [1].

Après ce porche, qui n'existe plus, le plus remarquable et le plus ancien est celui de Saint-Quentin, du XIIIe siècle, et probablement contemporain de celui de la cathédrale. Comme lui, il a une balustrade trilobée à jour, et sa voûte, divisée en trois travées, repose ses nervures sur d'élégantes colonnettes, comme celles de son unique entrée, que M. Le Héricher appelle une bonne et pure ogive. Deux petites fenêtres gothiques éclairent l'intérieur, et des contreforts appuient sa façade. Tous les autres narthex sont moins importants et d'une date plus récente. Les uns sont voûtés en pierre, comme celui du Val-Saint-Père, qui est couvert à l'extérieur de dalles imbriquées. Plusieurs autres n'ont que des plafonds d'une forme ogivale ou cintrée, et souvent une simple charpente lambrissée. Nous citerons ceux de Courtils, de Sacey, de Saint-Senier-sous-Avranches et de Sainte-Pience, placés devant le portail de l'ouest, comme à Saint-Quentin et au Val-Saint-Père ; ceux de Genets, de Dragey, de Saint-Jean-le-Thomas, de Carolles, de Bouillon, de Saint-Senier-de-Beuvron, de Champeaux, de Ronthon, etc., situés au midi de la nef, afin de protéger des pluies et des vents de l'ouest, l'entrée de ces églises, assez rapprochées de la mer.

Absides. Les hémicycles ou absides qui terminent le chœur de nos églises et de nos basiliques étaient généralement la partie la plus soignée. L'art y développait ses richesses architecturales, pour abriter le plus convenablement possible le Dieu de l'Eucharistie. Nos modestes villages qui ne purent guère avoir qu'une abside ronde, carrée ou polygonale, l'édifièrent avec plus de soin, et souvent en pierres choisies et de grand appareil, comme à Poilley. Ils lui donnèrent un caractère de solidité en l'appuyant de contreforts et laissèrent, plus abondamment qu'ailleurs, pénétrer la lumière du jour qui était le symbole de

(1) Renseignements de plusieurs témoins oculaires.

la lumière céleste. Les absides rondes, comme à Saint-Loup, ou polygonales, comme à Saint-Saturnin d'Avranches et à l'ancienne chapelle de l'Hôtel-Dieu d'Avranches, comptaient ordinairement trois fenêtres. Les chevets, de forme carrée, en avaient quelquefois deux, comme à l'église paroissiale de la Lucerne, au Neufbourg, à Saint-Léonard de Vains et à Saint-Paterne de Buais; quelquefois trois, dont une plus grande au milieu, comme à Saint-Etienne de Ponts. Quand dans le pignon oriental il ne se trouvait qu'une fenêtre, elle était beaucoup plus grande et plus travaillée que celles du reste de l'église, comme à Martigny, à Montgothier, à Lolif, à Courtils, à Mont-Eglise. Souvent elles sont divisées en deux lancettes surmontées d'une rose ou quadrilobe, comme à Saint-Senier, à Saint-Patrice du Teilleul. Le plus souvent elles ont trois lancettes ogivales, comme au Val-Saint-Père, à Genets, à Céaux, à Marcey, à Cormeray, à Tanis, à Saint-Martin-de-Landelle. Parigny a même une fenêtre à quatre lancettes surmontées d'une grande rose et de deux petites, et rappelle ainsi une des fenêtres des chapelles de la cathédrale d'Avranches. L'abside carrée de l'abbaye de la Lucerne offre une immense fenêtre imitant en petit celle de la cathédrale de Dol. L'Abbaye-Blanche rapprochait ses quatre chapelles des transepts des deux côtés du grand autel. Celle de Montmorel l'enveloppait d'un circuit ou déambulatoire que dépassaient les transepts, au centre desquels s'élevait la tour centrale. La collégiale de Mortain imitait cette ordonnance en ajoutant une chapelle au centre de l'hémicycle et deux clochers à l'entrée du rond-point.

L'abside de l'abbaye de Savigny, copiée point pour point sur celle de Clairvaux, comprenait deux étages superposés de fenêtres et de toitures, et possédait neuf chapelles uniformément semblables, dans son hémicycle régulier. Les doubles chapelles de chacun de ses transepts communiquant avec le chœur, portaient jusqu'à treize le nombre de ces petits sanctuaires entourant le grand autel. Les contreforts des chapelles, ceux du déambulatoire, sur lesquels reposaient les dix arcs-boutants du

chœur, la haute flèche en ardoises au centre de la croisée imprimaient à cette abside, quoique simple comme tous les monuments de l'ordre cistercien, un air de grandeur et de majesté.

La cathédrale d'Avranches possédait aussi, en dehors de son déambulatoire, cinq chapelles absidales alternativement rondes ou carrées, avec absidioles. Au centre de ces chapelles rayonnantes, les premières peut-être qui parurent en Normandie, était celle de la Sainte Vierge. Agrandie au XIIe siècle, elle devint polygonale, de ronde qu'elle était primitivement. Cinq fenêtres éclairaient ses voûtes élégantes, des galeries brodaient son comble et des contreforts fleuris ornaient ses angles. Les deux chapelles carrées qui l'entouraient devaient avoir des tours ; l'une, celle du midi, resta inachevée, l'autre, située au nord, sur la chapelle Saint-Georges, était la tour de l'horloge, surmontée d'une flèche aiguë, recouverte d'étain. Les chapelles rondes, avec des fenêtres cintrées, des contreforts peu saillants et une ligne de modillons, avaient des couvertures en poivrières, comme les absidioles des chapelles carrées. Aux deux extrémités du rond-point, près des chapelles rondes, se trouvaient les escaliers. Les premiers conduisaient sur les voûtes des collatéraux, les seconds, construits en encorbellement et ayant l'apparence de contreforts puissants, terminés par une toiture conique, atteignaient les combles du sanctuaire brodé d'une galerie à jour et appuyé par cinq arcs-boutants. Cette réunion de pinacles, de clochetons, de toits pointus ou coniques, de contreforts fleuris, de bordures aériennes et de toits superposés que dominait la flèche de l'horloge, formaient un ensemble à la fois gracieux et imposant.

Mais de toutes ces absides, la plus riche, la plus brillante est celle du Mont-Saint-Michel que Violet-le-Duc signale comme une des plus remarquables de France. On l'a appelée le grand-œuvre des Bénédictins, et Vauban, en la considérant sur le sommet de son rocher, au milieu des constructions qu'elle domine, la proclamait à son tour comme « *ce qu'il y avait de plus hardi et de plus achevé au monde* ». Construite en granit presque poli comme du

marbre, à soixante-quatorze mètres au-dessus du niveau des flots, et sur une crypte inférieure, elle est d'une beauté exceptionnelle et même merveilleuse. Sept chapelles, avec leur déambulatoire, entourent le sanctuaire qui s'élève, radieux et plein de majesté, en montrant au loin les lignes pures ou mystérieusement ondulées de son triforium et de son clérestory. A toutes les saillies des chapelles s'élèvent d'élégants contreforts qui se terminent en pinacles fleuris où des anges, aux ailes éployées, embouchent joyeusement leurs trompettes ou cornets recourbés. Dans les angles rentrants, ces contreforts deviennent beaucoup plus considérables et aux extrémités des murs de refend qui séparent les chapelles, ils s'élèvent comme des arbres gigantesques chargés de feuillages ou de bourgeons naissants. Réunis et consolidés, par des claires-voies à jour, ils reçoivent une double ligne d'arcs-boutants qui, à l'aide de contreforts encore plus élevés et soudés au sanctuaire, vont appuyer les murs du chœur et paralyser la poussée des voûtes. Un de ces contreforts renferme des degrés qui partent de la crypte et montent jusqu'à la hauteur des voûtes les plus élevées. Ces degrés, appuyés sur un arc-boutant, se continuent ensuite entre deux rangs de cœurs enflammés et arrivent, au sein de l'espace vide, sur les galeries qui couronnent le chœur. Toutes les fenêtres des chapelles et du sanctuaire sont divisées par des meneaux qui se ramifient dans le tympan ogival sous la forme de réseaux ondulés. Une broderie semblable forme les galeries à jour qui entourent la base du grand comble et les sommets des chapelles. Des gargouilles, sous la forme de chiens amaigris, de loups affamés, d'animaux ailés et parfois hideux, sont placées aux angles des chapelles et au-dessus des fenêtres du triforium et du clérestory pour dégorger les eaux pluviales. Une couche de ciment recouvre les voûtes et forme une esplanade que l'on peut parcourir à l'aise. Aussi, quand de cet endroit on considère cette multitude de clochetons, d'arcs-boutants, de claires-voies, de dentelles, d'êtres fantastiques, de lignes perpendiculaires ou flamboyantes, on se croit transporté dans une forêt de granit dont l'effet est aussi saisissant qu'admirable.

Le soir, quand on se promène dans cette galerie, alors que la mer gronde au bas du rocher et que le vent siffle dans les grands arbres de pierre, l'astre des nuits, en glissant ses pâles rayons à travers les arcades, y produit des effets fantastiques. Le clair obscur et les ombres, la variété des tons et leur mobilité semblent animer tout ce qui vous entoure.

Les anges avec leurs instruments paraissent chanter un air suppliant, les animaux monstrueux s'éveillent, s'approchent, s'élancent comme pour dévorer. Le frisson vous prend, la peur vous saisit et on ne demande qu'à sortir de ce lieu qu'on dirait hanté par de bons et de mauvais génies.

Le jour, l'impression est bien différente. Vue de loin, dans une atmosphère azurée, avec un granit doré et des lichens, que les jeux de la lumière font briller comme des lames d'argent, la belle abside apparaît comme un superbe reliquaire que les anges semblent élever dans les airs, sous la forme d'une cité céleste. Vers elle on est attiré par un sentiment irrésistible, vers elle on se rend avec bonheur et quand on est monté jusqu'aux balustrades brodées des combles, quand on a parcouru le déambulatoire aérien des chapelles, on a entrevu un des plus beaux sanctuaires que l'Eternel daigne habiter, et on en redescend comme d'un monde supérieur et éthéré, dont on conserve pour toujours un doux, un profond souvenir!...

Fenêtres. Les fenêtres des absides étaient généralement les plus belles; comme nous les avons déjà indiquées, nous ne signalerons que les jolies fenêtres romanes des nefs du Mont-Saint-Michel et de Pontorson. Encadrées dans un cintre, elles reposent sur des colonnettes dont les chapiteaux sont ornés de feuillages et d'enroulements végétaux. Dans nos petites églises de campagne, ces fenêtres sont très étroites et n'ont qu'un simple tore, comme à Saint-Léonard, ou un pied droit avec un cintre formé de claveaux en pierre comme à Saint-Loup, ou en briques comme à Saint-Jean-le-Thomas et jadis à Ardevon. Plusieurs ont été bouchées ou détruites pour faire place à des ouvertures qui laissaient pénétrer plus abondamment la lumière.

Les belles fenêtres du XIIIe siècle se trouvent à Mortain. Elles sont, comme à Pontorson, encadrées dans un arc ogival reposant sur des colonnettes. Le XIV[e] et le XV[e] siècles en ont produit de fort jolies, et sans parler de celles de nos basiliques, possédant trois meneaux avec des roses, des trilobes et des nervures ondulées; nous citerons celles de Dragey, de Saint-Jean-de-la-Haize, de Ponts, du Neufbourg, dont l'une, au midi, présente, à sa base, une sculpture représentant deux lions affrontés.

Contreforts. Les contreforts des XI[e] et XII[e] siècles plats et peu saillants étaient nombreux à la cathédrale d'Avranches; on les retrouve encore dans la nef du Mont-Saint-Michel, à Genets, dans le transept du nord, à Saint-Quentin, à Angey, à l'abbaye de la Lucerne, à celle de Savigny, où ils se terminaient en forme de coin, comme à la cathédrale, au monastère de la Blanche, à Saint-Loup, à la Godefroy, etc.

Les plus beaux contreforts du XIII[e] existent à la collégiale de Mortain; ceux du XIV[e] et du XV[e] se rencontrent un peu partout; après le Mont-Saint-Michel, les plus intéressants appartenaient à la cathédrale où ils avaient la forme de pinacles fleuris dans les chapelles; ailleurs ils sont droits ou présentent deux ou trois retraites en forme de toiture, comme à Genets, à Brécey, à Barenton, au Neufbourg, aux Biards, à Virey, à Saint-Jean-le-Thomas, à l'église paroissiale de la Lucerne, à Carolles, au Rocher, à Courtils, au Val-Saint-Père, à Céaux, etc.

Arcs-boutants. Les arcs-boutants existaient seulement à la cathédrale, au Mont-Saint-Michel et à l'abbaye de Savigny. Ceux de l'abside du Mont-Saint-Michel sont seuls remarquables. A la cathédrale et à Savigny, ils n'offraient qu'une simple arcade cintrée, sur laquelle s'appuyait la gouttière en forme de toiture. Dans la nef du Mont-Saint-Michel, l'arcade ne se voit que sous les combles des nefs latérales.

Gargouilles. — Les gargouilles qui formaient une des gracieuses décorations de nos églises, avec les balustrades ajourées qui entouraient les toitures de la cathédrale, du Mont-Saint-

Michel et de quelques-unes de nos tours, n'étaient pas très communes. Nous connaissons déjà celles du Mont-Saint-Michel ; la cathédrale en possédait qui lui ressemblaient et il en reste encore un spécimen. Celles de Genets, de Pontorson rappellent les mêmes dessins, c'est-à-dire des loups, des chiens et d'autres animaux fantastiques.

Modillons. Les modillons se rencontrent principalement dans nos vieilles églises romanes. On cite ceux de Pontorson, de Saint-Quentin, de Saint-Loup, de Saint-Léonard de Vains, d'Angey, de Mortain, etc. Ils offrent des têtes grimaçantes, des feuillages, des animaux, des figures géométriques et des signes divers.

Niches. Les niches étaient peu communes dans l'Avranchin. Les principales se voyaient dans les murs extérieurs de la cathédrale et couronnaient les contreforts des chapelles du xvie siècle. Le portail de l'abbaye de la Lucerne et celui du prieuré de Saint-James n'avaient que des consoles supportant les statues. L'ancienne église de Buais en possédait une du xvie siècle qui a été conservée avec sa statuette de Notre-Dame. Elle rappelle, par ses fleurs et sa forme, celle du portail venu de Savigny. Au bas sont les armes du donateur. Nous ne pouvons guère appeler niches la double arcature qui accompagne la grande porte de la collégiale de Mortain. On ne voit pas qu'on y ait placé de statues; le tympan ogival de chacune d'elles a été simplement rempli par des sujets en pierre calcaire représentant des feuillages et des roses. Dans la dernière, vers le midi, on remarque, au bas du triangle, deux têtes qui rappellent peut-être les chefs de saint Evroult et de saint Guillaume.

Croix. Les croix historiées ne sont pas très répandues, nous citerons celle de l'abbaye de Savigny, rapportée dans la bourgade et littéralement couverte de roses et d'entrelas ; celle de Macey, élégamment bisée et taillée à la partie supérieure de manière à former des fusées ou quadrilobes, séparées par des arcs d'ogive. Dès le xie ou le xiie siècle, on essaya, malgré la dureté du granit, de faire des reliefs sur le croisillon. A Vains, au lieu

dit les Trois-Croix, il existe un calvaire représentant d'un côté le Christ et de l'autre saint Pierre avec ses clefs, mais le dessin est fort barbare. La croix du cimetière du Mont-Saint-Michel, moins ancienne, offre encore la sainte Vierge d'un côté et de l'autre saint Pierre la tête couverte d'une tiare. Au bas du Petit-Tertre, près de la gare du chemin de fer d'Avranches on a sculpté le Christ sur une croix du XVIIe siècle. Sur la route qui conduit à l'ancienne église de Buais, on voit le même sujet sur un fût du XVIe siècle, avec un bourdon de pèlerin. A la croix de Husson, on a représenté une *pieta*, ou le Christ mort dans les bras de sa mère. Le Grand-Celland en possède une fort jolie représentant la sainte Vierge tenant son fils ; les croisillons sont trilobés, les angles bisés, ainsi que la base ornée de têtes humaines.

Les bases, offrant un plus large espace, ont parfois reçu des sujets plus compliqués. Celle de Touchet présente différentes scènes de la passion ; à Villechien, un moine de Savigny est prosterné devant une *pieta*, et un saint Nicolas représenté avec trois petits enfants : c'est sans doute le patron de l'abbé donateur. Sur la place du marché d'Avranches, appartenant jadis aux moines de la Lucerne, se trouvait une assez belle croix. Sur le socle, transporté aujourd'hui dans le cimetière de la Boulouze (1) on voit le Père éternel sous la figure d'un moine avec capuchon. Il est assis et tient dans ses bras et sur ses genoux l'image de son fils crucifié. Le dessin est barbare et dénote un ciseau peu exercé.

Ce qui a été le mieux exécuté dans le pays, ce sont principalement nos croix rondes portant souvent des inscriptions assez difficiles à lire, comme à Vains et à Mesnil-Gilbert ; les croix bisées, comme à la Mancellière, à Chasseguey où l'on voit aussi des perles en forme de boules ; les croix historiées comme à la Croix-Avranchin, dont la base est chargée d'écussons ; ou enfin

(1) En rétablissant cette croix dans le cimetière de la Boulouze on a inscrit sur la base la date de 1858.

des bases ornées de tores ou de baguettes comme à Marcey. Ces bases rappellent quelquefois des inscriptions pieuses comme l'ancienne croix de la Bicqueterie, à Avranches : O MATER DEI MEMENTO MEI, 1625. T. G.; des sentences et des vœux, comme à la Croix-Furetière à Montviron : *Hoc signo vinces*, et, dans une couronne de chêne, ces deux vers :

Qui me plaça icy
Dieu luy fasse mercy.

II. — INTÉRIEUR DES ÉGLISES.

Chœurs. Si l'extérieur de nos églises était parfois très soigné, l'intérieur répondait aux richesses du dehors. Pour s'en donner une idée, il suffit d'étudier leur ancienne décoration, à l'aide des manuscrits et des débris nombreux qui ont survécu à nos révolutions.

Personne ne nous a laissé un dessin intérieur de la cathédrale d'Avranches avant le ravage des protestants et les innovations que subirent nos églises sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Mais différents inventaires, celui de 1295, le *Hierarchia Neustriæ* de Cénalis, le procès-verbal des pertes subies en 1562, les manuscrits du chanoine Guérin, du docteur Cousin et le plan de la cathédrale de l'ingénieur Lefébure, nous donnent des détails qui valent une description. Le chœur de la basilique d'Avranches, comprenant cinq travées avec le rond-point [1], était entouré d'une clôture qui remontait, en grande partie, à l'évêque Turgis [2], c'est-à-dire au XIIe siècle. A la fin du XVe siècle,

(1) Plan de la Cathédrale, par M. Lefebvre ou Lefébure.
(2) *Hierarchia Neustriæ*, t. II, p. 61. — Guérin, *Acta S. Eccles. Abrinc.* p. 166.

Louis de Bourbon le ferma, du côté de la nef, par un beau jubé qui servit à la fois de barrière et d'ambon [1]. Ce jubé, sur lequel s'appuyaient deux petits autels, était enrichi de niches, de statuettes et de bas-reliefs d'une grande finesse. Deux portes latérales et celle de la nef donnaient entrée dans le sanctuaire. Du jubé aux portes latérales, un double rang de stalles, refaites en bois de Flandre [2], après les dévastations de la Réforme, ornaient les deux côtés du chœur. Près de la porte, du côté de l'épître, était la chaire épiscopale recouverte de tapisseries brodées [3], et, en face, le siège du grand-doyen. L'autel majeur, en pierre, avec rétable, était appuyé contre une grande châsse, élevée sur colonnes et dominant le rétable. Cette châsse, en forme d'*édicule*, rappelait un superbe tombeau. Elle avait été construite au commencement du XIIIe siècle, par Guillaume de Tholom [4], pour y mettre les reliques données par saint Aubert, et qu'on venait de découvrir sous le grand crucifix de la basilique. Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, successeur de Tholom, l'avait recouverte de lames d'argent doré [5]. Sur le rétable était la statue de saint André donnée par Louis XI et ornée aussi de lames d'or [6]. Au-dessus de l'autel, mais suspendue par une chaîne d'argent, « *catena argentea*, » était le tabernacle ou petite coupe entourée d'un voile et renfermant le corps du Christ [7]. Des colonnes en bronze, avec tringles, supportaient quatre courtines ou rideaux entourant l'autel [8]. Ces colonnes étaient généralement comme à Savigny, à Paris, à Arras, surmontées de statuettes.

(1) Nicole, *Vie des Evêques d'Avranches*, p. 71.
(2) Guérin, *Acta S. Eccl. Abrinc.*, p. 491.
(3) Acte du Livre-Vert ou cartulaire du chapitre d'Avranches, inventaire du trésor de la cathédrale en 1295.
(4) *Hierarchia Neustriæ*, p. 79.
(5) *Ibidem*, p. 79.
(6) *Ibidem*, p. 90.
(7) Inventaire du trésor en 1295.
(8) *Ibidem* et procès-verbal de la dévastation des protestants, Guérin, ms., p. 487.

Dans les fêtes solennelles on déposait sur le rétable six ou huit candélabres ciselés, avec pommettes de cristal [1], et portant vingt-huit cierges [2]; au milieu, une grande croix d'argent ornée d'une pierre précieuse [3]; sur l'autel, un riche évangéliaire avec support d'argent, le missel orné d'or, de pierreries, de reliques et d'inscriptions, donné par Guillaume d'Ostilley [4], après son pèlerinage à Jérusalem; de beaux offertoires en soie, le calice couvert d'images émaillées, les reliquaires d'argent et d'ivoire; sur le marchepied et les gradins du même autel, la tapisserie aux armes de Richard-Laine [5]. Le pavé du chœur et les tombeaux des évêques Guillaume Tholom, Martin Pinard, Jean Boucard, Augustin Le Cirier, Charles Vialard et de Tessé, disparaissaient sous un riche tapis [6]. Autour de la clôture s'élevait la tenture de laine avec ses dessins brodés à l'aiguille « *sutus cum acu* » et rappelant peut-être le martyre de saint André [7], comme les belles verrières qui entouraient le sanctuaire. Sur les stalles de l'évêque et des chanoines se trouvaient les vingt-deux coussins donnés par Robert de Thiéville [8]. Autour de l'aigle ou lutrin en bronze, les choristes portaient les belles chapes dorées avec pommettes d'argent ou enrichies de dessins représentant des aigles, des cavaliers et des chevaux [9]. A l'autel, le célébrant était revêtu de la chasuble ornée des images des apôtres [10].

Au XVIIe siècle, le rond-point fut entouré de grilles de fer, au pied desquelles on voyait, relevées en bosse, les statues

(1) Inventaire de 1295.
(2) Livre-Vert, *Carta Guillelmi episcopi super luminario Ecclesiæ Abrincensis*, XIIIe siècle.
(3) Inventaire de 1295.
(4) *Ibidem* et Guérin, ms. *p.* 389.
(5) Inventaire de 1295.
(6) *Ibidem*.
(7) *Ibidem*.
(8) *Ibidem*.
(9) *Ibidem*.
(10) *Ibidem*.

tumulaires de Richard de Coutances, du côté de l'épître, et de Guillaume Burel, du côté de l'évangile [1].

Le bel autel en pierre fut remplacé par un autel en marbre et une nouvelle grille en fer occupa le lieu de l'ancien jubé, détruit par César Le Blanc [2].

Les grandes abbayes suivirent l'Eglise-Mère dans leur décoration. Le Mont-Saint-Michel avait, comme elle, un mur de clôture, achevé en 1547 et détruit en 1856. Il était enrichi de fresques et de bas-reliefs nombreux représentant des sujets empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament.

Dans le chœur abbatial on voyait les stalles richement sculptées sous la prélature de Pierre Le Roi ; le grand autel était orné de reliquaires d'or et d'argent, de livres et d'ornements précieux qui ne le cédaient guère à ceux de la cathédrale [3].

Savigny, qui renouvela son riche mobilier au commencement du XVIIIe siècle, avait adopté un autel à colonnes, encadrant un tableau de la Cène. Cependant il avait conservé les rideaux ou courtines en camelot rouge, supportées par des colonnes de bronze. Ces colonnes, entourant le grand autel, étaient couronnées de chérubins également en bronze et tenant des cierges [4]. Autour du rond-point, en partant du côté de l'épître, les moines avaient placé les tombeaux de saint Pierre d'Avranches, de saint Vital, de saint Haimon, de saint Guillaume et de saint Geoffroy.

L'église collégiale de Mortain, les autres abbayes et nos plus modestes églises possédaient aussi leurs jubés, comme le prouve la destruction de celui de N.-D.-de-Touchet, qui, en 1721, disparut, d'après l'ordre donné par Mgr César Le Blanc [5]. Comme la cathédrale, nos églises avaient aussi leur autel de pierre, leurs retables, leur tabernacle, leurs verrières et leurs boiseries sculptées.

(1) Guérin et Cousin, ms. de la bibliothèque d'Avranches.
(2) *Ibidem.*
(3) *Histoire du Mont-Saint-Michel* de dom Huynes et de dom de Camp.
(4) Acte du prieur Auvry, dans le ms. de Guérin, *p.* 180.
(5) Registre des visites épiscopales sous Mgr Le Blanc.

Si maintenant nous recherchons ce que le temps et les hommes ont épargné, nous verrons quelles ont été nos pertes.

Autels. Presque tous les anciens autels en pierre ont disparu, quelques-uns sont restés cachés sous des boiseries modernes, d'autres ont été employés pour faire des pavés ou des seuils de porte, comme à Saint-James, au Mont-Saint-Michel, à Courtils, à Précey, à Subligny, à Saint-Quentin, à Montjoie. D'autres enfin, et c'est le petit nombre, ont été conservés. Nous citerons : celui de la chapelle Saint-Sauveur, dans l'église de Pontorson, en pierre de granit, supporté par deux colonnes; celui de la chapelle Sainte-Appoline, dans l'église de Sainte-Eugienne, également soutenu par deux colonnes et un triangle de pierre. L'autel Saint-Pierre de la paroisse du Mont-Saint-Michel était en pierre calcaire, ses supports étaient de petits pilastres carrés avec bases et chapiteaux. Un ou deux de ces chapiteaux portent encore des peintures et des dorures. Celui de Brécey, fait à Caen, était aussi en pierre calcaire et rappelait les fines ciselures du xve siècle.

Retables. De nos anciens retables, avec bas-reliefs, très peu ont conservé leur place d'honneur; d'autres ont été horriblement mutilés, un plus grand nombre détruit. Parmi ceux qui nous restent nous mentionnerons :

1° Celui de la chapelle Saint-Sauveur de Pontorson, probablement un des plus beaux de l'ancien diocèse. Aujourd'hui, bien que mutilé, il est encore ce que nous avons de plus remarquable. Sa forme générale est celle d'un triptyque ouvert, dont la page centrale domine les deux autres. Il est divisé en vingt-deux compartiments, six au milieu, et huit sur chacun des côtés. Aux deux extrémités de l'étage inférieur apparaissent le donateur et la donatrice, à genoux, les mains jointes appuyées sur un prie-Dieu. Leurs patron et patronne les accompagnent et semblent les recommander à Dieu qu'ils invoquent. Les vingt autres compartiments sont consacrés à l'histoire de la Passion du Sauveur. Le drame douloureux, qui commence près du donateur, nous représente Notre-Seigneur entrant à Jérusalem, célébrant la cène, lavant les pieds de ses Apôtres,

priant au jardin des Oliviers, recevant le baiser de Judas pour être conduit devant Caïphe, Pilate, Hérode, et y être interrogé, conspué, livré à la soldatesque et flagellé. Jésus ou l'*Ecce homo* est présenté au peuple et condamné à mourir. Au centre du triptyque, dans la partie supérieure, le Christ apparaît, mort sur la croix; à droite, on perce son côté, à gauche, on le descend de son instrument de supplice. Dans les compartiments qui suivent, Jésus est dans le sépulcre, il en ressort glorieux, les saintes femmes se dirigent au tombeau, pendant que Notre-Seigneur visite dans les limbes les âmes des justes. C'est le *via crucis*, mais plus complet que notre chemin de croix moderne.

Cette intéressante sculpture appartient au xve siècle et dut être faite aux frais de M. et Mme Mouflard, les fondateurs de la chapelle. Au xvie siècle elle devint la propriété de Jean Heuzé, de Saint-Benoît. Elle passa par acquêt à l'abbaye de Montmorel, en 1540 [1].

2° L'église Saint-Saturnin d'Avranches possède un bas-relief d'une sculpture moins bonne, bien qu'aussi ancienne et provenant d'un don royal : c'est le massacre des saints Innocents.

Les chevaliers Pinson ou Pinchon, d'Avranches, ayant accompagné le roi saint Louis en Palestine, rapportèrent le corps d'un des saints Innocents et le déposèrent dans une chapelle qu'ils avaient fait construire dans le jardin de leur manoir, près de l'église Saint-Saturnin. Cette chapelle ayant été abandonnée après la mort des fondateurs, la relique fut portée à Saint-Saturnin [2].

(1) Le manuscrit de Charles Guérin, p. 289, nous donne cette note : « La chapelle Saint-Sauveur de Pontorson fut fondée par Robert Mouflard qui, en 1402, en donna le patronage au Mont-Saint-Michel. Elle fut adjugée à l'abbaye de Montmorel, par arrêt de Rouen 1540; l'abbé étant propriétaire du fief du Hamel acquis de Me Pierre Le Bellé, curé de Montanel, qui l'avait reçu de Jean Heuzé, de Saint-Benoist, 1522. »

(2) « Et moy qui fais ces remarques, ajoute le manuscrit de Charles Guérin, p 489, ay veu le procès-verbal très ancien de la visite du corps et « châsse du saint Innocent qui fut faite avec grande solennité, comme il est « marqué par l'extrait. » La partie supérieure de la vieille tour de Saint-Saturnin nous paraît avoir été refaite, après le ravage des protestants, en 1562.

En 1394, Charles VI et la reine Isabeau de Bavière visitèrent le saint corps et laissèrent une riche offrande. C'est avec cette largesse qu'on agrandit l'église en construisant la chapelle des Saints, dans l'aile du nord, la tour et son bas côté, au midi (1). Louis XI, en 1470, visita de nouveau ce précieux dépôt et lui fit hommage d'un reliquaire en argent doré d'un poids considérable : « *Ingentis ponderis argentea theca, avro circumdata qua* « *reconditum cernitur corpus unum ex Innocentibus ab Herode occisis* (2). » En 1562, les protestants brûlèrent le corps du Saint et emportèrent la châsse d'argent (3). Il ne resta que le retable de l'autel placé aujourd'hui dans la tribune du transept méridional. Ce bas-relief est divisé en quatre compartiments rectangulaires, comme ceux de Pontorson. Les deux premiers sont occupés par le massacre. Hérode, assis sur un trône, la couronne sur la tête et le sceptre en main, préside la scène. Des soldats, portant le costume de la fin du XIVe siècle, égorgent des enfants que leur disputent les mères éplorées. Le troisième compartiment rappelle la fuite en Egypte. Saint Joseph tient sur ses épaules, au bout d'un bâton, le manteau de voyage et conduit l'âne sur lequel est assis la sainte Vierge avec l'Enfant Jésus. Le dernier médaillon représente un roi à genoux, les mains jointes, la couronne ouverte sur le front et vêtu d'un *surcot* élégant, fort en usage au XIVe siècle. Il est accompagné de deux chevaliers portant

(1) Charles Guérin, p. 216, nous parle ainsi de la visite de Charles VI : « Charles VI et la Royne, sa femme, visitèrent par dévotion le corps du saint Innocent à Saint-Saturnin, et des libéralités du roi et par son ordre, furent bâties la chapelle du saint Innocent et celle de vis-à-vis avec la tour et y eut fondé un monastère sans qu'il fut prevenu de mort.. Le corps du saint Innocent fut apporté de Hierusalem par messieurs les chevalliers Pinson revenant de la guerre sainte. Estant de Saint-Saturnin, ils demeuraient au lieu appelé encore le Manoir-aux-Pinson qui doit rente foncière au chapitre en la rue près les Fontaines-Couvertes. Le sieur des Fontaines-Basselin, âgé en cet an 1683, de 90 ans, m'a dit avoir veu étant très jeune, dans le lieu du Manoir-aux-Pinson, les murailles entières d'une chapelle sans mesrain. »

(2) *Hierarchia Neustriæ*, p. 87, épiscopat de Jean Boucard.

(3) Guérin, *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 487. — Julien Nicole, *Histoire chronologique des évêques d'Avranches*, p. 85.

l'épée au côté, le casque en tête, la chemise de fer, les cuissards et les genouillères, comme au temps de Charles VI. Devant eux est une sorte de couronne ou de plateau qui semble être une offrande faite au Roi des rois. Est-ce Louis IX entre les frères Pinchon? Est-ce Charles VI et deux de ses officiers venus en pèlerinage? On a supposé l'un et l'autre. Nous croyons cependant, puisque la reine Isabeau n'est pas représentée, qu'on a voulu désigner les deux chevaliers Pinchon, accompagnant saint Louis.

3° Poilley. Cette paroisse possède de son ancien autel un retable aujourd'hui placé au-dessus de la porte latérale. Il représente l'abrégé de la Passion en sept compartiments : 1° Jésus, saisi au Jardin des Oliviers, reçoit le baiser de Judas. 2° Jésus, attaché à la colonne, est flagellé. 3° Jésus, condamné à mort, porte sa croix. 4° Le compartiment central, plus grand et plus élevé que les autres, représente le calvaire ou Notre-Seigneur attaché à la croix, entre les deux larrons, pleuré par la sainte Vierge et saint Jean. 5° La descente de croix. 6° Jésus sortant glorieux du tombeau. 7° Jésus descendant aux limbes et délivrant les âmes des justes. Ce retable nous offre tout-à-fait la forme de celui qu'on voit dans la belle gravure du sacrifice de la messe, commençant le Missel d'Avranches, de 1534, sous l'épiscopat de Robert Cénalis.

4° L'église de Marcilly devait avoir le même retable, car elle conserve aussi deux compartiments qui rappellent ceux de Poilley : Notre-Seigneur au tombeau et la résurrection.

5° De petites paroisses n'avaient quelquefois que le Christ en croix, accompagné de la sainte Vierge et de saint Jean. C'est ce qu'on voit encore à Saint-Nicolas-des-Bois et à Naftel, où le donateur est représenté à genoux. L'église des Chambres, consacrée à la Sainte-Trinité, avait pour motif un retable rappelant ce mystère. Il était en marbre, objet de luxe assez rare dans le pays.

6° Après l'histoire de Notre-Seigneur vient celle de la sainte Vierge, également rappelée dans les retables en pierre. Le plus curieux était celui de Notre-Dame-de-Touchet. Malheu-

reusement il ne reste plus que deux médaillons ou compartiments, de cinq qui existaient autrefois [1].

Le premier représente la mort de la sainte Vierge entourée des Apôtres et des saintes femmes. Saint Pierre, comme chef de l'Eglise, la bénit, et saint Jean apparaît avec une branche de palmier, symbole de la résurrection. Le deuxième compartiment désigne le convoi de son précieux corps dans la vallée de Josaphat. Saint Pierre et saint Paul soutiennent la châsse, et des enfants portent la croix et le bénitier. Des Juifs qui veulent arrêter la marche des assistants sont renversés ou dévorés par des flammes célestes.

A Pontorson, on voit la sainte Vierge montant au ciel en présence des disciples, témoins de sa gloire.

A Saint-Quentin, dans la chapelle du Rosaire, on a représenté, en quatre compartiments, la Salutation angélique, l'Adoration des Mages, l'Assomption et le Couronnement dans le ciel.

7° Saint Martin a été très souvent reproduit. On le voit à cheval, divisant son manteau pour en couvrir un pauvre. C'est ainsi qu'on le rencontre aux Biards, à Juilley, à Chalandrey, à la Gohannière.

8° L'église de Ponts, qui a pour patron saint Etienne, possédait un retable rappelant les actes de la vie du saint. Le premier tableau représente les Apôtres imposant les mains sur saint Etienne; le deuxième compartiment rappelle la mort du premier diacre étendu sur son tombeau, son âme, sous la forme d'un enfant, s'échappe du corps et est reçue par les anges ; le troisième représente saint Etienne devant le grand-prêtre Caïphe; il est debout et tient un livre, symbole de son éloquence. Le dernier compartiment nous montre la lapidation du saint et Saul gardant les vêtements des bourreaux. Ce bas-relief, resté à sa place primitive, sous l'autel actuel, a été jadis peint et doré.

9° A Saint-Georges-de-Livoye, le retable représente saint Georges à cheval, dans le costume d'un chevalier du moyen âge,

(1) Il a été décrit par M. Eugène de Beaurepaire, dans le deuxième volume de la Société d'Archéologie d'Avranches.

armé du bouclier et enfonçant sa lance dans la gueule d'un dragon, aux ailes éployées.

Le tabernacle. Le maître-autel des églises du moyen âge n'avait pas toujours des reliquaires, mais il possédait un tabernacle. Toutefois ce tabernacle était rarement sur le retable, à moins qu'il ne fût suspendu. En 1255, les moines de Sacey l'avaient placé dans une fenêtre. Eudes Rigaut, dans sa visite, trouva cette position fort peu convenable, d'autant plus qu'en récitant l'office, un certain nombre de religieux tournaient le dos au Saint-Sacrement. Il ordonna que désormais ils missent la sainte Eucharistie au-dessus de l'autel, dans une sorte de tabernacle, ou même dans une boîte entourée d'un voile, qu'on suspendrait ainsi au-dessus de la table sainte [1]. Le tabernacle était plus souvent placé à côté de l'autel, dans une tour ou armoire élevée. Le plus beau dans ce genre est celui de la cathédrale de Grenoble, qui existe encore. Nos modestes églises se contentaient d'un monument plus simple, en pierre ou en bois, qui avait la forme d'une flèche ou d'une tour. C'est encore ce que nous voyons dans la splendide gravure du missel de Robert Cénalis. L'autel, avec son retable en pierre, ses colonnes à rideaux, possède un tabernacle en forme de tour qu'on plaçait indifféremment du côté de l'évangile ou de l'épître, suivant la commodité et la convenance. Ces tours souvent mobiles, n'étaient placées sur l'autel ou près de l'autel que pendant le service divin, et ce n'est guère qu'à la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe qu'on commença à les fixer au centre du retable. La Belgique possède encore plusieurs tabernacles mobiles. Ils sont plus rares en France et on ne cite guère, comme bien complets, que ceux de Semanque, dans le dépar-

(1) *Visitationes Abrincensis diœcesis*, anno 1255. « Visitavimus prioratum de Saciaco .. Item quia in ecclesia invenimus corpus Christi in quadam fenestra, ita quod ei vertunt terga quando dicunt horas suas, injunximus eis ut super altare, in quodam tabernaculo, vel in pessede ponerent illud honorifice. » (*Registrum visitationum Archiepiscopi Rothomagensis*. Eudes Rigaud, 1248-1269.)

tement du Vaucluse, e de Maltot, dans le Calvados. Le premier est en bois et date du XIIIe siècle; le second, sculpté en pierre, a été replacé au haut du contre-retable de l'autel moderne, en 1842. Ces tabernacles à deux étages, séparés par un petit plancher et percés par des fenêtres vitrées, offre un plan polygonal. Dans le diocèse d'Avranches on conserve les débris d'un tabernacle en pierre, de 1448, ayant appartenu à l'église de Brécey. Ces fragments richement sculptés sont présentement au musée lapidaire d'Avranches. Saint-Quentin en possède un autre, en bois, plus complet et remontant à l'année 1566. M. Le Héricher le décrit ainsi : « Cette boîte hexagone, d'un mètre d'élé» vation, est comprimée au milieu et se divise en deux étages :
» l'étage supérieur est découpé d'arabesques sur ses faces
» et flanqué de colonnettes fuselées sur les angles; l'étage
» inférieur présente des colonnettes cannelées sur les angles, et
» des statuettes d'Apôtres sur ses faces [1]. »

Verrières. Ce qui complétait l'autel et en formait souvent la partie la plus riche, c'étaient nos verrières. Brillantes au fond du sanctuaire comme des mosaïques ou des pierres précieuses, ces fenêtres translucides étaient à la fois un symbole et une leçon. En livrant passage aux rayons d'une lumière coloriée, elles rappelaient la clarté du vrai soleil qui est Dieu, venant illuminer le cœur des fidèles. La vie de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des patrons de l'église, qu'elles rappelaient dans leurs médaillons, formaient, pour le peuple, un livre ouvert, à l'aide duquel il pouvait méditer les mystères de la foi et les vertus des saints. Malheureusement ces splendides, mais fragiles peintures, ont énormément souffert de la part du temps et des hommes. Depuis la perte, en particulier, des vitraux de la cathédrale, du Mont-Saint-Michel et de la collégiale de Mortain, il ne nous reste plus que des débris plus ou moins incomplets qui ne pourront donner qu'une idée imparfaite de la beauté de ces tableaux primitifs.

(1) *Avranchin monumental et historique*, t. I, *p.* 48.

1° La verrière de Genets nous offre ce que nous possédons de plus ancien. Elle comprend cinq médaillons et une rosace, qui rappellent un travail du commencement du XIIIe siècle, replacé dans une fenêtre du XIVe siècle. L'artiste a même conservé certaines traditions du XIIe siècle. La chevelure est rendue comme dans les gravures byzantines du cartulaire de Robert du Mont; le dessin est aussi quelquefois barbare quoique bien étudié et en rapport avec les effets de lumière et de distance. Quoi qu'il en soit, il est facile de voir que le peintre tend vers le naturalisme. S'il conserve quelques procédés archaïques, il brise avec l'école grecque en rendant, avec une certaine vérité, ses larges draperies, la physionomie des têtes et l'expression des gestes.

La lancette du côté de l'évangile était consacrée à l'histoire de saint Jean-Baptiste. Il ne reste que deux médaillons. 1° L'emprisonnement de saint Jean. Hérode, debout, couronné et le sceptre en main, donne ses ordres. Un satellite, l'épée nue et levée, pousse saint Jean, qui entre dans une sorte de donjon crénelé. On ne voit plus que les pieds et une partie du corps recouvert d'une peau de chameau. 2° Saint Jean sort de la prison pour avoir la tête tranchée. Le bourreau lève son glaive, un ange apparaît au haut de la forteresse pour recevoir l'âme du juste, et une femme tient un plat pour mettre la tête coupée. Les deux lancettes qui suivent sont consacrées à la vie et à la mort du Sauveur. Dans celle du centre, un demi-médaillon nous montre Notre-Seigneur présenté au temple, entre deux personnages nimbés; un autre porte une corbeille dans laquelle apparaissent deux tourterelles. La dernière lancette n'a que deux sujets : 1° Les trois saintes femmes arrivent au tombeau du Christ avec des vases de parfums. Un ange nimbé, aux ailes éployées, vient leur annoncer que Jésus est ressuscité. (Demi-médaillon). 2° Notre-Seigneur, avec une riche auréole, apparaît à la Madeleine qui tombe à genoux, en s'approchant du Sauveur; Jésus, portant son étendard, se retire en disant : *Noli me tangere*.

La rosace supérieure est consacrée au grand drame de la résurrection. Dans le lobe supérieur, Notre-Seigneur, assis sur un

trône, a les mains élevées, comme pour convoquer à son tribunal l'humanité sortant de la poussière du tombeau. A ses côtés la sainte Vierge et saint Jean sont à genoux et implorent sa clémence pour les pécheurs. Dans les quatre autres lobes, les anges font résonner leur olifant pour appeler les morts de leurs sépulcres. Au dernier plan de la rosace, les morts se réveillent et des personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, sortent de leurs cercueils et apparaissent les uns terrifiés, les autres suppliants, ceux-ci calmes, ceux-là abattus, pour entendre leur sentence. Au-dessous du juge suprême et au-dessus des ressuscités, deux anges, debout, montrent l'un une croix, l'autre une lance et des clous pour rappeler les souffrances de la Passion et tout ce que le Christ a fait pour sauver le monde. Des grisailles, en forme de mosaïque, remplissent les vides qui séparent la rosace des lancettes. Cette peinture translucide, restaurée au XVIe siècle par un curé ou prieur de Genets, dont la pierre tombale existe encore, devait être une des belles verrières du diocèse. En 1864, on l'a malheureusement restaurée sans goût, et elle compte aujourd'hui dix-sept médaillons en dehors de la rosace. C'est l'histoire complète de saint Jean-Baptiste et le tableau de la vie, de la passion et de la résurrection du Sauveur.

Les guerres d'invasion, au XIVe et au XVe siècles, ont dû détruire plusieurs verrières des XIIIe et XIVe siècles, car après celle de Genets nous n'avons plus que des peintures translucides du XVe et du XVIe siècles.

2° L'église de Céaux n'a conservé de sa verrière à trois lancettes que le sujet du jugement dernier. Moins important que celui de Genets, il est ainsi décrit par M. Le Héricher : « Au sommet de l'ogive est le Père éternel ayant à ses côtés deux anges sonnant de la trompette. Au-dessous se trouve la résurrection générale. L'humanité est représentée par des êtres de tout âge et de toute condition qui sortent des tombeaux. Toutes les figures sont nues, et les conditions sont révélées par les insignes de la tête. On reconnaît le roi, la reine, l'évêque, le moine, le chevalier. Le soleil, la lune et une étoile se trouvent au-dessous et s'adaptent

au sommet des trèfles des lancettes. Un phylactère en caractères gothiques a été brisé [1]. »

Le mystère de la rédemption ou le Christ en croix, pleuré par la sainte Vierge et saint Jean est le sujet le plus répandu, surtout quand le retable en pierre n'offrait pas le même motif. On le rencontre souvent seul, ou accompagné du patron de la paroisse. Nous commençons par le plus curieux, bien qu'il n'occupe qu'une petite fenêtre de l'ancienne chapelle Saint-Julien, dans l'église paroissiale du Mont-Saint-Michel.

3° Le crucifiement n'occupe que la partie supérieure de l'ogive. La croix est richement nimbée d'un trilobe et d'une ligne de petites croix surmontées d'une fleur de lis. Le dessin est assez bon et la douleur est bien rendue dans les traits de la sainte Vierge et du disciple bien-aimé. Mais la bordure du vitrail est plus remarquable encore, bien qu'incomplète. Le donateur, dont le nom est inscrit en caractères gothiques, Raoul Jaquet, avec sa bonne et pieuse figure, est debout, les mains jointes et regarde le Christ; en face est sa dame, dans le costume du XVIe siècle, portant *le surcot*, des manches étroites, boutonnées jusqu'au coude, et récitant le Rosaire. Dans des trilobes au-dessus et au-dessous du Monsieur et de la Dame, apparaissent les Apôtres, avec leurs caractères distinctifs et l'article du symbole dont on leur attribue la composition. Saint Pierre tient une clef avec ces mots : *Credo in Deum, Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ*. Saint Paul montre un glaive et sur son rouleau est écrit l'article attribué à saint André : *Et in Jesum Christum filium Dei unigenitum*. Saint Thomas porte une pique, avec cette légende : *Descendit ad inferos, tertia die, ressurexit à mortuis*. Saint Jacques le Majeur porte un bourdon, avec ces paroles : *Ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Dei Patris*. Saint Jacques le Mineur tient à la main une massue et sur son parchemin on lit : *Inde venturus est judicare vivos et mortuos*. Enfin saint Barthélemi nous fait voir le coutelas qui lui trancha

(1) *Avranchin monumental et historique*, t. I, p. 337.

la tête et proclame la croyance au Saint-Esprit : *Credo in Spiritum Sanctum*. Les autres apôtres ont disparu. Ceux qui restent sont séparés les uns des autres par de gracieuses figurines d'une très grande variété, renfermées dans des quadrilobes. On voit des faces imberbes, des chevelures ondoyantes, des barbes longues et touffues et de toutes ces têtes les unes portent un voile, un camail, une toque; d'autres le capuchon, le serre-tête ou une sorte de turban et d'autres coiffures usitées au XVI[e] siècle. Ce petit vitrail, digne d'être étudié, mérite aussi d'être habilement restauré.

4° Poilley offre, dans ses trois lancettes, le Christ en croix, avec la sainte Vierge et saint Jean, chacun dans leur compartiment.

5° Braffais présente le même sujet dans une de ses lancettes, et, dans l'autre, le patron local, saint Martin, divisant son manteau pour le donner à un membre souffrant du Christ.

6° Saint-Georges-de-Livoye a imité Braffais en reproduisant Notre-Seigneur sur la croix, et saint Georges, son patron, qui transperce de sa lance un dragon, dont la vue semble faire reculer d'effroi le cheval fièrement dessiné.

7° Tanis, dans ses trois lancettes, offre au centre le crucifiement et, de chaque côté, ses deux patrons, saint Vigor et sainte Anne.

8° Servon possède le même sujet, et une pieuse femme, représentant l'Eglise, reçoit, dans un calice, les gouttes de sang qui découlent du corps sacré du Sauveur.

9° La grande vitre de Fontenay, à trois compartiments, renferme, au centre, le Christ en croix, et, dans les deux autres lancettes, saint Pierre avec ses clefs et la Vierge avec l'Enfant Jésus. Dans la rose, qui remplit le tympan ogival de cette fenêtre, se trouve sainte Barbe avec le Père Eternel bénissant et tenant un globe.

10° A Husson, on voit le crucifiement, avec la sainte Vierge et saint Jean tenant un livre; dans le lointain apparaît une perspective de Jérusalem. Des débris épars, dans d'autres fenêtres,

nous rappellent saint Pierre, saint Paul, la Vierge-Mère et le sacrifice d'Abraham, symbole du sacrifice de la Croix.

11° L'église du Val-Saint-Père possède une *pieta* ou la sainte Vierge recevant dans ses bras le corps inanimé de son fils. Deux autres petites fenêtres renferment saint Roch et saint Gerbold.

12° L'église de Saint-Jean-le-Thomas possède une verrière représentant la Vierge Immaculée, trois siècles avant qu'on ait fait un dogme de cette prérogative incomparable de la Mère de Dieu. Les pères, pour désigner la pureté exceptionnelle de Marie, son exemption de tout péché, même du péché originel, se sont servis d'une foule de figures qui rendaient leur pensée. Pour eux elle était la Vierge sans souillure, élevée comme le soleil, belle comme l'astre des nuits; elle était encore une rose mystique plantée dans un jardin fermé, un lis croissant entre les épines, un miroir sans tache, une tour d'ivoire que l'ennemi ne pouvait surprendre, une fontaine pure et limpide, enfin une plante verdoyante, toujours fleurie, en dehors des lois établies et communes. Or ce sont tous ces emblèmes de l'Immaculée Conception que l'artiste a voulu rendre dans son tableau. Au centre apparaît la Vierge dont la tête et les pieds font défaut. Tout autour est une ligne de losanges renfermant un texte latin, plus ou moins complet, des figures employées par les pères, et à côté l'objet désigné. C'est ainsi qu'on lit : « *Lues et macula non est.—Electa...* près d'un soleil ; — *Pulcra ut luna,* à côté de l'astre des nuits ; — *Plantatio rosæ,* près d'un bouquet de roses ; — *Lilium inter spinas,* près d'un lis entouré d'épines ; – *Speculum sine macula,* accompagné d'un miroir ; — *Turris eburnea,* avec une tour ; une urne épanchant son eau, avec une légende mutilée; — *Oliva.....* et la place d'un objet disparu. Une bordure formée d'arabesques de la Renaissance, entoure ce vitrail, que M. Le Héricher appelle avec justice, « une jolie page de peinture suave et de poésie mystique [1]. »

13° La grande vitre de Notre-Dame-de-Touchet est consacrée

(1) *Avranchin monumental et historique*, t. II, p. 644.

à rappeler la généalogie de la sainte Vierge, et l'explication de ce texte du prophète Isaïe : « Un rejeton naîtra de la tige de Jessé ; une fleur s'élèvera de sa racine (xi, 1.) *Egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet.* Cette prophétie est écrite au bas de la verrière. Le patriarche Jessé, qui semble plongé dans le sommeil, tient dans sa main le rouleau des promesses divines. Deux prophètes sont près de lui. Un arbre monte au-dessus de sa tête et projette à droite et à gauche trois zones de rameaux, sur lesquelles apparaissent les rois de Juda, les ancêtres de Marie. Au sommet de la branche supérieure se trouve la sainte Vierge, la fleur promise et attendue, avec le divin Enfant qu'elle tient dans ses bras. Ce vitrail, de la première moitié du xvi[e] siècle, a été mutilé, et on voit encore la place qu'occupaient le donateur et la donatrice.

14° La modeste église de Martigny possède le vitrail le mieux conservé, et parmi nos peintures translucides, le plus remarquable.

Le sujet rappelle la présentation de Notre-Seigneur au temple à l'instant où il est rencontré par la fille de Phanuel, la prophétesse Anne. Comme le vieillard Siméon, elle exalte le divin Enfant et annonce sa venue à tous ceux qui attendent la rédemption d'Israël.

Au centre du vitrail on aperçoit l'Enfant Jésus debout, soutenu par la sainte Vierge, et, tout près de lui, la fille de Phanuel tenant un livre. Un peu en arrière est saint Joseph qui s'appuie sur le dossier du siège où Marie est assise et semble écouter avec ravissement les paroles de la prophétesse.

Des deux côtés de ce groupe se tiennent des vieillards ou des docteurs qui écoutent aussi avec bonheur les prédictions qui concernent l'Enfant divin. Au-dessus et au-dessous de ce sujet religieux, il en est deux autres qui font de ce beau vitrail une œuvre personnelle, en mettant peut-être trop en scène la famille des donateurs. Au sommet de l'ogive, des anges tiennent trois écussons qui sont : au centre, d'azur à la fasce d'argent surmontée d'un vol de même, qui est des Gosselin ; à

droite, parti des Gosselin et de trois mains senestres de gueules sur un fond d'or ; à gauche, parti d'or à trois mains de gueules et d'azur à trois trèfles d'or, deux en chef et un en pointe, comme les trois mains de gueules : ce sont les armes des personnes alliées aux Gosselin.

Au bas de la verrière apparaissent deux dames richement vêtues. Elles tiennent deux enfants qui jouent sur leurs genoux ; près d'elles deux autres enfants semblent offrir à Jésus des fleurs et des fruits. Des deux côtés de ces dames on voit un prêtre à genoux et les mains jointes, devant un prie-Dieu portant un livre ouvert, c'est le chanoine Gosselin ; en face, deux autres seigneurs Gosselin, le père et le fils, à genoux, les mains jointes, et priant aussi dans un livre ouvert.

Dans l'intérieur du vitrail on lit ces deux inscriptions : *Soli Deo sit honor et gloria. — Ad gloriam Dei Virginisque Mariæ hoc perfectun est,* 1550. D'autres inscriptions sur les poutres historiées du chœur nous apprennent que ce chanceau fut fait par Robert Gosselin, chanoine de Corbeil, le seigneur de Martigny et son fils Joachim.

Les débris de verrières qu'on trouve dans quelques autres églises sont trop incomplets pour mériter une description.

Statues. De curieuses statues existent encore en grand nombre dans nos églises, surtout des vierges, dont quelques-unes sont fort belles. Il en est d'autres qui sont monumentales comme Saint-Paterne ou Pair à Buais, Saint-Léonard à Vains, dans l'ancien prieuré, la Vierge en marbre de la chapelle épiscopale du XIIIe ou XIVe siècle ; mais les plus curieuses ont été reléguées dans les tours ou dans les combles ; quelques-unes ont été inhumées. Au moyen âge, on les plaçait souvent des deux côtés de la maîtresse vitre, sur des consoles et le fonds était décoré de fresques et de dessins parfois riches et variés. On en retrouve çà et là des restes intéressants quand on refait l'enduit des absides.

Peintures des voûtes. Plusieurs sanctuaires de nos églises ont des voûtes en pierre, surtout dans l'arrondissement d'Avranches ;

quelques-uns possèdent des plafonds cintrés, beaucoup des voûtes en bois. Pour distinguer ces voûtes en berceau de celles de la nef, on les décorait de peintures représentant un ciel brodé d'arabesques, de fleurs de lis, d'hermines, d'étoiles, avec le soleil et la lune, de scènes pieuses, de symboles, d'invocations tirées des litanies, d'inscriptions et de dates de construction. C'est ainsi que Servon nous représente une belle peinture du paradis. « Les teintes et les airs de tête, dit M. Le Héricher, rappellent les suaves écoles catholiques du xve et du xvie siècles. Les barbes pointues, les trônes renaissances, les cheveux nattés, les riches auréoles, les formes effilées, la quiétude des faces, annoncent cette transition du Moyen Age à la Renaissance, qui s'opérait au commencement du xvie siècle [1]. »

Carnet possède aussi une peinture non moins curieuse, qu'on croit contemporaine de Jordaens et de Rubens. Elle représente la Nativité de Notre-Seigneur, l'Adoration des Mages où les trois parties du vieux monde semblent se donner rendez-vous. L'Asie est représentée sous la figure d'un roi à la couronne antique, l'Afrique sous celle d'un prince au teint noirâtre et vêtu à la manière des Ethiopiens, l'Europe sous celle d'un roi habillé comme au temps de l'empereur Auguste. On voit encore l'Assomption de la sainte Vierge, l'image de la Trinité avec deux anges, l'un tenant des couronnes, l'autre armé pour punir.

Argouges offre une foule de vues, de montagnes couronnées, de villes et de châteaux ; on dirait une perspective des principales stations visitées par les pèlerins de la Terre-Sainte.

A Chevreville on a peint l'emblème des quatre évangélistes : l'ange, l'aigle, le bœuf ailé et le lion, avec des phylactères rappelant les travaux de ces apôtres : *Secundum Marcum ; secundum Matthæum ; secundum Lucam ; secundum Joannem.*

A Notre-Dame-de-Touchet, on lit des fragments de litanies de la sainte Vierge, dont les caractères, en grandes capitales rouges, se lisent facilement sur le fond sombre de la corniche.

(1) *Avranchin monumental et historique*, t. I, p. 192.

Courtils possède des inscriptions et des dates en caractères gothiques, surmontées d'un dessin sur bois, représentant le seigneur et la dame qui contribuèrent à la reconstruction de la voûte du chœur.

Vains offrait dans sa voûte absidale de vastes draperies formant une tenture toute mouchetée d'hermine.

Villiers possède aussi un chœur avec un ciel étoilé et une chapelle dont la voûte, comme à Servon, est décorée d'un paradis qui respire la douceur et la suavité.

Ces voûtes sont généralement maintenues par des poutres ou tirants et la poutre faîtière est portée de distance en distance par des pôteaux ou poinçons qui s'élèvent verticalement des tirants jusqu'au sommet de la voûte. Ces poutres sont souvent engoulées par des têtes de dragons qui sortent des sablières. On y voit aussi des inscriptions, des dates, des feuillages, des écussons et des câbles noués. Les poinçons qui traversent le merrain ou la voûte, ressemblent souvent à de gracieuses colonnes prismatiques. Des fabriciens et des ouvriers sans goût ont, dans plusieurs endroits, fait disparaître ces poutres, et ont ainsi compromis la solidité de l'édifice.

Fresques. Depuis les ravages des protestants, en 1562, les fresques ou peintures sur murailles ont entièrement disparu. Nos sanctuaires en étaient parfois richement ornés, surtout les murs qui formaient le fond des absides. Aujourd'hui nous ne pouvons plus en signaler que d'après les titres anciens ou les procès-verbaux des églises. Nous savons qu'il en existait à Montmorel, à Saint-James, à la Lucerne et à Genets. En 1856, nous avons vu disparaître celles du Mont-Saint-Michel, qui, dessinées par M. Bouet, ont été décrites par M. Le Héricher et les bénédictins de Saint-Maur. Elles rappelaient des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament; le roi David, des prophètes et des images de saints. On n'a conservé que les reliefs en pierre calcaire, représentant les quatre évangélistes, Adam et Eve chassés du paradis terrestre, et Notre-Seigneur descendant dans les limbes pour délivrer les âmes des justes.

Piscines. Nous ignorons qu'elles étaient les piscines de la cathédrale d'Avranches, à l'exception d'une seule qui nous reste. C'est une sorte de chapiteau de l'époque romane, orné de têtes et de feuillages. Il reposait sur un support en forme de colonne isolée. L'intérieur présente une perforation pour l'écoulement des eaux. Le Mont-Saint-Michel en a de fort belles, surtout celle du sanctuaire, appuyée sur un des piliers. Dans les chapelles on en voit aussi d'intéressantes, parfois surmontées de pinacles bien fouillés. Nos modestes églises de village ne possèdent que des ogives simples ou trilobées, dont la voussure pénètre la muraille et offre, vers le milieu de sa hauteur, une saillie en pierre pour déposer les burettes. A Tanis, une de ces piscines possède deux belles fleurs de lis en relief des deux côtés de l'ouverture pour eaux. Dragey et Genets en possèdent d'assez bien faites.

Colonnes. Les belles colonnes romanes du XIe siècle se voyaient à l'église cathédrale d'Avranches. Il n'en reste plus qu'une du XIIe siècle, jadis isolée, avec un chapiteau orné de feuilles de palmier. Saint-James, dans sa tour détruite, en avait également du XIe siècle, qui rappelaient celles de son portail, pour l'ornementation. Mais la nef du Mont-Saint-Michel nous en offre encore plusieurs avec des chapiteaux ornés de feuilles de palmier, de volutes, de végétaux, de têtes humaines, quand elles ne sont pas simplement godronnées.

Le XIIe siècle est plus riche. L'abbaye de Savigny en avait de beaux modèles représentant des entrelas végétaux d'une grande pureté. On en conserve trois à l'hôtel-de-ville de Mortain. L'ancienne église de Buais en possédait du même style, dont on a les dessins. La vieille église de Saint-Hilaire-du-Harcouet en montre encore une ou deux qui sont ornées de volutes, de feuillages et de têtes humaines. A l'abbaye de la Lucerne on en voit encadrant les pilastres de la nef, qui ont des feuilles de palmier. Celles de Genets offrent des feuilles de vigne, de chêne, des perles, et l'une d'elle un lapin sculpté en relief. Pontorson, Saint-Quentin, montrent des entrelas végétaux, des têtes grimaçantes ou des animaux indécis. L'Abbaye-Blanche et le Neufbourg, des

feuilles de palmier, des volutes et des crochets végétaux. Quelques-unes de ces colonnes ont des bases ornées de perles entre le tore et le listel, ou possèdent déjà des scoties profondes avec des feuilles ou appendices rattachant la base avec l'angle du piédestal.

Les colonnes du XIIIe siècle sont principalement dans l'église collégiale de Mortain. Celles de la grande nef présentent de superbes fûts monocylindriques dont les chapiteaux ornés de deux rangs de feuillages forment des crochets. Ils supportent les arches de la colonnade et un second ordre de colonnes, sur lesquelles viennent reposer les arceaux des voûtes. Dans le bas-côté on ne voit qu'une suite de crochets fleuris sur une corbeille d'une grande élégance, avec un abaque ou tailloir carré. Ces colonnes forment des faisceaux, où les colonnettes de granit sont encadrées par d'autres colonnettes en pierre calcaire. C'est le seul exemple, dans le diocèse, de l'emploi de colonnettes en pierre de Caen avec les colonnettes en granit.

Saint-Quentin possède aussi deux belles colonnes dont une isolée. Les chapiteaux offrent une flore délicate, représentant des feuilles de vigne ou des fleurs de fantaisie.

Le XIVe siècle sculptait aussi des chapiteaux avec des crochets, comme dans l'abside du chœur de Genets, ou des corbeilles unies, avec tailloirs arrondis; c'est ce qu'on remarque encore à Genets, à Dragey, etc. Le XVe et le XVIe siècles ne présentent plus que des colonnes dont les chapiteaux n'offrent qu'une corbeille unie ou un chapiteau à facettes, le tout encadré entre deux listels. Nous citerons celles des chapelles de Louis de Bourbon, dans l'ancienne cathédrale d'Avranches. Ces chapiteaux, avec leurs bases prismatiques existent encore en grand nombre dans la ville, et elles ont été imitées dans plusieurs de nos églises rurales. Il suffit de mentionner celles de Saint-Jean-de-la-Haize, de Lolif, de Virey, etc. A Barenton, le chapiteau est réduit et n'a plus que quelques moulures ou une bordure d'arcatures et de perles.

Nous sommes du reste arrivé à l'époque où les chapiteaux disparaissent complètement. Les nervures des piliers se pro-

longent sans interruption et ne font qu'un avec les arceaux ramifiés de la voûte. Telles sont les colonnettes du chœur du Mont-Saint-Michel qui se groupent autour des pilastres. La voûte de la tour de Marcey, l'arc triomphal de l'église de Champeaux sont élevés d'après ce principe ainsi qu'une foule d'autres ouvertures, comme le porche de Saint-Sénier-sous-Avranches, etc. Quand on faisait encore de véritables colonnes, leurs chapiteaux étaient unis, comme à l'arcade de Montgothier, à la chapelle de la Chaise, etc. Ailleurs, les arceaux retombent en encorbellement sur des corbeaux ornés de têtes d'anges aux mains jointes, de figures grimaçantes, de feuillages ou de simples moulures; il en est ainsi à Barenton, à Carolles, aux Biards, etc.

Cloîtres. A la cathédrale et dans les abbayes existait un cloître qui faisait partie de l'église. Celui de Saint-André d'Avranches fut détruit dès la fin du XVI[e] siècle, en même temps que la salle synodale, dont il ne resta plus que les murs. A l'ombre de sa colonnade on faisait des processions et on enterrait. Aussi prenait-il souvent le nom de cimetière. Nous n'avons aucune donnée sur les colonnes qui soutenaient les arcatures. Nous sommes réduit à garder un pareil silence sur le cloître de Savigny qui passait pour être un des plus beaux de la Normandie, et sur celui de Montmorel. Nous savons seulement que Savigny possédait une claire-voie formée par des colonnettes et des ogives surmontées de belles roses. A Montmorel, nous avons dessiné un des chapiteaux retrouvé dans la rivière du Beuvron. Il ne présentait qu'une corbeille unie, avec un galbe élégant.

Le cloître de l'Abbaye-Blanche, le plus ancien que nous possédions, présente des chapiteaux cannelés, godronnés, ornés de feuilles de palmier, de vignes, de trèfles, d'entrelas végétaux et de crochets en volute. La volute est souvent formée par un simple trait.

Le cloître du Mont-Saint-Michel, un des plus curieux et des plus complets parmi ceux que possède la France, dit M. Violet-le-Duc, n'a que des chapiteaux tournés, c'est-à-dire sans feuillages ni crochets autour de la corbeille. Les crochets existent cepen-

dant dans les chapiteaux en granit, formant une arcature adossée à la muraille. Cette nudité des chapiteaux dont le galbe est très élégant, fait mieux ressortir les belles roses sculptées en creux, les figures symboliques, les enroulements de la frise et les petites rosaces qui surmontent les arcades ogivales.

Le cloître de la Lucerne, détruit en grande partie, possède encore une belle arcature romane et quelques chapiteaux ornés de feuillages. Il en est un, situé à l'angle sud-est, qui présente un double rang de feuillages palmés d'une très belle exécution.

L'abbaye de Sainte-Anne-de-Moutons à Avranches possède un cloître resté incomplet. Il n'a pas de colonnes, mais les lignes pures et saillantes, qui supportent les cintres de l'arcature, rappellent un peu les faisceaux de colonnes. Ce cloître, où les colonnes sont remplacées par des pilastres, est de la fin du XVIIe siècle.

Fonts baptismaux. Les fonts baptismaux, en granit, n'offrent pas une grande richesse d'exécution. Il en est même qui ne présentent qu'une cuve ronde, d'une simplicité primitive, comme à Montigny, à Vains, au Grippon, à Ardevon, à Boucey, aux Chambres, à la Croix, à Précey, à Saint-Sénier-sous-Avranches, à Mesnil-Rainfray. Quelques-uns ont une double piscine ronde ou polygonale, comme à Virey, aux Loges-sur-Brécey, à Buais, à Montgothier, à Saint-Senier-de-Beuvron, à Saint-Quentin, et à Saint-Loup qui offre des moulures et de gracieuses torsades. La cuve est quelquefois ou carrée comme à St-Jean-de-la-Haize, à Champcey, à Saint-Martin-des-Champs, à Saint-Pierre-Langers, ou rectangulaire comme à Saint-Jean-le-Thomas, à Poilley et à Champeaux où elle repose sur des chapiteaux. Ailleurs ces fonts offrent une forme polygonale ou prismatique assez élégante, il en est ainsi à Saint-Brice, au Neufbourg, à Dragey, à Vernix, à la Boulouze, à St-Oven, à Chalandrey, etc. Un petit nombre de ces cuves ressemblent à un vase pédiculé ou sorte de calice, comme à Sainte-Pience, à Chérencey-le-Roussel, aux Cresnays, à Brécey, à Marcey, au Pontaubault et au Grand-Celland. Après ces formes variées nous citerons plusieurs cuves historiées, dont les dessins, sur un

granit fort dur, dénotent de l'art et du goût. Au Teilleul, la cuve, de forme prismatique, à base amoindrie, est ornée de tores et de perles; celle de Carolles, reposant sur cinq colonnettes chapitéees, présente des faces ornées de cercles gravés en creux; celle de Crollon offre une croix et une coquille; Ronthon possède une base ornée d'ogives; le Mont-Saint-Michel des trilobes sur sa coupe; Vessey a aussi des trilobes et des roses ou quadrilobes; Genets, des ogives trilobées et des têtes humaines; Servon une piscine élégante sur un fût qui rappelle une colonne romane; la cuve de Subligny présente une couronne de dents de scie et une arcature cintrée; les anciens fonts de Sartilly offraient une coupe brodée d'arcs en ogive et supportée par quatre colonnes d'ordre ionique; Barenton, une cuve prismatique resserrée au-dessous de la coupe, et ornée de dessins géométriques en saillie; Ponts, une belle arcature ogivale, soutenue par des colonnettes en relief, avec bases et chapiteaux du XIIIe siècle; Tanis, une cuve octogonale, ornée de têtes humaines, de dessins au trait, et reposant sur un fût roman, entouré de quatre colonnettes chapitées; à Angey, la piscine, assise sur un socle uni et amoindri, est ornée d'une torsade et d'ogives trilobées, entre lesquelles apparaissent des fleurs de lis, des roses, des croix, des quadrilobes et des têtes humaines.

Bénitiers. Parmi les bénitiers il en est aussi quelques-uns fort élégants, nous citerons celui de Sacey, orné d'inscriptions et de blasons; celui de Dragey, brodé de croix et de fleurs de lis; celui de Genets, du XIIe siècle, en forme d'une belle coupe, enrichie de moulures; celui de Marcilly, non moins beau; celui de Saint-Senier-sous-Avranches, sculpté d'un calice et d'une fleur de lis; celui du Mont-Saint-Michel, en forme d'une large coquille de granit; celui de Sainte-Anne-de-Buais, où l'on a sculpté, d'un côté saint Pair, mitré et crossé et la main levée pour bénir, et, sur une autre face, une femme échevelée supportant une croix ou un calvaire; celui de Saint-Patrice du Teilleul, aujourd'hui dans la chapelle des Louvellières, rappelle une gracieuse colonne gothique; celui de Barenton, orné d'une arcature

cintrée, repose sur une colonne en forme de fût roman ; celui du Neufbourg, dont la cuvette festonnée offre un fût prismatique, est enrichi de perles, etc.

Boiseries. — Les protestants ont détruit les belles boiseries du chœur et des chapelles de la cathédrale et de Savigny ; refaites au XVIe siècle, elles disparurent de nouveau pendant la tourmente révolutionnaire. On regrette surtout, dans l'abbaye de Savigny et dans la chapelle Notre-Dame « cette rare closture en bois où » est l'arbre de Jessé avec les rois descendant jusqu'à la Vierge, » le tout à pièces rapportées, percées à jour, n'y ayant rien que le » bon vieillard Jessé couché de son long, de l'estomach duquel » sort la tige de l'arbre qui en la diversité de ses branches porte » les roys comme autant de fruits et Notre-Dame au faiste de » tous. [1] »

Malgré des pertes nombreuses nous citerons : 1° dans l'église paroissiale de la Lucerne, la chaire abbatiale de l'ancien monastère, ornée, sur les côtés, de deux crosses fleuries avec un entablement et un accoudoir supporté par des têtes d'aigles. 2° A Juilley, une chaire curiale, à bras, dont le siège sert de coffre fermant à clef, et qui porte au sommet du dossier, en fin relief, les armes de Robert Cénalis, qui sont de gueules à la croix d'or chargée d'un lis à trois branches dont les fleurs d'argent sont cantonnées de quatre lettres hébraïques ; en pal est une crosse brillante et fleurie, surmontant l'écusson. 3° Les stalles de l'église collégiale de Mortain ont perdu leurs dossiers élevés et les dais qui en formaient le couronnement, mais les sièges sont restés et on remarque avec plaisir les sculptures délicates des miséricordes qui toutes sont différentes et parfois fantastiques et bizarres : ce sont des têtes d'anges, d'hommes, d'animaux ou des végétaux. 4° L'Abbaye-Blanche a conservé les dossiers de ses stalles. Les miséricordes sont sans sculptures, les bras sont supportés par des colonnettes et les dossiers, qui n'ont plus leurs

(1) Guerin, *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrinc.*, p. 180. M. de Caumont, dans son *Abécédaire de l'Architecture religieuse*, a reproduit ce dessin.

dais, représentent une suite d'ogives doucinées, surmontées de panaches restés incomplets, et séparées les unes des autres par des contreforts. L'intérieur de l'ogive est rempli par des dessins figurant des draperies élégantes. Entre les panaches et les contreforts existent des rangs de fenêtres aux compartiments multipliés ; ils sont brodés, dans toute leur étendue, d'ogives trilobées et de cœurs enflammés, d'une très riche exécution. 5° L'humble église de Chavoy possède les boiseries les plus délicates et les plus curieuses de l'ancien diocèse, parmi celles qui ont survécu aux ravages de tous genres. Nous citerons d'abord la chaire, comprenant quatre panneaux et un dossier. Chaque panneau, séparé par des contreforts fleuris, comprend une riche ogive dominée et surmontée d'un panache qui s'épanouit en trois belles fleurs comme celles des rampes de l'ogive. L'intérieur de la fenêtre se divise en deux autres fenêtres plus petites subdivisées elles-mêmes en deux ogives trilobées et surmontées, dans le tympan des plus grandes, de nervures ondulées. Le tympan de la grande fenêtre doucinée, au-dessus des deux fenêtres secondaires, est rempli par une rosace. Une de ces rosaces, qu'on a reproduite dans les fenêtres de Notre-Dame-des-Champs à Avranches, représente six cœurs ondulés et inclinés qui semblent tourner sur un pivot central. On dirait un soleil d'un feu d'artifice lançant, dans sa rotation précipitée, des fusées, des gerbes de lumière et des flammes. Des deux côtés du panache, pour remplir le panneau, sont encore d'élégantes fenêtres subdivisées par un meneau central et renfermant de petites rosaces dans leur tympan. Le dossier de la chaire est plus simple que les panneaux; on retrouve les mêmes fenêtres des deux côtés du panache, mais la grande fenêtre n'a ni subdivision ni rosace. Son arcade en doucine est simplement festonnée de trilobes et, dans le nu du panneau, on lit ces mots en caractères gothiques :

Lan mil : cccc : lxxviii : J. Néel : p : m. v. Pichon curé de Chavoy.

La table de communion et la boiserie de l'autel rappellent un

de nos beaux jubés du moyen âge, dans nos petites églises rurales. Sous l'épiscopat de Mgr César Le Blanc, de 1720 à 1746, tous nos jubés disparurent. Celui de Chavoy, trop intéressant pour être détruit, fut utilisé. A cette époque on changeait partout le système d'ornementation des autels. Les belles verrières furent brisées, les fenêtres du chevet supprimées, et à la place des retables en pierre on élevait des retables à colonnes avec frontons en bois qui remplissaient la partie orientale du sanctuaire. Les fabriciens de Chavoy suivirent les innovations de leur temps, mais guidés par leur bon goût et une idée d'économie, ils conservèrent leur jubé en le coupant toutefois en deux parties inégales. La partie inférieure resta à sa place et forma la balustrade du chœur ; la partie supérieure devint le retable de l'autel. Les panneaux de la balustrade rappellent ceux que nous avons déjà décrits, tout en offrant une très grande variété dans les rosaces. Le sommet du jubé, devenu le retable, présente des ogives doucinées et festonnées comme le dossier de la chaire, avec un dais élégant, dont le ciel d'azur est semé d'étoiles. Quant aux ogives, elles encadrent des peintures représentant les images des saints les plus vénérés dans la paroisse. Toutefois, en divisant le jubé en deux, la partie inférieure du nouveau retable n'avait plus d'encadrement, il était resté dans la balustrade, et les ogives ornées de peintures étaient trop courtes pour remplir l'espace qui restait au-dessus de l'autel. Pour obvier à cet inconvénient on y ajouta des ciselures capricieuses et les frivoles arabesques du style Louis XV.

Mais si par la pensée on rétablit la fenêtre orientale avec sa brillante verrière, les consoles qui supportaient les statues au fond de l'abside, l'autel en pierre, ses courtines, son retable, l'ange qui tenait suspendu le pavillon du tabernacle, les stalles du chœur, son aigle ou lutrin, le jubé riche en peinture et finement sculpté, la chaire avec ses fenêtres flamboyantes et son dais fleuri, les pierres tombales bosselées de calices, d'armes, de croix et d'inscriptions, les portes romanes, les fenêtres étroites et le campanile à deux tinterelles, qui précéda la tour

sans caractère qui le remplace, nous aurons un des charmants sanctuaires de campagne au temps de Jean Boucard et du prince Louis de Bourbon, évêques d'Avranches.

Après ces sculptures du moyen âge nous citerons encore quelques tableaux sur bois en forme de bas-reliefs. Le premier est celui de la chapelle Saint-Michel de Mortain, représentant la Cène. Il est doré et polychrome. Saint Jean appuie sa tête sur la poitrine du Sauveur, pendant qu'on s'occupe du repas. Le second est un grand tableau d'autel, ou l'Adoration des Mages, qui se trouvait jadis dans l'ancienne église Saint-Laurent-de-Terregatte. Dans une masure festonnée de lierre est né le Messie attendu. Des anges annoncent sa venue et une étoile dirige ses rayons sur l'étable de Bethléem. Trois rois sont en présence de l'Enfant Jésus qui, sur les genoux de sa mère, lève la main pour les bénir. Un prince européen, déjà âgé, portant une cuirasse recouverte d'un manteau de fourrures, sur lequel apparaît un cordon de chevalier, est à genoux. Il a déposé son glaive, sa couronne rayonnante, et il porte la main vers une riche cassette à fermoirs, pour offrir de l'or au roi des cieux. A sa gauche, et debout, est un prince de l'Afrique à la figure noire et portant une couronne antique. Il est recouvert d'un manteau de pelleteries et dans ses mains est un vase ciselé, en forme de ciboire, renfermant la myrrhe qu'il doit présenter. Au centre du tableau est un roi asiatique dont la couronne, toujours à rayons, est surmontée d'un riche plumage. Il est vêtu d'une robe orientale avec ceinture et tient un autre vase richement travaillé. L'encens qu'il renferme brûle, un nuage s'en échappe et embaume l'appartement. Saint Joseph se tient, dans le ravissement, près de la sainte Vierge. A genoux, près de l'Enfant divin, est le grand-prêtre des Juifs qui a suivi les rois et adore, avec eux, le Messie. Il porte une mitre à deux pointes et une brillante tunique ornée de clochettes et de grelots. Chaque prince a son suivant couvert d'une toque avec plumet. Au milieu de ces ministres, apparaît une tête un peu dénudée, qui vient curieusement contempler la scène, c'est

l'artiste ou le donateur, bonne figure barbue, dont nous ignorons le nom [1].

Vases sacrés, reliquaires et joyaux. Nous ne possédons pas le catalogue des beaux calices de la cathédrale d'Avranches au XIIIe siècle; au XIVe nous savons que l'évêque Robert Porte en donna un en or massif; en 1623, on en cite plusieurs en vermeil, ornés d'émaux, de figures, de rayons, de fleurs de lis et de dauphins. Le comte Robert en offrit un à la collégiale de Mortain, en 1082, qui, d'après Cénalis, était fort remarquable. Attribué de son temps à saint Guillaume, on y lisait les vers suivants :

Dum bibitur sanguis, vivificatur homo;
Hinc perit omnis homo, vivificatur homo.

L'abbaye de Savigny, en 1562, avait quatorze calices, dont quatre en or, qui furent enlevés par les protestants. Mais le Mont-Saint-Michel possédait les plus riches et même les plus anciens. Celui de Guillaume de Lamps, du commencement du XVIe siècle, entièrement en or, était couvert de pierreries, d'émaux et de dessins. Celui de l'abbé Suppon, du XIe siècle, était une véritable merveille. Fabriqué en or très pur, par l'orfèvre Lambert, il pesait, avec la patène, plus de dix kilos; le poids de la patène était de neuf marcs et quatre onces et celui du calice de trente-deux marcs et demi ; les burettes, habilement ciselées, pesaient quatre marcs et trois onces. Ainsi ce calice, la patène et les burettes représentaient le poids de quarante mille francs en or monnayé. Une pareille coupe ne pouvait facilement se remuer ; mais déposée sur l'autel, elle y restait jusqu'à la fin du sacrifice, et le prêtre buvait le précieux sang à l'aide d'un chalumeau, sur lequel on lisait :

Hic Domini sanguis sit nobis vita perennis.

Le prix de ce calice était encore rehaussé par des dessins, des

(1) La tradition croit que cette tête représente M. de Gaalon, seigneur de Dorière, en Saint-Laurent.

médaillons et une longue inscription. La patène portait l'agneau de Dieu sur le livre des sept sceaux, entouré des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. La coupe présentait en relief les quatre évangélistes et l'image de l'abbé Suppon qui, à genoux, faisait hommage à l'archange saint Michel de son riche présent. Au bas de ce médaillon ces vers étaient gravés sur l'or :

Vox evangelici bis bino flumine verbi,
Irrigat in quadrum sacro potamine mundum.
Princeps cœligenum, Supponis hoc accipe votum;
Condere Lambertum calicem jubet arte peritum.
Cœtibus angelicis statuit quem Suppo fidelis.
Hinc maledictus homo quisquis substraxeris esto.

Parmi nos reliquaires, le plus précieux était celui que Louis XI, en 1473, donna à la cathédrale d'Avranches. Entièrement en or, il représentait le buste de saint André, patron du diocèse, et renfermait une partie des reliques du saint Apôtre. L'inscription suivante était sur le pied ou base du buste :

CHRISTIANISSIMUS FRANCORUM REX LUDOVICUS HUJUS NOMINIS UNDECIMUS DEDIT HOC RELIQUIARE ECCLESIÆ ABRINCENSI, ANNO DOMINI MILLESIMO QUADRINGENTESIMO SEPTUAGESIMO TERTIO.

La cathédrale d'Avranches possédait encore huit autres châsses en argent doré, dont la plus belle dominait le grand autel de la basilique. Elles furent enlevées par les protestants avec tous les autres joyaux, et le grand reliquaire d'argent de Saint-Saturnin, donné par Louis XI. Après le pillage, la cathédrale refit peu à peu son trésor, et l'inventaire de 1623 cite un nouveau buste de saint André, une image ou statue du même apôtre, une image de la sainte Vierge, portée sur quatre lions, deux bras renfermant des reliques de saint André et de saint Eloi, un buste de saint Gaud, des croix avec filigranes et pierres précieuses, et d'autres petits reliquaires en forme de ciboire, de couronne et de custode, le tout d'argent doré.

En 1562 et 1594, les protestants enlevèrent encore des châsses précieuses aux abbayes de Savigny, de la Lucerne et de la collégiale de Mortain.

Le Mont-Saint-Michel, un des sanctuaires les plus célèbres de la chrétienté, en possédait un nombre plus considérable, dont les protestants ne purent s'emparer. On en comptait quarante en argent doré, parfois d'une beauté remarquable. Il y en avait en forme d'églises gothiques, de dômes, de bustes, de statuettes, de saints tenant leurs reliques, de coffrets, de ciboires, de boîtes, de candélabres, de croix, de cœurs, de livres d'autels, de pupîtres, etc. Le plus beau de ces reliquaires était celui de saint Aubert, représentant la basilique du Mont, achevée dans le style du chœur. Plusieurs étaient ornés de pierreries, de filigranes, de cristaux. Quelques-uns étaient aussi très anciens, comme le dôme d'argent doré offert, en 711, par le roi Childebert III; l'épée et le bouclier apportés d'Irlande, vers 720; d'autres, venaient de Rome, de Constantinople, de Sicile, ou avaient été donnés par Bernard le Vénérable, Robert du Mont, Raoul de Villedieu, Pierre Le Roy, Charles de Blois, Henri de Penthièvre, Charles VI. Un certain nombre furent fabriqués chez les principaux artistes de Paris, par les ordres des prieurs Oudin Bouette, Nicolas de Guernon, Radulphe Priout, et portaient aussi de curieuses inscriptions. Toutes ces richesses furent enlevées le 16 octobre 1790, et le 12 octobre 1791, pour être portées à l'hôtel de la Monnaie de Rouen.

Nous pouvons encore citer des joyaux en or, en argent et en ivoire. La cathédrale d'Avranches possédait le bel évangéliaire de Guillaume d'Osteilley, dont la couverture, en argent doré, était illustrée d'images en relief, de médaillons, de pierres précieuses, de gaînes à reliques et d'inscriptions, que recouvrait une enveloppe richement brodée. Elle avait encore des coffrets en ivoire, et en particulier celui qui renfermait le corps de sainte Pience. Le chapitre le portait tous les ans dans la procession solennelle de la ville d'Avranches au Mont-Saint-Michel. Au XIIIe siècle, ce coffret est cité comme ancien, et il est probable

que c'était un ouvrage byzantin. On conservait aussi, dans le trésor, des paix en émaux translucides, des croix avec filigranes d'argent et des inscriptions romanes. Le bâton du grand-chantre, en argent doré, avait, au-dessous de la pommette, richement sculptée, six blasons en relief: « 1° Un semé de fleurs de lis d'argent en champ de gueules, pour support une crosse ou un bâton, l'extrémité ayant disparu; 2° Un sautoir d'or cantonné de quatre fleurs de lis en champ d'azur émaillé, pour support une crosse; 3° Un saint André en croix; 4° Un champ de sinople à trois têtes de bouc arrachées d'argent, pour support une crosse ou bâton; 5° Un écu parti d'or et de gueules, sur l'or un aigle éployé de sable, sur gueule une fleur de lis d'or et la moitié d'une autre, une épée sur le tout, en pal et pour support un bâton ou une crosse; 6° Un saint Pierre en croix, la tête en bas, avec ces mots : *Sancte Petre* (1) ». Parmi ces armes on reconnaît celles du confesseur de Louis XI, Jean Boucard, de Saint-Lo, avec ses trois têtes de bouc, celles du chapitre avec son sautoir d'or sur azur, le saint André en croix, et son glorieux frère, saint Pierre, la tête en bas. Les deux autres sont probablement celles du doyen et du chantre.

La crosse de Robert Cénalis était plus remarquable. « Dans » la volute on voyait un écu émaillé à deux fasces, d'un côté » trois licornes d'or rampantes en champ d'azur avec une crosse » au-dessus, qui sont les armes de Cirier; de l'autre côté sont les » armes de M. Cénalis, évesque. Ce dernier écu est replacé et » serait moins ancien, mais il a été déplacé pour mettre celuy » de Cirier qui n'est évesque que depuis Cénalis. Dans la pom- » mette sont six niches avec leurs statuettes, savoir : la sainte » Vierge, l'ange Gabriel avec ces mots : *Ave gratia plena*, saint » Nicolas, sainte Madeleine, sainte Barbe, saint Christophe, le » tout en vermeil et ciselé (2). »

L'abbaye de Montmorel avait une charmante Vierge en argent de treize pouces de haut.

(1) *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 490
(2) *Ibidem*, p. 486.

Le Mont-Saint-Michel possédait une statuette de saint Michel, en or massif, donnée par Louis XI, en 1461. Ce monastère possédait aussi des mitres précieuses qui ne le cédaient guère à celles de la cathédrale ; elles étaient surtout riches en pierreries. La plus ancienne, du XIIIe siècle, et qui passait pour une des plus riches du royaume, était celle de Richard Toustain, qu'on attribuait vulgairement à saint Aubert. La belle crosse abbatiale était aussi célèbre. D'après l'inventaire du 16 janvier 1790, rédigé par les orfèvres d'Avranches Barbé et Littré, « elle était » en argent doré, ornée de dix-huit pierres précieuses de différentes » couleurs, de cinquante-quatre perles blanches et pesait trente- » un marcs deux onces. La pommette était ornée de niches et » de plusieurs petits saints, ou images émaillées [1]. »

Savigny avait aussi une belle crosse qui fut enlevée par les protestants, en 1794, et Mortain un bâton de grand-chantre dont le dessin existe dans la collection de Gagnières.

Les simples paroisses n'avaient guère de reliquaires remarquables, mais ils possédaient toutes des vases sacrés intéressants, des croix, des paix, des custodes ou ciboires émaillés qui ne manquaient pas de mérite.

Que sont devenues ces richesses du passé ? Toutes, sauf de rares exceptions, ont disparu. Plusieurs cependant auraient dû trouver grâce, comme chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, et comme monuments historiques. Aussi regrettera-t-on toujours le calice de Suppon, les châsses de saint Aubert, de saint André, de sainte Pience, des saints Innocents, du grand autel de la cathédrale et la crosse de Cénalis, etc. Mais quelle faveur ces pieux objets pouvaient-ils obtenir devant les iconoclastes de la réforme et les vandales de 1791 ? Les premiers firent fondre les œuvres de l'art antique dans les fourneaux que Montgommery avait établis sur Tombelaine [2], et les seconds les envoyèrent à Rouen pour être convertis en argent monnayé.

(1) Registres municipaux de la mairie d'Avranches.

(2) Montgommery s'était emparé du fort de Tombelaine pendant les guerres de religion, afin de pénétrer plus facilement dans le Mont-Saint-Michel, don

Quelques objets cependant ont été soustraits à la rapacité des ravisseurs, en 1562 et en 1791. En comparant les procès-verbaux des enlèvements qui furent faits à ces époques, avec les inventaires des trésors qui existaient auparavant, on voit que tout ne fut ni enlevé ni cédé, et en particulier de ce qui formait le trésor de la cathédrale d'Avranches. L'inventaire de 1633 indique encore dix-huit châsses et reliquaires en argent doré, plusieurs avec pierreries et d'une date ancienne. Depuis cette époque, le chapitre acquit de nouveaux reliquaires, comme le buste de saint Gaud, en argent doré, et une petite châsse de même métal, pour une relique de saint Ortaire, dont l'office parut, pour la première fois, dans le Missel d'Avranches, dès la fin du XVIe siècle. La loi spoliatrice du 10 septembre 1791 n'ayant été appliquée que le 12 octobre au Mont-Saint-Michel, et le 8 novembre à la cathédrale, on eut le temps de mettre de côté quelques objets précieux et peu connus. En effet, le procès-verbal de l'enlèvement passe sous silence un certain nombre de joyaux que les administrateurs semblent avoir ignorés. Aussi ne mentionnent-ils pas la belle crossse de Cénalis et le bâton du grand-chantre, qui existaient cependant au siècle dernier [1], la statue d'argent de saint André qui avait remplacé celle de Louis XI [2], celle de la sainte Vierge, le coffret d'ivoire et cinq ou six autres reliquaires. Il en fut de même au XVIe siècle, comme l'indique la reddition au trésor de plusieurs objets appartenant aux XIIe et XIIIe siècles. Des calices, des émaux et plusieurs coffrets furent ainsi sauvés à Avranches, à Savigny, à Mortain et au Mont-Saint-Michel. Plusieurs sont conservés dans ces églises, d'autres ont été vendus par leurs propriétaires ou exportés à l'étranger.

Après la chute de la basilique d'Avranches, M. J.-B. Lebas,

il ne put cependant s'emparer. C'est dans cette place de Tombelaine qu'il faisait fondre nos calices et nos reliquaires d'or et d'argent. En 1815, un pêcheur de Genets, le fils Richard, devenu plus tard douanier, y trouva un lingot d'or qu'il vendit cinq cents francs, le quart de sa valeur, chez l'orfèvre Littré, à Avranches.

(1) *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 486 et 490.

(2) *Hierarchia Neustriæ*. Inventaire des reliques, p. 15.

curé de la Haye-Pesnel, en 1802, acheta, comme souvenir de la cathédrale, un calice, et un autel en marbre des Ardennes, d'un rouge foncé, et qui remontait au siècle de Louis XIV. Cet autel n'ayant pu être utilisé dans le sanctuaire fort étroit de la Haye, les morceaux en furent placés, en forme de crédences, des deux côtés du sanctuaire. M. Hérambourg, d'Argouges, professeur au grand-séminaire de Coutances, ayant aperçu cet autel le demanda au doyen, qui le donna pour une somme modique. Placé dans la chapelle de la Sainte-Vierge du grand-séminaire, il en sortit, en 1853, pour aller dans celle du lycée, où il se trouve actuellement.

Le calice resta plus longtemps à la Haye-Pesnel, et ne fut cédé qu'en 1875, pour quinze cents francs. C'est un de ces vases précieux qui, en 1623, étaient encore en grand nombre dans la cathédrale d'Avranches, comme le témoigne un acte authentique conservé dans le manuscrit de Charles Guérin. Cet acte nous signale un calice pesant dix marcs ou deux kilos et demi ; le pied avait un crucifix émaillé et le dehors de la coupe était parsemé « de fleurs de lys eslevées en bosse, entre des ondes en forme de raïons. »

Le calice qui nous reste pèse trois marcs trois onces trois gros, ou huit cent cinquante grammes, et appartient au xve siècle, c'est-à-dire à la belle époque de la Renàissance. Il ressemble beaucoup à celui de Saint-Pierre-le-Rond, à Sens, que M. de Caumont a publié, mais il est plus riche. La patène, travaillée au marteau, comme le calice, offre une *pieta* jadis émaillée et entourée de rayons. La coupe et le pied présentent les mêmes ondes. Le pied, qui est festonné et couronné d'une arcature, possède, en outre, un médaillon où l'on voit, sous un émail translucide, le Christ en croix, pleuré par sa Mère et saint Jean.

La tige offre un nœud imbriqué d'où se détachent dix médaillons représentant les Apôtres. Les têtes, finement ciselées, conservent encore quelques fragments d'émail. Au-dessous comme au-dessus de ce nœud sont des fleurs de lis en relief des amours soutenant des guirlandes, des torsades et de fines

arabesques qui existent aussi à la base du pied. La coupe est festonnée en sortant de la tige et une bande unie la couronne, au-dessus des rayons.

Les calices des petites églises étaient plus simples. Celui de Ferrières, en cuivre, moins la coupe qui a disparu, présente un pied festonné, comme le calice de la cathédrale, et à six pans. Un de ces pans, correspondant aux faces de la tige, portait jadis un crucifiement en argent ou en émail. On voit encore la place des trois pointes qui le retenaient. La tige, d'une forme hexagonale, est dorée. Du nœud se détachent six médaillons saillants, avec émaux, représentant des têtes, probablement d'apôtres, de couleur blanche, sur un fond noir très brillant. Les rayons, alternativement droits ou ondés, qui entouraient le calice proprement dit, adhèrent à la tige dans laquelle pénétraient le pied et la coupe retenus l'un et l'autre par une simple pointe rivée. Ce calice était modeste, mais de bon goût. Dans l'intérieur du pied, on lit : CE CHALICE APPERTIEN A LA FABRIQUE.

L'église de Saint-Gervais possède un ancien ciboire du XIIe ou XIIIe siècle, qui est en cuivre doré et émaillé. On l'a attribué au Mont-Saint-Michel, sans songer au trésor de la cathédrale qui possédait plus de vases sacrés que le monastère de l'Archange. Ce ciboire, ne pouvant être envoyé à la Monnaie de Rouen, resta dans la sacristie de la cathédrale, avec une foule de reliques. De là il passa à Saint-Gervais qui, au mois d'avril 1794, remplaça la basilique écroulée. Ce ciboire est un des plus beaux, parmi les anciens, que nous connaissions. Il rappelle un peu nos ciboires modernes, mais sa forme est plus élégante et plus élancée. Le pied est orné de quatre cercles d'or renfermant des anges aux ailes éployées, sur un fond d'azur ou de gueule. Entre ces cercles apparaissent des boutons de roses rouges aux feuillages verts, sur un fond bleu. La tige est renflée au milieu. La coupe, d'une forme sphérique, présente à la partie inférieure trois anges et des fleurs, comme ceux du pied. Le couvercle, surmonté d'une petite tige avec globe portant une croix, offre des dessins plus variées. On ne voit qu'un ange, et dans les autres

médaillons la face du Christ et un pélican nourrissant ses petits de son sang. L'intérieur de cette coupe est divisé en deux compartiments inégaux et rappelle parfaitement cette autre pyxide de 1298, conservée dans le trésor de la cathédrale : *Cupa argentea cum parva argentea interius*.

Nous mentionnerons encore des ciboires plus simples, mais également rares et curieux, ce sont : 1° Celui de Chavoy qui, comme tous ceux que nous allons décrire, présente la forme d'une boîte ronde surmontée du toit conique, terminé par une croix ; de cette croix descend une petite chaîne avec une aiguille qui ferme la boîte. Le ciboire de Chavoy offre sur sa coupe quatre écussons et trois sur le couvercle. Leurs encadrements étaient ornés de pierreries qui n'existent plus.

2° Celui de Beauvoir, qui nous appartient, est le plus complet que nous connaissions : la croix, la chaînette, l'aiguille, les charnières, tout est resté dans un état parfait de conservation. La coupe présente quatre médaillons formés par un double cercle d'or et d'émail blanc. Dans l'intérieur, des feuillages d'or, disposés en losanges, encadrent une croix également d'or, sur un émail vert. Ces médaillons, les mêmes sur le couvercle, se trouvent au nombre de sept ; ils sont séparés par des espèces de lis d'or épanouis, sur un fond d'émail bleu.

3° Le ciboire des Loges-Marchis, un peu plus profond que le précédent, rappelle celui qui a été publié par M. de Caumont dans son Abécédaire d'Archéologie. Sur un fond d'azur apparaissent sur la coupe, comme sur le couvercle, des rosaces à huit lobes d'un bleu clair, entourées d'un cercle d'or dont les vides sont occupés par un émail vert. Ces rosaces alternent avec de grandes roses dorées, épanouies et renfermées dans un cercle où se trouvent trois émaux : le blanc, le rouge et le bleu-clair. Entre ces cercles renfermant des roses et des pâquerettes, on voit des espèces de boucliers la pointe en bas, sur lesquels on a représenté des fleurs de lis très élancées ou d'autres dessins, avec des émaux de différentes couleurs. Des enroulements végétaux accompagnent la partie inférieure de ces boucliers.

L'intérieur, à double fond, n'offrait qu'une légère cavité semi-sphérique pour y déposer la sainte réserve.

4° Le ciboire des Pas, un peu mieux doré que les précédents, offre; dans ses cercles ou médaillons, des bustes d'anges dorés, aux ailes éployées, sur un fond d'azur. Entre les médaillons se trouvent des trilobes, des cercles plus petits, renfermant des fleurs blanches, noires et rouges. Le couvercle n'a pas de médaillons, mais des enroulements végétaux portant les fleurs tricolores que nous venons d'indiquer. Le fond de la coupe semi-sphérique rappelle celle des Loges-Marchis.

Reliquaires. Le plus beau, venant de la cathédrale, est une jolie croix à double branche, supportée jadis sur un pied, et renfermant des reliques qui sont indiquées dans le catalogue du trésor d'Avranches, par R. Cénalis. La croix, en bois, est recouverte de lames d'argent. La face principale est dorée et ornée de huit cristaux saillants sous lesquels reposent les reliques. Des enroulements végétaux d'une grande richesse occupent les parties laissées par les gaînes, et une torsade encadre la croix. Les côtés offrent de nouveaux enroulements végétaux en relief et encadrant, dans leurs contours, des fleurs de lis épanouis. Le revers de la croix présente des médaillons ornés et des rosaces à huit lobes. Sur les roses et les médaillons ont été fixés, avec des clous d'argent, de petits cercles légèrement ellipsoïdes sur lesquels on a écrit en caractères émaillés, du commencement du XIIIe siècle, le nom des reliques. Au centre, sont celles du bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéry, auxquelles on a joint quelques fragments des tombeaux de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des morceaux de quartz qui furent employés pour lapider saint Etienne.

De l'abbaye du Mont-Saint-Michel nous sont venus deux reliquaires en cuivre doré. Le plus ancien, du XIIIe ou XIVe siècle, est un dôme octogone qui s'appuie sur des lions en repos. Sur les faces on voit des vierges tenant d'une main la palme du martyre et de l'autre un livre fermé : C'est sainte Suzanne et une des

onze mille vierges. Ce reliquaire est indiqué dans le catalogue de dom Huynes.

Le second est le reliquaire de Saint-Laurent, du xve siècle. C'est une sorte de tour à quatre faces surmontée d'un toit aigu. Deux de ces faces sont percées d'ouvertures ogivales et fermées par une corne transparente ; les deux autres sont des surfaces pleines, ornées d'images en cuivre représentant saint Laurent, une palme dans la main droite et un gril dans la main gauche. Dans l'intérieur de la tour, on aperçoit des charbons sur lesquels le martyr reposa. Ce reliquaire a été mentionné dans le catalogue de dom Huynes.

L'abbaye de Savigny avait conservé deux reliquaires en bois, en forme d'édicule, recouverts de plaques de cuivre émaillées. Sur le fond bleu se détachaient, d'un côté, des roses de différentes couleurs et des losanges d'or; sur la face antérieure, des bustes d'anges, renfermés dans des cercles, occupaient le toit aigu, au-dessous trois personnages tenaient un livre de la main gauche et bénissaient de la main droite, le tout entouré d'un semis de roses. Sur les côtés latéraux de la boîte étaient deux personnages nimbés et tenant aussi un livre.

Ces émaux rappelaient le faire des ciboires de la cathédrale et de la paroisse des Pas ; malheureusement ils ont été vendus et ne se trouvent plus dans le pays.

L'église de Mortain en possède un de l'ancienne collégiale, qui remonte au xie siècle. Sa boîte en bois de hêtre, de forme rectangulaire, mesure cent trente-cinq millimètres de longueur, sur cinquante de largeur et cent vingt de hauteur. Le couvercle présente une toiture à deux pans rabattus. Des appliques de cuivre doré recouvrent la cassette. Le côté principal est divisé par des bandes verticales en trois compartiments égaux, renfermant trois personnages qui ont été faits au repoussé. Au centre est le Christ, en style byzantin, le front ceint d'un nimbe crucifère, tenant un livre, et bénissant. Dans le compartiment de droite, un ange nimbé, les ailes légèrement éployées, bénit d'une main et tient de l'autre une sorte de globe ou d'au-

mônière, avec cette inscription sur une des bandes de division. SCS. MIH. (Sanctus Michael). Dans le compartiment de gauche est un ange semblable avec cette inscription : SCS. GAB. (Sanctus Gabriel). Sur le couvercle est un séraphin aux ailes entièrement déployées sur lesquelles viennent reposer deux colombes d'un style élégant et d'un joli travail. Sur le côté opposé du couvercle est une inscription runique, gravée en creux, qu'on n'a pu encore déchiffrer.

Croix d'Autel. La plus ancienne est celle de Notre-Dame-de-Livoye conservée au musée d'Avranches. Elle est émaillée et sa forme byzantine rappelle le XIe siècle. La croix, émaillée comme le Christ, offre plusieurs ornements ciselés, des médaillons, des losanges, un nimbe entourant la main du Tout-Puissant, etc. Cette croix est complète, assez bien conservée et assurément la plus ancienne qui existe dans le département.

L'église de Brouains a fourni un Christ semblable, et de la même époque, mais privé de sa croix, il est comme le premier en cuivre rouge ; les bras sont raides et horizontalement étendus ; la tête est ornée d'une couronne, les yeux ronds sont en émail bleu, et le corps est nu jusqu'à la ceinture. Une jupe, émaillée en bleu, descend jusqu'aux genoux, légèrement relevés par l'affaissement du corps. Les pieds manquent. L'or brille encore en certains endroits et en particulier dans la chevelure, la barbe et le pointillé qu'on remarque aux environs du cou [1].

Après ces deux christs byzantins, nous citerons celui de Sartilly, du XIIIe siècle, posé sur une croix de cuivre, ciselé mais non émaillé. Les extrémités sont tréflées et ornées de médaillons saillants renfermant les quatre évangélistes. Sur les deux croisillons on voit la sainte Vierge à droite du Christ et saint Jean à gauche. Dans les parties restées vides, le graveur a tracé des enroulements végétaux d'une très grande finesse d'exécution. Cette croix est une des plus gracieuses que nous connaissions.

(1) Cette croix a été acquise par un particulier qui la conserve précieusement.

Croix de procession. Nous n'en connaissons qu'une seule qui soit antique, et encore ne remonte-t-elle qu'à la fin du xve siècle ou au commencement du xvie siècle ; c'est la croix de Chevreville qui nous rappelle l'épiscopat des célèbres pontifes Louis de Bourbon et Louis Herbert, évêques d'Avranches. Le Christ à la barbe bifurquée, aux cheveux longs, n'a pour couronne qu'une simple torsade. La tête porte une auréole crucifère formée de fleurs de lis et encadrée dans un cercle. Un seul clou attache les pieds. La croix en bois est fleurdelisée et recouverte de feuilles de cuivre argenté, chargées de dessins au repoussé, d'une très riche exécution. Au centre, sous la tête du Christ, dans un carré saillant sur les bras, est un cercle orné de huit rayons ondés qui forment une sorte de soleil. Les extrémités fleurdelisées se composent de quadrilobes ornés de fleurs de lis dessinant une croix grecque ; à la suite, pour terminer les bras, existent des trilobes avec fleurs de lis et offrant des têtes de dragon lançant leur dard à trois pointes. Les lis reparaissent encore sur les croisillons, mêlés avec les insignes de la Passion : le fouet, l'éponge, les clous, les épines. Des têtes d'anges occupent le centre des quadrilobes. L'inscription en forme de rouleau est écrite en grandes capitales ornées. Les mêmes dessins apparaissent dans le côté opposé. Au centre est la sainte Vierge, portant son enfant sur le bras gauche ; Jésus tient un globe d'une main et de l'autre montre sa mère. Un dais gothique couronne ce gracieux groupe. Telle est la croix processionnelle de Chevreville, qui n'a été conservée que parce qu'elle ne pouvait exciter la cupidité des ravisseurs.

La croix de Saint-Martin-de-Poilley, en argent, fut cachée, en 1791, par un des paroissiens qui l'a rendue à l'église. Elle n'est pas antérieure au siècle de Louis XIV. A la place de la sainte Vierge, sur le revers, au centre du croisillon, on a mis saint Martin, le patron de l'église. Le bâton est en cuivre argenté.

Paix. La plupart de nos églises possédaient des plaques en argent ou en cuivre représentant le patron de la paroisse ou un autre sujet religieux. On les faisait baiser aux prêtres et aux

principaux laïques, pendant les messes solennelles. La cathédrale en possédait trois ou quatre en argent ; la paroisse Saint-Gervais en avait également en argent doré, avec ces mots : *Sanctus Gervasius*. Quelques-unes ont été conservées, principalement les moins précieuses. Il en est une, cependant, d'un grand prix, qui vient de la cathédrale et représente le crucifiement. Elle est en vermeil et apparaissait jadis ornée de pierreries. Une seule gaîne est restée, mais l'encadrement, formé d'une guirlande de feuillages, est élégant. Le Christ, la sainte Vierge et saint Jean sont admirablement rendus et leur mérite est rehaussé par un émail translucide, d'une grande richesse de tons et de couleurs. Sa forme ogivale festonnée rappelle le XIVe siècle, ainsi que les caractères qui existent sur la croix.

La paix de Ducey est incomplète ; sa plaque n'existe plus. Il ne reste que l'encadrement ogival qui renferme le Christ en croix avec la sainte Vierge et saint Jean. Des deux côtés de la tête du Sauveur apparaissent le soleil et la lune. Le tout est en cuivre doré, du XVe ou du commencement du XVIe siècle.

Celle de Barenton, en cuivre également doré, est une plaque cintrée avec un encadrement guilloché. Le sujet est une *pieta* ou le Christ descendu de la croix et remis à sa mère. Les vêtements de la sainte Vierge, sa douleur, la pose du Christ mort, sont rendus avec une supériorité remarquable. Cette paix appartient au XVIe siècle. Tirepied avait une paix qui a été conservée; elle est en cuivre argenté dont la forme représente un contre-retable d'autel. Le tableau présente la résurrection de Notre-Seigneur. Jésus sort radieux du tombeau et les gardes effrayés tombent à terre, se cachent ou prennent la fuite. Ce sujet repose sur un socle ou quart de rond orné de fleurs et d'une plate-bande, sur laquelle règne une suite d'oves ou d'anneaux. Des consoles renversées et couronnées d'une tête d'ange servent latéralement de contrefort à la tablette. Elle est surmontée d'une corniche portant un fronton semi-circulaire renfermant une colombe aux ailes éployées. Une sorte de conque domine le fronton, des deux côtés duquel sont des vases où brûlent des par-

fume. Cette paix remonte seulement au siècle de Louis XIV. Ces instruments, appelés aussi osculatoires, existaient dans nos contrées depuis le XIIIe siècle. Ils doivent être encore assez nombreux, surtout ceux qui sont en cuivre et qui, pour cette raison, ont moins excité la convoitise, en 1791 (1).

Candélabres, chandeliers, encensoirs et navettes. Quelques églises possèdent encore quelques candélabres et plusieurs chandeliers d'autels de l'époque de Louis XIII ou du siècle dernier, mais nous n'en connaissons guère de plus anciens, si ce n'est à Genets où l'on conserve deux chandeliers d'enfant de chœur du XVe ou XVIe siècle. Les encensoirs et les navettes en cuivre repoussé existent aussi dans quelques églises qui, heureusement, n'ont pas eu les ressources nécessaires pour renouveler leur mobilier. D'autres ont été rejetés dans la cave ou le grenier du presbytère. Nous possédons une navette venue d'Angey, en cuivre, et représentant des aigles et des enroulements végétaux. L'encensoir offrait les mêmes dessins.

Vases pour l'eau bénite. Il en est encore d'anciens qui ont été mis au rebut bien qu'ils fussent d'une valeur supérieure à ceux qui les remplacent ; nous n'en citerons que deux du XVe siècle. Celui du Mont-Saint-Michel, dans un état parfait de conservation, et celui de Saint-Sulpice-de-Macey, qui n'a perdu que son anse. Le fond repose sur trois pattes de lion ; sa forme légèrement évasée, à la partie supérieure, semble reliée par des cercles, et une bande, près du bord, porte, en caractères gothiques, cette inscription « ✠ **Lan mile cccclxix por saint Syplice ge fu fondu tout neuf** (2). »

Cloches. Les cloches anciennes sont très rares. Les huit cloches de la cathédrale furent fondues de nouveau, au mois de juin 1762, sous l'épiscpat de Mgr de Missy ; celles des parois-

(1) Ces paix sont devenues une propriété particulière et leur possesseur pense à les donner au Musée d'Avranches.

(2) Ces deux vases, en bronze, sont encore une propriété particulière et pourront être aussi donnés au Musée d'Avranches.

ses furent en grande partie enlevées en 1791, et celles qui restèrent ne sont pas antérieures aux XVIIe et XVIIIe siècles. La grosse cloche de l'abbaye du Mont-Saint-Michel porte la date de 1711, mais il en est une que nous pouvons citer comme une des plus vieilles de France ; c'est la troisième cloche de l'église Saint-Saturnin qui pèse huit cent cinquante kilos. Saint-Gervais et Notre-Dame-des-Champs d'Avranches eurent une des grosses cloches de la cathédrale, Saint-Saturnin reçut le timbre de l'horloge. Descendu de sa tour en 1795, on le signalait alors comme ayant déjà quatre cents ans. C'était un peu exagéré, mais il en a aujourd'hui quatre cent quarante. Voici, en effet, les inscriptions qu'il porte en caractères gothiques : **Ave Maria gratia plena Dominus tecum. — Sancta Maria, ora pro nobis. mccccxlvi. A. Martin.** » Ce timbre remonte ainsi à l'épiscopat de Martin Pinard qui siégea de 1442 à 1453, et fut fondu au milieu des deuils de la France. L'Anglais dominait en Normandie depuis 1417, et le drapeau de l'étranger flottait sur les tours de la basilique. Aussi cette cloche pourrait-elle nous redire avec quel bonheur elle sonna l'heure de la délivrance de la patrie, et le départ des Anglais d'Avranches, au mois de mai 1450. Que d'heures de joie et de tristesse n'a-t-elle pas encore sonnées depuis le départ du dernier gouverneur anglais ! Un timbre qui nous reporte à ces lointains souvenirs mérite d'être conservé comme un précieux monument de nos antiquités locales et patriotiques.

Tissus et ornements. La basilique d'Avranches, nos abbayes et la collégiale étaient riches en tapisseries et en ornements sacerdotaux. Au XVe siècle, quand Bertrand de Mareuil vint prendre Avranches, il s'empara des plus belles chapes de la cathédrale, qui en comptait alors cent cinquante, dont plus de vingt-cinq en drap d'or très fin. Les protestants firent plus de dégâts encore, en 1562, et enlevèrent les tentures, les tapis et les tapisseries de haute lisse. Renouvelés en partie, ces objets de luxe disparurent de nouveau en 1791 ! Plusieurs ont été vendus, mais où sont-ils passés ? Nous l'ignorons encore. Un

certain nombre furent cachés, et on vient d'en retrouver un dans un grenier, qui a été vendu fort cher. Cette tapisserie représentait l'apparition de saint Michel à saint Aubert. Il nous reste quelques chasubles, quelques chapes des XVIIe et XVIIIe siècles, quelques étoles du XVIe, mais nous n'en connaissons pas d'une date plus ancienne.

Tombeaux, pierres tombales et inscriptions. Les tombeaux, les enfeux avec effigie n'étaient pas très rares dans le diocèse, avant 1790. La cathédrale en comptait plusieurs parmi lesquels nous citerons ceux de ses pontifes Richard III, de Coutances, et Guillaume Burel, remontant au XIIe siècle; celui de Richard Laine, placé dans un enfeu de la chapelle de la Sainte-Vierge, représentait le pontife sur une dalle de marbre noir, et les lignes au trait étaient incrustées de lames d'argent; celui de Louis Herbert, dans un autre enfeu de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, le représentait en bosse, avec ses habits pontificaux. Nous laissons les pierres tombales avec leurs dessins au trait, leurs fastueuses inscriptions, comme celles de Guillaume de Sainte-Mère, de Thieville, de Louis de Bourbon, de Pericard, de Guillaume Tholom, d'Augustin Le Cirier, de Jean Boucard, de Charles Vialart, etc.

Le Mont-Saint-Michel avait aussi quelques tombeaux recouvrant les restes de ses abbés : Jean de la Porte, dans le transept méridional, Guillaume de Lamps et Jean de Lamps, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, l'un couché sur son tombeau et pleuré par plusieurs moines, debout dans leurs niches; l'autre, à genoux sur une colonne, revêtu de l'habit monacal, avec sa crosse et sa mitre déposées près de lui [1].

L'abbaye de Savigny en possédait un plus grand nombre. Autour du sanctuaire on voyait les tombeaux de saints du monastère au nombre de cinq, savoir, en partant du côté de l'épître : saint Pierre d'Avranches, saint Vital, saint Haimon, saint Guillaume, novice, et saint Geoffroy. Nous avons encore les

(1) Dessins conservés à la bibliothèque nationale.

dessins de quatre autres tombeaux : 1° celui de Jean Leverrier, représenté sous l'habit des cisterciens et tenant la crosse abbatiale; ses pieds foulaient un lion et sa tête était ombragée par un dais gothique d'une grande finesse; dans les niches qui décoraient le tombeau proprement dit se dressaient les statuettes des Apôtres, et au-dessous du lion apparaissaient, en grand relief, les armes du défunt; 2° le plus beau, du XIVe siècle, était celui de Guillaume de Saint-Brice, décédé le dimanche après la mi-août 1318; l'enfeu offrant une riche arcade, avec pinacles, clochetons, crosses végétales, encadrait trois statuettes; le défunt, les mains jointes, reposait sa tête sur un oreiller; 3° celui de Jean de Landevic, mort le 23 mars 1414, nous le montre les mains jointes sous une arcade cintrée et sa tête est surmontée d'un dais qui rappelle celui de Jean Leverrier; 4° enfin, celui du seigneur de Vitrey et de Dinan, le représente avec son armure, son bouclier et son épée. Sous son cintre, orné de pilastres, il joint les mains, sa tête repose sur un coussin, et un ange est à ses pieds. Le cloître avait encore les enfeux de plusieurs autres grands personnages, et en particulier des seigneurs de Fougères, les fondateurs de l'illustre abbaye [1].

Le monastère de la Lucerne avait aussi deux enfeux remarquables, placés des deux côtés du chœur; au midi était le tombeau du vénérable Achard; au nord celui de Jean de La Mouche, tous les deux décédés évêques d'Avranches, le premier en 1171, le second en 1327. Ils reposaient sous deux arcades, « *habillés pontificalement avec la chasuble à l'antique, la crosse et la mitre, mais sans inscriptions* [2]. » On y remarquait encore les tombeaux de Guillaume de Saint-Jean, le fondateur, et celui de Jean de la Mouche, le père du pontife.

L'abbaye de Montmorel montrait les tombeaux du seigneur du Homme dans le cloître abbatial, et jadis celui de l'abbé du

(1) Les dessins de ces tombeaux de Savigny sont aussi à la bibliothèque nationale, avec le plan du sanctuaire de la basilique de Savigny-le-Vieux.

(2) Lettre de l'abbé de la Lucerne, dans les œuvres de l'abbé Cousin, curé de Saint-Gervais, en 1787.

Homme, au milieu du chœur. Les Subligny, les premiers fondateurs, le firent abaisser au niveau du sol, parce qu'on y avait inscrit un titre qui n'appartenait point exclusivement à sa famille [1].

La collégiale de Mortain avait le tombeau de saint Guillaume élevé sur de petites colonnes.

Enfin, l'église de Carnet possédait les trois tombeaux en bronze des seigneurs de Guiton, et en particulier celui de Gilles, qui dormait ayant une croix sur la poitrine, les mains jointes et la tête sur un coussin, avec le costume des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il avait un lion sous un pied et une licorne sous l'autre. On lisait l'inscription suivante en caractères gothiques : « *Anno D.* 1403, *die* 1 *junii obiit nobilis frater Egedius Guiton hospitalis sacræ domus S. Joannis B. Hierosolymitani, cujus anima requiescat in pace. Amen.* »

Tous ces magnifiques tombeaux ont disparu ; les uns ont été fondus pour faire des canons, les autres ont été brisés ou mutilés. Il ne reste que des dessins de quelques-uns et des débris de quelques autres. Si nous recherchons ce qui a survécu aux dévastations de toutes sortes, notre tâche ne sera pas longue.

Le plus ancien est celui que l'on remarque encore dans une arcade ogivale du chœur de l'église de Vains, du côté de l'évangile. Le tombeau et l'arcade ogivale sont bien conservés. La façade est ornée de six beaux quadrilobes renfermant autant d'armoiries dont les pièces ont été martellées. La défunte, les mains jointes, repose sur un oreiller dont les housses étaient tenues par deux anges. Une robe à larges plis et à manches serrées forme le costume de la dame. La tête a été enlevée à coups de marteau, ainsi que les mains, les pieds et une partie de la robe. On ne pouvait guère être plus vandale. Ce qu'on a épargné est néanmoins très précieux, car il rappelle la sépulture d'une des grandes familles du pays. Bien que le tombeau ne porte pas d'inscription, on croit qu'il recouvre les cendres

(1) Guérin, *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis.*

d'Isabeau de Matignon, fille de Marguerite de Thieville, épouse d'Olivier de Mauny. Elle était dame de Vains, de Chantore, de Saint-Pierre-Langers, et décéda vers la fin du xve siècle [1].

L'église Saint-Pierre du Mont-Saint-Michel possède, au midi, près de la chapelle de la Sainte-Vierge, un autre enfeu, sous un arc surbaissé. On y voit Mme Roland Jacquet que nous retrouvons dans la verrière de la chapelle Saint-Jean, aujourd'hui la sacristie. Elle porte, comme Mme de Matignon, une robe à larges manches qui laissent apercevoir un second vêtement très étroit et soigneusement boutonné. Les mains jointes ont disparu ainsi que la tête reposant sur un oreiller soutenu par des anges. Ses pieds foulent un lion. Le tombeau n'est pas décoré et ne porte aucune inscription. La statue de M. Jacquet, dans la sacristie, a été détruite ; il ne reste que l'arcade de l'enfeu dont on a fait une armoire.

L'église paroissiale de Savigny-le-Vieux possède deux tombeaux mutilés, venus de l'abbaye. Le premier est celui de saint Vital, dont la forme est rectangulaire. La face principale présente un encadrement à angles rentrants et recourbés, avec inscription rappelant le miracle que fit saint Vital, à quelques pas de la ville de Mayenne. Un jeune seigneur renversé par son cheval avait trouvé la mort. Le peuple court vers saint Vital sortant de la cité et, grâce à ses prières, le mort fut rendu à la vie. Aussi lit-on encore : « *Quemdam militem, populo præsente, suis sanctis præcibus resuscitavit.* » Quatre petites rosaces ornaient les angles de cette face. Il n'en reste plus que deux. Les extrémités du tombeau sont remplies par des corbeilles de feuillages. Ces tombeaux ne rappelaient pas les sarcophages qui furent faits, en 1243, lors de la seconde translation, mais bien le commencement du siècle dernier, comme le prouve leur style et l'inscription tirée mot à mot des *Miscellanea* de Baluse qu'on n'acheva d'imprimer qu'en 1715 [2]. Le tombeau de saint Vital

(1) On sait que les Matignon portaient d'argent au lion montant de gueules et couronné de même.

(2) En 1861, nous avons vu dans la cour du presbytère de Savigny, un fragment du tombeau de saint Geoffroy, où on lisait : GAUF.:. POPT...

est aujourd'hui placé dans le chœur de l'église de Savigny, du côté de l'épître.

Le second tombeau est celui de Jean Le Verrier dont nous avons déjà parlé. Restauré par M. Lemesle, curé de Savigny, il a été placé dans le chœur de l'église, du côté de l'évangile, en face de la statue de saint Vital. Il remonte à l'année 1409. Il n'y a d'ancien que la partie supérieure de la pierre sépulcrale, car le tombeau décoré de ses niches n'existe plus. Le prélat porte l'habit de son ordre; ses mains sont jointes et sa crosse incomplète est passée sous le bras gauche. Sa tête rasée et n'offrant qu'une couronne monacale, s'enfonce légèrement sur un oreiller garni de housses; deux anges placés à droite et à gauche semblent le soutenir. Trois arcatures trilobées, décorées de crosses végétales, de fleurons et séparées par des contreforts fleuris forment le dais surmonté de douze petites fenêtres ogivales, avec roses et meneaux; une ligne de perles forme le couronnement de ce gracieux diadème. Ce tombeau était polychrome, car on distingue encore du rouge sous le ciel du dais et une couleur verte sur le coussin. Avant la restauration on lisait, sur le côté droit du défunt : **Hic jacet Dom'-Johes Vitrary' abbas xxx hujus loci qui obiit.....** Le *Neustria pia* nous donne ainsi la suite de cette lecture : « *Anno Domini* 1409, 12 *septembris*. »

Mais si tous les autres tombeaux ont disparu, des pierres tombales nous restent encore en très grand nombre. Elles sont, pour la plupart de nos églises pauvres, une véritable richesse, un nécrologe antique, une page d'histoire locale où l'on trouve parfois des renseignements qu'on chercherait en vain dans les manuscrits et les livres imprimés.

Les grandes dalles funéraires en pierre tendre sont rares dans l'Avranchin. Nous n'en pouvons citer que deux. La première est celle de Saint-James placée malheureusement au fond du déambulatoire du chœur, où les pieds des passants l'usent de plus en plus. Cette belle dalle est plus ancienne que le tombeau de

l'abbé Le Verrier à Savigny, car elle appartient au XIV[e] siècle. Elle rappelle, en effet, la belle pierre tombale d'Adrien d'Averton, décrite par M. Hucher, dans le tome XIV du *Bulletin monumental*, et publiée par M. de Caumont dans son abécédaire. Le défunt est représenté les mains jointes et la tête nue. Vêtu en habits sacerdotaux, il porte une aube flottante avec riche ceinture à frange brodée descendant jusqu'aux pieds ; par dessus est la chasuble antique aux plis sinueux et présentant une bande centrale en ligne parallèle avec la ceinture. Cette bande est formée d'une suite de quadrilobes encadrés dans des carrés réguliers. Des deux côtés de la tête du mort sont deux petits écussons frustes. Un système de fenestrage découpé d'une manière très élégante, décore les côtés du personnage. On dirait les travées d'une église. Ces fenêtres ou niches sont surmontées d'autres fenestrages terminés par un faisceau de clochetons. Ils encadrent, du reste, un arc ogival surmonté d'un fronton garni de crochets, qui s'élève en forme de pyramide à jour, comme dans les grandes ouvertures des basiliques du style ogival secondaire. Cette curieuse dalle mériterait d'être relevée pour être encastrée dans la muraille ; on conserverait de la sorte la plus belle pierre tombale de l'Avranchin.

Le second tombeau, en pierre calcaire, se trouve à Chasseguay. Il ne remonte qu'au commencement du XVI[e] siècle, mais il est très intéressant par ses détails et ses symboles. Une inscription l'encadrait, mais tout un côté a été coupé, sans doute pour faire entrer la pierre au milieu d'un pavage, ou pour placer près d'elle un autre tombeau. La partie inférieure a été brisée, mais elle existe, et en la rapprochant du corps principal, on a la pierre au complet. Elle est divisée en deux compartiments distincts, l'un plus petit, l'autre plus grand et enveloppant le premier sur deux côtés, à droite et au sommet ; deux torsades légèrement courbées à la partie supérieure forment les divisions. Le moindre des compartiments, à gauche de la pierre, nous présente un chevalier du XV[e] siècle, armé de pied en cap. La tête nue est ornée de cheveux longs et bouclés qui ombragent

une noble figure; un casque fermé et richement panaché est aux pieds du défunt. Le haubert ou cotte de mailles apparaît seulement autour du cou et au bas des cuisses. Le reste du tronc est recouvert d'une cotte sans lanières ou lambel à la partie inférieure. Cette cotte est chargée du blason du chevalier, représentant des quintefeuilles. Une ceinture militaire soutient une longue épée et un petit écu de chevalier. La main gauche est posée sur la poitrine et la droite tient une longue lance. On n'aperçoit ni brassards, ni cubitières articulés protégeant les bras. Les jambes sont couvertes de cuissards et de genouillères; le talon des chaussures est armé d'éperons. Des deux côtés de la tête du chevalier sont deux écussons qui sont : parti de quintefeuilles et de fers à cheval.

Le grand compartiment semé de larmes de deuil représente quatre dessins qui méritent d'être signalés. Au sommet, sur la tête du défunt, apparaît l'archange saint Michel, debout, les ailes éployées. Il est vêtu d'une simple cotte et, usant de son bouclier, il brandit l'épée pour frapper le démon, palpitant sous ses pieds. Un peu plus bas, à gauche de la tête du chevalier, on voit un suaire qui a la grandeur et un peu la forme de ces croix en cire que, dans l'Avranchin, on porte encore sur un plat, le jour des obsèques, pour être placées sur la poitrine du mort. Le suaire du chevalier présente une large bande circulaire ornée de onze petits polygones renfermant une croix. L'extérieur de cette bande est hérissée de larmes qu'on prendrait pour les dents de la roue de sainte Catherine. Dans l'intérieur de la bande les larmes reparaissent de nouveau des deux côtés d'une sorte de barre horizontale en forme de vis et assez semblable à l'ardillon d'une boucle ronde. Au-dessous de ce suaire est une branche de chardon à la fleur épanouie; enfin, plus bas encore est un ver de terre qui rampe sur la dalle. Ces quatre objets sont des signes cryptographiques, des images allégoriques et funéraires. Saint Michel est en effet l'ange de la mort et du dernier combat, le suaire, ce qui reste au défunt, la branche coupée, l'indice de la décomposition du corps qui bientôt va devenir la pâture des

vers, enfin les larmes témoignent du deuil profond que le défunt a causé.

Mais quel est le défunt qui dort sous cette lame ? On a pensé que c'était Gilles de Carbonnel, sieur de Chasseguay, et une légende a été publiée que nous n'avons pu retrouver sur la pierre.

A droite, vers le milieu, on lit distinctement : **et gist ycy le corps et lames qui d...** Au bas... **arles** (Charles) **et Louis. pries die...** (Dieu). A gauche : **et celle que tient en...** A la tête **avant lan mil vcc et apres longue vie...** On voit un chevalier mort vers 1499 après avoir servi les rois Charles VIII et Louis XII. Les armes sont celles des d'Argouges et des la Ferrière et ne peuvent désigner la famille de Carbonnel qui portait : coupé d'azur et de gueules, à trois besans d'hermine 2. 1.

Après ces monuments en pierre calcaire restent les dalles en granit, moins fastueuses et moins brillantes, mais plus anciennes et plus nombreuses. Il en est qui remontent aux XIIe et XIIIe siècles. Mais aux XIVe et XVe siècles, dans les nombreuses réparations que demandèrent nos églises, elles furent déplacées, et employées souvent dans les nouvelles constructions. Tanis en possède deux dans le mur oriental du chœur ; la plus ancienne représente une simple croix ronde ; la seconde, une croix en forme d'étoile à quatre lobes, à l'extrémité d'un bâton ayant un nœud près de l'étoile ; une espèce de cierge ou de chandelier l'accompagne. Le Grand-Celland en a également deux autres encastrées dans les murs du chœur ; l'une a beaucoup de rapport avec la croix trilobée de Tanis ; l'autre forme un losange dont les points se prolongent en forme de croix encadrée dans un cercle. Le tout repose sur un bâton ayant un nœud au-dessous du cercle. Le cimetière du Neufbourg offre aussi cette dernière croix sur une pierre tombale rétrécie à la partie inférieure comme un cercueil. Une autre, beaucoup plus simple, présente une croix avec un pied et un nœud au-dessus du pied. Plusieurs de ces dessins que nous venons de signaler se retrouvent, comme antefixes ou pyramidions, au sommet des gâbles des églises du XIIIe siècle. Ces pierres du

XIIe ou XIIIe siècles se rencontrent encore à Subligny, à Juilley, à Marcilly, etc.

Les pierres tombales avec inscription du XIVe siècle sont rares et nous ne pouvons en citer avec certitude, tant elles sont usées, si ce n'est celle que nous avons signalée à Saint-James. Celles du XVe sont plus communes dans les vieilles églises de Portorson, de Saint-Quentin, de Chavoy, de Saint-Jean-de-la-Haize, des Loges-sur Brécey, de Vernix, etc. Genets en possède deux assez bien conservées, la première, marquée d'un calice gothique, près de la stalle curiale, est celle du prieur Hirmannus, décédé en 1495 ; l'autre, au bas de la nef, est plus difficile à lire et indique que le prêtre qu'elle recouvrait restaura la verrière. Le XVIe siècle en compte un plus grand nombre avec inscription ou avec des armes. Les caractères romains qui remplacent les lettres gothiques sont parfois tracés par des mains peu exercées à cette nouvelle écriture, et on les lit difficilement. Les épées, les casques, les armes, les croix, les calices sont aussi parfois moins bien traités qu'au siècle précédent. Il y a cependant d'heureuses exceptions ; il suffit de citer le tombeau de Jean Listré, décédé au Luot, en 1510 ; celui de Saint-Brice recouvrant un prêtre. Il porte un calice et ces mots : VERITAS OMNIA VINCIT.

C'est à cette époque qu'on commence à sculpter, sur les dalles de granit, des figures en relief qui, sans être remarquables, prouvent néanmoins un progrès et une difficulté vaincue. Les trois principales sont : 1° Celle de Subligny, représentant un prêtre en habits sacerdotaux. Il porte la chasuble antique ; la tête est découverte et les mains se joignent sur la poitrine. L'inscription est effacée, si elle a existé. 2° Celle de Juilley placée à l'entrée du cimetière, au midi. Elle rappelle une dame de Clinchamps dont la famille porte : d'argent au gonfanon de gueules. Ces armes sont deux fois reproduites de chaque côté de la défunte qu'on a singulièrement prise pour un moine venu de Montmorel. Elle porte une robe à manches étroites. Une ceinture dessine la taille et limite le corsage légèrement en pointe. Les mains sont jointes

sur la poitrine et le voile qui couvre la tête forme des volants qui retombent sur les épaules comme des mèches de cheveux. C'est le costume du temps de Louis XII et d'Anne de Bretagne, souvent représentée avec cette coiffure. 3° La troisième pierre appartient à l'église de Saint-James. Elle nous montre une châtelaine de la Paluelle portant le costume du temps de Louis XIII ou du commencement du siècle de Louis XIV. La robe est à manches bouffantes et la taille à pointe fine et démesurément longue fait ressortir l'ampleur du costume. Les mains sont jointes comme celles de la dame de Clinchamps et la tête repose sur un oreiller. Elle ne semble avoir d'autre coiffure que ses cheveux ramassés en forme de diadème. La partie inférieure de la pierre, destinée à renfermer une inscription ou des armes de famille, est restée complètement fruste.

L'église de Boucey possède aussi deux tombeaux en granit représentant des personnages sculptés au trait, qui ont énormément souffert.

Des pierres du même siècle, mais sans effigie, se retrouvent à Ponts, à Tirepied, à Juilley, aux Chambres, au Grippon, au Luot, à la Rochelle, à Boucey, à Servon, à Saint-Aubin-de-Terregatte, à Saint-Laurent-de-Terregatte, à Sainte-Pience, à Saint-Senier-sous-Avranches, à Montjoie, à Saint-Pois, à Mesnil-Gilbert, à Coulouvray, à Ronthon, etc.

Le XVIIe siècle n'offre pas de figures en bosse, mais des armes, des insignes en relief généralement bien traités. Nous rappellerons la pierre tombale de la Mancellière, toute ciselée d'écussons avec une bordure historiée en relief; celles des La Ferrière et du vicomte Girou à Ronthon ; celles des Paisnel et des de la Champagne d'Apilly à Saint-Senier-sous-Avranches; celles des Camprond et des Lafresnaye à Saint-Benoît-de-Beuvron ; celle de la Binolais à Saint-James ; celle de M. Hélie de Gosselin à Chasseguay ; celle de M. René Leprieur, curé de Montgothier ; celle de Me Louis Le Provost au Neufbourg ; celles des Combray du Thon à Mont-Eglise ; celle de Guy de la Faucherie à Martigny ; celles des Lahache et Le Mercier fermant le cimetière de Saint-Jean-le-

Thomas; celle de Cantilly à Marcey; celle des seigneurs de Sacey; et au Mont-Saint-Michel, celle de Vincent Royerie, architecte du Mont-Saint-Michel, représenté avec une équerre et un niveau; celle de Rémond d'Hermanville qui porte pour armes, deux clefs en sautoir; celle de Jean de Surtainville; celle du curé Jean Petit, qui fit une fondation pour le maître d'école et quelques autres dans l'église de Notre-Dame-des-Champs à Avranches, toutes bosselées de calices, de croix, d'écussons, de casques et d'épées.

Si le XVIIe siècle est sobre de reliefs, il a cependant quelques pierres bien écrites; nous citerons celle du vénérable M. Crestey, curé à Barenton; celle de M. Dubois, ancien supérieur des missions diocésaines, dans la chapelle de l'hôpital du même lieu; celle de la Robichonnière, fondateur du séminaire de la Garlière en Saint-Laurent-de-Cuves; celle de M. Vaullegeard à Montgothier; celle de Jean Poussin à Ronthon; celle de M. Germain Tesson et Jeanne Du Bosc, sa dame, à la Mancellière. Les prêtres font toujours graver un calice, une patène, une hostie, des burettes, ou une croix, un bonnet carré et des larmes, comme sur les tombeaux de Jacques Bouillon à la Godefroy, de la Huppe à Plomb, de Pierre Savary et de J. Loysel au Grand-Celland, de Jean des Roches à Carolles, de Jean Enguehard à Sainte-Eugienne et du prélat Claude du Thot, abbé de la Lucerne, portant pour armes un chevron accompagné de deux étoiles en chef et d'un pélican nourrissant ses petits, en pointe, le tout timbré d'une mitre et d'une crosse. On essaya même de faire des reliefs, mais le bon goût et le sens artistique font défaut. C'est ce qu'on remarque dans l'église du Petit-Celland sur la pierre du curé Melecher, décédé en 1780. Le tailleur de pierre a représenté le défunt en habits sacerdotaux, tête nue, mains jointes, avec une longue étole descendant jusqu'aux pieds; autour de lui, des chandeliers, un calice, une croix grecque et une croix latine, une clochette renversée, des cierges tirés de leurs supports, et des larmes, pour peindre les regrets occasionnés par la mort.

Sur la tombe de M. Basin, de Sourdeval, curé du Neufbourg, on a sculpté un calice, une patène et un bonnet carré.

Les inscriptions lapidaires, encastillées dans les murailles, étaient communes dans nos abbayes, particulièrement au Mont-Saint-Michel et dans le cloître de Savigny. Malheureusement elles ont toutes disparu, et nous ignorerions leur existence, si elles n'avaient été relevées par M. de Rothemond, dont nous avons copié le manuscrit à la Bibliothèque nationale.

Dans nos paroisses rurales, les inscriptions lapidaires ne sont le plus souvent que des dates de construction, indiquant les noms des curés qui ont fait édifier ou des maçons qui ont construit. Néanmoins, parmi les inscriptions mortuaires, nous citerons celle de Pierre et de Bertrand Hamec, à Saint-Senier-sous-Avranches. Cette inscription, de 1576, en caractères gothiques, nous apprend que ces deux frères avaient fondé une messe à note qu'on disait tous les vendredis, et un *libera* récité, après l'office de chaque dimanche, sur la fosse des défunts. L'église paroissiale du Mont-Saint-Michel en possède une autre, écrite en caractères romains sur une pierre de marbre. C'est une épitaphe en vers sur le trépas du sieur de Lanctot, lieutenant de M. de Brevent, gouverneur du Mont-Saint-Michel. Ces vers ont été publiés plusieurs fois dans les différentes histoires sur le Mont-Saint-Michel, et nous avons indiqué la pierre tombale du defunt, qui remonte à l'année 1620.

Nous avons résumé l'architecture religieuse de l'ancien diocèse avant 1789. Il est vrai que nous n'avons rien dit des autels en bois, ornés de fleurs et de pampres, des colonnes grecques, des tabernacles à statuettes et surmontés d'anges supportant une couronne royale au-dessus de la croix; mais comme ces objets n'offrent pas une très grande variété et qu'ils ont, en outre, brisé dans nos églises l'ancienne ordonnance que nous voulions rappeler, nous nous contentons de les signaler ici, comme souvenirs d'une renaissance classique qui ne fut pas toujours heureuse. Ces autels avaient cependant quelques tableaux qui sont loin d'être sans mérite. Qu'il nous suffise de

rappeler cette suave peinture du rosaire, dans le transept méridional de l'église de Saint-Quentin. Cette toile donnée par J. Blandin, dont on voit sans doute le portrait, près de saint Dominique, fut peinte en 1636 par J. Staccony. Nous citerons encore le tableau de l'abbaye de Savigny, aujourd'hui au grand séminaire de Coutances, et représentant la Cène. Il est signé Tobie Birn et fut donné, en 1741, par de Quen; celui de l'abbaye de la Lucerne, aujourd'hui dans l'église de Mortain, et représentant saint Norbert à genoux, devant le pape Honorius II, qui confirme son ordre, en 1125. La collégiale de Mortain possède encore un tableau de la Cène, plus ancien que celui de Savigny et non moins curieux. C'est un don des comtes de Mortain.

Mais si nous passons si rapidement sur le XVIIe et le XVIIIe siècle, nous devons nous arrêter un instant sur notre époque qui a vu renaître les belles églises gothiques. L'Avranchin, surtout, en a couvert son sol. Cette résurrection monumentale a commencé en 1840, par l'édification de l'église Saint-Gervais d'Avranches. Malheureusement l'architecte s'était trompé de route en ravivant les principes de l'école grecque. Saint-Hilaire-du-Harcouet a suivi une voie meilleure, quand, en 1850, il est revenu franchement au moyen âge. Il a élevé une église ogivale à trois nefs, avec déambulatoire et deux flèches à jour dominant le grand portail. Dans le même temps, Sourdeval construisait une église romane presque aussi grande que celle de Saint-Hilaire. Le Teilleul, avec des proportions un peu moins vastes, a imité ce style et s'est donné une église qui a été le type de plusieurs autres. En 1862, Avranches jetait de nouveau les fondations de l'église Notre-Dame-des-Champs, qui sera bientôt une ravissante basilique, remarquable par ses flèches et la variété de ses roses, de ses balustrades, de ses gargouilles, de ses contreforts, de ses arcs-boutants.

Après ces églises principales, nous citerons encore celle de Buais, complètement achevée avec une flèche élégante, celles de Vessey, de Sartilly, de Ducey, de Saint-James, de Saint-Saturnin d'Avranches, qui toutes possèdent trois nefs. Il en est de plus

modestes ayant aussi leur valeur, tels que Brécey, Saint-Pois, Boucey, Saint-Clément, Saint-Laurent-de-Terregatte, Précey, le Mesnil-Ozenne, le Mesnilard, Villechien, Montanel, Gathemo, Reffuveille et le Grand-Celland.

On a aussi élevé quelques jolis clochers à Vains, à la Chapelle-Hamelin, à Saint-Benoît-de-Beuvron, à Vergoncey, aux Cresnays, à Savigny-le-Vieux, à Curey, etc.

De nouvelles chapelles ont été édifiées : celle de Saint-Michel-de-la-Montjoie, à Mortain ; celle de Chassilly, près du château du même nom, en Saint-Sénier-de-Beuvron ; celle de l'ancien Hôtel-Dieu de Genets, dédiée à sainte Anne ; celle du Carmel d'Avranches, la plus remarquable de toutes. Aucune de nos églises modernes n'a été travaillée avec plus de goût et nulle part le granit n'a été plus finement fouillé. Aussi ce petit monument restera-t-il un beau modèle des travaux de notre siècle dans la contrée.

A côté de ces monuments qui sont loin d'être tous remarquables, il en est d'autres qui ont été exécutés sans goût et sans style, comme à Marcilly, à la Boulouze, à Saint-Michel-des-Loups, à Ardevon surtout, où l'on a détruit un sanctuaire du IXe ou Xe siècle, avec une charmante tinterelle du XVIe, pour faire un chœur qui ressemble plus à une grange qu'à la demeure du Dieu de l'Eucharistie.

Mais oublions ces écarts assez légers pour revenir à la statistique de nos monuments modernes. Cette statistique prouve que le style ogival a été le plus goûté. Sourdeval, le Teilleul, Montanel et Reffuveille ont seules adopté le roman. Mais ces églises, si intéressantes qu'elles soient, sont-elles sans défauts ? Non, assurément, la perfection ne s'obtient généralement qu'à force d'essais et d'efforts. Nous ne diminuerons donc pas la valeur des personnes courageuses qui, dans notre pays, ont commencé la renaissance monumentale, si nous rappelons les imperfections inévitables du début.

Le roman demanderait plus d'élévation à Sourdeval, dans son déambulatoire ; les portes manquent de relief et en particulier

celle du portail de l'ouest. La porte latérale est plus soignée et s'ouvre entre deux clochetons élégants. Le Teilleul, avec des proportions plus réduites, a su éviter ces inconvénients et reste le type élégant de son style.

Les églises ogivales présentent souvent des murs trop faibles pour la hauteur qu'on leur a donnée, les contreforts ont parfois trop peu de saillie et de vigueur ; on a ainsi plus visé à l'effet qu'à la solidité et à la durée. De là des voûtes moins sérieuses et même simulées, des clochetons maigres et sans beaucoup d'art.

Quant aux vitraux, ils sont généralement médiocres, si on excepte ceux de Notre-Dame-des-Champs, de Saint-Saturnin et de la chapelle du Carmel. Presque tous ont eu le défaut d'avoir cherché leurs sujets religieux partout, excepté dans leur diocèse. L'Avranchin possède néanmoins une foule de souvenirs historiques que plusieurs églises de France pourraient lui envier. Après le patron du diocèse, saint André, dont la passion a été reproduite à Notre-Dame-des-Champs, que de splendides tableaux auraient pu fournir les vies de saint Pair et de saint Scubilion, qui fondèrent des monastères dans nos contrées ; de saint Sever qui parcourut tant de fois notre pays pour y détruire les restes de la superstition ; de saint Senier, qui évangélisa les îles de la Manche en même temps que son diocèse ; de l'apôtre de saint Michel et des anges, saint Aubert, qui illustra le sol natal en fondant l'abbaye du Mont-Tombe ; de saint Berthevin de Parigny, notre martyr du VIIIe siècle, honoré dans plusieurs diocèses ; de saint Thomas de Cantorbery, dont le meurtrier involontaire, le roi Henri II, reçut l'absolution de son crime dans la cathédrale d'Avranches ; enfin des saints de Savigny : saint Vital, saint Pierre d'Avranches, saint Hamon, saint Geoffroy et saint Guillaume ; de Mortain : saint Guillaume Firmat ; de l'Abbaye-Blanche : sainte Adeline ; du Mont-Saint-Michel : saint Anastase ; et de l'Ecole d'Avranches : saint Anselme et le bienheureux Lanfranc, etc.

Ce sont ces souvenirs locaux, si chers à nos pères, qu'on

aimerait particulièrement à retrouver dans nos églises, après les fondateurs de la foi chrétienne. Ils rappelleraient les gloires les plus saintes du pays, remettraient sous les yeux des protecteurs naturels, et raviveraient l'histoire religieuse du diocèse, en lui imprimant sa couleur et sa poésie.

Quoi qu'il en soit, nous devons avouer que l'Avranchin est dans une voie de progrès, que ses efforts sont très louables et dénotent non seulement du goût, mais un grand zèle. Plus qu'ailleurs on avait détruit; nulle part on a édifié davantage, pour réparer les désastres de la fin du XVIIIe siècle.

Si les premiers essais laissent à désirer, les travaux qui ont suivi ont été mieux faits; le granit a été fouillé avec délicatesse; d'une roche brute et fort dure, les sculpteurs en ont fait une pierre souple, vivante, revêtant toutes les formes, exprimant tous les caprices de l'imagination et rappelant les plus ravissantes dentelles exécutées au moyen âge avec le calcaire. Saint-Hilaire, le Teilleul, Buais, la flèche de Saint-Saturnin, le Carmel et Notre-Dame-des-Champs offrent des preuves irrécusables de ce que nous avançons.

Honneur donc à ceux qui ont commencé cette ère nouvelle dans le pays, courage et espérance pour ceux qui la continueront, en tenant compte de l'expérience et des progrès acquis !...

CHAPITRE X

Divisions Administratives et Civiles

I. — ÉPOQUE NORMANDE.

L'ancienne division civile, remontant jusqu'à l'époque gallo-romaine, fut le comté. Il y avait encore, à la fin du xe siècle, le comté d'Avranches et le comté de Coutances : *comitatus Abrincensis*, *comitatus Constantiensis* [1].

Dans les premières années du xie siècle, ces comtés disparurent et furent remplacés par le comté de Mortain, qui étendit sa juridiction non seulement sur l'Avranchin, mais encore sur le Cotentin, une partie du Bessin, le pays de Domfront, et plusieurs autres terres de la Haute-Normandie [2]. Un si vaste domaine fut divisé en vicomtés. L'Avranchin en eut deux :

(1) Guillaume de Jumièges, *Historiæ Northmannorum*, l. VI, c. VIII.

(2) C'est pour cette raison que le comte de Mortain, en fondant sa collégiale, lui donna des prébendes et des terres dans l'Avranchin, le Cotentin, le Bessin, etc. Le doyen possédait à Cérences, à Equilly, à Lingreville et à Montmartin. Le chanoine de Beuzeville avait des propriétés à Gorges, à Varanguebec, à Barneville et à la Haye-du-Puits. La commune du chapitre jouissait aussi des revenus de Neufmesnil ; dans le Bessin, on comptait les deux prébendes de Tinchebray et de Condé, etc.

celle de Mortain, où résidait le comte dans son puissant *castrum*, et celle d'Avranches, dont les vicomtes joignirent bientôt à leur premier titre celui de comtes palatins de Chester.

Ces deux vicomtés furent encore subdivisées en vicomtés secondaires, savoir : Saint-Hilaire, le Teilleul et Cuves pour la grande vicomté de Mortain ; Saint-James et Pontorson pour celle d'Avranches.

Dans le principe, le comte, avec ses vicomtes, exerça à la fois les fonctions civiles, judiciaires et militaires : il rendait la justice, levait les impôts et conduisait, en temps de guerre, le ban et l'arrière-ban, c'est-à-dire tous les vassaux relevant du roi ou des seigneurs.

Comme ces fonctions étaient multiples, les comtes eurent des baillis auxquels ils confièrent la justice et les finances. Le comté de Mortain posséda dès lors, dans le diocèse d'Avranches, deux baillies *balliæ* : celle d'Avranches et celle de Mortain. Leurs circonscriptions furent celles des grandes vicomtés. Pour rendre l'administration plus régulière et plus facile, les baillies furent scindées en prévôtés, *præpositurææ*, et les prévôts, *præpositi* ou juges, *præses*, dans leurs districts, furent les représentants des vicomtes et des baillis, comme ces derniers étaient eux-mêmes les grands lieutenants du comte. Ces prévôtés, du reste, remplacèrent les anciennes divisions des époques mérovingienne et carlovingienne : les centenies, *centenæ*, qui conservèrent encore ce nom sous la domination normande, en Angleterre. C'est ce que prouve Robert du Mont quand, dans une de ses chartes, il nous représente le prévôt Harding, avec toute sa centenie : « *Harding præpositus et totus hundredus* [1]. » En Normandie, ces *hundredi* ou *centenæ*, centenies, furent désignées sous les noms de *præpositurææ*, *prefecturææ*, prévôtés ou préfectures, dans les grands rôles de l'Echiquier normand, dans nos cartulaires et dans Robert du Mont-Saint-Michel.

(1) Robert du Mont-Saint-Michel ou de Torigni, acte de 1155, tome II, page 256, édition de M. Delisle. — Chronique de Fontenelle.

Au XIIe siècle, les rôles normands citent, en effet, les prévôtés d'Avranches, de Mortain, de Saint-James, de Pontorson. *Præposituræ de Abrincis, de Moretonio, de Sancto-Jacobo, de Ponte-Ursonis* [1].

Dans le cartulaire du Mont-Saint-Michel, « *Carte de Potrel* » en 1066, on voit les signatures de Hugues, prévôt de Genets et d'Ilger, prévôt d'Ardevon, « *Hugo præpositus de Genecio, Ilgerius præpositus de Ardevone* [2]. »

Robert du Mont-Saint-Michel désigne la prévôté de Genets sous le nom de Préfecture : *Præfectura de Genecio, præfectura Genecii*, et le préfet Ruallendus qui, l'an 1166, renonce à sa préfecture, en présence de Henri II, roi d'Angleterre, nous rappelle les préfets ruraux de l'époque gallo-romaine, qui secondaient, dans leurs districts, les comtes ou préfets des cités [3].

La grande charte de l'abbaye de Montmorel, confirmée en 1232 par l'évêque d'Avranches, Guillaume d'Ostilley, mentionne encore la préfecture d'Avranches et celle de Saint-Hilaire : « *Ex dono comitii Cestriæ* 20 *solidos cenoman. in præfectura Abrincensi et unam plateam in castro Sancti-Jacobi. — Ex dono Freslin Malemains et Joannæ uxoris ejus, capellam Sanctæ-Mariæ de Becana cum omnibus pertinenciis suis, et duas masuras apud Esgien* (en Saint-Quentin) *cum omnibus servitiis et* 30 *solidos cenoman. in præfectura Sancti-Hilarii, quæ dicitur la Hascouet* [4]. »

Les localités de Tirepied, de Cuves et du Teilleul ne sont pas mentionnées comme prévôtés, dans les rôles qu'on a recueillis, mais on cite leurs hommes ou leurs seigneurs et il est bien probable que ces châtellenies, ces vicomtés secondaires, devaient avoir

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XVe volume, 1846, *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ*, publié par Lechaudé d'Anisy, pag. 13 et 94.

(2) Cartulaire du Mont-Saint-Michel, n° 210, conservé dans la bibliothèque publique d'Avranches.

(3) Actes XVIII et XX de la chronique de Robert de Torigny, abbé du Mont-Saint-Michel, t, II, pag. 282, 284 et 287, édition de M. Delisle.

(4) Charte copiée par Guérin dans le cartulaire de Montmorel et conservée dans les *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, pag. 348 et 349.

leurs prévôts, puisque, dès le XIIIe siècle, elles apparaissent comme chefs-lieux de sergenteries royales.

Les prévôts ou préfets, travaillant sous les ordres des vicomtes ou baillis d'Avranches et de Mortain, étaient toujours choisis parmi la noblesse et tenaient le premier rang dans leur localité. Aussi trouve-t-on leurs noms dans les chartes, près des signatures des rois, des princes de l'Eglise et des plus hauts personnages. Le prévôt Ascelin(*præpositus*), et le préfet Ruallendus (*præfectus*) (1) qui semble avoir également réuni la qualité de préteur, *Ruallendus pretor* (2), possédaient des terres nombreuses, et tous les deux figurent parmi les bienfaiteurs de l'abbaye du Mont-Saint-Michel ou de l'église de Genets.

II. ÉPOQUE FRANÇAISE.

Après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, en 1204, les divisions géographiques de la province reçurent une modification. Nos baillies furent classées par groupes et donnèrent naissance à de nouvelles divisons judiciaires qui prirent le nom de grands bailliages. Coutances devint le centre d'un de ces grands bailliages qui, au XVe siècle, eut un présidial jugeant sans appel un certain nombre de délits. Au temps de saint Louis, Avranches et Mortain avec ses châtellenies de Tinchebray et de Condé-sur-Noireau, ne furent plus que des bailliages secondaires. A leur tête apparurent des lieutenants-généraux dépendant du grand bailli de Coutances qui, de temps en temps, venait présider les *Assises* pour rendre la justice, juger les appels et surveiller les juridictions inférieures (3).

(1) Robert du Mont, dédicace de l'église de Genets, en 1157. Tome Ier, page 252

(2) Robert du Mont, Ibid. t. II, pag. 262.

(3) *Mémoires sur les Grands Baillis du Cotentin*, par M. L. Delisle, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XXIXe volume

Ce ne fut qu'en 1525 que la princesse de Bourbon de Montpensier recevant, en échange de ses propriétés flamandes, le comté de Mortain, obtint de François Ier qu'il formerait un bailliage royal, un grand bailliage exceptionnel, dont les titulaires seraient nommés par le monarque sur la présentation du comte. Mortain forma alors un huitième grand bailliage en Normandie. En 1700, la châtellenie de Tinchebray et celle de Condé formèrent un bailliage secondaire du grand bailliage de Mortain. Avranches resta uni à Coutances jusqu'en 1790 (1).

Comme les anciens comtes de Mortain, les grands baillis furent à la fois magistrats, hommes d'Etat, receveurs des déniers de la couronne et généraux dans les armées. Ils furent secondés dans leurs nombreuses attributions par les lieutenants des bailliages, les vicomtes, les juges de châtellenies et par les sergents qui remplacèrent les anciens prévôts. Leur territoire administratif, qui remplaça les prévôtés ou préfectures rurales, prit le nom de sergenterie, *Sergenteria perpetua* (2).

« La sergenterie, nous dit un ancien titre, était un fief mouvant du roi pour un huitième de fief de haubert, selon l'idiome de la coutume de Normandie. La possession ne pouvait appartenir qu'aux nobles, à cause des fonctions qui y étaient attachées, telles que celles d'accompagner les vicomtes à la guerre, d'assembler par leurs ordres le ban et l'arrière-ban, faire payer ce qui était imposé soit sur les contribuables à ces assemblées, soit sur ceux qui étaient sujets à la partie des tailles, dites taillon, destinée à la solde de la gendarmerie, veiller à la garde

de la collection, p. 79. — Les sept Grands Bailliages primitifs de la Normandie furent ceux de Rouen, de Caen, de Coutances, d'Alençon, d'Evreux, de Gisors et de Caudebec, plus connu sous le nom de Grand Bailliage de Caux. —Coutances avait sous sa juridiction les bailliages secondaires de Coutances, d'Avranches, de Valognes, de Saint-Lo, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Saint-Sauveur-Lendelin, dont le siège était à Périers, enfin le bailliage de Cérences comprenant une grande partie du canton actuel de la Haye-Pesnel.

(1) Voir le manuscrit sur le comté de Mortain, en 1790, et notre travail sur le grand bailliage de Mortain, publié en 1880.

(2) Du Cange, aux mots *præpositura* et *sergenteria*.

des châteaux et forteresses, et conserver un si bon ordre dans l'étendue de leur sergenterie, que personne n'y fut molestée [1]. »

Ces sergenteries portèrent généralement le nom de leur chef-lieu, et dès les XIIIe et XIVe siècles, on cite celles d'Avranches, de Mortain, du Teilleul, de Cuves, de Saint-James, de Pontorson, de Ducey, de Genets et de Tirepied plus connu sous le nom de Val-de-Sée : *Sergenteria Vallis-Seiæ, vel Vallis-Segiæ* [2]. Cependant, comme ces sergenteries étaient des fiefs héréditaires, elles prirent souvent le nom de leur seigneur. Ainsi, le titre que nous venons de citer nous apprend que la sergenterie de Genets s'appelait la sergenterie Hérault, « à cause du long temps qu'elle avait été possédée par ces seigneurs [3]. » Nous voyons même que ces nobles avaient le droit de diviser le territoire soumis à leur juridiction et d'en aliéner certaines portions. La généalogie des Hérault nous montre encore que la sergenterie de Genets, la plus importante du diocèse, puisque primitivement elle comprenait trente-cinq paroisses, fut partagée en quatre sièges dans lesquels un sergent à verge (virgula) pouvait exploiter. Ces quatre sièges désignés plus particulièrement sous le nom de *verges*, furent : Genets, chef-lieu, le Grippon, Ponts et la portion dite de Benoît, qui, au XVe siècle, fut aliénée par Jean Hérault, ainsi que celle de Ponts.

Une portion de la sergenterie de Cuves fut également aliénée par le seigneur Roussel et ce démembrement forma la sergenterie Martin, fort peu importante, du reste. En comprenant la sergenterie de Tinchebray qui fit toujours partie du bailliage et de la vicomté de Mortain, le diocèse d'Avranches compta quatorze sergenteries, savoir : 1° Pour le bailliage d'Avranches : Avranches, Hérault (Genets), Ponts, Benoît (Marcé et Subligny), le

(1) Mémoire imprimé sur la généalogie des Hérault, sergents de Genets, et approuvé par d'Hozier, juge d'armes de France.

(2) Le nom de Val-de-Sée est cité plusieurs fois dans les rôles normands des XIe et XIIe siècles.

(3) Généalogie de la famille Hérault, vue et approuvée par d'Hozier, juge d'armes de France.

Val-de-Sée, (Tirepied), Pigace (Ducey), Saint-James et Pontorson ; 2° Pour le bailliage de Mortain : Halley (Mortain), Roussel (Cuves), Martin (Cherencey-le-Roussel), Corbelin (Saint-Hilaire) Oissey (Le Teilleul) et Tinchebray.

On voit, par les noms qu'elles portent, que la plupart de ces sergenteries avaient pour chef des seigneurs distingués, puisque les Roussel, les Pigace, les Halley, les Hérault, les Benoît, ont leur place parmi les cent dix-neuf chevaliers qui, au xve siècle, défendirent le Mont-Saint-Michel contre l'invasion anglaise.

Une nouvelle institution diminua la puissance des sergents royaux et fit peu à peu de leurs fonctions des places vénales et tout-à-fait subalternes. Les *Elus*, dont les origines remontent aux *Etablissements* de saint Louis, leur enlevèrent une partie de leurs attributions. Dans chaque bailliage ou vicomté, la répartition des tailles ou impositions et le jugement des contestations auxquelles le retard ou la fraude pouvaient donner lieu, furent confiées à un tribunal dont les magistrats furent élus par le peuple ou les Etats Généraux. Le territoire soumis à la juridiction de ce tribunal fit donner à nos vicomtés ou bailliages le nom d'*Elections*.

Dans le langage administratif on disait élection, comme nous disons arrondissement, et le mot sergenterie indiquait un canton, un district de l'élection.

Au commencement du xviie siècle, les élections furent groupées, comme les bailliages secondaires, et formèrent des départements connus sous le nom de généralités. Les chefs, sortes de proconsuls ou de préfets, prirent le nom d'Intendants généraux des finances. Ils reçurent les pouvoirs les plus étendus pour maintenir l'ordre, administrer la justice, percevoir les revenus de l'Etat et répartir l'impôt. La Normandie forma trois généralités ou intendances : celles de Rouen, de Caen et d'Alençon (1).

Les élections d'Avranches et de Mortain firent partie de la

(1) La généralité de Caen renfermait neuf élections ou arrondissements : Caen, Avranches, Bayeux, Coutances, Carentan, Mortain, Saint-Lo, Valognes et Vire.

généralité de Caen et reçurent de l'Intendant des subdélégués qui, dans les élections, avaient le rang de nos sous-préfets actuels. Ces officiers occupèrent dans leurs ressorts respectifs la place de l'intendant et furent chargés des détails de l'administration [1].

Des tribunaux de bailliage on pouvait porter appel à l'Echiquier de Rouen ou cour souveraine de la province, qui, en 1515, devint le Parlement de Normandie; des jugements du tribunal de l'Election on allait à la Cour des Aides qui s'occupait de tous les délits concernant les finances.

Après cet exposé historique, nous donnons le tableau des sergenteries renfermées dans chaque élection, avec leurs paroisses et le nombre de leurs feux, c'est-à-dire de ménages ou de famille dans chaque communauté [2].

GÉNÉRALITÉ DE CAEN

1° ÉLECTION D'AVRANCHES

	Feux		Feux
I. *Sergenterie d'Avranches*		2 St-Gervais	600
1 N.-D.-des-Champs	740	3 St-Saturnin	400

(1) Un subdélégué pouvait être pris parmi les membres du clergé. M. Louis Demoui, sieur du Val et natif d'Avranches, fut choisi par le célèbre intendant Foucault pour être revêtu de cette haute dignité dans l'élection. M. Demoui qui avait succédé à la charge d'Elu, qu'occupait son père, devint ensuite promoteur, fonction qui, dans la juridiction ecclésiastique, répondait à celle du procureur du roi, dans la juridiction laïque; il était en outre curé de Notre-Dame-des-Champs d'Avranches, quand on le nomma subdélégué. (Voir la chronique d'Avranches aux XVII et XVIII siècles, page 16).

(2) La répartition des Impôts (taille, taillon, aides ou contributions indirectes, gabelles, sou pour livre, capitation et les vingtièmes) se faisait par feux et un feu représentait en moyenne un ménage de quatre personnes. C'est par le nombre de feux qu'on faisait le recensement de la population.

		Feux
II.	*Sergenterie Hérault ou de Genets*	
1	Angey	50
2	Bacilly, bourg	340
3	Bouillon	97
4	Carolles	83
5	Les Chambres	28
6	Champcey	92
7	Champcervon	128
8	Champeaux	72
9	Dragey	136
10	Genets, bourgeoisie, ancienne ville	180
11	Le Grippon	15
12	Lolif	213
13	La Lucerne	156
14	Mont-Viron	120
15	La Mouche	104
16	La Rochelle	160
17	Ronthon	105
18	Sartilly, bourg	165
19	St-Jean-le-Thomas	58
20	St-Michel-des-Loups	66
21	St-Pierre-Langers	166
III.	*Sergenterie Benoît 1er démembrement de Genets*	
1	Boisyvon	65
2	Bourguenolles	129
3	Chavoy	55
4	Chérencey-le-Héron	114
5	St-Martin-le-Bouillant	97
6	Le Luot	100
7	Marcey	143

		Feux
8	Rouffigny	82
9	Subligny	118
IV.	*Sergenterie de Ponts 2e démembrement de Genets*	
1	Braffais	112
2	Noirpalu	32
3	Plomb	152
4	Ponts	95
5	St-Jean-de-la-Haize	160
6	Ste-Pience	121
V.	*Sergenterie Pigace*	
1	Ducey, bourg	363
2	La Godefroy	50
3	La Gohannière	66
4	Le Mesnil-Adelée	85
5	N.-D.-de-Cresnay	80
6	Poilley	178
7	Pontaubault	50
8	Précey	115
9	St-Brice, près Avranches	62
10	St-Loup	146
11	St-Martin-des-Champs	103
12	St-Ovin	151
13	St-Ouen-de-Celland	85
14	St-Pierre-de-Cresnay	80
15	St-Quentin, bourg	376
16	Saint-Senier, près Avranches	142
17	Val-St-Père	160
VI.	*Sergenterie du Val-de-Sée*	
1	La Chaise-Baudouin	188
2	N.-D.-de-Livoye	37
3	St-Georges-de-Livoye	90

Feux

4 St-Jean-du-Corail 30
5 St-Nicolas-des-Bois 76
6 Ste-Eugienne 35
7 Tirepied, bourg 306
8 La Trinité 141
9 Vains-St-Léonard 200
10 Vernix 97

VII. *Sergenterie de St-James*

1 Argouges, bourg 200
2 Carnet, bourg 290
3 La Chapelle-Hamelin 36
4 La Croix, bourg 185
5 Crollon 64
6 Juilley 153
7 Les Loges-Marchis, bourg 275
8 St-Aubin-de-Terregate 380
9 St-Brice-de-Landelle 170
10 St-James, ville 500
11 St-Laurent-de-Terregate, bourg 280
12 St-Martin-de-Landelle, bourg 270
13 St-Martin-de-Montjoie, bourg 100

Feux

14 St-Senier-de-Beuvron, bourg 235
15 Vergoncey 102
16 Vessey 200
17 Villiers 102

VIII. *Sergenterie de Pontorson*

1 Ardevon 66
2 Aucey 118
3 Beauvoir 48
4 Boucey 112
5 Céaux 160
6 Cendres (dioc. de Dol) 50
7 Cormeray 25
8 Courtils 105
9 Curey 54
10 Huisnes 80
11 Macey 52
12 Moidrey 42
13 Montanel 160
14 Mont-Saint-Michel, ville 100
15 Les Pas 44
16 Pontorson, ville 350
17 Sacey, bourg 200
18 Servon 115
19 Tanis 70

2° ÉLECTION DE MORTAIN

I. *Sergenterie de Hallé*

1 Bion 140
2 Le Fresne-Poret 106
3 Ger 395
4 Mesnil-Gilbert 105
5 Mortain, ville 348
6 Le Neufbourg 92
7 Le Rocher 152
8 Romagny 356
9 St-Barthélemy 52

		Feux
10	St-Clément	234
11	St-Jean-du-Corail	163

II. *Sergenterie Martin démembrement de Cuves*

1	Chérencey-le-Roussel	285
2	Montigny	100

III. *Sergenterie Corbelin*

1	La Bazoge	90
2	Les Biards	285
3	La Boulouze	40
4	Le Buat	104
5	Chasseguay	60
6	Chalendrey	173
7	La Chapelle-Urée	55
8	Les Chéris	90
9	Chevreville	90
10	Fontenay	129
11	Isigny	80
12	La Mancellière	163
13	Marcilly	212
14	Martigny	120
15	Le Mesnilard	120
16	Le Mesnil-Bœufs	85
17	Le Mesnil-Ozenne	60
18	Le Mesnil-Rainfray	83
19	Le Mesnil-Thébault	109
20	Milly	214
21	Montgothier	130
22	Naftel	30
23	Parigny	205
24	Reffuveille	316
25	St-Hilaire, bourg	554
26	Vezins	170
27	Virey	300

IV. *Sergenterie Doissey*

		Feux
1	Barenton	610
2	Ste-Marie-du-Bois	66
3	Buais	38
4	Ferrières	32
5	Heussey	230
6	Husson	200
7	Lapenty	253
8	Moulines	95
9	Savigny	305
10	St-Cyr-du-Bailleul	473
11	St-Georges-de-Rouelley	353
12	St-Symphorien	108
13	Le Teilleul, bourg	345
14	Touchet	314
15	Villechien	170

V. *Sergenterie Roussel ou de Cuves*

1	Beauficel	113
2	Bellefontaine	76
3	Brécey, bourg	490
4	Brouains	54
5	Le Grand-Celland	198
6	Coulouvray	250
7	Cuves, bourg	210
8	Juvigny	119
9	Lingehard	37
10	Les Loges-s-Brécey	78
11	Mesnil-Tove	160
12	Montjoie	160
13	Périers	130
14	Sourdeval, bourg	521
15	St-Laurent-de-Cuves	240

		Feux
16	St-Martin-le-Bouillant	150
17	St-Pois	125
18	Vengeons	214

VI. *Sergenterie de Tinchebray*

		Feux
1	Beauchêne	195
2	La Bourgeoise	209
3	Mesnil-Ciboult	70
4	St-Christophe	64
5	St-Cormier	228
6	St-Jean-des-Bois	143
7	St-Pierre	47
8	St-Quentin	212
9	Tinchebray, bourg	310
10	Trutemer	85
11	Le Village	127
12	Yvrande	76

D'après ce tableau nous pouvons ainsi résumer les élections et les sergenteries.

Élection d'Avranches.

1° Sergenterie d'Avranches	3	paroisses.
2° Sergenterie Hérault ou de Genets	21	—
3° Sergenterie Benoît, démembrée de celle de Genets	9	—
4° Sergenterie de Ponts, démembrée de celle de Genets	6	—
5° Sergenterie de Pigace ou de Ducey	17	—
6° Sergenterie du Val-de-Sée ou de Tirepied	10	—
7° Sergenterie de Saint-James	17	—
8° Sergenterie de Pontorson	19	—
Total :	102	paroisses.

Election de Mortain.

1° Sergenterie Hallé ou de Mortain dite aussi sergenterie royale de l'Epée	11	paroisses.
2° Sergenterie Martin ou de Chérencé-le-Roussel	2	—
3° Sergenterie Corbelin ou de Saint-Hilaire-du-Harcouet	27	—
A reporter. . .	40	paroisses

Report. .	40	paroisses
4° Sergenterie Doissey ou du Teilleul........	15	—
5° Sergenterie Roussel ou de Cuves........	18	—
6° Sergenterie de Tinchebray.............	12	—
Total :	85	paroisses.

Les deux élections formaient en tout cent quatre-vingt-sept paroisses, et avaient ainsi dix paroisses de plus que le diocèse qui n'en comptait que cent soixante-dix-sept et cent quatre-vingts cures. Cela venait de ce que treize de ces paroisses appartenaient à des diocèses étrangers ; les douze paroisses de Tinchebray dépendaient du diocèse de Bayeux et la paroisse de Cendres du diocèse de Dol. D'un autre côté, le diocèse d'Avranches donnait trois de ses paroisses à l'élection de Vire, du diocèse de Bayeux. Ces paroisses étaient Gathemo, Saint-Martin-de-Chaulieu et Boisbenâtre.

Cependant au moyen âge ces trois paroisses faisaient partie de la sergenterie Roussel et Martin, et quand le diocèse était taxé pour fournir sa part de subsides pour une guerre nationale, la sergenterie de Tinchebray payait avec Bayeux. La vicomté de Mortain n'avait plus alors que cinq sergenteries, et la vicomté d'Avranches dix, à cause des démembrements de la sergenterie de Genets en quatre verges, et de celle de Pontorson en deux. Ces démembrements nous sont donnés par deux titres curieux des archives de la Manche que M. l'archiviste Dolbet a bien voulu nous communiquer.

Le premier est ainsi conçu : « Assiette faiste au diocèse d'Avrenches de la somme de iij^{m} iij^{c} frans a quoy ledit diocèse a esté taxé et assis pour resister à la grant puissance et cruelle austerité que ont les annemis de la foy et mesmement Baizat, empereur des Thurcs, lequel Baizat veut asubjeter tout le pays de Grèce, la chriptianté des parties d'Orient, de Constantinople et de Peyra pour la victoire qu'il a eue nagaires sur les chrystians, et ont ore entencion d'entrer plus avant en la chripstianté, se

Dieu de sa grace ny met remède et se par les chrypstians ne luy est empesché, lequel empeschement y sera mis pour l'onnour et reverence de Notre Seigneur Jehu-Christ et pour la foy catholique maintenir et garder et auxi pour poursuir a grant diligence la paix et union de notre mère Sainte Eglise, ladite assiette faite par vertu des lettres du roy nostre sire données en dabte le xxiiij^{e} jour de decembre l'an mil ccc iiij^{xx} et dix-sept par nous Guillaume Regnaut et Gieffroy Hérault esleuz sur ledit fait et commis affaire ladite assiette et en la presence de Jehan Blandraps, receveur des diz aides, icelle somme estre cuillie et levée dedans la fin du mois de fevrier prouchain venant et laquelle assiette fut faite le xxme jour de janvier l'an mil ccc iiij^{xx} et xvij. »

On voit qu'il s'agit ici du sultan Bajazet qui, maître de l'Illyrie, menaçait non seulement l'empire grec de Constantinople, mais encore la rive du Danube appartenant au roi de Hongrie. Ce prince chrétien, Sigismond, réclama le secours de la France et, en 1396, plus de mille chevaliers de nos provinces répondirent à son appel pour perdre, hélas ! la fameuse bataille de Nicopolis. Les Turcs furent vainqueurs et le résultat de cette défaite fut de nouveaux impôts pour le paiement des rançons.

L'assiette donne le nom de toutes nos paroisses dans le français du XIVe siècle, leur division en sergenterie, et la taxe payée par chaque communauté. Nous le donnons donc dans toute son intégrité comme un document précieux. Il commence comme il suit, après l'exorde que l'on vient de lire :

	livres	s.
ET PREMIÈREMENT		
La ville et bourgeoisie d'Avrenches	92	
S^{me} 92 francs		
La sergenterie Poulain		
Pons	38	
St-Jehan-de-la-Heze	25	
Noir-Palu	4	
Plon	20	
Ste-Pience	17	
Braffes	15	
S^{me} 119 francs		
La sergenterie du Val-de-Sée		
La Trinité	17	
St-Jehan-Courouil	6	
St-Nicolas-du-Boys-Baudouin	7	
Tirepié	45	

	livres	s.
St-George-de-Livoye	17	
La Chaerre-Baudouin	18	
St-Ouenne	3	10
Verniz	20	
Vain	30	
N.-D.-de-Livoye	14	

Sme 177 francs 10 s.

La sergenterie du Gripon

Bouillon	14	
Karolles	5	
Ronton	14	
Monviron	11	
La Rochelle	14	
Champservon	17	
Lolif	27	
Les Chambres	7	
Le Gripon	6	
La Mouche	6	
La Luserne	17	

Sme 138 francs

La sergenterie Robin-Benoist

	livres	s.
Marcé	15	
Chavoy	10	
Surigny	18	
Le Luot	22	
Bourguenolles	15	
Rouffigny	15	
Chérencé-le-Heron en ce compris ce qu'il en a en la paroisse de St-Martin-le-Bouillant en la vicomté d'Avrenches et en ladite sergenterie	14	
Boys-Yvon	3	10

Sme 112 francs 10 s.

La sergenterie de Genez

Genez	29	
Bacille	29	
Dragié	29	
Chancé	14	
St-Pierre-Langier	20	
Angé	4	
St-Michel-des-Loups	4	
St-Jehan-le-Thomas	6	
Sartilli	24	
Champaux	5	

Sme 164 francs

La sergenterie du Mont-Saint-Michel

Le Mont-Saint-Michel	40	
Ardevon	12	
Espas	15	
Maidré	24	
Bauvoirs	9	
Curé	10	
Tanye	20	
Huynes	20	

Sme 150 francs

La sergenterie Jehan Pigace

Duxé	26	
La Godefray	5	
Le Val-Saint-Père	40	
Precé	24	
Pontaubaut	4	

	livres	s.
Poillé	30	
St-Auvin	13	
St-Senier-près-Avrenches	19	
St-Père-de-Cresney	10	
N.-D.-de-Cresney	6	
Le Mesnil-Adelée	8	
St-Ouen-de-Cellant	7	
La Gohannière	6	
St-Briz	4	

Sme 202 francs

La ville et chastellenie de Saint-Jame-de-Bevron

	livres	s.
St-Jame-de-Bevron	175	
St-Benoît-de-Bevron	18	
Crollon	10	
La Croix	25	
Vergoncé	18	
St-Briz-de-Landelles	15	
St-Martin-de-Landelles	24	
Les-Loges-Marcheys	18	
La Chapelle-Hamelin	2	
St-Martin-de-Montjoie	18	
St-Aubin-de-Terregaste	37	
St-Senier-de-Bevron	28	
Juillé	25	
Argouges	22	
Cuernet	24	
St-Laurent-de-Terregaste	25	
Villiers	15	

Sme 499 francs

La viconté de Pontorson

	livres	s.
Pontorson	72	
La Maison-Dieu de Pontorson	2	10
Les Salines	3	
Auxé	27	
Boucé	21	
Sacé	30	
Vécé	22	
Montanel	10	
Cromeray	7	
Courtils	13	
Céaulx	18	
Servon	16	
St-Lou	14	
St-Quentin	34	
Macé	13	
St-Martin-des-Champs	19	

Sme 321 fr. 10 sous

La viconté de Mortaing

	livres	s.
St-Guillaume-de-Mortaing	13	
Le Neufbourc-de-Mortaing	9	
Romagny	44	
Byon	12	
St-Bartellemy	4	
Ger	22	
Le Fresne	11	
St-Clémens	26	
Bouceron	9	

Sme 150 francs

La sergenterie Corbelin

	livres	s.
St-Hilaire	42	

	livres	s.
Parugny	25	
Martigny	20	
Chievreville	12	
Fontenay	15	
La Basouge	9	
Les Cheriz	20	
Le Mesnil-Ozenne	6	
La Boulouse	6	
Montgothier	19	
Challandrier	26	
Vesins	18	
Le Mesnil-Thébaut	18	
Les Byars	27	
Isigny	10	
Le Buat	10	
Le Mesnil-Beufx	8	
La Chapelle-Uslée	8	
La Manscellière	18	
Ruffeveille	29	
Navetel	8	
Le Mesnil-Rainfroy	12	
Chasseguey	6	
Le Mesnil-Hellart	26	
Virey	29	
Marcillé	32	

Sme 459 francs

La sergenterie Rouxel et Martin

St-Médard-de-Cellant	16	
Brécé	44	
St-Denis-de-Cuves	16	
St-Laurent-de-Cuves	29	
Les Loges-sur-Brécé	15	
St-Martin-le-Bouillant	15	
Coulouvray	15	
St-Paer-le-Servain	15	
St-Michel-de-Montjoye	11	
Vengons	13	
Gatemo	13	
Sourdeval	31	
Broins	3	
Bellefontaine	7	
Le Mesnil-Tove	12	
Juvigny	5	
Longehart	1	10
Chérencé-le-Roussel	17	
Montigny	13	
St-Martin-de-Chautlieu	7	
Boys-Bonnastre	5	
Périers	10	
Beaufisel	10	
Le Mesnil-Gilbert	10	

Sme 333 fr. 10 sous

La sergenterie d'Oyssé

Le Tilleul	42	
St-Georges-de-Roillé	22	
Barenton	46	
St-Cyr-du-Bailleul	40	
N.-D.-du-Boys	10	
Husson	13	
Heucé	18	
Touchet	40	
Villechien	24	
Lapentz	31	
Moulines	12	
Le Veil Savigny	20	
Bueys	30	

	livres s.
St-Symphorian	11
Ferrières	6
St-Jehan-Jouxte-Byon	17

Sme 382 francs

Sme toute 3300 francs

En tesmoing de ce nous esleuz dessus diz avons signé ceste présent Roulle de nos saings manuels et scellé de nos seau et sing, le XIIe jour de may l'an mil 398. G Regnaut, G. Herault.

Le second titre ou rôle est de 1403, sous le règne de Charles VI. Le duc d'Orléans ayant osé défier le roi d'Angleterre en champs clos, Henri IV repoussa avec dignité cette singulière proposition ; mais, Henri était l'ami du duc de Bourgogne, le rival du duc d'Orléans; la querelle s'envenima et il en résulta une guerre continue sur les côtes et les frontières.

« Pour résister à la puissance de Henri de Lencastre qui se dit » roy de France et faisant par ses facteurs et adhérens guerre » publique contre le royaume... pillant, desrobant et en emme- » nant navires, personnes, biens et marchants qui ont peu trouver » sur la mer, et en descendant à terre ès pays de Picardie, de » Normendie et de Poytou, ès yles... où ils ont bouté feulx, pillé » robé... assiette est faiste ou diocèse d'Avrenches de la somme » de VIm. IIc. L. fr. pour le principal et de IIIc fr. pour les frais, » ladite somme estre cueillie et levée dedens la fin du moys » d'avril prouchain venant comme plus à plain est contenu es » dites lettres, par nous Guillaume Regnaut et Guillaume Biote » esleuz.., et Jehan Blandraps commis pour en faire recepte, le » XIXe jour de mars l'an mil IIIIc et trois. »

Le rôle est semblable au précédent, moins quelques variantes dans les noms de lieu, dans l'indication de quelques sergenteries et dans le titre de ville donné à plusieurs localités. Ainsi nous trouvons : 1° la ville et bourgeoisie d'Avranches; 2° la ville de Genez, ; 3° la ville et chastellenie de Saint-James-de-Bevron; 4° la ville de Pontorson. En y ajoutant Mortain et le Mont-Saint-Michel, le nombre des villes était au nombre de six dans le diocèse.

En 1403, la sergenterie de Poulain s'appelle sergenterie de Pons ; le Mont-Saint-Michel a pour sergent Jehan Bergière ; la sergenterie Rouxel et Martin a pour titulaire Guillaume Allart et Jehan Martin.

Quant aux variantes, elles se trouvent dans les mots suivants : Saint-Jehan-du-Courrail, La Chairre-Baudouin, Le Grippon, Karolles, Champservoul, Subligny, Augié, Champiaulx, Les Pas, Maedré, Beauvoirs, Pontaubaust, La Croix-en-Avrenchin, Argouges, Quernet, Les Salines de Pontorson, Monstanel, Courtilx, Le Neufbourg-de-Mortaing, Saint-Clemens et Boucron réunis [1], Parrigny, Challandrié, Le Mesnil-Rainfray, Le Mesnil-Allart, Viray, Gatemon, Boys-Bennastre, Beauffissel.

Ces divisions ne subirent aucun changement sous la domination des Anglais qui levèrent les tailles et les impôts de toutes sortes et même des droits « de quatrième sur les vins et les me-
» nues boissons vendus dans les vicomtés, des sels achetés à
» Avranches, au Val-Saint-Père, à Saint-Quentin, à Duxey, à
» Vains, à Pons, à Marcé, à Genetz, à Ceaulx, à Courtiz, à Huys-
» nes, comme aux trois faeres d'Avranches : la Saint-Simon et
» Saint-Jude, la Saint-Adrien et la Saint-Lambert. »

Après ces divisions du diocèse en élections et sergenteries, nous allons indiquer les différents châteaux qui faisaient la force du pays.

(1) Titre des Archives de la Manche, année 1403.

CHAPITRE XI

ARCHITECTURE CIVILE ET MILITAIRE

CHATEAUX DU DIOCÈSE D'AVRANCHES

Les forteresses de l'Avranchin peuvent se diviser en deux classes : 1° les châteaux des villes fortes; 2° les châteaux isolés et disséminés sur la frontière ou dans les villages. Nous allons décrire les premiers, pour parler ensuite des châteaux secondaires ou manoirs, en les classant selon leur élection et leur sergenterie.

CHATEAUX DE VILLES FORTES.

1° *Château d'Avranches*

La ville d'Avranches, capitale du pays, possédait le château le plus ancien et le plus considérable. Il nous en reste quelques vues dont la plus ancienne est de 1649, et un plan remontant à 1775. C'est d'après ces documents, les dessins que nous en

avons pris nous-même et les ruines qui subsistent encore que nous allons essayer d'en faire la description.

Le château d'Avranches occupait très probablement l'emplacement du *castrum* des époques romaine, mérovingienne et carlovingienne. Les débris antiques trouvés dans son sol semblent assez l'indiquer. Quoi qu'il en soit, le château qui nous occupe et qui a joué un si grand rôle pendant tout le moyen âge, se dressait au sud-est de la cité. Il comprenait deux enceintes. La première, la plus ancienne et remontant à nos anciens ducs qui y travaillèrent successivement, s'étendait depuis la porte Baudange jusqu'à l'extrémité de l'antique donjon qu'on a laissé crouler en 1883. Au sud et à l'est ses fortifications apparaissaient comme une partie des remparts de la cité; au nord et à l'ouest, des murailles spéciales formaient, avec les premières, un vaste quadrilatère de trente-six mètres de long sur vingt-huit de large. Au midi, une sorte d'isthme, mesurant aussi trente-six mètres de longueur, unissait ce quadrilatère avec la tour orientale de la porte Baudange. La seconde enceinte formait, comme la précédente, un long rectangle qui communiquait avec le château primitif à l'aide de degrés et d'un chemin couvert.

Cette seconde partie renfermait les habitations du gouverneur et des châtelains.

Dans la première enceinte était le donjon, l'arsenal et les magasins pour les boulets et la poudre, avec une très ancienne chapelle.

Le donjon, de forme rectangulaire, s'élevait à l'angle nord-est du quadrilatère. Il mesurait neuf mètres de large sur seize de long. Appuyé sur un rocher de pegmatite, il renfermait les prisons avec deux immenses salles voûtées et superposées, l'une servant, sans doute, de logement pour les soldats, l'autre de salle du gouvernement. La partie supérieure était non seulement crenelée, mais couverte et ornée de mâchicoulis. Ce donjon était la partie la plus ancienne du château. La face orientale qui tenait lieu de rempart, offrait le petit appareil aux assises régulières et

parfois inclinées pour simuler l'*opus spicatum*. Au centre s'élevait, comme au donjon de Loches, un contrefort en forme de colonne élégante. La base de cette colonne plus saillante présentait des débris antiques que le général de Creuly appelait les chartes de noblesse de la cité d'Avranches. Le fût était orné de deux anneaux en briques rouges. Le chapiteau qui, en 1880, n'existait plus depuis près d'un siècle, devait former des niches ou des guérites en encorbellement qui faisaient partie du trottoir et du parapet. Une charpente à quatre pans, qu'on voit encore dans le tableau de 1649, couronnait le donjon. Les ouvertures sur les remparts étaient rares et étroites, encore les avait-on fermées. C'est probablement pour cette raison que M. Vauquelin ne les a pas reproduites dans son dessin de 1827 [1]. Il en existait cependant. A la partie inférieure étaient des jours de souffrance, de petites ouvertures rectangulaires ; à la partie supérieure, apparaissait une ouverture cintrée des deux côtés de la colonne contrefort. Les claveaux des cintres étaient en briques rouges, comme les anneaux de la colonne. M. Vauquelin a également omis les contreforts angulaires du donjon. Celui du nord-est existe encore, et, comme celui du milieu de la façade, renferme un fût de colonne antique à sa base. Les ouvertures éclairant les salles du donjon étaient au nord et au couchant, comme on en voit plusieurs dans les murs qui sont restés, après la chute de 1883. Grandes et cintrées, elles devaient jeter une lumière abondante sous les longues voûtes du donjon. Il est même probable que de semblables ouvertures se trouvaient au midi, comme au nord, avec d'autres voûtes longeant la muraille de l'est. Le donjon, en comptant les salles basses, avait trois ou quatre étages, ainsi que le prouvent les ruines et les photographies de M. Hodiesme.

Au XIIIe siècle, sous la domination française, saint Louis, qui avait acheté la vicomté d'Avranches, donna à la ville et surtout au château des fortifications nouvelles. Il refit les tours de la

(1) **Atlas des Antiquaires de Normandie.**

porte Baudange, dont l'une formait la partie avancée du *castrum*. A l'angle sud-est du parallélogramme, il ajouta une belle tour ronde, avec étages voûtés, et ornée de créneaux à la partie supérieure. Comme une sentinelle vigilante, elle s'avançait en saillie pour inspecter et défendre les angles rentrant de la forteresse. La seconde enceinte reçut également une autre tour et un mur de courtine se projetant sur les murailles du donjon pour dissimuler le passage étroit qui mettait les deux enceintes en communication. L'issue qui permettait d'entrer de la ville dans la cour du donjon fut condamnée et on en fit une nouvelle au-dessus du puits Livet ou l'Hivet et conduisant à la seconde enceinte. A ces premières constructions, Louis IX ajouta un chemin couvert, sorte de seconde fortification qui eut également ses tours, puis un boulevard puissant avec voûte et arbalétrières qui protégeaient la porte Baudange et la partie avancée du château. Au-delà du boulevard et du chemin couvert ou fausse-braie, un fossé de dix-huit mètres de largeur, avec glacis et mur de soutènement, un pont-levis et une nouvelle porte à l'entrée du boulevard, complétaient le système de défense, au sud-est. Le mur du vieux château, dans l'intérieur de la cité, reçut aussi un chemin couvert qu'on voyait encore en partie au siècle dernier, près de la porte Baudange [1]. Il est bien probable qu'il existait aussi des fossés, mais ils avaient disparu quand, en 1775, l'ingénieur Fébure leva le plan de la ville et du château. Tel était le *castrum* d'Avranches que Moreri, Masseville et Oursel, au XVII[e] et au commencement du XVIII[e] siècle recommandaient aux visiteurs comme un monument curieux et intéressant.

Maintenant que nous le connaissons, rappelons, en quelques mots, les principaux faits dont il fut le théâtre.

Si Guillaume-Longue-Epée ne fit qu'y passer en allant combattre les Bretons, Richard I y séjourna quand, en 966, il vint établir les bénédictins au Mont-Saint-Michel [2]. Richard II et

(1) Plan d'Avranches en 1775.
(2) Cartulaire du Mont-Saint-Michel.

Robert le Magnifique y firent de larges donations à la cathédrale sous l'épiscopat de l'évêque Hugues [1]. Guillaume-le-Conquérant s'y arrêta avec Harold le Saxon. Il y revint encore après la conquête d'Angleterre, dans ses diverses expéditions en Bretagne [2]. Hugues Le Loup, le plus illustre des comtes de Chester et d'Avranches y résida entouré d'une cour brillante [3]. C'est là qu'il reçut le Bx Lanfranc, fondateur de l'école d'Avranches et ensuite saint Anselme dont il devint l'ami et le protecteur [4]. Henri I, dit le Beau-Clerc, fit d'Avranches sa capitale et du château son palais où il s'occupait de littérature et de poésie [5]. Guillaume Le Roux vint le remplacer quand Henri se fut retiré au Mont-Saint-Michel [6]. Après la mort d'Henri I, Geoffroy Plantagenet fit la conquête de la Normandie. Les habitants d'Avranches, incapables de lui résister, allèrent à sa rencontre et le conduisirent au château où il reçut leur soumission [7]. Henri II, roi d'Angleterre, et Louis VII, roi de France, s'y réunirent, en 1157, pour renouveler leur alliance [8]. Sous la domination normande, les Bretons n'osèrent s'approcher d'Avranches et se contentèrent de ravager les châtellenies de Saint-James et de Pontorson. Mais lorsque Jean-sans-Terre eut poignardé son neveu, le duc Arthur, Guy de Thouars, à la tête des Bretons, vint attaquer notre ville. Le château résista avec énergie, la cité seule fut prise d'assaut, pillée et incendiée [9]. Après ce siège meurtrier, Avranches jouit d'une assez longue paix ; saint Louis séjourna dans le château et s'occupa d'en faire un boulevard inexpugnable [10]. Renauld Gobehen voulut l'attaquer, en 1346, au

(1) Charte primitive de l'Eglise d'Avranches.
(2) Guillaume de Poitiers.
(3) Orderic Vital.
(4) *Ibidem.*
(5) Roman de Rou.
(6) *Ibidem.*
(7) *Gesta Gaufridi Ardegay.*
(8) Robert du Mont.
(9) Guillaume Le Breton, *Vie de Philippe Auguste:*
(10) *Gallia Christ.*, Tom. XI, col. 484.

nom du roi d'Angleterre Edouard III, mais ne put s'en emparer ; il s'en vengea en brûlant les faubourgs. A l'époque de la grande invasion anglaise, en 1419, Guillaume Gautier, gouverneur du château, ne put résister à leurs attaques et fut forcé de capituler. Avranches fut alors pendant trente ans sous la domination étrangère. Vingt fois les Français essayèrent, mais inutilement, de la reprendre. En 1426, le capitaine Rostrenen [1] l'assiégea au nom de Richemont; il fut battu et éprouva des pertes considérables.

Richemont se présenta lui-même en 1439. Talbot le força de lever le siège après lui avoir enlevé ses bagages et son artillerie [2]. En 1449, François II, duc de Bretagne, accourut au secours du roi de France et se dirigea sur Avranches. Ici se place un épisode curieux que nous tenons à rappeler. Le gouverneur anglais, Jean Lampet, n'ayant que cinq cents hommes, vit bientôt son impuissance et se disposait à se rendre, quand sa femme vint l'en empêcher. Jeune et belle, elle voulut imiter Jeanne d'Arc. Elle courut chez les prêtres, les bourgeois et les poussa à la résistance. Ranimant ensuite le courage des soldats, elle revêtit une armure et s'empara du commandement. Vains efforts ! Les murs sont foudroyés et les remparts minés vont bientôt crouler. Mme Lampet reprend alors les habits de son sexe, se pare de tout ce que l'art possède de séduisant et va trouver le duc de Bretagne dans sa tente. Elle obtint que ses soldats se retireraient sains et saufs, avec leurs bagages et un bâton blanc à la main. Avranches revint alors à la France, mais le vainqueur des Anglais passa pour avoir été empoisonné par la belle guerrière, et ne survécut que cinq jours à son triomphe [3].

Sous Louis XI, Avranches fut encore attaqué plusieurs fois, mais le roi triompha de ses ennemis et vint séjourner dans le

(1) *Vie du Connétable* par G. Gruel.
(2) *Vie du Connétable*, par G. Gruel.
(3) Robert Blondel.

château d'Avranches où il écrivit, en 1479, une lettre qui a été publiée [1].

Pendant les guerres de religion, un traître ouvrit aux protestants la poterne de l'ouest ou porte Saint-André et la ville d'Avranches fut pillée et ravagée avec les faubourgs. Montgommery y tenait encore une garnison en 1563 [2].

Le dernier siège, mais un des plus funestes, fut celui de 1591. Avranches, encouragé par son évêque, François Péricard, embrassa ardemment la ligue et refusa de reconnaître Henri IV, encore huguenot, sous prétexte qu'il pourrait favoriser les novateurs. Les troupes royales, sous la conduite du duc de Montpensier, vinrent alors attaquer Avranches. La ville fut entourée de retranchements, et les soldats dévastèrent les maisons des faubourgs. L'artillerie placée à Holbiche foudroya le palais de l'évêque, les remparts et le château. Le frère de l'évêque, Odoard Péricard, gouverneur de la place, fut tué sur la brèche, le manoir épiscopal croula, les voûtes de la salle synodale furent écrasées, le cloître ou *atrium* de la basilique complètement détruit. Ce ne fut qu'après deux mois et quatre jours d'une résistance opiniâtre que les habitants se décidèrent à capituler. Henri IV se montra clément, et à Rennes on chanta un *Te Deum* pour la reddition de la ville d'Avranches [3].

La dernière révolte fut celle des Nu-Pieds, en 1639. Mais ces braves, dépourvus d'artillerie, ne purent s'emparer de la ville, et le château, grâce à l'arrivée du général Gassion, n'eut rien à souffrir de leurs attaques [4].

Les derniers gouverneurs furent les comtes de Carbonnel de Canisy qui se succédèrent pendant plus d'un siècle. René Carbonnel gouvernait le château en 1639 ; Hervé de Canisy, frère du baron de Marcé et de l'évêque de Limoges le remplaça ; après lui parut René II qui céda le commandement à René-Anne de

(1) Philippe de Commines, t. II, p. 237.

(2) *Gallia*, t. XI, et *Acta sanctæ Ecclesiæ Abrincensis.*

(3) M. de Bresmenil ; manuscrit de la Bibliothèque d'Avranches.

(4) Diaire de Séguier, par M. Floquet.

la Paluelle, son cousin. Ce dernier étant mort en 1726, René II reprit la place. Les derniers capitaines furent le sieur de la Fresnaye de Saint-Benoît-de-Beuvron, qui salua, avec l'artillerie du château, l'arrivée de Mgr de Tessé; puis Jean de la Noë, sieur de la Bastille, qui lui succéda, et enfin Jean Grandin, sieur de la Morandière. En 1740 Avranches n'était plus classée comme ville de guerre. Quand, en 1744, M. Fodoas, lieutenant en Basse-Normandie, vint à Avranches, il n'y avait plus de gouverneur. La milice bourgeoise et, à leur tête, le procureur du roi restèrent les seuls gardiens de la cité [1]. En 1752, l'intendant de Caen fit son entrée à Avranches, le 14 mars. La municipalité ordonna à la bourgeoisie de prendre les armes, sous la conduite de leurs officiers. Elle voulut en outre qu'on tirât cinq coups de canon, et on acheta dix-huit livres de poudre chez le marchand Toupet. Le corps de ville se rendit ensuite avec les bourgeois en armes, au palais de l'évêque, pour saluer l'intendant et lui offrir « le pain et le vin, c'est-à-dire douze bouteilles de vin de Bourgogne, que le procureur du roi fit prendre chez le marchand Henry, et douze pains légers que fournit le boulanger David [2]. » Quant au château, avec ses dépendances, il fut vendu à différents particuliers. M. Meslé, secrétaire de l'intendant de Caen et échevin de la ville d'Avranches, acheta le donjon et toute la seconde enceinte, dans laquelle se trouvaient les appartements des anciens gouverneurs [3]. En 1757, les échevins firent combler les fossés à l'est du château et vendirent, par portions, l'emplacement des fausses-braies qui devinrent des jardins. Les terrains de l'ouest, longeant les rues du Boulevard et du puits Livet, furent également aliénés, et on y construisit des maisons dont plusieurs vinrent s'appuyer sur les murs du donjon. On n'avait conservé que la partie qui se trouve aujourd'hui au midi de la rue Neuve-d'Office. La ville n'avait point de mairie, et tenait ses séances

(1) Registres municipaux.
(2) Ibidem.
(3 Plan de la ville d'Avranches, par M. Febure.

dans une chambre du bailliage, situé rue d'Auditoire. On réservait donc cette portion avancée de l'ancien *castrum* pour y construire un nouveau bailliage et un hôtel-de-ville [1]. L'ingénieur de la généralité de Caen, M. Febure, fut chargé, en 1775, de lever le plan d'Avranches et de faire le projet des nouvelles constructions. Ce plan, qui jette une grande lumière sur le vieil Avranches, devait faire du quartier du château le centre vivant et animé de la ville. A partir du donjon, les rues étaient alignées; la rue d'Office se continuait jusqu'au Promenoir, la place Baudange se présentait agrandie et régularisée. La porte de la ville, les restes non aliénés du château, le boulevard et les fossés disparaissaient. A l'endroit où se trouve aujourd'hui la mairie, la rue Neuve-d'Office et le terrain au-delà de la tour Saint-Louis, s'élevait un vaste hôtel-de-ville et un bailliage ou tribunal qui possédaient des cours intérieures. Les places Baudange et du Promenoir entouraient encore le monument à l'extérieur. Jamais Avranches n'avait conçu un plan aussi grandiose. Mais les dépenses devaient être excessives et la cité était endettée. Des emprunts importants avaient été faits pour réunir au corps de ville les offices de mairie, créés par édit du mois de novembre 1733, et le procureur du roi fit remarquer que des sommes considérables se levaient depuis plus de neuf ans pour la confection des grands chemins [2].

Ces considérations firent rejeter le projet déjà envoyé au ministre. Bientôt la ville, d'après un contrat passé avec les Eudistes, fut obligée de reconstruire le collège. La révolution vint et le château fut de plus en plus abandonné. On vendit, en 1795, ce qui restait. L'imprimeur du diocèse, M. Lecourt, qui occupait la maison, rue du Boulevard, où Jean Lecartel avait établi ses premières presses, en 1590, acheta un petit enclos près des acquisitions du sieur Josseaume qui possédait depuis 1753 [3]. Au

(1) Registres municipaux.
(2) Plan de M. Febure.
(3) Registres municipaux

milieu des constructions gigantesques de l'ancien *castrum*, les nouveaux propriétaires « s'étaient creusé des demeures comme les fourmis dans le tronc d'un chêne [1]. » Mais ils furent impuissants à entretenir ce qu'ils avaient acquis. Les toitures du donjon disparurent, les premières voûtes s'écroulèrent et le vide fut remplacé par une terrasse reposant sur la voûte intérieure. Les eaux pluviales pénétrèrent dans les vieux murs et la dernière salle voûtée que M. de Brémesnil, à la fin du siècle dernier, appelait immense, s'écroula de nouveau en grande partie, avec une portion considérable des murailles. En 1810 ou 1812, quand on transporta le télégraphe aérien des tours de la cathédrale sur le donjon, on éleva une tourelle carrée sur la partie septentrionale dont la terrasse reposait sur voûte. Pour la sécurité des employés, cette voûte fut soutenue par un mur puissant dont la base s'appuyait sur le roc. Tel était le château en 1828, lorsque M. Vauquelin le dessina. Ses ruines étaient encore imposantes et d'un bel effet; mais cet état ne devait pas durer. En 1848, on prolongea, au milieu du vieux château, la rue Neuve-d'Office qui détruisit la moitié du donjon et une partie de son enceinte. On découvrit alors une quantité de débris gallo-romains : des colonnes, des statuettes, des médailles et plusieurs vases en terre de Samos. La partie du donjon restée debout était ouverte au midi. On la ferma, à l'aide d'une muraille qui reliait mal les anciens murs, et, à ses pieds, on construisit les maisons de la nouvelle rue. En 1849, l'Hôtel-de-Ville s'éleva au midi du château, sur les fausses-braies. Il ne restait plus que le boulevard, le pont à la Vierge de quatre arches, et des fossés qui furent détruits en 1863. La tourelle du télégraphe disparut vers 1877, avec la couronne de lierre qui ornait si poétiquement la partie supérieure du vieux *castrum*. Mais les eaux, pénétrant la terrasse de plus en plus, s'infiltrèrent dans les murs, les détachèrent, et après plusieurs craquements précurseurs d'une chute prochaine, toute la partie orientale du donjon s'écroula, en 1883, emportant avec

(1) M. Le Héricher, t. I, Avranches.

elle le mur de 1848, et la partie de voûte qui n'était pas appuyée.

Maintenant, que reste-t-il de ce célèbre château qui rappelait tous les fastes militaires et glorieux de la cité? Bien peu de chose, et nous pourrions à peine comprendre ce qui existe, si, comme M. Vauquelin, nous n'avions vu bien des fois les ruines qu'il a dessinées. La seconde enceinte, toujours propriété particulière, a peu changé depuis le départ des derniers gouverneurs.

L'enceinte plus vénérable, celle qu'habitèrent nos fiers vicomtes, nos ducs et nos plus grands rois, celle que connurent Lanfranc et saint Anselme, n'a conservé que des débris toujours précieux, mais donnant une faible idée de son ancienne splendeur. Au nord de l'Hôtel-de-Ville, on aperçoit encore un débris d'une des tours de la porte Baudange, faisant partie du château; un fragment d'une muraille du XIe siècle reliant cette tour à celle de Saint-Louis, dont les créneaux ont été remplacés par une salle verte; au delà de la rue Neuve-d'Office, deux fragments de murailles de l'ancien donjon, l'un à l'occident et l'autre au septentrion; puis la voûte portant naguère un terre-plein et la tourelle du télégraphe. Mais ces hauts murs rejointoyés et leurs ouvertures romanes remplies de maçonneries modernes, laissent peu soupçonner leur noble antiquité et la forme de leur appareil. Tel est aujourd'hui l'état du vieux château d'Avranches.

2° *Château de Mortain.*

La ville de Mortain eut aussi un château dès le Xe siècle. Nous en trouvons la preuve dans la grande charte de Richard II, qui rend au Mont-Saint-Michel tout ce que son aïeul Guillaume, mort en 942, lui avait donné, et en particulier le Mesnil-Adelée, appelé alors Mesnil-Ranger, dans la vallée *du château* de Mortain [1] : « *Villulasquoque quas avus meus Willelmus in pago*

(1) Charte de Richard II, duc de Normandie, confirmant les dons de son aïeul Guillaume I, fils de Rollon. *Neustria pia*, p. 378.

Abrincatino, Sancto Michaeli tradit, sed Robertus comes postea vi abstulit reddo, quæ his vocitantur notionibus : Maldrei..... et villam in valle castelli Moretoni, quæ dicitur Mesnil-Ranger. Ce château, qui fut agrandi et complété au XI[e] siècle, avait un emplacement fort remarquable. Elevé sur un rocher de grès armoricain, abrupte de trois côtés, il ne se rattachait à la ville fortifiée que par un isthme. Cette langue de terre était encore coupée par un énorme fossé qu'on ne pouvait franchir qu'à l'aide d'un pont-levis. Le *castrum*, qui suivait les mouvements du rocher, offrait une forme trapézoïde. Ses murailles étaient reliées par quatre tours généralement rondes et une vedette à l'orient. Le donjon était au couchant de l'enceinte. La base qui existe encore nous prouve qu'il était rectangulaire. Ce château paraissait imprenable, et cependant l'ennemi s'en empara bien souvent. Duguesclin le fit raser en 1378. Le château fut reconstruit peu après, pour être de nouveau démantelé et restauré. Au XVI[e] siècle, il avait résisté aux attaques des protestants et, quand il passa dans la maison de Bourbon-Montpensier, en 1529, il était alors dans toute son intégrité. Le donjon, les murs de courtine, les tours de Barenton et de Boterel ou Bocquerel, qui défendaient l'entrée de la porte et du pont-levis, la tour au Prêtre, la tour du Milieu, et la tour de la Basse-Fosse donnaient au château un aspect de grandeur et de force. L'enceinte était divisée en deux cours, l'une pour le donjon et le corps de logis, comprenant la chambre du conseil, l'auditoire et une chapelle pour le service du château et des prisonniers; l'autre partie de l'enceinte, dite basse-cour, renfermait la geôle, les cachots, le logement du geôlier, et d'autres bâtiments.

De 1590 à 1595 on fit un corps de garde entre les deux portes d'entrée, pour les défendre contre l'ennemi. En 1608, on *rempata* et revêtit la muraille des deux côtés de la tour de Barenton, jusqu'à la tour Boterel ou Bocquerel. Le mauvais état de la muraille du donjon et de quelques autres constructions exigea un nouveau travail. On vendit du bois de la forêt de la

Lande-Pourrie pour faire les réparations. De 1619 à 1620 on restaura la tranchée du pont-levis.

En 1729 le mur qui soutenait la porte de la seconde cour du château s'écroula. Le duc d'Orléans jugea convenable de démolir entièrement le château et d'en vendre les matériaux. La démolition se prolongea jusqu'en 1770. On ne conserva que la tour de Barenton, à l'ouest de laquelle se trouvaient les halles. Cette tour, divisée en trois chambres voûtées, servit à renfermer les archives. Le bas fut affecté aux greffes, le milieu aux titres, la partie supérieure aux registres des notaires [1]. A la place des anciens bâtiments ou logis seigneurial on éleva, sous les princes d'Orléans, le bâtiment qui sert de sous-préfecture. La tour des archives existait encore en 1839. Elle fut détruite peu à près. Le dessin de M. Poulain [2], artiste, prouve qu'elle ressemblait beaucoup à la tour Baudange, à Avranches. La partie supérieure était crénelée et présentait trois zones d'ouvertures. Cette tour était d'un bon effet, malgré la toiture sphérique qu'on lui avait imposée. Aujourd'hui il ne reste plus que la maison des ducs d'Orléans, qui ne mérite pas le nom de château, des murs d'enceinte élevés sur les anciens, l'emplacement de quatre ou cinq tours, reproduit dans le plan cadastral, la base du donjon, et des fragments de murs du XIe siècle dans les anfractuosités du rocher [3].

Plusieurs comtes habitèrent ce château. Le premier, Guillaume Werling, fut rebelle à son prince [4]. Guillaume le Bâtard, vainqueur à la bataille des Dunes, en 1047, lui enleva le comté pour le donner à Robert, son frère utérin [5]. Sous ce prince, le comté

(1) Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Tome I, p. 113 et 114.

(2) Nous possédons une copie de cette tour et du château des ducs d'Orléans.

(3) Les princes d'Orléans usaient de ce château comme d'un pied à terre, quand ils voulaient se livrer au plaisir de la chasse Le roi Louis-Philippe est venu plusieurs fois à Mortain, dans son enfance, et en 1842, il aimait à rappeler ces souvenirs devant deux jeunes prêtres de l'Avranchin, qu'il avait invités à sa table : MM. Lecourt et Raulin.

(4) Orderic Vital.

(5) *Ibidem.*

de Mortain atteignit un degré de grandeur et de gloire qu'il neconnût pas dans les siècles suivants. Le comté s'étendait non seulement dans l'Avranchin, mais encore dans le Maine, le Cotentin, et les évêchés de Bayeux et de Lisieux. Après la conquête, le comte Robert obtint un territoire plus vaste encore, en Angleterre, puisqu'il reçut le comté de Cornouailles, avec plus de neuf cents manoirs [1]. C'est ce puissant comte qui fonda la collégiale de Mortain et le prieuré du Rocher. Il fut enterré dans l'abbaye de Grestain, où dormaient déjà ses ancêtres.

Guillaume II, fils de Robert, fonda l'Abbaye-Blanche, mais ayant réclamé avec menaces la succession de son oncle Odon, évêque de Bayeux, le roi s'en vengea en lui enlevant ses possessions anglaises. Rentré très mécontent en Normandie, Guillaume soutint Robert-Courte-Heuse en lutte avec son frère Henri I et voulut même commander l'avant-garde de son armée [2]. Il fut vaincu à la bataille de Tinchebray, en 1106, et conduit au château de Kardif où il expia sa révolte par la perte des yeux et une prison perpétuelle [3].

Etienne de Blois, neveu de Henri I, lui succéda [4]. Devenu roi d'Angleterre, de préférence à Geoffroy Plantagenet qui avait épousé Mathilde, fille de Henri I, Geoffroy envahit la Normandie et vint prendre Mortain, en 1137 [5]. La ville et le château furent repris par Etienne qui le rendit bientôt à Mathilde, dont il reconnut les droits, en 1152. Mathilde donna le comté à Guillaume III, bâtard d'Etienne. A sa mort le comté revenait à Mathieu de Flandre, mari de la fille d'Etienne. Henri II, contre toute justice, se saisit du comté. Les seigneurs de Mortain, liés à Mathieu par le lien féodal, prirent les armes et se rangèrent sous les drapeaux du baron de Fougères qui refusait l'hommage

(1) Domesday-Book.
(2) Orderic Vital.
(3) *Ibidem.*
(4) *Ibidem.*
(5) Ex Joannis monachi Majoris-Monasterii historiâ, *Rec. des Histor. de France*, t. XII, page 531.

au nouveau duc de Bretagne, Geoffroy, troisième fils de Henri II[1]. Les révoltés furent battus à Dol et aux environs de Saint-James.

Jean-sans-Terre fut comte de Mortain en 1190, et devint ensuite roi d'Angleterre. Après le meurtre de son neveu, Arthur de Bretagne, Gui de Thouars vint prendre Mortain en 1202, au nom de Philippe-Auguste [2]. Ce roi maria son fils, Philippe Hurepel, à Mathilde, fille du comte de Boulogne, Renaud de Dammartin. Mathilde eut en dot les comtés de Mortain, de Dammartin et de Boulogne. Mais son père étant devenu suspect au roi de France, Mortain fut assiégé par Philippe-Auguste et emporté au bout de trois jours [3]. Philippe Hurepel reçut alors le comté de Mortain et mourut, en 1233. Mathilde, sa veuve, partagea le comté en trois parties et en donna deux au roi, c'est-à-dire Tinchebray et Domfront [4]. En 1270, saint Louis unit le comté à la couronne. Philippe le Hardi l'en détacha en faveur de Jeanne, fille unique de Mathilde. Jeanne épousa Philippe le Bon, comte d'Evreux, qui, en 1328, devint roi de Navarre après la mort de Charles le Bel. Mortain passa ensuite à Charles le Mauvais, roi de Navarre. Ce prince étant devenu l'ennemi de la France, le roi Jean voulut s'emparer de Mortain, en 1354, mais il fut contraint de lever le siège. En 1378, Duguesclin vint l'attaquer de nouveau. Après une vigoureuse résistance, le château se rendit et le connétable le fit raser. « *Destrui fecit et oppidarum muros subverti* [5]. »

Tombé en 1419 sous la puissance anglaise, Mortain fut remis en état de défense et resta trente ans, malgré des attaques nombreuses, au pouvoir des ennemis. Quand, en 1450, Jacques de Saint-Paul, lieutenant du duc de Richemont, vint assiéger Mortain, la garnison du château déploya une résistance opiniâtre

(1) Robert du Mont.
(2) Villelmus Armoricus de gestis Philippi-Augusti.
(3) Chronique de Saint-Denis.
(4) Acte de la division publié par M. Sauvage. *Recherches sur l'arrondissement de Mortain.*
(5) Robert Cénalis, *Historia Gallica.*

et, après plusieurs assauts, dont quelques-uns durèrent depuis midi jusqu'au soir, elle ne voulut entendre aucune composition. Elle ne se rendit que lorsque tous ses défenseurs, à la réserve de cinq, eurent été tués ou blessés [1]. Mortain redevint alors français, et ne fut plus sérieusement attaqué.

3° *Château du Mont-Saint-Michel.*

Le château du Mont-Saint-Michel est le plus illustre de tous les donjons de l'Avranchin. Ceux que nous avons décrits n'offrent plus que des ruines, celui-ci est dans un état parfait de conservation et aucun château de France ne peut revendiquer des pages plus glorieuses que les siennes. C'est le château que l'ennemi ne sut atteindre malgré tous ses efforts, le donjonqu'Antoine Halley [2] appelle la montagne Vierge : « *Mons virgo est, unde infernum Deus arcuit hostem ;* » enfin la forteresse inexpugnable, méprisant toutes les attaques.

> C'est un fort qui se rit des bandrolles de Mars
> Tant il est bien gardé de fidelles soldarts...
> Mars cent fois a esté sur l'innombrable areine
> Que roule l'Océan plus d'un vol de canon...
> Et cent fois à sa honte il a esté forcé.
> Se voyant hardiment des gardes repoulsé,
> De lever tout siège et de quitter la place... (3).

La forteresse du Mont existait au xe siècle, puisque le duc Richard I, dès 966, fit entourer le monastère de fortes murailles. *Richardus vero dux menia congrua monachis de suo ibi ædificari fecit* [4]. C'est derrière ces murailles qu'Henri I se retira en 1091, et elles étaient déjà assez fortes pour que le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux et Robert-Courte-Heuse ne puissent les escalader. Robert de Torigni ajouta de nouvelles fortifications

(1) D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, p. 821.
(2) *Antonii Hallæi, Opuscula miscellanea.*
(3) *La Prinse du Mont-Saint-Michel*, par le poëte Vitel.
(4) Cartulaire du Mont-Saint-Michel.

aux anciennes. En 1203, Gui de Thouars, partisan de Philippe-Auguste, vint l'assiéger à la tête d'une armée bretonne qui, ne pouvant pénétrer dans le château, y mit le feu (1). La révolte féodale de 1227, sous saint Louis, amena les Anglais dans nos contrées. Ils prirent Pontorson, mais n'osèrent s'approcher du Mont-Saint-Michel. Le château de nouveau fortifié au XIIIe siècle, le fut davantage encore au XIVe, sous l'abbé Pierre Le Roy. Le *castrum* qu'il éleva est celui qui subsiste encore, après les nombreuses attaques dont il fut l'objet. Aussi sa description sera-t-elle facile.

Si le Mont-Saint-Michel possède de curieuses murailles couronnées par douze tours, le *castrum* présente aussi une enceinte particulière renfermant l'abbaye et la basilique de l'Archange.

Les fortifications du château étaient inutiles au midi où se dressent des rochers inaccessibles et des constructions fort élevées. Il en était de même au couchant. Au nord, les bâtiments connus sous le nom de la Merveille étaient considérables, mais le rocher offrait une pente moins abrupte qu'au midi. Pour la défendre on construisit des murs de courtine qui, partant de l'angle nord-ouest de l'abbaye, venaient rejoindre la dernière tour de la ville, à l'angle nord-est du monastère. Ce mur de courtine fut encore défendu par deux batteries à barbettes, c'est-à-dire par deux bastions avec plateforme pour les canons. A l'ouest, l'entrée du château était protégée par un travail avancé : une avant-cour avec ses murailles, ses portes et ses échanguettes (2).

Si les rois s'étaient réservé dans l'abbaye plusieurs salles basses dont ils firent des prisons et des cachots, le château proprement dit, avec ses passages intérieurs qui servaient en même temps d'accès pour aller au monastère, ne s'étendait que depuis la tour des Corbins, au sud-est de la Merveille, jusqu'aux bâtiments de l'abbatiale au midi. Après avoir traversé l'avant-cour, on pénètre par une porte fermée jadis à l'aide d'une herse et

(1) Will. Brito.

(2) Pour tous ces détails, voir le plan en quatre grandes feuilles in-fol. de l'ingénieur Fontiac, en 1775.

qui s'ouvre entre deux tours encorbellées, munies de créneaux et de mâchicoulis. La herse franchie on monte une suite de degrés qui conduisent à la seconde porte toute bardée de fer, et dans un vaste corps de garde voûté. De cette salle on peut se diriger, dans la Merveille et dans l'arsenal qui se trouvait près des portes, ou bien dans les appartements du gouverneur, au bas des grands degrés, et enfin dans la salle du gouvernement située au-dessus du corps de garde. La salle du gouverment est éclairée, à l'est, par huit belles lancettes trilobées. A côté, vers le sud-est, est le donjon, haute tour carrée, à cinq étages, munie de mâchicoulis, et possédant un escalier extérieur en forme de tourelle. L'étage inférieur de la tour servait de prison, les chambres supérieures renfermaient les archives de la place. Entre ce donjon et l'abbatiale existe un grand bâtiment à quatre étages qui formait le complément du château. Le rez-de-chaussée servait de magasin pour les boulets et la poudre ; au-dessus se trouvaient plusieurs chambres, désignées sous le nom de Petit-Exil, avec les appartements du gouverneur. Tel est le château du Mont-Saint-Michel qui donne parfois son nom à tout le monastère. On dit en effet le château pour l'abbaye, et il est certain qu'on ne peut aller au monastère sans passer par le *castrum*.

C'est ce château du XIVe siècle que l'ennemi ne put surprendre au XVe siècle, et sur les murs duquel le drapeau de la France ne cessa de flotter. Les villes du Cotentin et de l'Avranchin tombèrent au pouvoir des envahisseurs. Seul le Mont-Saint-Michel lui opposa une résistance invincible. Jean d'Harcourt, puis Nicolas Paisnel et Louis d'Estouteville s'y fortifièrent à la tête de cent dix-neuf chevaliers qui repoussèrent les efforts des Anglais. Le siège de 1423, sans résultat pour l'ennemi, fut converti en blocus. Maîtres de Tombelaine et cantonnés dans les bastilles de Genets, de Saint-Jean-le-Thomas, de Saint-Léonard, d'Ardevon et des Pas [1], les Anglais interceptèrent tous les

(1) Voir l'excellente *Chronique du Mont-Saint-Michel* et les pièces justificatives, par M. Siméon Luce, membre de l'Institut, t. I.

passages, espérant réduire par la famine les défenseurs de la forteresse. Vains efforts ! les Bretons accoururent au secours des Normands et la place fut ravitaillée, malgré la valeur des ennemis qui perdirent leur flotte et leurs matelots. En 1425, Louis d'Estouteville fit une sortie et alla anéantir la garnison de Tombelaine. Ces succès animèrent les assiégés, et les moines, dont tous les biens étaient séquestrés, engagèrent les joyaux de leur trésor pour continuer la défense. Charles VII, en 1426, leur permit alors de « battre toute sorte de monnaie[1]. » En 1427, les noms des cent dix-neuf chevaliers furent inscrits, avec leurs armes, dans la chapelle du Trésor de la basilique et au bas de la *luitte* d'armes, on écrivit ces vers :

> Le champ d'armes icy fut faict
> L'an mil IIII vint et sept
> Ou sont les armes et les noms
> D'aucuns vaillans et nobles homs,
> Lesquelz ont en l'obéissance
> De Charles présent roy de France,
> Jusques cy tenu cette place
> Par l'aide de Dieu et la grâce
> Et de Monseigneur Saint Michel
> Prince des chevaliers du ciel
> Qui a toujours remède quys
> A ceux qui l'ont ceans requis
> Par tout le temps de cette guerre..... (2).

Louis d'Estouteville était alors gouverneur, et c'est sous sa conduite qu'eut lieu, en 1434, le 17 juin, veille de la fête de saint Aubert, la plus formidable attaque. Fatigués de la résistance du Mont-Saint-Michel, les Anglais concentrèrent leurs forces pour en finir avec cette place. Ils vinrent, dit-on, au nombre de plus de vingt mille hommes, sous la conduite de sire de Scales. Leurs engins de guerre et leurs machines étaient formidables. Un héros d'armes vint sommer Louis d'Estouteville de mettre bas les armes. « Rapportez à votre maître, lui ré-

(1) *Histoire du Mont-Saint-Michel*, par dom Huynes.
(2) Dom Huynes.

pondit le capitaine normand, que nous sommes résolus à conserver cette place à notre légitime souverain, ou à nous ensevelir sous ses débris [1]. » L'attaque commença immédiatement. L'artillerie des Anglais ouvrit une brèche par laquelle ils s'élancèrent au cri de saint Georges. Les chevaliers normands répondirent par le cri de saint Michel et repoussèrent si vigoureusement l'ennemi que près de deux mille Anglais furent tués sur la brèche et sur les grèves. Ceux qui échappèrent allèrent s'enfermer dans leurs bastilles, après avoir laissé la majeure partie de leurs engins sur la plage. Les vainqueurs recueillirent ces trophées glorieux qui existent encore en partie, comme d'impérissables monuments de cette victoire [2]. Les Anglais ne tentèrent point de nouvel assaut, et, en 1449, ils se retirèrent après avoir mis le feu à leurs forteresses.

Débarrassé de l'ennemi, Charles VII envoya Dunois féliciter les vainqueurs. En 1469, pour conserver la mémoire de ces braves, Louis XI institua l'ordre royal de Saint-Michel, et se rendit à l'abbaye où il réunit le premier chapitre. C'est là qu'il remit aux chevaliers le collier d'or semé de coquilles et la médaille de l'archange portant cette devise : « *Immensi tremor oceani* [3]. »

Pendant les guerres de religion, le Mont-Saint-Michel redevint, contre les Huguenots, une forteresse invincible. En 1577, vingt-sept protestants, envoyés par le sieur de Touchet, entrèrent dans le Mont sous l'habit de pèlerin ; mais ils ne purent ouvrir la porte à leur chef et se rendirent à la première sommation de Louis de Vicques qui devint gouverneur du Mont. Douze ans après, Louis de Lorges de Montgommery pénétra dans la ville par surprise, avec des soldats déguisés en femmes; mais n'ayant pu gagner le château, de Vicques les fit déloger aussitôt.

En 1591, deux chefs protestants, les sieurs de Sourdeval et

(1) Aristide Guibert, *les Villes de France.*

(2) Cette victoire est attribuée par les annalistes du Mont à la protection de saint Michel et de saint Aubert.

(3) *Histoire du Mont-Saint-Michel*, par dom Jean Huynes.

de Montgommery essayèrent encore de corrompre un soldat de la place pour entrer par ruse dans le Mont-Saint-Michel. Ils devaient s'introduire à l'aide de la grande roue qui servait à monter les provisions ; mais leur projet ayant été révélé par celui auquel ils s'étaient confiés, ils perdirent beaucoup de monde (1). Les tentatives de Boissuré, ou du sieur de Belle-Isle, n'eurent pas plus de succès, et les protestants ne purent jamais entrer dans le château.

La forteresse ne se soumit à Henri IV qu'après sa conversion, en 1595, et à cette date se termine l'histoire militaire du Mont-Saint-Michel, qui ne fut plus attaqué.

IV. *Pontorson.*

Le château de Pontorson joue un rôle des plus importants dans les guerres qui eurent lieu entre la Normandie et la Bretagne. Situé alors à l'extrémité de la France, sur les rives du Couesnon qui le séparait d'un peuple trop souvent ennemi, Pontorson fut un boulevard puissant contre les invasions bretonnes. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui avait donné aux Normands toute la Neustrie avec la suzeraineté de la Bretagne, ne fut pas facilement accueilli par tous. Les Bretons qui avaient gardé, pendant plus d'un demi-siècle, le Cotentin et l'Avranchin, ne rendirent qu'à regret une partie de leurs possessions et prétendirent n'être nullement assujettis aux Normands. De là des guerres très acharnées entre les deux provinces. Les Bretons furent souvent vaincus, mais jamais soumis. Aussi pour se venger des ravages qu'ils avaient éprouvés, ils firent de nombreuses incursions dans l'Avranchin. Pour les contenir et les arrêter, nos ducs construisirent plusieurs châteaux qui formèrent comme une chaîne de forteresses défensives, dont Pontorson forma un des principaux anneaux.

(1) Montgommery perdit quatre-vingt-dix-huit soldats qui furent enterrés dans les grèves, à quinze pas des poulins. On donna le nom de montgommeries aux salles basses de la Merveille, dans lesquelles les soldats de Montgommery pénétrèrent.

Son château fut construit de 1028 à 1035 par le duc Robert, père de Guillaume le Conquérant. Il fut refait, d'après Robert du Mont, en 1135, par Henri I [1].

A peine achevé, il fut attaqué par Geoffroy Plantagenet et se rendit sans résistance. Le fils de Geoffroy, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, le fit encore réédifier en 1158 : « *Henricus rex Anglorum... perrexit ad Pontem Ursonis... et ordinavit quomodo castum illud reædificaretur* [2]. » Ce château fut brûlé en 1171, et restauré de nouveau. Guy de Thouars le prit néanmoins, en 1203. Au XIIIe siècle il fut fortifié et agrandi, mais avant de parler des nombreux sièges qu'il subit au XIVe et au XVe siècles, donnons une idée de ce *castrum* [3].

La ville, entourée de fossés profonds, avait deux portes principales, l'une à l'orient, l'autre à l'occident, avec plusieurs tours et un bastion puissant vers le nord-est. La porte de l'ouest, ouvrant sur le Couesnon, était défendue par deux grosses tours, dites les tours brettes. Le donjon se dressait à une certaine distance du fleuve. Le bloc de maçonnerie qu'on aperçoit près de la rivière provient d'une tour du pont et non du château. Nous possédons un dessin de ce donjon remontant au commencement du XVIIe siècle. Son plan est rectangulaire et la façade qui donnait sur la rue principale offrait une porte cintrée surmontée de cinq ou six étages et couronnés par des créneaux. Les angles de cette façade possédaient, comme le château d'Avranches, des contreforts en forme de colonnes élégantes, avec bases et chapiteaux [4].

C'est ce château que Duguesclin défendit au XIVe siècle. En 1361, il y battit un corps d'Anglais et prit Felleton, leur chef, qu'il retint prisonnier jusqu'à ce qu'il eut payé sa rançon. Pendant sa captivité, Felleton corrompit une des chambrières de Tiphaine,

(1) Chronique du Mont-Saint-Michel.

(2) *Ibidem.*

(3) Le plan du château de Pontorson est conservé à la bibliothèque nationale. On y indique une sorte de second retranchement, appelé le petit château.

(4) Plan de la paroisse de Ceudres, aux archives de la mairie de Pontorson.

femme du connétable. Pour un peu d'or, cette fille promit de livrer le château. Il y avait trois jours que l'Anglais avait recouvré sa liberté, lorsqu'il profita de l'absence de Duguesclin pour essayer de prendre la place. A l'aide d'une échelle, attachée à une des fenêtres du donjon, les Anglais montèrent à l'assaut, pendant que la chambrière Alix limait les barreaux. Julienne, sœur du capitaine, entendant, au milieu de la nuit, les grincements d'une scie, se leva, armée d'un glaive, et se dirigea au fond d'un corridor qui donnait sur une des principales ouvertures de la tour. A sa vue, la chambrière prit la fuite. L'Anglais, sur le point d'entrer, fut transpercé par l'épée de Julienne, qui coupa aussitôt l'échelle. Les ennemis en se retirant furent rencontrés par Duguesclin qui les ramena prisonniers à Pontorson. Quand le redouté capitaine eut appris la trahison d'Alix, il la fit coudre dans un sac et, du haut du donjon, on la précipita dans les eaux du fossé (1).

En vain son corps frissonne et ses genoux fléchissent ;
De son maître irrité les ordres s'accomplissent.
Au faîte du rempart, dont un angle isolé
Oppose à l'assaillant et son front crénelé
Et d'un large fossé sa base environnée,
Par les mains des archers la victime est traînée
Elle tombe, un cri part et l'onde a rejailli.
D'une muette horreur chaque front a pâli (2).

Charles V donna, en 1377, la vicomté de Pontorson à Duguesclin, et le château à son frère d'armes, Olivier de Clisson. Après la mort de ces deux illustres chefs, Pontorson tomba au pouvoir des Anglais, dès 1417. Le duc de Richemont, avec vingt mille Bretons, le leur reprit en 1425, mais il le perdit bientôt, après l'infructueuse attaque de Saint-James. Pontorson ne revint à la France qu'en 1449, après une résistance de quelques jours seulement.

(1) M. de Gerville, les châteaux forts.
(2) Le château de Pontorson, par Mme Amable Tastu.

Pendant les guerres de religion, Pontorson devint le boulevard du calvinisme dans la Basse-Normandie et eut pour gouverneurs les seigneurs de Montgommery. Les réformés conservèrent encore cette place, même après la paix, comme une de leurs villes de sûreté. Le 20 septembre 1580, de Vicques, chef des catholiques dans l'Avranchin, et le duc de Mercœur, qui commandait les ligueurs en Bretagne, vinrent attaquer Pontorson, pour en chasser les protestants. La ville fut environnée d'un nouveau fossé qui devait mettre les assiégeants à l'abri des feux de l'ennemi. De Vicques, gouverneur d'Avranches, avant de livrer l'assaut, voulut donner une idée de ses forces au capitaine La Coudraye, autrefois lieutenant dans sa compagnie. Il l'invita à dîner, et alla même au-devant de lui, jusqu'à la contre-escarpe, mais il y trouva la mort [1]. La Coudraye, suivi d'une quarantaine d'hommes, se jeta sur son ancien chef et le tua. Cette trahison mit en désarroi l'armée assiégeante qui se retira précipitamment à Avranches, à Dol et à Saint-Malo. A partir de cette époque, Pontorson ne fut plus assiégée. Le château et les murailles de la ville furent restaurés par Gabriel II, comte de Montgommery, qui fit de cette place sa résidence ordinaire et comme sa propriété particulière. Son influence y était considérable, et les protestants pensaient encore à le réclamer comme leur chef, lorsqu'un arrêt du conseil du roi Louis XIII décida que les fortifications de Pontorson seraient rasées. Montgommery donna son consentement et fut indemnisé. Les travaux commencèrent le 3 octobre 1623 et ne se terminèrent qu'au mois d'avril de l'année suivante. Les frais de ces travaux incombèrent aux contribuables des élections de Combourg, Saint-Malo, Avranches, Mortain, Vire et Coutances [2]. Les habitants de Pontorson conservèrent néanmoins leurs privilèges, leurs exemptions et leurs libertés.

(1) Don Huynes.
(2) Lettres patentes du roi Louis XIII, octobre 1623, Archives du Calvados, et cahiers des Etats, tome; II, page 252.

V. *Saint-James.*

Le château et la ville forte de Saint-James furent fondés par Guillaume, duc de Normandie, peu d'années avant la conquête d'Angleterre. Au nord de la ville on voit encore des restes de remparts; le château n'a conservé au midi que son emplacement et des substructions dont il existait des débris considérables au commencement du siècle. Ce *castrum* avait, comme à Pontorson, son enceinte particulière. Charles V, en 1379, y fit construire une porte spéciale, appelée la poterne, pour sortir dans la campagne, sans passer par la ville. La tour qui touchait aux murailles urbaines, c'est-à-dire le donjon, « fut guéritée et ordonnée de telle manière que l'on pouvait être en ycelle sans le danger des habitants (1). » La ville avait trois portes : celle de Fougères, celle d'Avranches et celle de Saint-Hilaire. Les fortifications, entourées de fossés, possédaient plusieurs tours rondes ou carrées, avec un bastion situé vers l'ouest, près de l'église de Saint-Martin-de-Bellé qui touchait aux remparts. Le côté le plus faible était au couchant, aussi était-il défendu par un boulevard et un retranchement en terre qui s'étendait de la rivière du Beuvron à celle de la Dierge. En temps de guerre, cette tranchée connue sous le nom de Haie-de-Terre, et qui existe encore, empêchait l'accession de la ville du côté de la Bretagne. Au midi, à l'est et au nord, la forteresse de Saint-James formait un cap entouré d'une profonde vallée au bas de laquelle coule le Beuvron. Guillaume le Conquérant, à l'aide de barrages, fit, avec la rivière, un vaste réservoir d'eau, qui forma trois étangs au fond de la vallée, pour défendre la ville et le *castrum* (2). Grâce à sa position et à tous ces travaux d'art, la ville de Saint-James devint une place très forte et d'un accès difficile. Le duc de Normandie en donna la garde à Richard Goz, vicomte d'Avranches.

(1) Acte de Charles V, dans les Châteaux de M. de Gerville.

(2) Acte de la fondation de la forteresse de Saint-James, par Guillaume le Conquérant, dans le cartulaire de l'Abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, en 1066.

Au commencement du XIe siècle, Henri I en fit hommage à Hugues le Loup, comte de Chester et d'Avranches, en récompense de ses services. Les successeurs de Hugues conservèrent la possession de ce château, jusqu'au commencement du XIIIe siècle [1].

Sous Henri II, son fils Geoffroy, comte de Bretagne, reçut l'hommage des barons de cette province, excepté de Raoul de Fougères qui prit les armes contre lui. Raoul fut soutenu par un grand nombre de seigneurs de l'Avranchin et en particulier par Hasculptre de Saint-Hilaire et Hugues Kerveliok, comte de Chester, propriétaire du château de Saint-James. Raoul de Fougères ayant été vaincu à Dol avec ses partisans, Hugues de Chester fut fait prisonnier et conduit en Angleterre. Il perdit son château de Saint-James qui avait été brûlé pendant la guerre.

Henri II lui pardonna peu après, reçut son serment de fidélité et lui rendit le château de Saint-James. Ranulfe III, fils du comte Hugues, épousa, en première noce, Constance, duchesse de Bretagne et veuve de Geoffroy, fils de Henri II. Cette princesse, répudiée ensuite pour cause d'adultère, épousa Guy de Thouars. Ranulfe l'ayant rencontrée à Pontorson, la fit arrêter, et, pendant près d'un an, la retint prisonnière au château de Saint-James [2]. Le comte de Chester et d'Avranches ayant pris la défense du roi Jean-sans-Terre, perdit ses propriétés normandes et spécialement son château de Saint-James qui fut pris par Guy de Thouars [3].

Pendant la minorité de Louis IX, Pierre de Dreux, dit Mauclerc, comte de Bretagne, eut la garde du château qu'il fit fortifier. Ce duc s'étant révolté contre le roi de France, fut vaincu à La Haye-Pesnel, et se vit bientôt abandonné de ses partisans. Ayant demandé sa grâce elle lui fut accordée, mais une des conditions du traité fut que Jean de France, âgé seulement de sept ans, épouserait la fille du comte de Bretagne, et qu'on lui don-

(1) Guillelmus Gemeticensis.
(2) Généalogie du comte de Richemont, *Recueils des Historiens de France.*
(3) W. Brito.

nerait en dot plusieurs places fortes, parmi lesquelles figure Saint-James [1]. En 1316, cette place fut ensuite cédée à Jean III, dit le Bon, duc de Bretagne [2]. Avant le milieu du XIV[e] siècle, Saint-James était rentré sous la domination française. Après la défaite de Crecy, en 1346, l'anglais Renaud de Gobehen vint assiéger Saint-James, mais il fut repoussé avec pertes, par le gouverneur Raoul Guiton [3]. La place fut prise et reprise après la bataille de Poitiers et, en 1418, elle resta aux Anglais qui surent la conserver. En 1425, Jean V, duc de Bretagne, ayant abandonné le parti anglais pour se rallier au roi de France, chargea son frère Arthur, comte de Richemont, de prendre différentes places fortes de l'Avranchin. A la tête d'une armée très considérable de Bretons, Arthur s'empara de Pontorson et vint assiéger Saint-James. Les Anglais, ayant alors pour commandant Thomas Rameston, s'y défendirent avec un grand courage et remportèrent sur les Bretons une victoire éclatante. « Ce fut en caresme (1425), nous dit G. Gruel, his-
» torien du conétable de Richemont, et ne dura le dict siège
» que huit ou dix jours. Et dist-on que le chancelier de Bre-
» tagne fit retarder le payment des gens de guerre, et à l'oc-
» casion de ce ils n'avoient de quoy payer les marchands qui leur
» ammenoient les vivres. Et pour ce fut conclu l'assaut par
» grande délibération du conseil. Et quand ceulx qui estoient
» au dict assault devers l'etang montoient pour combattre main
» à main à ceulx du dedans, ils veirent une compagnie de
» gens d'armes qu'on avait ordonné à faire les courses durant
» ledit assaut. Car le comte de Suffolc et le sire de Scales
» estoient à Avranches. Et ainsi cuidèrent nos gens que ce
» fussent les Anglais et se commencèrent à retirer [4]. »

Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*, explique la panique des assiégeants et nous apprend que les Anglais leur

(1) *Trésor des Chartes.*
(2) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne.*
(3) *Trésor des Chartes.*
(4) *Vie du connétable de Richemont.*

firent entendre que ces compagnies bretonnes, qu'ils avaient aperçues sur les routes, étaient des Anglais qui venaient au secours de la place. « Les Bretons, nous dit-il, n'avaient pour aller » à un boulevard qu'ils devaient attaquer, qu'un petit chemin » difficile, et dans le moment où ils commençaient à descendre » dans le fossé, ils entendirent crier des deux côtés : Salberi et » Suffolk ! ! ! En même temps Nicole Burdet, qui commandait » dans le boulevard, fit une vigoureuse sortie par une fausse » porte [1]. » De Serres nous donne le résultat de cette sortie : « Les Bretons qui étaient à l'assaut se résolurent de quitter » l'échelle pour se rendre dans le camp. Leur retraite était dif- » ficile à cause d'un vivier de fort étroite avenue qu'ils avoient » gaigné avec grande peine. Les assiégés (les Anglais) voyant » que les Bretons quittoient la muraille, sortent après eux, » regaignent le quartier abandonné où il y avait une pointe qui » flanquoit le vivier et y jettent soixante archers. Il se trouvait » huit à neuf cents Bretons enclos entre les murailles et le » vivier et la pointe gaignée. On les pouvoit aisément choisir » l'un après l'autre. Le reste donc de la garnison Anglaise qui » estoit moins de cinq cents sortant furieusement de la ville, » donne sur les Bretons efréyés qui sont ou percés de flèches ou » désespérés se lancent dans le vivier et enfin massacrés plus » de huit cents ; le camp abandonné et pillé, dix-huit enseignes » et banières de Bretagne perdues, beaucoup de prisonniers, » après que l'Anglais fut las de tuer. Les morts plus signalés : » les sires de Molac, de Coitiny, de la Motte et plusieurs capi- » taines de marque [2]. »

Le jour Saint-Pierre 1448, le maréchal de Lohéac reprit le château sur les Anglais, sans beaucoup de difficulté [3], et Saint-James ne joua plus qu'un rôle secondaire, pendant les guerres de religion. La Bretagne cessant d'être une province indépen-

(1) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne.*
(2) *Inventaire de Serres*, fol. 678, à l'an 1425.
(3) Chartrier de M. de Guiton, M. Lehéricher, tome II, p. 257.

Coutances. — Imprimerie de SALETTES, libraire



